

## Conseil provincial

Palais provincial  
Place Saint-Lambert, 18A  
4000 LIEGE  
N° d'entreprise : 0207.725.104

### PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2020

M. Jean-Claude JADOT, Président, ouvre la séance à 16h35'.

M. Irwin GUCKEL et M<sup>me</sup> Anne THANS-DEBRUGE siègent au Bureau en qualité de Secrétaires.

M<sup>me</sup> le Gouverneur f.f. et M<sup>me</sup> la Directrice générale provinciale assistent à la séance.

Il est constaté par la liste de présence que **50** membres assistent à la séance.

#### Présents :

M. Mustafa BAGCI (PS), M<sup>me</sup> Astrid BASTIN (CDH-CSP), M<sup>me</sup> Muriel BRODURE-WILLAIN (PS), M. Serge CAPPÀ (PS), M<sup>me</sup> Catharina CRAEN (PTB), M. Alain DECERF (PS), M<sup>me</sup> Virginie DEFRANG-FIRKET (MR), M. Maxime DEGEY (MR), M. Marc DELREZ (PTB), M. André DENIS (MR), M. Yves DERWAHL (PFF-MR), M. Guy DUBOIS (MR), M. Hajib EL HAJJAJI (ECOLO), M. Serge ERNST (CDH-CSP), M. Miguel FERNANDEZ (PS), M<sup>me</sup> Katty FIRQUET (MR), M<sup>me</sup> Nathalie FRANÇOIS (ECOLO), M<sup>me</sup> Murielle FRENAY (ECOLO), M. Luc GILLARD (PS), M<sup>me</sup> Isabelle GRAINDORGE (PS), M. Irwin GUCKEL (PS), M. Pol HARTOG (MR), M<sup>me</sup> Catherine HAUREGARD (ECOLO), M. Alexis HOUSIAUX (PS), M<sup>me</sup> Isabelle HUMBLET (PS), M. Jean-Claude JADOT (MR), M. Claude KLENKENBERG (PS), M<sup>me</sup> Catherine LACOMBLE (PTB), M<sup>me</sup> Caroline LEBEAU (ECOLO), M. Jean-Denis LEJEUNE (CDH-CSP), M. Luc LEJEUNE (CDH-CSP), M. Roland LÉONARD (PS), M. Eric LOMBA (PS), M<sup>me</sup> Valérie LUX (MR), M. Marc MAGNERY (ECOLO), M<sup>me</sup> Nicole MARÉCHAL (ECOLO), M. Robert MEUREAU (PS), M. Jean-Claude MEURENS (MR), M<sup>me</sup> Marie MONVILLE (CDH-CSP), M<sup>me</sup> Assia MOUKKAS (ECOLO), M<sup>me</sup> Sabine NANDRIN (MR), M. Michel NEUMANN (ECOLO), M<sup>me</sup> Chantal NEVEN-JACOB (MR), M. Didier NYSSSEN (PS), M. Rafik RASSAA (PTB), M<sup>me</sup> Isabelle SAMEDI (ECOLO), M. Jacques SCHROBILTGEN (CDH-CSP), M<sup>me</sup> Anne THANS-DEBRUGE (MR), M<sup>me</sup> Victoria VANDEBERG (MR), M. Julien VANDEBURIE (ECOLO).

#### Excusés :

M. Thomas CIALONE (MR), M<sup>me</sup> Deborah COLOMBINI (PS), M<sup>me</sup> Sandrina GAILLARD (ECOLO), M. Luc NAVET (PTB), M. Alfred OSSEMANN (SP), M<sup>me</sup> Marie-Christine SCHEEN (PTB).

## **1. ORDRE DU JOUR ACTUALISÉ**

---

1. Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 16 juillet 2020.
2. Éloges funèbres de Madame Myriam ABAD-PERICK et de Monsieur Hector VANBRABANT, anciens membres du Conseil provincial.

3. Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de la liste PS pour le District de Fléron – Arrondissement de Liège, appelé à siéger en remplacement de feu Madame Myriam ABAD-PERICK.  
**(Document 19-20/300) – Commission spéciale de vérification**
4. Questions d'actualité
  - 4.1. Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'évaluation de l'incidence de Liège Airport.  
**(Document 19-20/A54)**
  - 4.2. Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au soutien aux opérateurs culturels et à l'opération "Place aux Artistes".  
**(Document 19-20/A55)**
  - 4.3. Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au soutien à apporter aux secteurs culturel et de l'événementiel.  
**(Document 19-20/A56)**
  - 4.4. Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au projet de banque de données relatives au statut administratif des immeubles.  
**(Document 19-20/A57)**
  - 4.5. Question d'actualité de membres du Conseil provincial relative aux solutions pour aider les agriculteurs à affronter les épisodes répétitifs de sécheresse.  
**(Document 19-20/A58)**
5. Octroi à titre posthume du titre honorifique de ses fonctions à Madame Myriam ABAD-PERICK, ancienne membre du Conseil provincial.  
**(Document 19-20/301) – Bureau**
6. Modification de la représentation provinciale au sein de diverses sociétés et associations : remplacement de feu Madame Myriam ABAD-PERICK, Conseillère provinciale.  
**(Document 19-20/302) – Bureau**
7. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et la « Fondation Province de Liège pour l'Art et la Culture » – Exercice 2018/Prévisions 2019.  
**(Document 19-20/303) – 1<sup>ère</sup> Commission (Culture – Jeunesse – Relations avec les territoires, les villes et les communes – Sécurité civile – Mobilité – Relations internationales et institutionnelles – Fonds européens – Transition numérique)**
8. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Académie de Musique Grétry » – Exercice 2018/Prévisions 2019.  
**(Document 19-20/304) – 1<sup>ère</sup> Commission (Culture – Jeunesse – Relations avec les territoires, les villes et les communes – Sécurité civile – Mobilité – Relations internationales et institutionnelles – Fonds européens – Transition numérique)**
9. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Association pour la gestion du Château de Jehay » – Exercice 2018/Prévisions 2019.  
**(Document 19-20/305) – 1<sup>ère</sup> Commission (Culture – Jeunesse – Relations avec les territoires, les villes et les communes – Sécurité civile – Mobilité – Relations internationales et institutionnelles – Fonds européens – Transition numérique)**
10. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « MNEMA » – Exercice 2018/Prévisions 2019.  
**(Document 19-20/306) – 1<sup>ère</sup> Commission (Culture – Jeunesse – Relations avec les territoires, les villes et les communes – Sécurité civile – Mobilité – Relations internationales et institutionnelles – Fonds européens – Transition numérique)**
11. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Wallon d'art contemporain de la Communauté française, la Châtaigneraie » – Exercice 2018/Prévisions 2019.  
**(Document 19-20/307) – 1<sup>ère</sup> Commission (Culture – Jeunesse – Relations avec les territoires, les villes et les communes – Sécurité civile – Mobilité – Relations internationales et institutionnelles – Fonds européens – Transition numérique)**

12. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Office Provincial des Métiers d'Art de Liège » – Exercice 2018/Prévisions 2019.  
**(Document 19-20/308) – 1<sup>ère</sup> Commission (Culture – Jeunesse – Relations avec les territoires, les villes et les communes – Sécurité civile – Mobilité – Relations internationales et institutionnelles – Fonds européens – Transition numérique)**
13. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Société Royale d'Encouragement à l'Art Wallon » – Exercice 2018/2019 - Prévisions 2019/2020.  
**(Document 19-20/309) – 1<sup>ère</sup> Commission (Culture – Jeunesse – Relations avec les territoires, les villes et les communes – Sécurité civile – Mobilité – Relations internationales et institutionnelles – Fonds européens – Transition numérique)**
14. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Conférence des Élus Meuse – Condroz – Hesbaye » – Exercice 2018/Prévisions 2019.  
**(Document 19-20/310) – 1<sup>ère</sup> Commission (Culture – Jeunesse – Relations avec les territoires, les villes et les communes – Sécurité civile – Mobilité – Relations internationales et institutionnelles – Fonds européens – Transition numérique)**
15. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Région de Verviers – Conférence d'Arrondissement des Bourgmestres et du Collège provincial de Liège » – Exercice 2018/Prévisions 2019.  
**(Document 19-20/311) – 1<sup>ère</sup> Commission (Culture – Jeunesse – Relations avec les territoires, les villes et les communes – Sécurité civile – Mobilité – Relations internationales et institutionnelles – Fonds européens – Transition numérique)**
16. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Liège Europe Métropole » – Exercice 2018/Prévisions 2019.  
**(Document 19-20/312) – 1<sup>ère</sup> Commission (Culture – Jeunesse – Relations avec les territoires, les villes et les communes – Sécurité civile – Mobilité – Relations internationales et institutionnelles – Fonds européens – Transition numérique)**
17. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Liège Métropole – Conférence d'Arrondissement des Bourgmestres et du Collège Provincial de Liège » – Exercice 2018/Prévisions 2019.  
**(Document 19-20/313) – 1<sup>ère</sup> Commission (Culture – Jeunesse – Relations avec les territoires, les villes et les communes – Sécurité civile – Mobilité – Relations internationales et institutionnelles – Fonds européens – Transition numérique)**
18. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Konferenz der Bürgermeister der Deutschsprachigen Gemeinden Belgiens » – Exercice 2018/Prévisions 2019.  
**(Document 19-20/314) – 1<sup>ère</sup> Commission (Culture – Jeunesse – Relations avec les territoires, les villes et les communes – Sécurité civile – Mobilité – Relations internationales et institutionnelles – Fonds européens – Transition numérique)**
19. Marché public de Services – Adhésion à la centrale d'achat de l'Office National des Vacances Annuelles (ONVA) portant sur l'acquisition de services de support (intake, spoc, managed services) et de maintenance hardware/software de l'infrastructure stockage, serveurs, réseau, VMware, Veeam et Trend Micro et sur l'acquisition probable de 110 jours de services de consultance par an ainsi que de fournitures complémentaires.  
**(Document 19-20/315) – 1<sup>ère</sup> Commission (Culture – Jeunesse – Relations avec les territoires, les villes et les communes – Sécurité civile – Mobilité – Relations internationales et institutionnelles – Fonds européens – Transition numérique)**
20. Octroi de subventions en matière de Culture – Subventions de fonctionnement 2020 à 16 bibliothèques reconnues.  
**(Document 19-20/316) – 1<sup>ère</sup> Commission (Culture – Jeunesse – Relations avec les territoires, les villes et les communes – Sécurité civile – Mobilité – Relations internationales et institutionnelles – Fonds européens – Transition numérique)**
21. Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « CREAC » dans le cadre de sa programmation du 2<sup>ème</sup> semestre 2019.  
**(Document 19-20/317) – 1<sup>ère</sup> Commission (Culture – Jeunesse – Relations avec les territoires, les villes et les communes – Sécurité civile – Mobilité – Relations internationales et institutionnelles – Fonds européens – Transition numérique)**

22. Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Festival d’Art de Huy » dans le cadre du Festival édition 2020 programmé de décembre 2020 à mars 2021 en formule revisitée suite à la crise sanitaire.  
**(Document 19-20/318) – 1<sup>ère</sup> Commission (Culture – Jeunesse – Relations avec les territoires, les villes et les communes – Sécurité civile – Mobilité – Relations internationales et institutionnelles – Fonds européens – Transition numérique)**
23. Modifications du Règlement d’Ordre Intérieur des Rencontres Théâtre Jeune Public 2020.  
**(Document 19-20/319) – 1<sup>ère</sup> Commission (Culture – Jeunesse – Relations avec les territoires, les villes et les communes – Sécurité civile – Mobilité – Relations internationales et institutionnelles – Fonds européens – Transition numérique)**
24. Subsidés supracommunaux – Affectation de la dotation 2020 consacrée au subventionnement des projets à la suite de la crise sanitaire liée au Covid 19.  
**(Document 19-20/378) – 1<sup>ère</sup> Commission (Culture – Jeunesse – Relations avec les territoires, les villes et les communes – Sécurité civile – Mobilité – Relations internationales et institutionnelles – Fonds européens – Transition numérique)**
25. Rapport du directeur financier sur l’exécution de sa mission de remise d’avis en application de l’article L2212-65, §5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation relatif à l’année 2019.  
**(Document 19-20/320) – 2<sup>ème</sup> Commission (Santé – Établissements hospitaliers – Affaires sociales – Enseignement spécialisé – ASBL Centre de réadaptation au travail – Sports – Communication et information – Budget)**
26. Arrêt des comptes relatifs à l’exercice 2019.  
**(Document 19-20/321) – 2<sup>ème</sup> Commission (Santé – Établissements hospitaliers – Affaires sociales – Enseignement spécialisé – ASBL Centre de réadaptation au travail – Sports – Communication et information – Budget)**
27. Rapport d’évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l’asbl « Centre de Réadaptation au Travail d’Abée Scry » – Exercice 2018/Prévisions 2019.  
**(Document 19-20/322) – 2<sup>ème</sup> Commission (Santé – Établissements hospitaliers – Affaires sociales – Enseignement spécialisé – ASBL Centre de réadaptation au travail – Sports – Communication et information – Budget)**
28. Rapport d’évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l’asbl « Centrale de Services à Domicile – Réseau Solidaris » – Exercice 2018/Prévisions 2019.  
**(Document 19-20/323) – 2<sup>ème</sup> Commission (Santé – Établissements hospitaliers – Affaires sociales – Enseignement spécialisé – ASBL Centre de réadaptation au travail – Sports – Communication et information – Budget)**
29. Rapport d’évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l’asbl « L’Observatoire, Créateur d’échanges et de transversalité dans le Social » – Exercice 2018/Prévisions 2019.  
**(Document 19-20/324) – 2<sup>ème</sup> Commission (Santé – Établissements hospitaliers – Affaires sociales – Enseignement spécialisé – ASBL Centre de réadaptation au travail – Sports – Communication et information – Budget)**
30. Rapport d’évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l’asbl « Centre Régional pour l’Intégration des Personnes Étrangères ou d’origine étrangère de Liège » – Exercice 2018/Prévisions 2019.  
**(Document 19-20/325) – 2<sup>ème</sup> Commission (Santé – Établissements hospitaliers – Affaires sociales – Enseignement spécialisé – ASBL Centre de réadaptation au travail – Sports – Communication et information – Budget)**
31. Rapport d’évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l’asbl « Centre Verviétois de Promotion de la Santé » – Exercice 2018/Prévisions 2019.  
**(Document 19-20/326) – 2<sup>ème</sup> Commission (Santé – Établissements hospitaliers – Affaires sociales – Enseignement spécialisé – ASBL Centre de réadaptation au travail – Sports – Communication et information – Budget)**

32. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Local de Promotion de la Santé de Huy-Waremme » – Exercice 2018/Prévisions 2019.  
**(Document 19-20/327) – 2<sup>ème</sup> Commission (Santé – Établissements hospitaliers – Affaires sociales – Enseignement spécialisé – ASBL Centre de réadaptation au travail – Sports – Communication et information – Budget)**
33. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Liégeois de Promotion de la Santé » – Exercice 2018/Prévisions 2019.  
**(Document 19-20/328) – 2<sup>ème</sup> Commission (Santé – Établissements hospitaliers – Affaires sociales – Enseignement spécialisé – ASBL Centre de réadaptation au travail – Sports – Communication et information – Budget)**
34. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat-programme conclu entre la Province de Liège et l'association sans but lucratif « Challenge Jogging de la Province de Liège » - Exercice 2018/Prévisions 2019.  
**(Document 19-20/329) – 2<sup>ème</sup> Commission (Santé – Établissements hospitaliers – Affaires sociales – Enseignement spécialisé – ASBL Centre de réadaptation au travail – Sports – Communication et information – Budget)**
35. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Médical Hélicopté » – Exercice 2018/Prévisions 2019.  
**(Document 19-20/330) – 2<sup>ème</sup> Commission (Santé – Établissements hospitaliers – Affaires sociales – Enseignement spécialisé – ASBL Centre de réadaptation au travail – Sports – Communication et information – Budget)**
36. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et la Fondation « TADAM » – Exercice 2018/Prévisions 2019.  
**(Document 19-20/331) – 2<sup>ème</sup> Commission (Santé – Établissements hospitaliers – Affaires sociales – Enseignement spécialisé – ASBL Centre de réadaptation au travail – Sports – Communication et information – Budget)**
37. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Aide Familiale Liège-Huy-Waremme » – Exercice 2018/Prévisions 2019.  
**(Document 19-20/332) – 2<sup>ème</sup> Commission (Santé – Établissements hospitaliers – Affaires sociales – Enseignement spécialisé – ASBL Centre de réadaptation au travail – Sports – Communication et information – Budget)**
38. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre d'Études et de Documentation Sociales de la Province de Liège » – Exercice 2018/Prévisions 2019.  
**(Document 19-20/333) – 2<sup>ème</sup> Commission (Santé – Établissements hospitaliers – Affaires sociales – Enseignement spécialisé – ASBL Centre de réadaptation au travail – Sports – Communication et information – Budget)**
39. Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Fonds d'entraide de la Province de Liège » – Exercice 2018/Prévisions 2019.  
**(Document 19-20/334) – 2<sup>ème</sup> Commission (Santé – Établissements hospitaliers – Affaires sociales – Enseignement spécialisé – ASBL Centre de réadaptation au travail – Sports – Communication et information – Budget)**
40. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Jumping International de Liège » – Exercice 2018/Prévisions 2019.  
**(Document 19-20/335) – 2<sup>ème</sup> Commission (Santé – Établissements hospitaliers – Affaires sociales – Enseignement spécialisé – ASBL Centre de réadaptation au travail – Sports – Communication et information – Budget)**
41. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Royal Football Club Liège Athlétisme » – Exercice 2018/Prévisions 2019.  
**(Document 19-20/336) – 2<sup>ème</sup> Commission (Santé – Établissements hospitaliers – Affaires sociales – Enseignement spécialisé – ASBL Centre de réadaptation au travail – Sports – Communication et information – Budget)**

42. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Moi aussi, je joue au Ping » – Exercice 2018/Prévisions 2019.  
**(Document 19-20/337) – 2<sup>ème</sup> Commission (Santé – Établissements hospitaliers – Affaires sociales – Enseignement spécialisé – ASBL Centre de réadaptation au travail – Sports – Communication et information – Budget)**
43. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Maison de la Presse et de la Communication de Liège » – Exercice 2018/Prévisions 2019.  
**(Document 19-20/338) – 2<sup>ème</sup> Commission (Santé – Établissements hospitaliers – Affaires sociales – Enseignement spécialisé – ASBL Centre de réadaptation au travail – Sports – Communication et information – Budget)**
44. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Radio - Télévision - Culture » – Exercice 2018/Prévisions 2019.  
**(Document 19-20/339) – 2<sup>ème</sup> Commission (Santé – Établissements hospitaliers – Affaires sociales – Enseignement spécialisé – ASBL Centre de réadaptation au travail – Sports – Communication et information – Budget)**
45. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Télévesdre VEDIA » – Exercice 2018/Prévisions 2019.  
**(Document 19-20/340) – 2<sup>ème</sup> Commission (Santé – Établissements hospitaliers – Affaires sociales – Enseignement spécialisé – ASBL Centre de réadaptation au travail – Sports – Communication et information – Budget)**
46. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Maison des Sports de la Province de Liège » – Exercice 2018/Prévisions 2019.  
**(Document 19-20/341) – 2<sup>ème</sup> Commission (Santé – Établissements hospitaliers – Affaires sociales – Enseignement spécialisé – ASBL Centre de réadaptation au travail – Sports – Communication et information – Budget)**
47. Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « École des Jeunes du RFC Liège » dans le cadre de son fonctionnement durant les saisons 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023.  
**(Document 19-20/342) – 2<sup>ème</sup> Commission (Santé – Établissements hospitaliers – Affaires sociales – Enseignement spécialisé – ASBL Centre de réadaptation au travail – Sports – Communication et information – Budget)**
48. Octroi de subventions en matière de Communication – Demande de soutien de l'asbl « Liège Gestion Centre-Ville » dans le cadre de son fonctionnement 2020.  
**(Document 19-20/343) – 2<sup>ème</sup> Commission (Santé – Établissements hospitaliers – Affaires sociales – Enseignement spécialisé – ASBL Centre de réadaptation au travail – Sports – Communication et information – Budget)**
49. Octroi de subventions en matière Santé – Demande de soutien de l'asbl « Revers » dans le cadre du soutien financier pour la mise en place des activités artistiques organisées durant l'année 2020.  
**(Document 19-20/344) – 2<sup>ème</sup> Commission (Santé – Établissements hospitaliers – Affaires sociales – Enseignement spécialisé – ASBL Centre de réadaptation au travail – Sports – Communication et information – Budget)**
50. Approbation des comptes de gestion pour l'année 2019 des fonds provenant des legs « MONTEFIORE-LEVI », « GABRIEL-HALIN », « ROUSSEAU-BOSHOWERS », « BONDARIU », « Marthe BRABANT-VECKMANS », « Fernand PETTT », « Raymonde SIMON », « BARTHOLOME Vve LEONARD », « Mykola DYHID », « CUVELIER Vve ROLAND » et legs « ICAN ».  
**(Document 19-20/345) – 2<sup>ème</sup> Commission (Santé – Établissements hospitaliers – Affaires sociales – Enseignement spécialisé – ASBL Centre de réadaptation au travail – Sports – Communication et information – Budget)**
51. Désignation d'un nouveau receveur spécial au sein de l'IPEPS de Seraing Général / Jemeppe à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020.  
**(Document 19-20/346) – 2<sup>ème</sup> Commission (Santé – Établissements hospitaliers – Affaires sociales – Enseignement spécialisé – ASBL Centre de réadaptation au travail – Sports – Communication et information – Budget)**

52. Désignation d'un nouveau receveur spécial à l'école polytechnique de Verviers en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020.  
**(Document 19-20/347) – 2<sup>ème</sup> Commission (Santé – Établissements hospitaliers – Affaires sociales – Enseignement spécialisé – ASBL Centre de réadaptation au travail – Sports – Communication et information – Budget)**
53. Retrait de la Province de Liège de l'asbl « SPMT-ARISTA ».  
**(Document 19-20/348) – 2<sup>ème</sup> Commission (Santé – Établissements hospitaliers – Affaires sociales – Enseignement spécialisé – ASBL Centre de réadaptation au travail – Sports – Communication et information – Budget)**
54. ENODIA : Première assemblée générale ordinaire fixée au 29 septembre 2020.  
**(Document 19-20/349) – 3<sup>ème</sup> Commission (Tourisme – Finances – Administration générale – Logement – Personnel non-enseignant – Économie)**
55. AQUALIS : Première assemblée générale ordinaire fixée au 30 septembre 2020.  
**(Document 19-20/350) – 3<sup>ème</sup> Commission (Tourisme – Finances – Administration générale – Logement – Personnel non-enseignant – Économie)**
56. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Fédération du Tourisme de la Province de Liège » – Exercice 2018/Prévisions 2019.  
**(Document 19-20/351) – 3<sup>ème</sup> Commission (Tourisme – Finances – Administration générale – Logement – Personnel non-enseignant – Économie)**
57. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Commission de gestion du Parc Naturel Hautes Fagnes – Eifel » – Exercice 2018/Prévisions 2019.  
**(Document 19-20/352) – 3<sup>ème</sup> Commission (Tourisme – Finances – Administration générale – Logement – Personnel non-enseignant – Économie)**
58. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Association de Gestion des Domaines Touristiques du Vallon de la Lembrée » – Exercice 2018/Prévisions 2019.  
**(Document 19-20/353) – 3<sup>ème</sup> Commission (Tourisme – Finances – Administration générale – Logement – Personnel non-enseignant – Économie)**
59. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Blegny-Mine » – Exercice 2018/Prévisions 2019.  
**(Document 19-20/354) – 3<sup>ème</sup> Commission (Tourisme – Finances – Administration générale – Logement – Personnel non-enseignant – Économie)**
60. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Service Social des Agents Provinciaux de Liège » – Exercice 2018/Prévisions 2019.  
**(Document 19-20/355) – 3<sup>ème</sup> Commission (Tourisme – Finances – Administration générale – Logement – Personnel non-enseignant – Économie)**
61. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Association des Maisons de la Laïcité de la Province de Liège » – Exercice 2018/Prévisions 2019.  
**(Document 19-20/356) – 3<sup>ème</sup> Commission (Tourisme – Finances – Administration générale – Logement – Personnel non-enseignant – Économie)**
62. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Section belge du Centre international de recherches et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative » – Exercice 2018/Prévisions 2019.  
**(Document 19-20/357) – 3<sup>ème</sup> Commission (Tourisme – Finances – Administration générale – Logement – Personnel non-enseignant – Économie)**
63. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Groupement de Redéploiement Économique de la Province de Liège » – Exercice 2018/Prévisions 2019.  
**(Document 19-20/358) – 3<sup>ème</sup> Commission (Tourisme – Finances – Administration générale – Logement – Personnel non-enseignant – Économie)**

64. Sanctions administratives communales – Mise à disposition de la Commune d'Esneux de fonctionnaires provinciaux chargés d'infliger les amendes administratives en matière de voirie communale.  
**(Document 19-20/359) – 3<sup>ème</sup> Commission (Tourisme – Finances – Administration générale – Logement – Personnel non-enseignant – Économie)**
65. Cultes – Budget 2021 de la Fabrique d'Église orthodoxe grecque Sainte-Barbe, rue du Potay, 5 à 4000 Liège - Avis favorable.  
**(Document 19-20/360) – 3<sup>ème</sup> Commission (Tourisme – Finances – Administration générale – Logement – Personnel non-enseignant – Économie)**
66. Cultes – Budget 2021 de la Fabrique d'Église orthodoxe russe Saint Alexandre Nevsky et Saint Serafim de Sarov, rue du Laveu, 80 à 4000 Liège – Avis favorable.  
**(Document 19-20/361) – 3<sup>ème</sup> Commission (Tourisme – Finances – Administration générale – Logement – Personnel non-enseignant – Économie)**
67. Cultes – Budget 2021 de la Fabrique d'Église orthodoxe grecque Dormition de la Vierge, rue de Limbourg, 10 à 4800 Verviers – Avis favorable.  
**(Document 19-20/362) – 3<sup>ème</sup> Commission (Tourisme – Finances – Administration générale – Logement – Personnel non-enseignant – Économie)**
68. Cultes – Mosquée Merkez Cami rue de Rewé, 2B à 4000 Liège – Avis favorable.  
**(Document 19-20/363) – 3<sup>ème</sup> Commission (Tourisme – Finances – Administration générale – Logement – Personnel non-enseignant – Économie)**
69. Marché public de Fournitures et de Services – Mode de passation et conditions du marché relatif à l'acquisition d'un tunnel de séchage et d'une calandreuse (avec engageuse et plieuse) avec un contrat de maintenance de type « full omnium » permettant d'étendre à 6 ans la durée de la garantie pour les besoins du Centre de traitement du linge.  
**(Document 19-20/364) – 3<sup>ème</sup> Commission (Tourisme – Finances – Administration générale – Logement – Personnel non-enseignant – Économie)**
70. Mise en vente du Château de Harzé, sis route de Bastogne, 1 à 4920 Harzé.  
**(Document 19-20/365) – 4<sup>ème</sup> Commission (Transition écologique et alimentation : Agriculture - Ruralité - Environnement - Laboratoires – Infrastructures)**
71. Marché public de Travaux – Procédure négociée directe avec publication préalable – Mode de passation et conditions du marché – Divers établissements provinciaux – Câblage informatique des systèmes Wifi dans 4 écoles secondaires.  
**(Document 19-20/366) – 4<sup>ème</sup> Commission (Transition écologique et alimentation : Agriculture - Ruralité - Environnement - Laboratoires – Infrastructures)**
72. Marché public de Travaux – Procédure négociée directe avec publication préalable – Mode de passation et conditions du marché – Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Hesbaye – Site de Waremme (Rue de Huy) – Aménagement d'une partie du rez-de-chaussée en vue de recevoir les ateliers de menuiserie.  
**(Document 19-20/367) – 4<sup>ème</sup> Commission (Transition écologique et alimentation : Agriculture - Ruralité - Environnement - Laboratoires – Infrastructures)**
73. Marché public de Travaux – Mode de passation et conditions du marché intitulé : « Rénovation des abords de Naimette ».  
**(Document 19-20/368) – 4<sup>ème</sup> Commission (Transition écologique et alimentation : Agriculture - Ruralité - Environnement - Laboratoires – Infrastructures)**
74. Marché public de Travaux – Château de Jehay – Mode de passation et conditions du marché intitulé : « Travaux de démolition, d'assainissement et de mise à dimensions ».  
**(Document 19-20/369) – 4<sup>ème</sup> Commission (Transition écologique et alimentation : Agriculture - Ruralité - Environnement - Laboratoires – Infrastructures)**
75. Marché public de Travaux – Procédure négociée directe avec publication préalable – Mode de passation et conditions du marché – Ruines du château de Logne – Réalisation d'une passerelle d'accès au puits.  
**(Document 19-20/370) – 4<sup>ème</sup> Commission (Transition écologique et alimentation : Agriculture - Ruralité - Environnement - Laboratoires – Infrastructures)**



76. Marché public de Travaux – Procédure négociée directe avec publication préalable – Mode de passation et conditions du marché – Domaine provincial de Wégimont – Construction d’un local d’insémination pour abeilles et le pressage de pommes.  
**(Document 19-20/371) – 4<sup>ème</sup> Commission (Transition écologique et alimentation : Agriculture - Ruralité - Environnement - Laboratoires – Infrastructures)**
77. Marché public de Travaux – Procédure négociée directe avec publication préalable – Mode de passation et conditions du marché – Quartier militaire Saint-Laurent – Aménagement du 1<sup>er</sup> étage de l’aile de l’Abbé et du 2<sup>ème</sup> étage de l’aile Vivier.  
**(Document 19-20/372) – 4<sup>ème</sup> Commission (Transition écologique et alimentation : Agriculture - Ruralité - Environnement - Laboratoires – Infrastructures)**
78. Marché public de Travaux – Procédure négociée sans publication préalable – Mode de passation et conditions du marché – Divers établissements provinciaux – Mise en conformité de six cabines haute tension.  
**(Document 19-20/373) – 4<sup>ème</sup> Commission (Transition écologique et alimentation : Agriculture - Ruralité - Environnement - Laboratoires – Infrastructures)**
79. Marché public de Travaux – Procédure négociée directe avec publication préalable – Mode de passation et conditions du marché – Maison du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel.  
**(Document 19-20/374) – 4<sup>ème</sup> Commission (Transition écologique et alimentation : Agriculture - Ruralité - Environnement - Laboratoires – Infrastructures)**
80. Marché public de Travaux – Procédure négociée directe avec publication préalable – Mode de passation et conditions du marché – Institut Provincial d’Enseignement Secondaire de Hesbaye – Site de Crisnée – Aménagement des locaux du CPFAR.  
**(Document 19-20/375) – 4<sup>ème</sup> Commission (Transition écologique et alimentation : Agriculture - Ruralité - Environnement - Laboratoires – Infrastructures)**
81. Convention de marché conjoint entre la Province de Liège, la Commune de Chaudfontaine et la Commune de Fléron dans le cadre du remplacement de la canalisation du ruisseau « le Géloury ».  
**(Document 19-20/376) – 4<sup>ème</sup> Commission (Transition écologique et alimentation : Agriculture - Ruralité - Environnement - Laboratoires – Infrastructures)**
82. Perspective d’acquisition de l’ancien commissariat de police sinistré sis rue Hullos, 54 à 4000 Liège, contigu au bâtiment abritant le Lycée Technique Provincial Jean Boets.  
**(Document 19-20/379) – 4<sup>ème</sup> Commission (Transition écologique et alimentation : Agriculture - Ruralité - Environnement - Laboratoires – Infrastructures)**
83. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juillet 2020.

### **Séance à huis clos**

84. Désignation d’un(e) Directeur(trice) dans un emploi temporairement vacant à l’Institut provincial d’Enseignement de Promotion Sociale de Verviers – Orientation technologique.  
**(Document 19-20/377) – 5<sup>ème</sup> Commission (Enseignement – Formation – Personnel enseignant subventionné et assimilé)**

## **2. COMMUNICATION DE M. LE PRÉSIDENT**

---

M. le Président informe l’Assemblée provinciale que se trouvent sur les bancs :

- l’ordre du jour actualisé de la séance du jour ;
- l’ordre du jour des questions d’actualité ;
- ainsi qu’une bande dessinée intitulée « Le Trésor de Saint-Lambert » publiée par les Éditions de la Province de Liège, en partenariat avec l’Office du Tourisme de la Ville de Liège.

Il rappelle qu’au terme de la séance publique, se tiendra une séance à huis clos qui porte sur un dossier.

### **3. LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE**

---

M. Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire, donne lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 16 juillet 2020 :

#### **« Séance publique**

- *La réunion est présidée par Monsieur Jean-Claude JADOT, assisté de Madame Anne THANS-DEBRUGE et de moi-même.*
- *La séance est ouverte à 16h35'.*
- *49 membres y assistent.*
- *Madame le Gouverneur f.f. et Madame la Directrice générale provinciale assistent à la séance.*
- *L'Assemblée entend une communication de Monsieur le Président.*
- *Monsieur le Premier Secrétaire donne lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 juin 2020.*
- *Monsieur le Président prononce l'éloge funèbre de Monsieur Jacques MAISSE, ancien Conseiller provincial.*
- *L'Assemblée entend les réponses du Collège provincial aux questions d'actualité reprises sous les documents 19-20/A52 et A53.*
- *L'Assemblée adopte à l'unanimité les documents :*
  - *19-20/241 à 19-20/261;*
  - *19-20/264 ;*
  - *19-20/267 à 19-20/271 ;*
  - *19-20/278 et 279 ;*
  - *19-20/282 à 288 ;*
  - *et les documents 19-20/292 à 19-20/299.*
- *L'Assemblée adopte les documents :*
  - *19-20/262 et 263 ;*
  - *19-20/266 ;*
  - *et les documents 19-20/272 à 19-20/277.*
- *L'Assemblée entend une Communication de Monsieur Luc GILLARD, Député provincial – Président, concernant la vente de VOO par Nethys.*
- *Le procès-verbal de la réunion du 25 juin 2020 est approuvé.*
- *La séance publique est levée à 17h55'.*

#### **En séance à huis clos,**

*L'Assemblée a ensuite procédé :*

- *à la prolongation de l'exercice de ses fonctions de Directeur financier provincial de Monsieur Jacques TRICNONT, du 1<sup>er</sup> août 2020 au 31 janvier 2021 (document 19-20/265) ;*
- *à la promotion de Monsieur Bernard POURVEUR, en qualité de Directeur général – Catégorie de personnel administratif au cadre organique provincial, à la Direction générale de la Culture, des Sports et du Tourisme, à dater du 1<sup>er</sup> août 2020 (document 19-20/280) ;*

- à la promotion de Monsieur Michel MARÉCHAL, en qualité de Directeur général – Catégorie de personnel administratif au cadre organique provincial, à la Direction générale des Infrastructures et du Développement durable, à dater du 1<sup>er</sup> août 2020 (document 19-20/281) ;
- à la désignation de Madame Maryline DOHOGNE, pour un mandat de cinq ans renouvelable, en qualité de Directrice du Département Sciences sociales et Communication de la Haute École de la Province de Liège, à dater du 1<sup>er</sup> octobre 2020 (document 19-20/289) ;
- à la désignation, sous réserve d'agrément par la Communauté française, de Madame Graziella ALTOBELLI, en qualité de Directrice stagiaire à l'Institut provincial d'Enseignement secondaire de Verviers, à dater du 1<sup>er</sup> août 2020 (document 19-20/290) ;
- à la nomination, sous réserve d'agrément par la Communauté française, de Madame Brigitte BLOCTEUR, en qualité de Directrice à temps plein au Centre psycco-médicosocial provincial II de Seraing, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020 (document 19-20/291). »

L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

#### **4. ÉLOGE FUNÈBRE**

M. le Président prononce les éloges funèbres de M<sup>me</sup> Myriam ABAD-PERICK et de M. Hector VANBRABANT, anciens membres du Conseil provincial.

#### **5. VÉRIFICATION DES POUVOIRS D'UN CONSEILLER PROVINCIAL**

**DOCUMENT 19-20/300 : VÉRIFICATION DES POUVOIRS D'UN CONSEILLER PROVINCIAL SUPPLÉANT DE LA LISTE PS POUR LE DISTRICT DE FLÉRON – ARRONDISSEMENT DE LIÈGE – APPELÉ À SIÉGER EN REMPLACEMENT DE FEU MADAME MYRIAM ABAD-PERICK.**

La Commission spéciale de vérification des pouvoirs est composée, par voie de tirage au sort, de M<sup>me</sup> Astrid BASTIN (CDH-CSP), M. Yves DERWAHL (MR), M. Guy DUBOIS (MR), M. Hajib EL HAJJAJI (ECOLO), M<sup>me</sup> Marie MONVILLE (CDH-CSP), M. Didier NYSSSEN (PS) et M. Jacques SCHROBILTGEN (CDH-CSP).

L'Assemblée suspend ses travaux durant quelques minutes afin de permettre à la Commission de vérification des pouvoirs de s'acquitter de sa mission.

Après cette interruption de séance, M<sup>me</sup> Astrid BASTIN, Conseillère provinciale, fait rapport sur le document 19-20/300 au nom de la Commission de vérification des pouvoirs laquelle invite, à l'unanimité, l'Assemblée à admettre M<sup>me</sup> Isabelle HUMBLET à la prestation de serment et à procéder à son installation en qualité de Conseillère provinciale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

M<sup>me</sup> Isabelle HUMBLET prête le serment constitutionnel.

M. le Président prend acte de sa prestation de serment et la déclare installée dans ses fonctions de Conseillère provinciale.

Le Président précise que M<sup>me</sup> Isabelle HUMBLET sera membre des 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Commissions et que M. Mustafa BAGCI restera 1<sup>er</sup> Vice-président du Conseil jusqu'au terme de la législature.

## **6. QUESTIONS D'ACTUALITÉ**

---

**DOCUMENT 19-20/A54 : QUESTION D'ACTUALITÉ D'UN MEMBRE DU CONSEIL PROVINCIAL RELATIVE À L'ÉVALUATION DE L'INCIDENCE DE LIÈGE AIRPORT.**

**DOCUMENT 19-20/A55 : QUESTION D'ACTUALITÉ D'UN MEMBRE DU CONSEIL PROVINCIAL RELATIVE AU SOUTIEN AUX OPÉRATEURS CULTURELS ET À L'OPÉRATION "PLACE AUX ARTISTES".**

**DOCUMENT 19-20/A56 : QUESTION D'ACTUALITÉ D'UN MEMBRE DU CONSEIL PROVINCIAL RELATIVE AU SOUTIEN À APPORTER AUX SECTEURS CULTUREL ET DE L'ÉVÉNEMENTIEL.**

**DOCUMENT 19-20/A57 : QUESTION D'ACTUALITÉ D'UN MEMBRE DU CONSEIL PROVINCIAL RELATIVE AU PROJET DE BANQUE DE DONNÉES RELATIVES AU STATUT ADMINISTRATIF DES IMMEUBLES.**

**DOCUMENT 19-20/A58 : QUESTION D'ACTUALITÉ DE MEMBRES DU CONSEIL PROVINCIAL RELATIVE AUX SOLUTIONS POUR AIDER LES AGRICULTEURS À AFFRONTER LES ÉPISODES RÉPÉTITIFS DE SÉCHERESSE.**

De son banc, Monsieur Serge ERNST, Conseiller provincial, précise que sa question référencée 19-20/A54 est assez claire.

M. Luc GILLARD, Député provincial – Président, intervient à la tribune pour la réponse du Collège à cette question.

M. Serge ERNST, Conseiller provincial, intervient à la tribune.

M<sup>me</sup> Nicole MARÉCHAL, Conseillère provinciale, développe sa question référencée 19-20/A55 à la tribune.

M<sup>me</sup> Catherine LACOMBLE, Conseillère provinciale, développe sa question référencée 19-20/A56 à la tribune.

M. Luc GILLARD, Député provincial – Président, intervient à la tribune pour les réponses du Collège à ces deux questions.

M<sup>me</sup> Nicole MARÉCHAL, Conseillère provinciale, intervient de son banc.

M. Luc LEJEUNE, Chef de groupe, développe sa question référencée 19-20/A57 à la tribune.

M. André DENIS, Député provincial, intervient à la tribune pour la réponse du Collège à cette question.

M. Luc LEJEUNE, Chef de groupe, intervient de son banc.

M. Rafik RASSAA, Chef de groupe, développe sa question référencée 19-20/A58 à la tribune.

M. André DENIS, Député provincial, intervient à la tribune pour la réponse du Collège à cette question.

M. Rafik RASSAA, Chef de groupe, et M. Yves DERWAHL, Conseiller provincial, interviennent successivement à la tribune.

## **7. DISCUSSIONS ET/OU VOTES DES RAPPORTS SOUMIS À LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL PROVINCIAL**

### **DOCUMENT 19-20/301 : OCTROI À TITRE POSTHUME DU TITRE HONORIFIQUE DE SES FONCTIONS À MADAME MYRIAM ABAD-PERICK, ANCIENNE MEMBRE DU CONSEIL PROVINCIAL.**

M. le Président informe l'Assemblée que le document 19-20/301 a été soumis à l'examen du Bureau.

Ce document n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, le Bureau invite l'Assemblée à l'adopter par consensus.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du Bureau sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

### **RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu sa résolution adoptée le 19 octobre 2005 en séance publique fixant les conditions d'octroi du titre honorifique de leurs fonctions aux anciens membres du Conseil provincial ;

Attendu que l'intéressée a exercé les fonctions de Conseillère provinciale d'octobre 1985 à octobre 1994 et d'octobre 2000 à août 2020 soit pendant 29 ans ;

Attendu que l'intéressée a exercé les fonctions de Présidente du Conseil provincial de novembre 2009 à octobre 2012, soit pendant 3 ans ;

Attendu que l'intéressée a exercé les fonctions de Vice-présidente du Conseil provincial d'octobre 2006 à novembre 2009 et d'octobre 2018 à août 2020, soit pendant 5 ans ;

Attendu que l'intéressée a exercé les fonctions de Secrétaire du Conseil provincial d'octobre 2012 à octobre 2018, soit pendant 6 ans ;

Considérant dès lors que l'intéressée remplit les conditions fixées pour bénéficier du titre honorifique de ses fonctions de Conseillère provinciale, de Présidente du Conseil provincial, de Vice-présidente du Conseil provincial et de Secrétaire du Conseil provincial ;

Sur proposition du Collège provincial,

### **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – d'accorder à Madame Myriam ABAD-PERICK le titre de Conseillère provinciale honoraire de la Province de Liège et, par ailleurs, les titres de Présidente honoraire du Conseil provincial, de Vice-présidente honoraire du Conseil provincial et de Secrétaire honoraire du Conseil provincial.

**Article 2.** – de remettre à la famille de l'intéressée une copie conforme de la présente résolution, pour lui servir de titre à titre posthume.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

**DOCUMENT 19-20/302 : MODIFICATION DE LA REPRÉSENTATION PROVINCIALE AU SEIN DE DIVERSES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS : REMPLACEMENT DE FEU MADAME MYRIAM ABAD-PERICK, CONSEILLÈRE PROVINCIALE.**

M. le Président informe l'Assemblée que le document 19-20/302 a été soumis à l'examen du Bureau.

Ce document n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, le Bureau invite l'Assemblée à l'adopter par consensus.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du Bureau sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte les deux résolutions suivantes :

**RÉSOLUTION N°1**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) et plus particulièrement ses articles L1523-11, L1523-15, L1532-2, L2223-12/13 et ses dispositions relatives aux cumuls des conseillers et députés provinciaux ;

Vu les articles 167 et 168 du Code électoral ;

Vu les statuts de la Société intercommunale « Association Intercommunale de Traitement des Déchets liégeois (INTRADEL) » à laquelle la Province de Liège est associée ;

Vu ses résolutions du 13 juin 2019 et son annexe au document 18-19/322, du 26 juin 2019 et son annexe au document 18-19/367, du 26 septembre 2019 et son annexe au document 18-19/396 et du 25 juin 2020 et son annexe au document 19-20/240 portant désignations des représentants de la Province de Liège au sein des organes de gestion et de contrôle de la société intercommunale susvisée ;

Attendu qu'il y a lieu de présenter un nouveau candidat pour remplacer Madame Myriam ABAD-PERICK dans les mandats dérivés dont elle était titulaire au sein de ladite société intercommunale ;

Attendu que ces mandats ont été attribués au groupe PS consécutivement à la composition du Conseil provincial issu des élections provinciales du 14 octobre 2018 ;

Vu les propositions formulées par ce même groupe politique ;

Sur proposition du Collège provincial ;

## **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – Monsieur Serge CAPPÀ, Conseiller provincial (PS), est désigné en qualité de représentant de la Province de Liège au sein de l'Assemblée générale de la Société intercommunale « Association Intercommunale de Traitement des Déchets liégeois (INTRADEL) », en remplacement de feu Madame Myriam ABAD-PERICK.

**Article 2.** – Monsieur Serge CAPPÀ, Conseiller provincial (PS), est proposé en qualité de représentant de la Province de Liège au sein du Conseil d'administration de la Société intercommunale « Association Intercommunale de Traitement des Déchets liégeois (INTRADEL) », en remplacement de feu Madame Myriam ABAD-PERICK.

**Article 3.** – La représentation provinciale au sein de ladite société intercommunale est modifiée conformément au tableau repris en annexe.

**Article 4.** – Un extrait conforme de la présente résolution sera notifié :

- à l'intéressé, pour lui servir de titre ;
- à la société intercommunale concernée, pour disposition.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

Représentation provinciale pour la législature 2018-2024

Association Intercommunale de Traitement des Déchets Liégeois (INTRADEL)	<b>CAPPA Serge</b> en remplacement de ABAD-PERICK Myriam	PS	CP	Administrateur
	DUBOIS Guy	MR	CP	Administrateur
	HAUREGARD Catherine	ECOLO	CP	Administrateur
	<b>CAPPA Serge</b> en remplacement de ABAD-PERICK Myriam	PS	CP	Représentant à l'AG
	KLENKENBERG Claude	PS	CP	Représentant à l'AG
	DUBOIS Guy	MR	CP	Représentant à l'AG
	DEFRANG-FIRKET Virginie	MR	CP	Représentant à l'AG
	MAGNERY Marc	ECOLO	CP	Représentant à l'AG



## RÉSOLUTION N°2

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) et plus particulièrement ses articles L1523-11, L1523-15, L1532-2, L2223-12/13 et ses dispositions relatives aux cumuls des conseillers et députés provinciaux ;

Vu les articles 167 et 168 du Code électoral ;

Vu les statuts des A.S.B.L. « Centre Provincial Liégeois des Productions Végétales et Maraîchères (CPL-VEGEMAR) », « Fonds d'Entraide de la province de Liège », « Centre Liégeois de Promotion de la Santé (CLPS) », « Centre de Réadaptation au Travail d'Abée-Scry (C.R.T.) » et « Blegny-Mine » auxquelles la Province de Liège est associée ;

Vu ses résolutions n° 1 du 25 avril 2019 et son annexe au document 18-19/244, n° 2 du 13 juin 2019 et son annexe au document 18-19/322 et du n° 3 du 25 juin 2020 et son annexe au document 19-20/240 portant désignations des représentants de la Province de Liège au sein de l'organe de contrôle des A.S.B.L. susvisées ;

Attendu qu'il y a lieu de présenter de nouveaux candidats pour remplacer Madame Myriam ABAD-PERICK dans les mandats dérivés dont elle était titulaire au sein des A.S.B.L. précitées ;

Attendu que ces mandats ont été attribués au groupe PS consécutivement à la composition du Conseil provincial issu des élections provinciales du 14 octobre 2018 ;

Vu les propositions formulées par ce même groupe politique ;

Sur proposition du Collège provincial ;

### DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>.** – La représentation provinciale au sein des A.S.B.L. « Centre Provincial Liégeois des Productions Végétales et Maraîchères (CPL-VEGEMAR) », « Fonds d'Entraide de la province de Liège », « Centre Liégeois de Promotion de la Santé (CLPS) », « Centre de Réadaptation au Travail d'Abée-Scry (C.R.T.) » et « Blegny-Mine » est modifiée conformément aux tableaux repris en annexe.

**Article 2.** – Un extrait conforme de la présente résolution sera notifié :  
- aux intéressés, pour leur servir de titre ;  
- aux asbl concernées, pour disposition.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

Représentation provinciale pour la législature 2018-2024

Centre Provincial Liégeois des Productions Végétales et Maraîchères (CPL-VEGEMAR)	<b>HUMBLET Isabelle</b> en remplacement de ABAD- PERICK Myriam	PS	CP	Administrateur
	BAGCI Mustafa	PS	CP	Administrateur
	DUBOIS Guy	MR	CP	Administrateur
	HARTOG Pol	MR	CP	Administrateur
	SAMEDI Isabelle	ECOLO	CP	Administrateur
	<b>HUMBLET Isabelle</b> en remplacement de ABAD- PERICK Myriam	PS	CP	Représentant à l'AG
	BAGCI Mustafa	PS	CP	Représentant à l'AG
	DUBOIS Guy	MR	CP	Représentant à l'AG
	HARTOG Pol	MR	CP	Représentant à l'AG
	SAMEDI Isabelle	ECOLO	CP	Représentant à l'AG

Représentation provinciale pour la législature 2018-2024

Fonds d'Entraide de la Province de Liège	<b>HUMBLET Isabelle</b> en remplacement de ABAD-PERICK Myriam	PS	CP	Administrateur
	BAGCI Mustafa	PS	CP	Administrateur
	FIRQUET Katty	MR	DP	Administrateur
	LUX Valérie	MR	CP	Administrateur
	SAMEDI Isabelle	ECOLO	CP	Administrateur
	VANDEBURIE Julien	ECOLO	CP	Administrateur
	CRAEN Catharina	PTB	CP	Administrateur
	SCHROBILTGEN Jacques	CDH	CP	Observateur au CA (avec voix consultative)
	<b>HUMBLET Isabelle</b> en remplacement de ABAD-PERICK Myriam	PS	CP	Représentant à l'AG
	BAGCI Mustafa	PS	CP	Représentant à l'AG
	FIRQUET Katty	MR	DP	Représentant à l'AG
	LUX Valérie	MR	CP	Représentant à l'AG
	SAMEDI Isabelle	ECOLO	CP	Représentant à l'AG
	VANDEBURIE Julien	ECOLO	CP	Représentant à l'AG
	CRAEN Catharina	PTB	CP	Représentant à l'AG

Représentation provinciale pour la législature 2018-2024

Centre Liégeois de Promotion de la Santé (CLPS)	<b>HUMBLET Isabelle</b> en remplacement de ABAD-PERICK Myriam	PS	CP	Administrateur
	FIRQUET Katty	MR	DP	Administrateur
	<b>HUMBLET Isabelle</b> en remplacement de ABAD-PERICK Myriam	PS	CP	Représentant à l'AG
	GUCKEL Irwin	PS	CP	Représentant à l'AG
	FIRQUET Katty	MR	DP	Représentant à l'AG
	LUX Valérie	MR	CP	Représentant à l'AG
	MARÉCHAL Nicole	ECOLO	CP	Représentant à l'AG

Représentation provinciale pour la législature 2018-2024

Centre de Réadaptation au Travail d'Abée-Scry (C.R.T.)	<b>HUMBLET Isabelle</b> en remplacement de ABAD-PERICK Myriam	PS	CP	Administrateur
	GRAINDORGE Isabelle	PS	CP	Administrateur
	FIRQUET Katty	MR	DP	Administrateur
	HARTOG Pol	MR	CP	Administrateur
	GAILLARD Sandrina	ECOLO	CP	Administrateur
	MAGNERY Marc	ECOLO	CP	Administrateur
	CRAEN Catharina	PTB	CP	Administrateur
	LEJEUNE Luc	CDH	CP	Observateur au CA (avec voix consultative)
	GILLARD Luc	PS	DP	Représentant à l'AG
	MEUREAU Robert	PS	DP	Représentant à l'AG
	BRODURE-WILLAIN Muriel	PS	DP	Représentant à l'AG
	<b>HUMBLET Isabelle</b> en remplacement de ABAD-PERICK Myriam	PS	CP	Représentant à l'AG
	FIRQUET Katty	MR	DP	Représentant à l'AG
	DENIS André	MR	DP	Représentant à l'AG
	HARTOG Pol	MR	CP	Représentant à l'AG
	GAILLARD Sandrina	ECOLO	CP	Représentant à l'AG
	LEBEAU Caroline	ECOLO	CP	Représentant à l'AG
	MAGNERY Marc	ECOLO	CP	Représentant à l'AG
	CRAEN Catharina	PTB	CP	Représentant à l'AG
	LEJEUNE Luc	CDH	CP	Représentant à l'AG

Représentation provinciale pour la législature 2018-2024

Blegny-Mine	<b>COLOMBINI Deborah</b> en remplacement de ABAD-PERICK Myriam	PS	CP	Administrateur
	NEVEN-JACOB Chantal	MR	CP	Administrateur
	FRENAY Murielle	ECOLO	CP	Administrateur
	<b>COLOMBINI Deborah</b> en remplacement de ABAD-PERICK Myriam	PS	CP	Représentant à l'AG
	NEVEN-JACOB Chantal	MR	CP	Représentant à l'AG
	FRENAY Murielle	ECOLO	CP	Représentant à l'AG

**DOCUMENT 19-20/303 : RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET LA « FONDATION PROVINCE DE LIÈGE POUR L'ART ET LA CULTURE » – EXERCICE 2018/PRÉVISIONS 2019.**

**DOCUMENT 19-20/304 : RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « ACADEMIE DE MUSIQUE GRETRY » – EXERCICE 2018/PRÉVISIONS 2019.**

**DOCUMENT 19-20/305 : RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « ASSOCIATION POUR LA GESTION DU CHATEAU DE JEHAY » – EXERCICE 2018/PRÉVISIONS 2019.**

**DOCUMENT 19-20/306 : RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « MNEMA » – EXERCICE 2018/PRÉVISIONS 2019.**

**DOCUMENT 19-20/307 : RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « CENTRE WALLON D'ART CONTEMPORAIN DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, LA CHÂTAIGNERAIE » – EXERCICE 2018/PRÉVISIONS 2019.**

**DOCUMENT 19-20/308 : RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « OFFICE PROVINCIAL DES MÉTIERS D'ART DE LIÈGE » – EXERCICE 2018/PRÉVISIONS 2019.**

**DOCUMENT 19-20/309 : RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « SOCIÉTÉ ROYALE D'ENCOURAGEMENT À L'ART WALLON » – EXERCICE 2018/2019 - PRÉVISIONS 2019/2020.**

M. le Président informe l'Assemblée que ces sept documents ont été soumis à l'examen de la 1<sup>ère</sup> Commission et ont été regroupés à sa demande.

Ces sept documents ayant soulevé des questions et remarques, M. Rafik RASSAA, Chef de groupe, fait rapport sur ceux-ci au nom de la 1<sup>ère</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée à les adopter par 9 voix pour et 2 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 1<sup>ère</sup> Commission sont approuvées, par un vote globalisé, à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte les sept résolutions suivantes :

Document 19-20/303

## **RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif et les fondations ;

Vu le contrat de gestion conclu le 30 novembre 2017 avec la Fondation Province de Liège pour l'Art et la Culture ;

Vu le rapport d'évaluation positif relatif à l'exercice 2018 émanant du Collège ;

Sur proposition du Collège provincial,

## **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – D'attester de la vérification de la réalisation des tâches de service public par la Fondation Province de Liège pour l'Art et la Culture portant sur l'exercice 2018 relatif au contrat de gestion conclu le 30 novembre 2017.

**Article 2.** – De marquer son accord sur le rapport d'évaluation annuel positif tel que présenté par le Collège.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

## **RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu le contrat de gestion conclu le 8 novembre 2010 avec l'asbl « Académie de Musique Grétry » ;

Vu le rapport d'évaluation positif relatif à l'exercice 2018 émanant du Collège ;

Sur proposition du Collège provincial,

## **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – D'attester de la vérification de la réalisation des tâches de service public par l'asbl « Académie de Musique Grétry » portant sur l'exercice 2018 relatif au contrat de gestion conclu le 8 novembre 2010.

**Article 2.** – De marquer son accord sur le rapport d'évaluation annuel positif tel que présenté par le Collège.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

Document 19-20/305

## **RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu le contrat de gestion conclu le 23 décembre 2005 avec l'asbl « Association pour la gestion du Château de Jehay » ;



Vu le rapport d'évaluation positif relatif à l'exercice 2018 émanant du Collège ;

Sur proposition du Collège provincial,

### **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – D'attester de la vérification de la réalisation des tâches de service public par l'asbl « Association pour la gestion du Château de Jehay » portant sur l'exercice 2018 relatif au contrat de gestion conclu le 23 décembre 2005.

**Article 2.** – De marquer son accord sur le rapport d'évaluation annuel positif tel que présenté par le Collège.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

Document 19-20/306

### **RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu le contrat de gestion conclu le 27 mai 2010 avec l'asbl « MNEMA » ;

Vu le rapport d'évaluation positif relatif à l'exercice 2018 émanant du Collège ;

Sur proposition du Collège provincial,

### **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – D'attester de la vérification de la réalisation des tâches de service public par l'asbl « MNEMA » portant sur l'exercice 2018 relatif au contrat de gestion conclu le 27 mai 2010.

**Article 2.** – De marquer son accord sur le rapport d'évaluation annuel positif tel que présenté par le Collège.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

Document 19-20/307

## **RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu le contrat de gestion conclu le 21 janvier 2010 avec l'asbl « Centre Wallon d'art contemporain de la Communauté française, la Chataigneraie » ;

Vu le rapport d'évaluation positif relatif à l'exercice 2018 émanant du Collège ;

Sur proposition du Collège provincial,

## **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – D'attester de la vérification de la réalisation des tâches de service public par l'asbl « Centre Wallon d'art contemporain de la Communauté française, la Chataigneraie » portant sur l'exercice 2018 relatif au contrat de gestion conclu le 21 janvier 2010.

**Article 2.** – De marquer son accord sur le rapport d'évaluation annuel positif tel que présenté par le Collège.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

## **RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu le contrat de gestion conclu le 15 décembre 2005 avec l'asbl « Office Provincial des Métiers d'Art de Liège » ;

Vu le rapport d'évaluation positif relatif à l'exercice 2018 émanant du Collège ;

Sur proposition du Collège provincial,

## **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – D'attester de la vérification de la réalisation des tâches de service public par l'asbl « Office Provincial des Métiers d'Art de Liège » portant sur l'exercice 2018 relatif au contrat de gestion conclu le 15 décembre 2005.

**Article 2.** – De marquer son accord sur le rapport d'évaluation annuel positif tel que présenté par le Collège.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

Document 19-20/309

## **RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu le contrat de gestion conclu le 21 juin 2007 avec l'asbl « Société Royale d'Encouragement à l'Art Wallon » ;

Vu le rapport d'évaluation positif relatif à l'exercice 2018 émanant du Collège ;

Sur proposition du Collège provincial,

## DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>.** – D'attester de la vérification de la réalisation des tâches de service public par l'asbl « Société Royale d'Encouragement à l'Art Wallon » portant sur l'exercice 2018 relatif au contrat de gestion conclu le 21 juin 2007.

**Article 2.** – De marquer son accord sur le rapport d'évaluation annuel positif tel que présenté par le Collège.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

**DOCUMENT 19-20/310 : RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « CONFÉRENCE DES ÉLUS MEUSE – CONDROZ – HESBAYE » – EXERCICE 2018/PRÉVISIONS 2019.**

**DOCUMENT 19-20/311 : RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « RÉGION DE VERVIERS – CONFÉRENCE D'ARRONDISSEMENT DES BOURGMESTRES ET DU COLLÈGE PROVINCIAL DE LIÈGE » – EXERCICE 2018/PRÉVISIONS 2019.**

**DOCUMENT 19-20/312 : RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « LIÈGE EUROPE MÉTROPOLE » – EXERCICE 2018/PRÉVISIONS 2019.**

**DOCUMENT 19-20/313 : RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « LIÈGE MÉTROPOLE – CONFÉRENCE D'ARRONDISSEMENT DES BOURGMESTRES ET DU COLLÈGE PROVINCIAL DE LIÈGE » – EXERCICE 2018/PRÉVISIONS 2019.**

**DOCUMENT 19-20/314 : RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « KONFERENZ DER BÜRGERMEISTER DER DEUTSCHSPRACHIGEN GEMEINDEN BELGIENS » – EXERCICE 2018/PRÉVISIONS 2019.**

M. le Président informe l'Assemblée que ces cinq documents ont été soumis à l'examen de la 1<sup>ère</sup> Commission et ont été regroupés à sa demande.

Ces cinq documents ayant soulevé des questions et remarques, M<sup>me</sup> Victoria VANDEBERG, Conseillère provinciale, fait rapport sur ceux-ci au nom de la 1<sup>ère</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée à les adopter par 9 voix pour et 2 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 1<sup>ère</sup> Commission sont approuvées, par un vote globalisé, à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte les cinq résolutions suivantes :

Document 19-20/310

## **RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu le contrat de gestion conclu le 7 juin 2012 avec l'asbl « Conférence des Elus de Meuse-Condroz-Hesbaye » ;

Vu le rapport d'évaluation positif relatif à l'exercice 2018 émanant du Collège ;

Sur proposition du Collège provincial,

## **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – D'attester de la vérification de la réalisation des tâches de service public par l'asbl « Conférence des Elus de Meuse-Condroz-Hesbaye » portant sur l'exercice 2018 relatif au contrat de gestion conclu le 7 juin 2012.

**Article 2.** – De marquer son accord sur le rapport d'évaluation annuel positif tel que présenté par le Collège.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

## **RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu le contrat de gestion conclu le 19 septembre 2013 avec l'asbl « Région de Verviers – Conférence d'arrondissement des Bourgmestres et du Collège provincial de Liège » ;

Vu le rapport d'évaluation positif relatif à l'exercice 2018 émanant du Collège ;

Sur proposition du Collège provincial,

## **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – D'attester de la vérification de la réalisation des tâches de service public par l'asbl « Région de Verviers – Conférence d'arrondissement des Bourgmestres et du Collège provincial de Liège » portant sur l'exercice 2018 relatif au contrat de gestion conclu le 19 septembre 2013.

**Article 2.** – De marquer son accord sur le rapport d'évaluation annuel positif tel que présenté par le Collège.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

Document 19-20/312

## **RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu le contrat de gestion conclu le 5 juillet 2012 avec l'asbl « Liège Europe Métropole » ;

Vu le rapport d'évaluation positif relatif à l'exercice 2018 émanant du Collège ;

Sur proposition du Collège provincial,

### **DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – D'attester de la vérification de la réalisation des tâches de service public par l'asbl « Liège Europe Métropole » portant sur l'exercice 2018 relatif au contrat de gestion conclu le 5 juillet 2012.

**Article 2.** – De marquer son accord sur le rapport d'évaluation annuel positif tel que présenté par le Collège.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

Document 19-20/313

### **RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu le contrat de gestion conclu le 7 juin 2012 avec l'asbl « Liège Métropole – Conférence d'Arrondissement des Bourgmestres et du Collège Provincial de Liège » ;

Vu le rapport d'évaluation positif relatif à l'exercice 2018 émanant du Collège ;

Sur proposition du Collège provincial,

### **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – D'attester de la vérification de la réalisation des tâches de service public par l'asbl « Liège Métropole – Conférence d'Arrondissement des Bourgmestres et du Collège Provincial de Liège » portant sur l'exercice 2018 relatif au contrat de gestion conclu le 7 juin 2012.

**Article 2.** – De marquer son accord sur le rapport d'évaluation annuel positif tel que présenté par le Collège.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

Document 19-20/314

## **RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu le contrat de gestion conclu le 3 août 2015 avec l'asbl « Konferenz der Bürgermeister der Deutschsprachigen Gemeinden Belgiens » ;

Vu le rapport d'évaluation positif relatif à l'exercice 2018 émanant du Collège ;

Sur proposition du Collège provincial,

## **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – D'attester de la vérification de la réalisation des tâches de service public par l'asbl « Konferenz der Bürgermeister der Deutschsprachigen Gemeinden Belgiens » portant sur l'exercice 2018 relatif au contrat de gestion conclu le 3 août 2015.

**Article 2.** – De marquer son accord sur le rapport d'évaluation annuel positif tel que présenté par le Collège.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.



**DOCUMENT 19-20/315 : MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES – ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT DE L'OFFICE NATIONAL DES VACANCES ANNUELLES (ONVA) PORTANT SUR L'ACQUISITION DE SERVICES DE SUPPORT (INTAKE, SPOC, MANAGED SERVICES) ET DE MAINTENANCE HARDWARE/SOFTWARE DE L'INFRASTRUCTURE STOCKAGE, SERVEURS, RÉSEAU, VMWARE, VEEAM ET TREND MICRO ET SUR L'ACQUISITION PROBABLE DE 110 JOURS DE SERVICES DE CONSULTANCE PAR AN AINSI QUE DE FOURNITURES COMPLÉMENTAIRES.**

M. le Président informe l'Assemblée que le document 19-20/3015 a été soumis à l'examen de la 1<sup>ère</sup> Commission.

Ce document ayant soulevé une question, M. Luc LEJEUNE, Chef de groupe, en remplacement de M<sup>me</sup> Marie MONVILLE, Conseillère provinciale, fait rapport sur celui-ci au nom de la 1<sup>ère</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée à l'adopter par 9 voix pour et 2 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 1<sup>ère</sup> Commission sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

## **RÉSOLUTION**

### LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Attendu que l'Office National des Vacances Annuelles se porte centrale d'achat au sens de l'article 2, 6° de la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Attendu que la Province de Liège peut y adhérer moyennant signature d'une convention ;

Attendu que l'accès à cette centrale est totalement gratuit ;

Attendu qu'il est avantageux d'adhérer à la centrale d'achat de l'Office National des Vacances Annuelles dans le cadre d'une simplification administrative et afin de bénéficier des conditions identiques à celles obtenues par le pouvoir organisateur, en particulier en ce qui concerne les conditions de prix ;

Attendu que la Province sera libre de passer commande ;

Attendu que les rapports relatifs aux acquisitions réalisées via cette centrale d'achat seront présentés à votre Assemblée, sauf s'ils relèvent des délégations de compétences accordées le 31 janvier 2019 sur base de l'article L2222-2 quinquies § 3 et § 4 du Décret du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (commandes relevant du budget ordinaire et commandes relevant du budget extraordinaire d'un montant inférieur à 144.000 € HTVA).

Vu les propositions formulées à cet effet par rapport référencé GED/2020-06047 de la Direction du Département des Systèmes d'Information, approuvées par le Collège provincial en sa séance du 27 août 2020 ;

Vu l'avis de Monsieur le Directeur financier provincial rendu en date du 21 août 2020 ;

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et plus particulièrement son article 47 ;

Vu l'article L2222-2 quinquies du Décret du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Sur proposition du Collège provincial,

## ADOPTE

**Article 1<sup>er</sup>.** – La Province de Liège adhère à la centrale d’achat de l’Office National des Vacances Annuelles (ONVA) portant d’une part sur l’acquisition de services de support (intake, spoc, managed services) et de maintenance hardware/software de notre infrastructure stockage, serveurs, réseau, VMware, Veeam, et Trend Micro, et d’autre part sur l’acquisition probable de 110 jours de services de consultance par an ainsi que de fournitures complémentaires et approuve les termes de la convention proposée.

**Article 2.** – Madame Marianne LONHAY, Directrice générale provinciale et Monsieur Luc GILLARD, Député provincial – Président sont désignés pour signer la convention.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

**DOCUMENT 19-20/316 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE CULTURE – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2020 À 16 BIBLIOTHÈQUES RECONNUES.**

**DOCUMENT 19-20/317 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE CULTURE – DEMANDE DE SOUTIEN DE L’ASBL « CREAC » DANS LE CADRE DE SA PROGRAMMATION DU 2<sup>ÈME</sup> SEMESTRE 2019.**

**DOCUMENT 19-20/318 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE CULTURE – DEMANDE DE SOUTIEN DE L’ASBL « FESTIVAL D’ART DE HUY » DANS LE CADRE DU FESTIVAL ÉDITION 2020 PROGRAMMÉ DE DÉCEMBRE 2020 À MARS 2021 EN FORMULE REVISITÉE SUITE À LA CRISE SANITAIRE.**

M. le Président informe l’Assemblée que ces trois documents ont été soumis à l’examen de la 1<sup>ère</sup> Commission et ont été regroupés à sa demande.

Ces trois documents ayant soulevé des questions et remarques, M. Serge CAPPA, Chef de groupe, fait rapport sur ceux-ci au nom de la 1<sup>ère</sup> Commission, laquelle invite l’Assemblée à les adopter par 9 voix pour et 2 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 1<sup>ère</sup> Commission sont approuvées, par un vote globalisé, à l’unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte les trois résolutions suivantes :

## RÉSOLUTION

### LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la proposition du service Culture d'octroyer une subvention aux 16 bénéficiaires suivants pour le fonctionnement 2020 de leur bibliothèque reconnue :

- Ville d'Ans pour sa bibliothèque locale
- Commune de Chaudfontaine pour sa bibliothèque locale
- Commune de Dison pour sa bibliothèque locale
- Commune de Fléron pour sa bibliothèque locale
- Ville de Hannut pour sa bibliothèque locale
- Ville de Herstal pour sa bibliothèque locale encyclopédique
- Ville de Herve pour sa bibliothèque locale
- Ville de Huy pour sa bibliothèque locale encyclopédique
- Asbl « CMM Don Bosco » - Liège
- Ville de Malmedy pour sa bibliothèque locale
- Commune d'Oupeye pour sa bibliothèque locale encyclopédique
- Ville de Seraing pour sa bibliothèque locale
- Ville de Stavelot pour sa bibliothèque locale
- Ville de Verviers pour sa bibliothèque principale
- Commune de Wanze pour sa bibliothèque locale
- Ville de Waremme pour sa bibliothèque locale encyclopédique

Considérant que cette proposition, telle que motivée par le Service de la Culture, atteste que ces projets participent à l'accès à la culture pour tous ;

Attendu que l'objet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que l'activité projetée est conforme aux dispositions statutaires de l'organisation définissant les buts qu'elle poursuit ;

Attendu que les bénéficiaires ont produit le budget de l'année, leurs comptes annuels les plus récents ainsi que les factures afférentes aux dépenses admissibles 2019 de ces bibliothèques ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la proposition de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention ;

Sur le rapport du Collège provincial,

## DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>.** – D’octroyer, à titre de subvention de fonctionnement annuel 2020 des bibliothèques reconnues, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, un montant global de 153.862,50 EUR à charge de l’article budgétaire 767/99767/640502 du budget ordinaire 2020 réparti de la manière suivante :

Noms	Montants
Ville d’Ans pour sa bibliothèque locale	8.250,00 EUR
Commune de Chaudfontaine pour sa bibliothèque locale	4.950,00 EUR
Commune de Dison pour sa bibliothèque locale	4.950,00 EUR
Commune de Fléron pour sa bibliothèque locale	4.950,00 EUR
Ville de Hannut pour sa bibliothèque locale	4.950,00 EUR
Ville de Herstal pour sa bibliothèque locale encyclopédique	9.900,00 EUR
Ville de Herve pour sa bibliothèque locale	4.950,00 EUR
Ville de Huy pour sa bibliothèque locale encyclopédique	11.550,00 EUR
Asbl « CMM Don Bosco » - Liège	13.612,50 EUR
Ville de Malmedy pour sa bibliothèque locale	4.950,00 EUR
Commune d’Oupeye pour sa bibliothèque locale encyclopédique	8.250,00 EUR
Ville de Seraing pour sa bibliothèque locale	16.500,00 EUR
Ville de Stavelot pour sa bibliothèque locale	4.950,00 EUR
Ville de Verviers pour sa bibliothèque principale	23.100,00 EUR
Commune de Wanze pour sa bibliothèque locale	8.250,00 EUR
Ville de Waremme pour sa bibliothèque locale encyclopédique	19.800,00 EUR

**Article 2.** – Toutes les dispositions susceptibles d’être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l’exécution de la présente décision.

**Article 3.** – Les bénéficiaires ont produit les justificatifs de cette subvention.

**Article 4.** – Le service Culture est chargé de rendre compte du résultat du contrôle de l’utilisation de la subvention ainsi octroyée par la voie du prochain rapport annuel d’activités.

**Article 5.** – Le Collège provincial est chargé de notifier la présente résolution aux bénéficiaires concernés sous les signatures du Député provincial - Président et de Madame la Directrice générale provinciale.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

## RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par de l'Asbl « CREAC », rue Saint-Lambert, 84-86 à 4040 Herstal dans le cadre de sa programmation du 2<sup>ème</sup> semestre 2019 ;

Considérant que la sollicitation, telle que motivée par le demandeur, atteste que ce projet participe à l'accès à la culture pour tous ;

Attendu que l'objet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que les activités projetées sont conformes aux dispositions statutaires du demandeur ;

Attendu que le bénéficiaire a joint les justificatifs requis (bilan, facture et extraits de compte) en date du 27/03/2020 ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention ;

Sur le rapport du Collège provincial,

## DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>.** – D'octroyer, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, à l'asbl « CREAC », rue Saint-Lambert, 84-86 à 4040 Herstal d'un montant de 3.663,00 € afin de soutenir les activités d'éducation permanente du 2<sup>ème</sup> semestre 2019.

**Article 2.** – L'organisation bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d'être contrainte de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1<sup>er</sup>, 1<sup>o</sup>, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

**Article 3.** – Toutes les dispositions susceptibles d'être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l'exécution de la présente décision.

**Article 4.** – Le Collège provincial procèdera à l’engagement ainsi qu’à l’ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

**Article 5.** – Le service Culture est chargé :

- de procéder, dès après l’expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l’utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte du contrôle de l’utilisation de cette somme par la voie du prochain rapport annuel d’activités.

**Article 6.** – Le Collège provincial est chargé de notifier cette résolution au bénéficiaire concerné, sous les signatures du Député provincial-Président et de Madame la Directrice générale provinciale.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

Document 19-20/318

## **RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l’octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l’octroi de subventions telles qu’elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l’Asbl « Festival d’Art de Huy », Avenue Delchambre, 7a à 4500 Huy dans le cadre du Festival 2020 programmé de décembre 2020 à mars 2021 en formule revisitée suite à la crise sanitaire ;

Considérant que la sollicitation, telle que motivée par le demandeur, atteste que ce projet participe à l’accès à la culture pour tous ;

Attendu que l’objet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l’article L3331-2, du CDLD, en ce qu’il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l’endroit d’une proposition de développer une activité ou un événement s’inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l’intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que les activités projetées sont conformes aux dispositions statutaires du demandeur ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande les comptes et bilan 2019 et le budget prévisionnel dont les recettes s'élèvent à 58.001,00 € et les dépenses s'élèvent 74.730,14 € ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention ;

Sur le rapport du Collège provincial,

## **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – D'octroyer, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, à l'Asbl « Festival d'Art de Huy », Avenue Delchambre, 7a à 4500 Huy un montant de 5.000,00 € afin de soutenir l'édition 2020 du Festival d'Art de Huy programmée de décembre 2020 à mars 2021 en formule revisitée suite à la crise sanitaire.

**Article 2.** – L'organisation bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d'être contrainte de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1<sup>er</sup>, 1<sup>o</sup>, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

**Article 3.** – Toutes les dispositions susceptibles d'être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l'exécution de la présente décision.

**Article 4.** – Le bénéficiaire devra produire, avant le 30 juin 2021, les justificatifs d'utilisation du montant octroyé. Ces justificatifs consisteront en factures, extraits de compte bancaire ainsi que le bilan financier du festival incluant l'ensemble des recettes et dépenses y relatives, lequel sera dûment daté et signé.

**Article 5.** – Le Collège provincial procèdera à l'engagement ainsi qu'à l'ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

**Article 6.** – Le service Culture est chargé :

- de procéder, dès après l'expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l'utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte du contrôle de l'utilisation de cette somme par la voie du prochain rapport annuel d'activités.

**Article 7.** – Le Collège provincial est chargé de notifier cette résolution au bénéficiaire concerné, sous les signatures du Député provincial-Président et de Madame la Directrice générale provinciale.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

**DOCUMENT 19-20/319 : MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR DES RENCONTRES THÉÂTRE JEUNE PUBLIC 2020.**

M. le Président informe l'Assemblée que le document 19-20/319 a été soumis à l'examen de la 1<sup>ère</sup> Commission.

Ce document n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 1<sup>ère</sup> Commission invite l'Assemblée à l'adopter par 9 voix pour et 2 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 1<sup>ère</sup> Commission sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

**RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Considérant qu'il convient de procéder à l'élaboration d'un ROI relatif aux Rencontres Théâtre Jeune Public, afin de répondre aux exigences d'organisation ;

Vu le code de la Démocratie locale et de la centralisation ;

Sur proposition du Collège provincial,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – Le Règlement d'ordre intérieur des Rencontres Théâtre Jeune Public est approuvé tel qu'annexé à la présente ;

**Article 2.** – La présente résolution produira ses effets le 1<sup>er</sup> octobre 2020 ;

**Article 3.** – Le présent Règlement sera publié au bulletin provincial et mis en ligne sur le site de la Province de Liège.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.



# PROVINCE DE LIEGE – SECTEUR de la JEUNESSE

## RENCONTRES THEATRE JEUNE PUBLIC

2020

### REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

#### **Article 1. Organisation**

Les Rencontres Théâtre Jeune Public font partie intégrante d'une politique générale Culture-Enseignement initiée par la Communauté française de Belgique intitulée « Spectacles à l'Ecole ».

Les Rencontres Théâtre Jeune Public sont organisées chaque année par la Province de Liège (Secteur de la Jeunesse), opérateur principal de cette manifestation pour l'ensemble du territoire de la Communauté française de Belgique, en partenariat avec la Communauté française de Belgique.

L'objectif des Rencontres est de présenter aux acheteurs potentiels (les programmateurs des structures culturelles belges et étrangères et les établissements scolaires) et à la presse, les nouveaux spectacles jeunes publics bénéficiant, dans le cadre des budgets disponibles, de l'aide à la diffusion en cas de programmation scolaire.

La crise sanitaire liée à l'épidémie du Covid 19 empêchant exceptionnellement la Province de Liège d'accueillir toutes les compagnies, Les Rencontres Théâtre Jeune public 2020 se dérouleront en 2 volets :

1<sup>er</sup> volet : du 3 au 10 novembre à Liège, organisé par la Province de Liège ;

2<sup>ème</sup> volet : du 26 au 30 décembre à Bruxelles, organisé par la CTEJ.

Le présent ROI ne concerne que le 1<sup>er</sup> volet pris en charge par la Province de Liège.

#### **Article 2. Lieux de la manifestation**

Le premier volet des Rencontres se déroulera sur le territoire de la Ville de Liège, principalement dans des infrastructures professionnelles :

- Caserne Fonck, Rue Ransonnet, 2 à 4020 Liège ;
- Le Centre culturel les Chiroux, Place des Carmes, 8 à 4000 Liège ;
- Le Théâtre de Liège, Place du Vingt Août, 15 à 4000 Liège ;
- Le Théâtre Universitaire Royal de Liège, Quai Roosevelt, 1 à 4000 Liège ;
- L'ESA Saint-Luc, Boulevard de la Constitution, 41 à 4020 Liège, salle B 16 ;
- Salle des Ventes – Le Régina, Rue Sœurs-de-Hasque, 13 à 4000 Liège.

#### **Article 3. Conditions de participation et modalités d'inscription**

Sont admis à participer aux Rencontres :

Les compagnies de théâtre jeune public, présentant des spectacles pour les enfants de 2,5 à 18 ans, dont le siège social est situé en Communauté française.

Ces dernières doivent introduire un dossier de candidature auprès de la FWB. Celui-ci est examiné par la Commission de Concertation composée de 28 membres selon la répartition suivante :

- 2 représentants du Service général des Arts de la Scène (AGC),
- 1 représentant de l'Administration générale de l'Enseignement (AGE),
- 6 représentants des Services culturels provinciaux et COCOF,
- 5 représentants des programmateurs professionnels (ASSPROPRO)
- 6 représentants de l'Enseignement (réseaux et fédérations) :
  - Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
  - Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces (CECP),
  - Fédération des Etablissements fondamentaux de l'Enseignement catholique (FEDEFOC),

- Fédération des Etablissements secondaires de l'Enseignement catholique (FESEC),
- Conseil des Pouvoirs organisateurs de l'Enseignement neutre subventionné (CPEONS),
- Fédération des Ecoles libres subventionnées indépendantes (FELSI)
- 7 personnes issues du milieu artistique (comédiens, metteurs en scène, dont une alternance de 3 membre de la CTEJ (Chambre des Théâtres pour l'Enfance et la Jeunesse)
- 1 représentant du Conseil du Théâtre pour l'Enfance et la Jeunesse + 1 suppléant.

### Principes généraux :

Pour toutes les catégories de compagnies, le dépôt et l'acceptation du dossier d'inscription sont les conditions préalables à toute participation à la sélection ou aux Rencontres, selon leur catégorie. Sauf dérogation exceptionnelle, une compagnie, sélectionnée d'office ou non, ne peut présenter qu'un seul spectacle par an, quelle que soit sa forme (format traditionnel ou petite forme).

### Classement des compagnies en 3 catégories :

- 1) Sélectionnées d'office** : les compagnies bénéficiant de **contrats-programmes dans le secteur du Théâtre pour l'Enfance et la Jeunesse** octroyés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les spectacles de ces compagnies bénéficient automatiquement de l'accès aux Rencontres. Elles ont automatiquement accès si elles sont programmées, aux aides à la diffusion durant 3 saisons, et ce dans les limites des crédits disponibles.

La composition de l'équipe d'une compagnie (metteurs en scène, auteurs, comédiens, scénographes...) doit rester la plus similaire par rapport à l'équipe de base et/ou offrir une vision cohérente du travail artistique (la continuité des projets antérieurs, la note d'intention artistique...).

- 2) Sélectionnées d'office** : les compagnies bénéficiant d'un **contrat de confiance** :

Le contrat de confiance permet un accès direct aux Rencontres, sans visionnement préalable, et aux aides à la diffusion, durant 3 saisons, et ce dans les limites des crédits disponibles.

Ces compagnies doivent par ailleurs faire la preuve d'une activité de diffusion dirigée essentiellement vers le jeune public.

La composition de l'équipe d'une compagnie (metteurs en scène, auteurs, comédiens, scénographes...) doit rester la plus similaire à l'équipe de base et/ou offrir une vision cohérente du travail artistique (la continuité des projets antérieurs, la note d'intention artistique...).

En principe, le contrat de confiance est **accordé** aux compagnies dont **2 spectacles sur les 3 derniers** présentés aux Rencontres ont reçu une évaluation de la Commission concluant à leur prise en compte dans cette perspective. Pour les compagnies n'ayant pas encore présenté trois spectacles, le contrat de confiance est accordé dès la deuxième évaluation positive.

En principe, le contrat de confiance est **retiré** (sans incidence sur l'aide à la diffusion) aux compagnies dont **2 spectacles sur les 3 derniers** présentés aux Rencontres ont reçu une évaluation négative de la Commission dans cette perspective. Les compagnies dans ce cas perdent leur accès direct aux Rencontres et sont à nouveau soumises à l'étape du visionnement préalable pour leur spectacle suivant.

Dans les deux cas, la Commission fonde sa décision sur une mise en perspective des différents avis émis sur l'ensemble de la production de la compagnie concernée.

- 3) Les compagnies candidates :**

Pour avoir accès aux Rencontres et aux aides à la diffusion, les autres compagnies (à l'exception des compagnies bénéficiant de contrats-programmes ainsi que celles bénéficiant d'un contrat de confiance) sont, en principe, soumises, après acceptation de leur dossier, à un **visionnement du spectacle qu'elles proposent**.

Toutefois, pour cette édition, en raison de l'épidémie du coronavirus- COVID 19 et des risques sanitaires y liés, les visionnements par la Commission théâtre n'auront pas lieu. Une sélection sera

organisée sur base de dossiers administratifs, et d'entretiens individuels. Ce processus a permis à la Commission de Concertation, d'identifier les compagnies retenues pour participer à la manifestation.

Sont admis à assister aux Rencontres :

- 1) Des membres des compagnies de Théâtre qui présentent leur spectacle, ainsi que d'autres compagnies de théâtre ;
- 2) Des membres de la presse ;
- 3) Des programmeurs belges et étrangers des structures culturelles ;
- 4) Des enseignants et le tout public sous réserve de la disponibilité de place.

#### **Article 4. Programmation**

Le programme des Rencontres est établi après la délibération de la Commission de Concertation et la réunion technique avec les compagnies sélectionnées. Celui-ci est établi en fonction du nombre de compagnies acceptées (36 pour la Province de Liège et 18 pour Bruxelles), et de leurs exigences (techniques et disponibilités).

#### **Article 5. Réservations – modalités**

##### **Spectacles**

Les réservations de places se font via un formulaire unique par volet de la manifestation, préétabli et envoyé individuellement aux personnes inscrites dans le listing RTJP. Le droit de prix d'entrée est fixé à **2,50 €** par place.

Les demandes seront traitées par catégories à condition que celles-ci parviennent avant la date fixée sur le formulaire, et en fonction des places encore disponibles.

Catégories prioritaires :

- a. Les membres de la Commission de Concertation
- b. Les membres du Conseil du Théâtre
- c. Les membres des Pouvoirs Publics
- d. Les programmeurs professionnels belges
- e. Les programmeurs professionnels étrangers
- f. Les enseignants programmeurs

Catégories Non-prioritaires :

- a. Les compagnies de théâtre
- b. Les enseignants non-programmeurs
- c. Le tout public

Les demandes des catégories non prioritaires seront traitées après la date mentionnée sur les formulaires et en fonction des places encore disponibles.

##### **Confirmation de réservation**

Une facture, reprenant le détail des places réservées, sera adressée aux personnes ayant réservé des places de spectacle. La facture est à acquitter par virement bancaire avant le 16 octobre 2020, sur le compte BE79 0910 0386 1033 de la Province de Liège.

En cas de non-paiement dans les délais, la réservation sera annulée.

##### **Modification de réservation**

Toute demande de modification doit se faire avant acquittement de la facture, en contactant le Secteur de la Jeunesse.

Si le nombre de places disponibles permet de modifier la réservation, une nouvelle facture sera adressée.

En cas d'annulation de réservation après paiement de la facture, aucun remboursement ne sera possible sans justification écrite approuvée par le Secteur de la Jeunesse.

## **Réception des tickets d'entrée**

Les titres d'accès correspondant aux places réservées seront disponibles, la veille de la manifestation au bureau d'accueil, sur présentation de la facture et de la preuve de paiement.

## **Article 6. Données personnelles**

En sa qualité de responsable du traitement de données à caractère personnel, la Province de Liège, Place Saint-Lambert 18A à 4000 Liège, est soucieuse de la sécurité et de la confidentialité de vos données.

En particulier, elle s'engage à respecter les dispositions du Règlement général européen sur la protection des données n°2016/679 (le RGPD), ainsi que la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Les données à caractère personnel collectées seront uniquement traitées :

Par l'organisateur, pour la gestion de l'évènement (suivi administratif des réservations) et pour mettre en relation les personnes concernées avec les divers autres participants à l'évènement (membres du Secteur de la Jeunesse de la Province de Liège, enseignants, compagnies, acheteurs potentiels, presse, programmateurs belges et étrangers – Union Européenne ou hors Union Européenne, la FWB, la CTEJ et ASSPROPRO) afin de rencontrer l'objectif des Rencontres, précisé à l'article 1 du présent règlement.

Les données à caractère personnel concernées sont :

Les noms, prénoms, adresses, courriels et numéros de téléphone des participants.

La base légale sur laquelle repose le traitement de données à caractère personnel est le présent règlement d'ordre intérieur qui vaut contrat entre le participant et l'organisateur.

Aucune donnée à caractère personnel ne sera transmise à des tiers autres que ceux listés ci-dessus.

Au sein de la Province de Liège, les données à caractère personnel seront conservées aussi longtemps que les « Rencontres Théâtre Jeune Public » seront organisées par la Province de Liège.

Nous vous informons que vous disposez à tout moment des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation de traitement, de portabilité et d'opposition concernant lesdites données. Ces droits peuvent être exercés en prenant contact avec le délégué à la protection des données dont les coordonnées sont mentionnées ci-dessous.

*Contact pour tout renseignement complémentaire concernant la protection des données à caractère personnel : [info.dpo@provincedeliege.be](mailto:info.dpo@provincedeliege.be) – ou A l'attention du délégué à la protection des données, rue d'Othée, 121 – 4430 Ans.*

## **Article 7. Tabac**

Il est strictement interdit de fumer dans les locaux réservés à la manifestation (salle de spectacle, bar, toilettes, loges...).

## **Article 8. Vol**

Le Secteur de la Jeunesse de la Province de Liège décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration d'objets appartenant aux personnes présentes pour la manifestation.

## **Article 9. Sécurité**

En cas d'incident mettant en danger des usagers et du personnel tels que problème technique majeur, incendie, alerte à la bombe... une sirène est enclenchée. Il est donc obligatoire d'évacuer les lieux lorsque l'alarme sonore retentit. Pour que l'évacuation se réalise dans les meilleurs délais et dans les conditions de sécurité requises, les usagers doivent immédiatement et calmement s'orienter vers les issues de secours et obéir aux injonctions du personnel.

### **Article 10. Respect du règlement**

La participation aux Rencontres Théâtre Jeune Public implique de la part des participants l'acceptation sans réserve du présent règlement et le respect des lois et règlements en vigueur sur le territoire belge. Tout participant transgressant un ou plusieurs articles du prescrit règlement sera directement exclu des RTJP. L'ignorance des conditions de participation ne peut donc être évoquée. Le Règlement d'Ordre Intérieur sera remis à chaque personne ayant effectué une réservation, un exemplaire sera également affiché à l'Accueil et à chaque entrée de salle.

### **Article 11. Tribunaux concernés**

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent règlement relève de la compétence des tribunaux de l'arrondissement de Liège, lesquels appliqueront le droit belge.

### **Article 12. Contacts**

- Monsieur Georges LAURENT, Chef de Division – 0476/32.02.42.
- Madame Valérie BURTON, responsable Médiation/Animation – 0492/31.77.39.
- Madame Isabelle THOMANNE, porteuse de projet – 0498/43.50.58.

**DOCUMENT 19-20/378 : SUBSIDES SUPRACOMMUNAUX – AFFECTATION DE LA DOTATION 2020 CONSACRÉE AU SUBVENTIONNEMENT DES PROJETS À LA SUITE DE LA CRISE SANITAIRE LIÉE AU COVID 19.**

M. le Président informe l'Assemblée que le document 19-20/378 a été soumis à l'examen de la 1<sup>ère</sup> Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, M. Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire, fait rapport sur celui-ci au nom de la 1<sup>ère</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée à l'adopter par 9 voix pour et 2 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

M. Julien VANDEBURIE, Chef de groupe, intervient à la tribune.

Plus personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 1<sup>ère</sup> Commission sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

## **RÉSOLUTION**

### LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu la crise sanitaire liée au COVID 19 traversée par notre pays ;

Vu les demandes d'aides financières adressées par les Conférences d'arrondissement à l'ASBL Liège Europe Métropole dans le but de les aider, ainsi que leurs communes, à faire face aux coûts liés à la gestion de ladite crise ;

Considérant qu'il est question d'un financement provincial à Liège Europe Métropole et qu'il convient que le Conseil soit informé de l'affectation de ce financement ;

Vu le Décret du Parlement de Wallonie du 31 janvier 2013, entré en vigueur le 1er juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ces articles L3331-1 à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la Circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, datée du 30 mai 2013 et portant sur l'octroi des subventions pour les Pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Considérant que l'intervention financière aura un impact sur l'affectation de l'enveloppe annuelle 2020 consacrée à la subvention desdits projets supracommunaux, soit un montant de 2,5 millions d'euros ;

Attendu que le thème « Sécurité » fait partie du Plan triennal 2020-2022 et que celui-ci est suffisamment large que pour pouvoir y intégrer les mesures de gestion de crise ;

Vu la proposition adoptée par le Conseil d'administration de l'ASBL Liège Europe Métropole le 27 mai 2020 et validée par son Assemblée générale du 3 juin 2020, visant à répondre favorablement à la demande d'intervention financière des conférences d'arrondissement pour les aider à supporter les coûts liés à la mise en place d'actions de lutte contre la propagation du virus, sur la base d'une répartition entre elles de l'enveloppe 2020 en fonction du nombre d'habitants ;

Considérant que cette proposition est de nature à renforcer les objectifs poursuivis au niveau de la coordination du territoire provincial sous l'angle supracommunal et qu'elle s'inscrit dans le cadre de l'objectif opérationnel 0.1.5.1 du Plan stratégique transversal « Coordonner et soutenir la relation de la Province avec les territoires locaux partenaires » ;

Attendu, au regard des considérations qui précèdent, qu'il y a lieu de rencontrer, à travers ce subside, les demandes de subventions des communes et des conférences d'arrondissement ;

Sur proposition du Collège provincial,

## DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>.** – de prendre acte de la proposition de l'ASBL Liège Europe qui se décline comme suit :

- a. utilisation partielle de l'enveloppe budgétaire 2020 (soit un montant de 2,5 millions d'euros) pour l'octroi de subsides dédiés aux frais de gestion de la crise sanitaire du COVID 19, le solde étant affecté à des projets supracommunaux ;
- b. une répartition de l'enveloppe budgétaire globale opérée en fonction du nombre d'habitants pour l'année 2020 pour consacrer l'entièreté de celle-ci à la gestion de la crise par les communes et à leurs projets supracommunaux ;
- c. aspect facultatif des subsides « COVID 19 » si une conférence n'a pas de demande dans ce contexte ;
- d. justification de l'intervention financière « COVID 19 » par l'achat de masques, de matériel pour la confection de ceux-ci, le besoin chiffré de logistique, etc. ;

**Article 2.** – de marquer son accord sur l'octroi d'un subside, dans ce contexte, à l'ASBL Liège Europe Métropole, d'un montant de 1.348.063,50 euros à charge de l'article 104/11040/640135 du BO, intitulé « Subside à l'ASBL Liège Europe Métropole dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID 19 », subside dont l'ASBL assurera la répartition auprès des communes et conférences en fonction des montants évalués comme suit :

	Subsides « COVID 19 »
Liège Métropole	1.000.000,00 €
Conférence des Bourgmestres des communes germanophones	/
CEMCH	245.055,00 € (1,25 €/habitant)
Région de Verviers	103.008,50 € (0,5 €/habitant)
TOTAL :	1.348.063,50 €

**Article 3.** – Toutes les obligations susceptibles d'être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du livre IV, titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l'exécution de la présente décision.

**Article 4.** – Le Collège provincial procédera sans délai à l'engagement de la dépense ainsi qu'à la liquidation du subside en un versement unique.

**Article 5.** - La Cellule Supracommunalité est chargée du contrôle et du suivi de l'utilisation de la subvention.

**Article 6.** – Le Collège provincial est chargé de notifier la présente résolution au bénéficiaire sous les signatures du Député provincial rapporteur et de Madame la Directrice générale provinciale.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

**DOCUMENT 19-20/320 : RAPPORT DU DIRECTEUR FINANCIER SUR L'EXÉCUTION DE SA MISSION DE REMISE D'AVIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2212-65, §5 DU CODE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET DE LA DÉCENTRALISATION RELATIF À L'ANNÉE 2019.**

M. le Président informe l'Assemblée que le document 19-20/320 a été soumis à l'examen de la 2<sup>ème</sup> Commission.

Ce document n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 2<sup>ème</sup> Commission invite l'Assemblée à en prendre connaissance.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

En conséquence, le Conseil prend connaissance de la résolution suivante :

**RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le décret du Gouvernement wallon du 18 avril 2013 modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation notamment en ce qui concerne le rôle et les compétences du Directeur financier provincial ;

Vu l'article L2212-65, §5 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation qui redéfinit précisément ses missions et plus particulièrement son §5 qui stipule, d'une part, que le Directeur financier provincial fait rapport en toute indépendance au Conseil provincial au moins une fois par an sur l'exécution de sa remise d'avis et d'autre part, précise les modalités de rédaction dudit rapport ;

Vu la circulaire du ministre wallon des pouvoirs locaux P. FURLAN du 16 décembre 2013, il appartient au Directeur financier de faire rapport, annuellement, au Conseil provincial sur l'exécution de sa mission de remise d'avis ;

Sur proposition du Directeur financier provincial,



## **PREND CONNAISSANCE**

**Article unique.** – Du rapport établi par le Directeur financier sur l'exécution de sa mission de remise d'avis relative à l'année 2019 tel qu'exposé ci-avant.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

Articles	Libellé	Budget final	Budget	Prévisions	Prévisions	Prévisions	Prévisions
	Récapitulatif (A+B)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	<b>Total recettes extraordinaires - Global</b>	<b>36.838.016,00</b>	<b>49.962.255,00</b>	<b>80.020.080,00</b>	<b>83.860.080,00</b>	<b>42.770.080,00</b>	<b>42.970.080,00</b>
80	Subsides en capital à recevoir (RET)	2.337.936,00	4.635.000,00	2.500.000,00	2.500.000,00	2.500.000,00	2.500.000,00
81	Recettes liées à la vente de patrimoine (REI)	20.080,00	20.080,00	20.080,00	20.080,00	20.080,00	20.080,00
82	Emprunts (RED)	0,00	26.467.175,00	30.000.000,00	30.000.000,00	30.000.000,00	30.000.000,00
	Boni cumulé reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Prélèvements	34.480.000,00	18.840.000,00	47.500.000,00	51.340.000,00	10.250.000,00	10.450.000,00
	<b>Total dépenses extraordinaires - Global</b>	<b>63.345.735,00</b>	<b>49.945.681,00</b>	<b>79.978.873,00</b>	<b>83.855.873,00</b>	<b>42.768.374,00</b>	<b>42.968.375,00</b>
<b>90</b>	Subsides en capital à octroyer (DET)	3.729.002,00	4.579.001,00	4.579.001,00	4.579.001,00	4.579.001,00	4.579.001,00
<b>91</b>	Investissements (DEI)	57.176.058,00	43.926.005,00	73.959.197,00	77.836.197,00	36.748.698,00	36.948.699,00
<b>92</b>	Remboursements emprunts (DED) Dépenses de dette	2.440.675,00	1.440.675,00	1.440.675,00	1.440.675,00	1.440.675,00	1.440.675,00
	Déficit cumulé reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Prélèvements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Solde extraordinaire global</b>	<b>-26.507.719,00</b>	<b>16.574,00</b>	<b>41.207,00</b>	<b>4.207,00</b>	<b>1.706,00</b>	<b>1.705,00</b>

M. le Président informe l'Assemblée que le document 19-20/321 a été soumis à l'examen de la 2<sup>ème</sup> Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, M<sup>me</sup> Valérie LUX, Conseillère provinciale, fait rapport sur celui-ci au nom de la 2<sup>ème</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée à l'adopter par 6 voix pour et 5 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 2<sup>ème</sup> Commission sont approuvées selon le vote suivant :

- Votent pour : le groupe PS, le groupe MR et le groupe CDH-CSP
- Vote contre : le groupe PTB
- S'abstient : le groupe ECOLO

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

## **RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu les comptes pour l'année 2019 approuvés par le Collège provincial en date du 09 mai 2019 ;

Vu le Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation et, plus particulièrement, les articles L2231-6 et L2231-8 relatifs à l'adoption du budget et règlement des comptes, tel que modifié par le décret wallon du 21 décembre 2016 (MB du 29 décembre 2016) ;

Vu les dispositions non abrogées de l'article 66 de la loi provinciale relatives au rôle de la Cour des comptes ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion comptable tenus dans les services du directeur financier provincial ;

Considérant qu'il y a lieu d'annuler les engagements et crédits sans emploi ;

La Commission des Finances entendue ;

## **PREND CONNAISSANCE**

des observations de la Cour des comptes.

## ANNULE

les engagements et crédits sans emploi s'établissant comme suit :

a) exercices antérieurs :

- service ordinaire : 3 435 803,76
- service extraordinaire : 1 418 657,97

b) exercice propre :

- service ordinaire : 10 851 716,00
- service extraordinaire : 10 212 605,91

## ARRÊTE

**Le compte budgétaire** 2019, tel qu'annexé à la présente résolution et dont la synthèse se présente comme suit :

*Résultats budgétaires :*

<b>Service ordinaire</b>	<b>Propre</b>	<b>Antérieur</b>	<b>Total</b>
Droits constatés au profit de la Province	454 067 324,27	33 368 499,24	487 435 823,51
- Irrécouvrables et non valeurs	- 24,49		- 24,49
<b>= Droits constatés nets</b>	<b>454 067 299,78</b>	<b>33 368 499,24</b>	<b>487 435 799,02</b>
- Engagements	-414 522 907,18	-24 192 765,96	-438 715 673,14
<b>= Résultat budgétaire avant prélèvements</b>	<b>39 544 392,60</b>	<b>9 175 733,28</b>	<b>48 720 125,88</b>
+ Prélèvements positifs	7 770 000,00		7 770 000,00
- Prélèvements négatifs	-35 112 570,00		-35 112 570,00
<b>= Résultat budgétaire de l'exercice</b>	<b>12 201 822,60</b>	<b>9 175 733,28</b>	<b>21 377 555,88</b>

<b>Service extraordinaire</b>	<b>Propre</b>	<b>Antérieur</b>	<b>Total</b>
Droits constatés au profit de la Province	1 181 535,21	141 617 738,26	142 799 273,47
- Irrécouvrables et non valeurs			
<b>= Droits constatés nets</b>	<b>1 181 535,21</b>	<b>141 617 738,26</b>	<b>142 799 273,47</b>
- Engagements	-53 133 129,09	-113 666 757,16	-166 799 886,28
<b>= Résultat budgétaire avant prélèvements</b>	<b>-51 951 593,88</b>	<b>27 950 981,10</b>	<b>-24 000 612,78</b>
+ Prélèvements positifs	34 480 000,00		34 480 000,00
- Prélèvements négatifs			
<b>= Résultat budgétaire de l'exercice</b>	<b>-17 471 593,88</b>	<b>27 950 981,10</b>	<b>10 479 387,22</b>

*Résultats comptables :*

<b>Service ordinaire</b>	<b>Propre</b>	<b>Antérieur</b>	<b>Total</b>
Droits constatés au profit de la Province	454 067 324,27	33 368 499,24	487 435 823,51
- Irrécouvrables et non valeurs	- 24,49		- 24,49
<b>= Droits constatés nets</b>	<b>454 067 299,78</b>	<b>33 368 499,24</b>	<b>487 435 799,02</b>
- Imputations sur engagements	-397 209 868,89	-24 190 935,88	-421 400 804,77
<b>= Résultat comptable avant prélèvements</b>	<b>56 857 430,89</b>	<b>9 177 563,36</b>	<b>66 034 994,25</b>
+ Prélèvements positifs	7 770 000,00		7 770 000,00
- Prélèvements négatifs	-35 112 570,00		-35 112 570,00
<b>= Résultat comptable de l'exercice</b>	<b>29 514 860,89</b>	<b>9 177 563,36</b>	<b>38 692 424,25</b>

<b>Service extraordinaire</b>	<b>Propre</b>	<b>Antérieur</b>	<b>Total</b>
Droits constatés au profit de la Province	1 181 535,21	141 617 738,26	142 799 273,47
- Irrécouvrables et non valeurs			
<b>= Droits constatés nets</b>	<b>1 181 535,21</b>	<b>141 617 738,26</b>	<b>142 799 273,47</b>
- Imputations sur Engagements	-20 957 280,73	-30 218 476,50	-51 175 757,23
<b>= Résultat comptable avant prélèvements</b>	<b>-19 775 745,52</b>	<b>111 399 261,76</b>	<b>91 623 516,24</b>
+ Prélèvements positifs	34 480 000,00		34 480 000,00
- Prélèvements négatifs			
<b>= Résultat comptable de l'exercice</b>	<b>14 704 254,48</b>	<b>111 399 261,76</b>	<b>126 103 516,24</b>

**Le compte de résultats** 2019, tel qu'annexé à la présente résolution [au présent procès-verbal] et dont la synthèse se présente comme suit :

	<b>Produits</b>	
I.	Produits d'exploitation	451 417 115
III.	Mali d'exploitation (I - II)	
IV.	Produits financiers	4 133 263
VI.	Mali financier (IV - V)	
VII.	Mali courant (III + VI)	
VIII.	Produits exceptionnels	372 117
X.	Mali exceptionnel (VIII - IX)	-663 688
XI.	Mali de l'exercice (VII + X)	
XIII.	Prélèvements sur les fonds de réserve	7 770 000
XIV.	Mali de l'exercice à reporter	

	<b>Charges</b>	
II.	Charges de fonctionnement	427 893 086
III.	Boni d'exploitation (I - II)	23 524 029
V.	Charges financières	2 237 917
VI.	Boni financier (IV - V)	1 895 346
VII.	Boni courant (III + V)	25 419 375
IX.	Charges exceptionnelles	1 035 805
X.	Boni exceptionnel (VIII - IX)	
XI.	Boni de l'exercice (VII + X)	24 755 688
XIII.	Transferts aux fonds de réserve	632 570
XIV.	Boni de l'exercice à reporter	31 893 118

**Le bilan** 2019, tel qu'annexé à la présente résolution et dont la synthèse se présente comme suit :

<b>Actif</b>		
<b>Actifs immobilisés</b>		<b>596 942 062</b>
I.	Frais d'établissement	
II.	Immobilisations incorporelles	
III.	Immobilisations corporelles	318 810 215
IV.	Immobilisations financières	259 187 458
V.	Créances à plus d'un an	18 944 389
<b>Actifs circulants</b>		<b>275 162 144</b>
VI.	Stocks et commandes en cours d'exécution	205.000
VII.	Créances à un an au plus	48 894 794
VIII.	Placements de trésorerie	235 085
IX.	Valeurs disponibles	225 827 266
X.	Comptes de régularisation	
<b>Total de l'actif</b>		<b>872 104 207</b>

<b>Passif</b>		
<b>Fonds propres</b>		<b>719 928 931</b>
I.	Capital	235.833.642
II.	Patrimoine permanent résultant de dons	
III.	Plus-values de réévaluation	116.713.199
IV.	Réserves	95 082 499
V.	Résultats reportés	217 066 720
VI.	Subsides d'investissement	55 232 869
<b>Provisions</b>		
VII.	Provisions pour risques et charges	
<b>Dettes</b>		<b>152 175 276</b>
VIII.	Dettes à plus d'un an	123 625 269
IX.	Dettes à un an au plus	28 252 541
X.	Comptes de régularisation	297 466
<b>Total du passif</b>		<b>872 104 207</b>

**La liste des adjudicataires des marchés de travaux, de fournitures ou de services pour lesquels le Conseil provincial a choisi le mode de passation et a fixé les conditions,** telle qu'annexée à la présente résolution.

## ORDONNE

- 1) conformément à l'article L2231-9 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation relatif à la publicité du budget et des comptes :
  - l'insertion des comptes sommaires par nature des recettes et dépenses dans le bulletin provincial dans le mois qui suit celui au cours duquel ils ont été arrêtés ;
  - le dépôt de ces comptes aux archives de l'administration de la Région wallonne ;
  - le dépôt de ces comptes au greffe de la Province, à l'inspection du public, pendant un mois, à partir de l'arrêté du compte ;
  - l'information au public de ce dépôt par la voie du bulletin provincial ainsi que par la voie d'au moins un journal distribué dans la province et par une information disponible sur le site internet de la Province ;
  - la communication des présents comptes, dans les cinq jours de leur adoption, aux organisations syndicales représentatives, ainsi qu'à l'organisation, sur demande desdites organisations syndicales et avant la transmission des présents comptes aux autorités de tutelle, d'une séance d'information présentant et expliquant les présents comptes.
- 2) conformément à l'article L3131-1 § 2 5° du Code wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :
  - la notification d'un extrait conforme de la présente résolution à l'Autorité de tutelle, pour approbation.

### Résultats du vote :

- Nombre de votants : 50
- Votent pour : PS (15) – MR (14) – CDH-CSP (6) : 35
- Vote contre : PTB (4) : 4
- S'abstient : ECOLO (11) : 11
- Unanimité.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

**DOCUMENT 19-20/322 : RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « CENTRE DE RÉADAPTATION AU TRAVAIL D'ABÉE SCRY » – EXERCICE 2018/PRÉVISIONS 2019.**



**DOCUMENT 19-20/323 : RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « CENTRALE DE SERVICES À DOMICILE – RÉSEAU SOLIDARIS » – EXERCICE 2018/PRÉVISIONS 2019.**

**DOCUMENT 19-20/324 : RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « L'OBSERVATOIRE, CRÉATEUR D'ÉCHANGES ET DE TRANSVERSALITÉ DANS LE SOCIAL » – EXERCICE 2018/PRÉVISIONS 2019.**

**DOCUMENT 19-20/325 : RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « CENTRE RÉGIONAL POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES ÉTRANGÈRES OU D'ORIGINE ÉTRANGÈRE DE LIÈGE » – EXERCICE 2018/PRÉVISIONS 2019.**

**DOCUMENT 19-20/326 : RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « CENTRE VERVIÉTOIS DE PROMOTION DE LA SANTÉ » – EXERCICE 2018/PRÉVISIONS 2019.**

M. le Président informe l'Assemblée que ces cinq documents ont été soumis à l'examen de la 2<sup>ème</sup> Commission et ont été regroupés à sa demande.

Ces cinq documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 2<sup>ème</sup> Commission invite l'Assemblée à les adopter par 8 voix pour et 3 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 2<sup>ème</sup> Commission sont approuvées, par un vote globalisé, à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte les cinq résolutions suivantes :

[Document 19-20/322](#)

## **RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu le contrat de gestion conclu le 4 avril 2007 avec l'asbl « Centre de Réadaptation au Travail » d'Abée Scry ;

Vu le rapport d'évaluation positif relatif à l'exercice 2018 émanant du Collège ;

Sur proposition du Collège provincial,

## DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>.** – D’attester de la vérification de la réalisation des tâches de service public par l’asbl « Centre de Réadaptation au Travail » d’Abée Scry portant sur l’exercice 2018 relatif au contrat de gestion conclu le 4 avril 2007.

**Article 2.** – De marquer son accord sur le rapport d’évaluation positif tel que présenté par le Collège provincial.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

Document 19-20/323

## RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu le contrat de gestion conclu le 15 février 2006 avec l’asbl « Centrale de Services à Domicile – Réseau Solidaris » ;

Vu le rapport d’évaluation positif relatif à l’exercice 2018 émanant du Collège ;

Sur proposition du Collège provincial,

## DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>.** – D’attester de la vérification de la réalisation des tâches de service public par l’asbl « Centrale de Services à Domicile – Réseau Solidaris » portant sur l’exercice 2018 relatif au contrat de gestion conclu le 15 février 2006.

**Article 2.** – De marquer son accord sur le rapport d'évaluation annuel positif tel que présenté par le Collège.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

Document 19-20/324

## **RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu le contrat de gestion conclu le 19 mars 2007 avec l'asbl « L'observatoire, créateur d'échanges et de transversalité dans le social » ;

Vu le rapport d'évaluation positif relatif à l'exercice 2018 émanant du Collège ;

Sur proposition du Collège provincial,

## **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – D'attester de la vérification de la réalisation des tâches de service public par l'asbl « L'observatoire, créateur d'échanges et de transversalité dans le social » portant sur l'exercice 2018 relatif au contrat de gestion conclu le 19 mars 2007.

**Article 2.** – De marquer son accord sur le rapport d'évaluation annuel positif tel que présenté par le Collège.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

## **RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu le contrat de gestion conclu le 8 février 2011 avec l'asbl « Centre Régional pour l'Intégration des Personnes Étrangères ou d'origine étrangère de Liège » ;

Vu le rapport d'évaluation positif relatif à l'exercice 2018 émanant du Collège ;

Sur proposition du Collège provincial,

## **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – D'attester de la vérification de la réalisation des tâches de service public par l'asbl « Centre Régional pour l'Intégration des Personnes Étrangères ou d'origine étrangère de Liège » portant sur l'exercice 2018 relatif au contrat de gestion conclu le 8 février 2011.

**Article 2.** – De marquer son accord sur le rapport d'évaluation annuel positif tel que présenté par le Collège.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

Document 19-20/326

## **RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu le contrat de gestion conclu le 7 mars 2008 avec l'asbl « Centre Verviétois de Promotion de la Santé » ;

Vu le rapport d'évaluation positif relatif à l'exercice 2018 émanant du Collège ;

Sur proposition du Collège provincial,

## DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>.** – D'attester de la vérification de la réalisation des tâches de service public par l'asbl « Centre Verviétois de Promotion de la Santé » portant sur l'exercice 2018 relatif au contrat de gestion conclu le 7 mars 2008.

**Article 2.** – De marquer son accord sur le rapport d'évaluation annuel positif tel que présenté par le Collège.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

**DOCUMENT 19-20/327 : RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « CENTRE LOCAL DE PROMOTION DE LA SANTÉ DE HUY-WAREMME » – EXERCICE 2018/PRÉVISIONS 2019.**

**DOCUMENT 19-20/328 : RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « CENTRE LIÉGEOIS DE PROMOTION DE LA SANTÉ » – EXERCICE 2018/PRÉVISIONS 2019.**

**DOCUMENT 19-20/329 : RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT-PROGRAMME CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « CHALLENGE JOGGING DE LA PROVINCE DE LIÈGE » - EXERCICE 2018/PRÉVISIONS 2019.**

**DOCUMENT 19-20/330 : RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « CENTRE MÉDICAL HÉLIPORTÉ » – EXERCICE 2018/PRÉVISIONS 2019.**

**DOCUMENT 19-20/331 : RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET LA FONDATION « TADAM » – EXERCICE 2018/PRÉVISIONS 2019.**

M. le Président informe l'Assemblée que ces cinq documents ont été soumis à l'examen de la 2<sup>ème</sup> Commission et ont été regroupés à sa demande.

Ces cinq documents ayant soulevé des questions, M<sup>me</sup> Virginie DEFRANG-FIRKET, Cheffe de groupe, fait rapport sur ceux-ci au nom de la 2<sup>ème</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée à les adopter par 8 voix pour et 3 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 2<sup>ème</sup> Commission sont approuvées, par un vote globalisé, à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte les cinq résolutions suivantes :

Document 19-20/327

## **RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu le contrat de gestion conclu le 23 février 2007 avec l'asbl « Centre Local de Promotion de la Santé Huy-Waremme » ;

Vu le rapport d'évaluation positif relatif à l'exercice 2018 émanant du Collège ;

Sur proposition du Collège provincial,

## **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – D'attester de la vérification de la réalisation des tâches de service public par l'asbl « Centre Local de Promotion de la Santé Huy-Waremme » portant sur l'exercice 2018 relatif au contrat de gestion conclu le 23 février 2007.

**Article 2.** – De marquer son accord sur le rapport d'évaluation annuel positif tel que présenté par le Collège.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

## **RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu le contrat de gestion conclu le 23 février 2007 avec l'asbl « Centre Liégeois de Promotion de la Santé » ;

Vu le rapport d'évaluation positif relatif à l'exercice 2018 émanant du Collège ;

Sur proposition du Collège provincial,

## **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – D'attester de la vérification de la réalisation des tâches de service public par l'asbl « Centre Liégeois de Promotion de la Santé » portant sur l'exercice 2018 relatif au contrat de gestion conclu le 23 février 2007.

**Article 2.** – De marquer son accord sur le rapport d'évaluation annuel positif tel que présenté par le Collège.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

Document 19-20/329

## **RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu le contrat de gestion conclu le 3 décembre 2007 avec l'asbl « Challenge Jogging Province de Liège » ;

Vu le rapport d'évaluation positif relatif à l'exercice 2018 émanant du Collège ;

Sur proposition du Collège provincial,

### **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – D'attester de la vérification de la réalisation des tâches de service public par l'asbl « Challenge Jogging Province de Liège » portant sur l'exercice 2018 relatif au contrat de gestion conclu le 3 décembre 2007.

**Article 2.** – De marquer son accord sur le rapport d'évaluation annuel positif tel que présenté par le Collège.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

Document 19-20/330

### **RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu le contrat de gestion conclu le 23 décembre 2005 avec l'asbl « Centre Médical Hélicopté » ;

Vu le rapport d'évaluation positif relatif à l'exercice 2018 émanant du Collège ;

Sur proposition du Collège provincial,

### **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – D'attester de la vérification de la réalisation des tâches de service public par l'asbl « Centre Médical Hélicopté » portant sur l'exercice 2018 relatif au contrat de gestion conclu le 23 décembre 2005.



**Article 2.** – De marquer son accord sur le rapport d'évaluation annuel positif tel que présenté par le Collège.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

Document 19-20/331

## **RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif et fondations ;

Vu le contrat de gestion conclu le 28 novembre 2011 avec la Fondation « Tadam » ;

Vu le rapport d'évaluation positif relatif à l'exercice 2018 émanant du Collège ;

Sur proposition du Collège provincial,

## **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – D'attester de la vérification de la réalisation des tâches de service public par la Fondation « Tadam » portant sur l'exercice 2018 relatif au contrat de gestion conclu le 28 novembre 2011.

**Article 2.** – De marquer son accord sur le rapport d'évaluation annuel positif tel que présenté par le Collège.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

**DOCUMENT 19-20/332 : RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « AIDE FAMILIALE LIÈGE-HUY-WAREMME » – EXERCICE 2018/PRÉVISIONS 2019.**

**DOCUMENT 19-20/333 : RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « CENTRE D'ÉTUDES ET DE DOCUMENTATION SOCIALES DE LA PROVINCE DE LIÈGE » – EXERCICE 2018/PRÉVISIONS 2019.**

**DOCUMENT 19-20/334 : RAPPORT D'ÉVALUATION RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « FONDS D'ENTRAIDE DE LA PROVINCE DE LIÈGE » – EXERCICE 2018/PRÉVISIONS 2019.**

**DOCUMENT 19-20/335 : RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « JUMPING INTERNATIONAL DE LIÈGE » – EXERCICE 2018/PRÉVISIONS 2019.**

**DOCUMENT 19-20/336 : RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « ROYAL FOOTBALL CLUB LIÈGE ATHLÉTISME » – EXERCICE 2018/PRÉVISIONS 2019.**

M. le Président informe l'Assemblée que ces cinq documents ont été soumis à l'examen de la 2<sup>ème</sup> Commission et ont été regroupés à sa demande.

Ces cinq documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 2<sup>ème</sup> Commission invite l'Assemblée à les adopter par 8 voix pour et 3 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 2<sup>ème</sup> Commission sont approuvées, par un vote globalisé, à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte les cinq résolutions suivantes :

Document 19-20/332

## **RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu le contrat de gestion conclu le 6 septembre 2010 avec l'asbl « Aide familiale Liège-Huy-Waremme » ;

Vu le rapport d'évaluation positif relatif à l'exercice 2018 émanant du Collège ;

Sur proposition du Collège provincial,

## **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – D’attester de la vérification de la réalisation des tâches de service public par l’asbl « Aide familiale Liège-Huy-Waremme » portant sur l’exercice 2018 relatif au contrat de gestion conclu le 6 septembre 2010.

**Article 2.** – De marquer son accord sur le rapport d’évaluation annuel positif tel que présenté par le Collège.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

Document 19-20/333

## **RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu le contrat de gestion conclu le 19 mars 2007 avec l’asbl « Centre d’Études et de Documentation Sociales de la Province de Liège » ;

Vu le rapport d’évaluation positif relatif à l’exercice 2018 émanant du Collège ;

Sur proposition du Collège provincial,

## **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – D’attester de la vérification de la réalisation des tâches de service public par l’asbl « Centre d’Études et de Documentation Sociales » portant sur l’exercice 2018 relatif au contrat de gestion conclu le 19 mars 2007.

**Article 2.** – De marquer son accord sur le rapport d'évaluation annuel positif tel que présenté par le Collège.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

Document 19-20/334

## **RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu le contrat de gestion conclu le 28 février 2008 avec l'asbl « Fonds d'Entraide de la Province de Liège » ;

Vu le rapport d'évaluation positif relatif à l'exercice 2018 émanant du Collège ;

Sur proposition du Collège provincial,

## **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – D'attester de la vérification de la réalisation des tâches de service public par l'asbl « Fonds d'Entraide de la Province de Liège » portant sur l'exercice 2018 relatif au contrat de gestion conclu le 28 février 2008.

**Article 2.** – De marquer son accord sur le rapport d'évaluation annuel positif tel que présenté par le Collège.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

## **RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu le contrat de gestion conclu le 29 août 2008 avec l'asbl « Jumping International de Liège » ;

Vu le rapport d'évaluation positif relatif à l'exercice 2018 émanant du Collège ;

Sur proposition du Collège provincial,

## **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – D'attester de la vérification de la réalisation des tâches de service public par l'asbl « Jumping International de Liège » portant sur l'exercice 2018 relatif au contrat de gestion conclu le 29 août 2008.

**Article 2.** – De marquer son accord sur le rapport d'évaluation annuel positif tel que présenté par le Collège.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

Document 19-20/336

## **RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu le contrat de gestion conclu le 27 septembre 2007 avec l'asbl « Royal Football Club Liège Athlétisme » ;

Vu le rapport d'évaluation positif relatif à l'exercice 2018 émanant du Collège ;

Sur proposition du Collège provincial,

## DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>.** – D'attester de la vérification de la réalisation des tâches de service public par l'asbl « Royal Football Club Liège Athlétisme » portant sur l'exercice 2018 relatif au contrat de gestion conclu le 27 septembre 2007.

**Article 2.** – De marquer son accord sur le rapport d'évaluation annuel positif tel que présenté par le Collège.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

**DOCUMENT 19-20/337 : RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « MOI AUSSI, JE JOUE AU PING » – EXERCICE 2018/PRÉVISIONS 2019.**

**DOCUMENT 19-20/338 : RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « MAISON DE LA PRESSE ET DE LA COMMUNICATION DE LIÈGE » – EXERCICE 2018/PRÉVISIONS 2019.**

**DOCUMENT 19-20/339 : RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « RADIO - TÉLÉVISION - CULTURE » – EXERCICE 2018/PRÉVISIONS 2019.**

**DOCUMENT 19-20/340 : RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « TÉLÉVESDRE VEDIA » – EXERCICE 2018/PRÉVISIONS 2019.**

**DOCUMENT 19-20/341 : RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « MAISON DES SPORTS DE LA PROVINCE DE LIÈGE » – EXERCICE 2018/PRÉVISIONS 2019.**

M. le Président informe l'Assemblée que ces cinq documents ont été soumis à l'examen de la 2<sup>ème</sup> Commission et ont été regroupés à sa demande.

Ces cinq documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 2<sup>ème</sup> Commission invite l'Assemblée à les adopter par 8 voix pour et 3 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

M. Didier NYSSSEN, Conseiller provincial, intervient de son banc pour préciser qu'il ne participe pas au vote sur le document 19-20/337.

Plus personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 2<sup>ème</sup> Commission sont approuvées :

- à l'unanimité pour le document 19-20/337 ;
- par un vote globalisé, à l'unanimité, pour les documents 19-20/338 à 341.

En conséquence, le Conseil adopte les cinq résolutions suivantes :

Document 19-20/337

## **RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu le contrat de gestion conclu le 2 juin 2009 avec l'asbl « Moi aussi, je joue au Ping !!! » ;

Vu le rapport d'évaluation positif relatif à l'exercice 2018 émanant du Collège ;

Sur proposition du Collège provincial,

## **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – D'attester de la vérification de la réalisation des tâches de service public par l'asbl « Moi aussi, je joue au Ping !!! » portant sur l'exercice 2018 relatif au contrat de gestion conclu le 2 juin 2009.

**Article 2.** – De marquer son accord sur le rapport d'évaluation annuel positif tel que présenté par le Collège.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

## **RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu le contrat de gestion conclu le 19 janvier 2011 avec l'asbl « Maison de la Presse et de la Communication » ;

Vu le rapport d'évaluation positif relatif à l'exercice 2018 émanant du Collège ;

Sur proposition du Collège provincial,

## **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – D'attester de la vérification de la réalisation des tâches de service public par l'asbl « Maison de la Presse et de la Communication » portant sur l'exercice 2018 relatif au contrat de gestion conclu le 19 janvier 2011.

**Article 2.** – De marquer son accord sur le rapport d'évaluation annuel positif tel que présenté par le Collège.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

Document 19-20/339

## **RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu le contrat de gestion conclu le 11 janvier 2007 avec l'asbl « Radio-Télévision-Culture » ;



Vu le rapport d'évaluation positif relatif à l'exercice 2018 émanant du Collège ;

Sur proposition du Collège provincial,

### **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – D'attester de la vérification de la réalisation des tâches de service public par l'asbl « Radio-Télévision-Culture » portant sur l'exercice 2018 relatif au contrat de gestion conclu le 11 janvier 2007.

**Article 2.** – De marquer son accord sur le rapport d'évaluation annuel positif tel que présenté par le Collège.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

Document 19-20/340

### **RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu le contrat de gestion conclu le 7 décembre 2006 avec l'asbl « Télévesdre VEDIA » ;

Vu le rapport d'évaluation positif relatif à l'exercice 2018 émanant du Collège ;

Sur proposition du Collège provincial,

### **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – D'attester de la vérification de la réalisation des tâches de service public par l'asbl « Télévesdre VEDIA » portant sur l'exercice 2018 relatif au contrat de gestion conclu le 7 décembre 2006.

**Article 2.** – De marquer son accord sur le rapport d'évaluation annuel positif tel que présenté par le Collège.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

Document 19-20/341

## **RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu le contrat de gestion conclu le 31 janvier 2008 avec l'asbl « Maison des Sports de la Province de Liège » ;

Vu le rapport d'évaluation positif relatif à l'exercice 2018 émanant du Collège ;

Sur proposition du Collège provincial,

## **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – D'attester de la vérification de la réalisation des tâches de service public par l'asbl « Maison des Sports de la Province de Liège » portant sur l'exercice 2018 relatif au contrat de gestion conclu le 31 janvier 2008.

**Article 2.** – De marquer son accord sur le rapport d'évaluation annuel positif tel que présenté par le Collège.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

**DOCUMENT 19-20/342 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE SPORTS – DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASBL « ÉCOLE DES JEUNES DU RFC LIÈGE » DANS LE CADRE DE SON FONCTIONNEMENT DURANT LES SAISONS 2020-2021, 2021-2022 ET 2022-2023.**

M. le Président informe l'Assemblée que le document 19-20/342 a été soumis à l'examen de la 2<sup>ème</sup> Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, M. Julien VANDEBURIE, Chef de groupe, en remplacement de M<sup>me</sup> Sandrina GAILLARD, fait rapport sur celui-ci au nom de la 2<sup>ème</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée à l'adopter par 8 voix pour et 3 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

M<sup>me</sup> Catherine LACOMBLE, Conseillère provinciale, intervient de son banc pour préciser qu'elle ne participe pas au vote sur ce document.

Plus personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 2<sup>ème</sup> Commission sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

### **RÉSOLUTION**

#### LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions pour les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l'asbl « École des Jeunes du RFC Liège » tendant à l'obtention d'un soutien de l'Institution provinciale dans le cadre de la formation des jeunes footballeurs durant les saisons 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 ;

Vu la convention à conclure entre la Province de Liège et ladite association applicable en l'espèce et pourvoyant à la modélisation de l'octroi et de l'emploi de la subvention en conformité avec les règles du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Considérant que la demande, telle que motivée par le demandeur et explicitée par le service émetteur dans la fiche de renseignements qu'il transmet à l'appui de la demande, atteste que les projets participent à la sensibilisation à la pratique du sport ;

Attendu que les projets à subventionner, présentés à des fins non lucratives, répondent, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que les activités projetées sont conformes aux dispositions statutaires du demandeur ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande ses comptes annuels arrêtés au 30 juin 2019, son budget prévisionnel pour la saison 2018-2019 dont les dépenses sont estimées à 663.487,00 € et les recettes à 583.660,00 € (hors intervention provinciale), soit une perte de 79.827,00 € ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il convient dès lors, relativement à la modélisation de l'octroi de la subvention, de se référer à la convention susvisée ;

Sur le rapport du Collège provincial,

## **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – D'approuver le projet de convention de subventionnement joint à la présente résolution.

**Article 2.** – D'octroyer, aux termes et conditions repris dans le projet de convention joint à la présente résolution, une subvention en espèces d'un montant de 50.000,00 €, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, à l'asbl « École des Jeunes du RFC Liège », rue de la Tonne, 80 à 4000 ROCOURT, dans le but de soutenir la formation des jeunes footballeurs durant les saisons 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023.

**Article 3.** – Toutes les obligations susceptibles d'être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sont applicables à l'exécution de la présente décision.

**Article 4.** – D'imposer au bénéficiaire la production des pièces justificatives telles que définies à l'article 5 de la convention précitée.

**Article 5.** – Le Collège provincial procèdera à l'engagement ainsi qu'à l'ordonnancement de la présente résolution, avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

**Article 6.** – Le Service des Sports est chargé de :

- procéder, dès après l'expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l'utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte du résultat du contrôle de l'utilisation de cette somme par la voie du prochain rapport annuel d'activités.

**Article 7.** – Le Collège provincial est chargé de notifier la présente résolution au bénéficiaire concerné sous les signatures de Madame la Députée provinciale Vice-présidente et de Madame la Directrice générale provinciale.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

**Entre d'une part,**

La « **Province de Liège** » (et plus particulièrement son Service des Sports), ayant son siège à 4000 Liège, Place Saint Lambert, 18A, portant le numéro d'entreprise 0207.725.104 à la Banque Carrefour des Entreprises, ici représentée par Madame Katty FIRQUET, Députée Provinciale Vice-présidente en charge des Sports, et par Madame Marianne LONHAY, Directrice générale provinciale, agissant en vertu d'une décision adoptée par le Collège provincial en sa séance du ..... et dûment habilités aux fins de signer les présentes,

Dénommée ci-après « la Province de Liège » ou « le pouvoir dispensateur »,

**Et d'autre part,**

**L'Association Sans But Lucratif « Ecole des Jeunes du RFC Liège »**, ayant son siège social à 4000 Rocourt, rue de la Tonne, 80, portant le numéro d'entreprise 838.251.729 à la Banque Carrefour des Entreprises, ici représentée par monsieur Jean-Paul LACOMBLE, en sa qualité de d'Administrateur et monsieur Georges-Henry BODSON, en sa qualité d'Administrateur, dûment habilités à signer la présente convention en vertu de l'article 14 des statuts de l'ASBL,

Dénommée ci-après « Ecole des Jeunes du RFC Liège » ou « le bénéficiaire »,

**IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :**

L'ASBL « Ecole des Jeunes du RFC Liège » a notamment pour objet la formation sportive orientée dans le monde du football des enfants et des adolescents de la région liégeoise.

Dans le cadre de sa Déclaration de politique provinciale pour la législature 2018-2024, la Province de Liège a décidé de développer une politique sportive qui soutient notamment la formation des jeunes sportifs mais une politique de santé afin de sensibiliser le citoyen aux attitudes favorables à son bien-être et ainsi, le rendre acteur de sa santé.

De par les missions de ses Départements de la Santé et des Affaires sociales, la Province de Liège est à même d'aider efficacement l'ASBL « Ecole des Jeunes du RFC Liège » dans le cadre de l'accompagnement des jeunes. L'« Ecole des Jeunes du RFC Liège » est quant à elle un interlocuteur privilégié pour promouvoir de manière générale les services de la Santé et des Affaires sociales tels que l'Openado, IPROMS et la Médecine du sport.

Ainsi, la Direction générale des Départements de la Santé et des Affaires sociales de la Province de Liège et l'« Ecole des Jeunes du RFC Liège » se concerteront afin de soutenir et développer leur collaboration en faveur de la santé et des affaires sociales.

Fondé en 1892, le RFC Liège fut le premier champion de Belgique de l'histoire en 1896 et compte au total cinq titres de champion de Belgique, une coupe de Belgique et une coupe de la Ligue Pro.

Grâce à une gestion saine et une politique volontariste et ambitieuse, le club évolue au cours de cette saison 2020-2021, en Division 1 amateurs et tend à remonter au plus haut niveau.

Le RFC Liège, c'est aussi une école des jeunes de plus de 550 joueurs, répartis en 15 catégories et 41 équipes, des U6 aux U21.

Forte de son expérience et de la qualité de ses formateurs, cette école des jeunes bénéficie du label 3 étoiles, décerné par l'ACFF. Ces 3 étoiles, assorties de la première place au classement des écoles de jeunes de la province de Liège (compte tenu du nombre de jeunes et de la

qualification des formateurs), constituent le fruit d'un travail quotidien, tant de la part des responsables et coordinateurs de l'école des jeunes, que de l'ensemble des entraîneurs, formateurs, bénévoles, partenaires et joueurs.

Dans l'optique de permettre à l'ASBL « Ecole des Jeunes du RFC Liège » de mener à bien les projets qu'elle souhaite continuer à développer en faveur de la formation des jeunes footballeurs lors des saisons 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023, la Province de Liège souhaite lui octroyer une subvention de fonctionnement en espèces.

## **EN RAISON DE QUOI, IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT ENTRE LES PARTIES :**

### **Article 1 : Objet du contrat**

La Province de Liège octroie à l'ASBL « Ecole des Jeunes du RFC Liège », qui accepte, une subvention forfaitaire de fonctionnement en espèces d'un montant total de **cent cinquante mille euros (150.000,00 EUR)**, aux fins de soutenir financièrement les projets développés par l'ASBL en faveur de la formation des jeunes footballeurs lors des saisons 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 (chaque saison couvrant la période du 1/09 au 31/07).

### **Article 2 : Description des projets sportifs subsidiés**

L'ASBL « Ecole des Jeunes du RFC Liège » a pour objectif de proposer une formation de qualité pour permettre à chaque jeune de progresser tant sur le plan sportif que sur le plan personnel. Pour dispenser les séances d'entraînements, l'ASBL fait appel des entraîneurs diplômés et qualifiés.

L'école des jeunes bénéficie d'une structure propre au sein de laquelle les 45 formateurs sont encadrés par un directeur sportif et 3 coordinateurs.

L'école des jeunes connaît un essor important et une fréquentation sans cesse croissante puisque plus de 550 jeunes répartis en 15 catégories foulent les terrains des sites de Rocourt et de Wihogne (cf. planning des entraînements en annexe 2).

#### Infrastructures :

- Site de Rocourt  
2 terrains de jeu à 11 synthétiques + 2 terrains Festifoot et jeu à 6 et à 8 synthétiques
- Site de Wihogne  
9 terrains en herbe au complexe Yves Baré

#### Manifestations organisées :

- Organisation de tournois  
Chaque année, le club organise les traditionnels tournois Voo et Valkeneers
  - Tournoi VOO/Catégories U8 et U9 (80 équipes)
  - Challenge Valkeneers/Catégories U13 (jeu à 11 contre 11)
- Organisation de stages  
Chaque saison, le RFC Liège propose des stages pour jeunes.  
Les journées s'organisent autour d'ateliers spécifiques, de matches et d'activités ludiques.

### **Article 3 : Modalités de liquidation de la subvention**

La subvention sera payée au bénéficiaire, par virement bancaire sur le compte bancaire ouvert à son nom portant le numéro BE11 0016 4701 6348, en trois tranches de la manière suivante :

- cinquante mille euros (50.000,00 EUR) en décembre 2020 ;
- cinquante mille euros (50.000,00 EUR) en décembre 2021 ;

- cinquante mille euros (50.000,00 EUR) en décembre 2022.

Tout manquement du bénéficiaire à l'une des obligations mises à sa charge par la présente convention suspendra l'exigibilité de la part de la subvention octroyée par la Province de Liège non encore versée et autorisera le pouvoir dispensateur à retenir le paiement de cette somme jusqu'à parfaite exécution par le bénéficiaire concerné de la ou des obligation(s) inexécutée(s).

Par ailleurs, le versement des tranches des saisons 2021-2022 et 2022-2023 est conditionné à l'approbation par l'Autorité de tutelle du budget provincial de l'année durant laquelle le paiement doit être effectué, si la tranche concernée est imputée sur un budget ultérieur non encore approuvé.

## **Article 4 : Conditions particulières d'octroi de la subvention**

### **4.1 Promotion de la Province**

Pour pouvoir prétendre à l'octroi de la subvention, le bénéficiaire s'engage à :

- 1) assurer une visibilité certaine de la Province de Liège comme suit :
  - en apposant le logo de la Province de Liège (cf. logo repris en annexe 1), de façon visible, sur tout support écrit promotionnels édités par le club (brochures, affiches, ...) et sur son site internet ;
  - en diffusant ledit logo accompagné de la mention suivante : « *La Province de Liège soutient la formation des jeunes sportifs* » par le biais de banderoles ou panneaux et ce, autour de la surface de jeu dans les installations du club;
  - en mentionnant le soutien de la Province de Liège lors de toute communication (orales, écrites et audio-visuelles) émise au sujet des matches et activités de formation du club ;
  - en permettant que des représentants de la Province de Liège (autorités provinciales) donnent le coup d'envoi de certains matches disputés à domicile par le club et ce, selon des modalités pratiques à convenir d'un commun accord entre les parties.

A cet effet, la Province de Liège concède au bénéficiaire, à titre gratuit, le droit d'utiliser, pendant la durée de la présente convention, le logo de la Province de Liège et ses déclinaisons exclusivement et uniquement dans le cadre de la présente convention, à l'exclusion de tout usage commercial, en vue de lui permettre de diffuser et de promouvoir l'image de la Province de Liège par le biais des moyens publicitaires et promotionnels dont le bénéficiaire dispose.

Le logo de la Province de Liège, sa déclinaison « Sports » et la charte graphique seront transmis en format numérique au bénéficiaire.

Le bénéficiaire s'engage à respecter scrupuleusement les dispositions prévues dans la charte graphique définissant les règles graphiques et typographiques d'application du logo.

- 2) mettre à la disposition de la Province de Liège, ponctuellement, plusieurs joueurs régulièrement alignés de leur équipe première et des membres du staff technique pour des séances d'initiation, de perfectionnement ou de promotion du football proposées lors d'événements tels que des stages, le Village « Académie provinciale des Sports » ou des conférences proposées par le Service des Sports de la Province de Liège. Le timing est convenu en concertation avec le club en tenant compte du calendrier sportif.

### **4.2 Collaboration à mettre en place avec les Départements de la Santé et des Affaires sociales**

Les 3 axes de collaboration sont les suivants :

- Information/sensibilisation
  - ✓ Présence de stands spécifiques des services provinciaux en fonction des manifestations de l'« Ecole des Jeunes du RFC Liège » (Saint-Nicolas, galas...)
- Accompagnement spécifique des jeunes
  - ✓ grâce aux missions quotidiennes des services provinciaux tels que l'Openado
  - ✓ mais également grâce à l'utilisation d'outils développés par la Province tels que TipTop Kids (cet outil a pour objectif de renforcer le bien-être physique, mental et social des enfants et de prévenir différentes formes de discrimination).
- Développement de projets spécifiques en fonction des thématiques des services provinciaux

Dans ce cadre, un comité de pilotage est mis en place.

Il se réunit en fonction des besoins. Son rôle est d'accompagner et de superviser le bon déroulement du partenariat et de la mise en place de ces projets spécifiques.

Il sera composé de représentants de l'« Ecole des Jeunes du RFC Liège » et du Cabinet de Madame la Députée provinciale vice-Présidente ayant en charge la Santé, les Affaires sociales et les Sports, de représentants de la Direction générale de la Santé et des Affaires sociales, et des services de Médecine du sport, de l'Openado, IPROMS et des Sports.

La première réflexion sera la création d'un forfait sportif à destination des jeunes footballeurs.

#### **Article 5 : Utilisation, contrôle de l'utilisation et restitution de la subvention**

Le bénéficiaire s'engage à utiliser la subvention aux fins pour lesquelles elle lui a été octroyée par le pouvoir dispensateur, la Province de Liège.

Le bénéficiaire s'engage à affecter l'aide lui allouée exclusivement aux fins de formation à l'exclusion de toutes autres activités et s'interdit à ce titre de financer au moyen de cette aide d'autres activités de l'ASBL.

Par ailleurs, conformément aux dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (lire ci-après « CDLD ») applicables en matière de subventions publiques octroyées par les pouvoirs locaux, le bénéficiaire doit pouvoir justifier l'utilisation de la subvention.

Pour ce faire, le bénéficiaire devra communiquer à la Province à l'issue de chaque saison sportive concernée (au plus tard le 15 août), aux fins de contrôle, les documents suivants :

- le rapport de gestion visé à l'article 3 : 48 du CSA
- un décompte récapitulatif dûment signé de l'activité par le biais duquel il doit attester au minimum :
  - des recettes et dépenses, dûment identifiées et détaillées, générées par l'activité subventionnée ;
  - qu'il utilise la subvention aux fins en vue desquelles elle lui est accordée ;
  - qu'il ne bénéficie pas d'une source de financement non mentionnée dans le décompte récapitulatif pour des frais et dépenses couverts par la subvention ;



- qu'il a communiqué au pouvoir dispensateur tout élément dont il a connaissance susceptible d'avoir une incidence sur le calcul ou la liquidation du montant de la subvention.

- les copies des factures, extraits de compte bancaire et autres pièces comptables attestant des recettes et dépenses susdites.

Sans préjudice des dispositions résolutives auxquelles la subvention serait soumise, conformément au prescrit des dispositions du CDLD, le bénéficiaire sera tenu de restituer de plein droit la subvention octroyée par la Province dans les cas suivants :

1° s'il n'utilise pas la subvention aux fins en vue desquelles elle a été octroyée;

2° s'il ne respecte pas les conditions d'octroi particulières visées à l'article 4 de la présente convention ;

3° s'il ne fournit pas les justifications réclamées et visées à l'article L3331-4, § 2, alinéa 1er, 6° du CDLD, dans les délais requis;

4° s'il s'oppose à l'exercice, par la Province, du contrôle sur les lieux des activités ou de la tenue des pièces comptables, dont question à l'article L3331-7, § 1er, alinéa 2 du CDLD.

Dans les hypothèses visées aux points 1° et 3°, le bénéficiaire ne restituera que la partie de la subvention octroyée par la Province qui n'a pas été utilisée aux fins en vue desquelles elle a été octroyée ou qui n'est pas justifiée.

L'inexécution par le bénéficiaire d'une obligation de restitution de tout ou partie d'une subvention provinciale l'empêchera, jusqu'à parfaite exécution de cette obligation, de percevoir les tranches suivantes de la subvention lui allouées aux termes de la présente convention.

## **Article 6 : Entrée en vigueur, durée de la convention et résiliation unilatérale**

La présente convention est conclue pour les saisons 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 (chaque saison couvrant la période du 1/09 au 31/07).

Elle entre en vigueur dès la date de sa signature par toutes les parties et prendra fin après reddition des comptes de la saison 2022-2023 visée à l'article 5 de la présente convention.

Le pouvoir dispensateur a le droit de mettre fin à la présente convention, à tout moment, si le bénéficiaire trouve dans une des situations suivantes :

- déconfiture ou d'insolvabilité notoire ou si ladite A.S.B.L. est mise en liquidation volontaire ou forcée.
- un des administrateurs est inquiété de quelque manière que ce soit ou à quelque titre que soit, pour manquement aux règlementations fiscales, sociales ou pénales lui applicables.
- modification de quelque manière que ce soit et pour quelle que cause que ce soit sa forme juridique actuelle.
- le cas échéant, n'obtient pas, dans les délais requis, toutes les autorisations généralement quelconques, administratives et autres, utiles et nécessaires à la mise en œuvre des projets sportifs subsidiés.
- affectation de la subvention qui lui a été octroyé à des fins étrangères à celles pour lesquelles elle a été allouée.

Cette décision formelle de mettre fin à la présente convention devra être notifiée par écrit au bénéficiaire

Cette résiliation interviendra de plein droit, sans mise en demeure. Elle impliquera la restitution par le bénéficiaire de toute la subvention octroyée, sans préjudice du droit pour la Province de Liège d'obtenir l'indemnisation du préjudice qu'elle aura subi du fait de la résiliation du présent contrat.

### **Article 7 : Intuitu personae**

La présente convention est considérée par les parties comme étant conclue intuitu personae.

Par conséquent, les parties s'interdisent de céder en tout ou en partie des droits et obligations attribués en exécution de la présente convention sauf accord préalable et écrit de l'autre partie contractante.

En outre, chaque partie s'oblige expressément à l'égard de l'autre à faire respecter les engagements qu'elle a pris dans la présente convention lorsque, pour l'exécution de certaines obligations, elle s'en remet à un mandataire, à une autre collectivité, à un fournisseur ou un organisme la représentant.

### **Article 8 : Confidentialité**

Pendant l'exécution de la présente convention, les parties sont tenues d'une obligation absolue de confidentialité à l'égard de toute information de nature confidentielle relative à la manifestation subsidiée dont elles pourraient avoir connaissance dans le cadre de la présente convention.

Cette obligation de confidentialité n'exclut pas le respect du principe de transparence dans la gestion publique notamment à l'égard des membres des organes des parties et des organismes chargés d'assurer un pouvoir de tutelle et/ou de contrôle.

### **Article 9 : Litige(s) et droit applicable**

Tous différends et/ou contestations relatifs à la validité, l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention seront tranchés par les tribunaux de l'arrondissement de Liège.

Le droit belge sera seul applicable.

### **Article 10 : Dispositions diverses**

Les titres et intitulés des articles de la présente convention ne figurent que pour la commodité de lecture ; ils n'affectent en aucune manière le sens des dispositions auxquelles ils font référence.

Toute modification, ajout ou retrait à la présente convention devra faire l'objet d'un avenant écrit dûment et préalablement approuvé et signé par les parties.

La présente convention annule et remplace tout accord, arrangement ou contrat antérieur écrit ou non écrit conclu entre les parties et se rapportant au même objet.

Fait, à Liège, le     /     /2020, en deux exemplaires originaux, chacune des parties déclarant en avoir reçu l'exemplaire lui destiné.

**Pour « LA PROVINCE DE LIÈGE »,**

Par délégation du Député provincial – Président  
(Article L2213-1 du CDLD)

Marianne LONHAY,  
Directrice générale provinciale

Katty FIRQUET,  
Députée provinciale Vice-présidente

**Pour l'ASBL « Ecole des Jeunes du RFC Liège »**

Monsieur Jean-Paul LACOMBLE,  
Administrateur

Monsieur Georges-Henry BODSON,  
Administrateur



## **ANNEXE A LA CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT**

**Logo à utiliser sur tous les supports de communication de l'Association en application de l'article 4 de la convention de subventionnement:**



Ce logo peut être téléchargé via le site  
<http://www.provincedeliege.be/fr/charte/logos/telechargements>



**DEMANDE DE SUBVENTION PROVINCIALE**  
**SECTEUR SPORTS**  
**FICHE DU DEMANDEUR**

**REF : GED : 2020-05664**

**1a. ASSOCIATION :**

DENOMINATION EXACTE ET FORME JURIDIQUE (asbl ou association de fait)

ASBL Ecole des Jeunes du Royal Football Club de Liège

BUT(S) POURSUIVI(S) PAR L'ASSOCIATION (OBJET SOCIAL) :

L'association a pour objet l'encadrement, l'entraînement et la formation de jeunes footballeurs, en ce compris, toutes les activités permettant l'émancipation sportive des jeunes.

COORDONNEES COMPLETES DE L'ASSOCIATION (ADRESSE, TELEPHONE, FAX, e-mail) :

rue de la Tonne, 80 4000 ROCOURT

PRESIDENT(E) OU SECRETAIRE OU TRESORIER OU RESPONSABLE :

Monsieur Jean-Paul LACOMBLE, Président

N° DE COMPTE BANCAIRE SUR LEQUEL L'EVENTUELLE SUBVENTION PEUT ETRE VERSEE :

BE11 0016 4701 6348

NOM, PRENOM, QUALITE, NUMERO DE TELEPHONE ET ADRESSE E-MAIL DE LA PERSONNE DE CONTACT A LAQUELLE L'ADMINISTRATION PEUT S'ADRESSER :

Monsieur Pierre-Laurent FASSIN, Directeur général (0475/98 34 06 - [pl@fcliege.be](mailto:pl@fcliege.be))

**2. OBJET DE LA DEMANDE - DESCRIPTION DE LA MANIFESTATION, DE L'ACTIVITE OU DU PROJET**

**ENVISAGE S'IL S'AGIT D'UN EVENEMENT PONCTUEL, AVEC DATES DE DEBUT ET DE FIN EVENTUELLES ET LIEU DE LA MANIFESTATION ou SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT :**

Une subvention forfaitaire en espèces de fonctionnement d'un montant de 150.000€, aux fins de soutenir financièrement le projet développé par l'ASBL Ecole des Jeunes du Royal Football Club de Liège en faveur de la formation des jeunes footballeurs lors des saisons 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 (chaque saison couvrant la période du 1/09 au 31/07). Ce montant est à répartir sur 3 saisons, soit 50.000,00 €/saison.

**3a. MONTANT DE LA SUBVENTION PROPOSEE SI SUBVENTION EN ESPECES : 150.000€**

**4. CONDITIONS PARTICULIERES EXIGEES DU DEMANDEUR :**

A titre de conditions particulières auxquelles l'octroi de cette subvention est subordonné, l'ASBL Ecole des Jeunes du RFC Liège s'engage à :

1) assurer une visibilité certaine de la Province de Liège comme suit :

- en apposant le logo de la Province de Liège (cf. logo repris en annexe 1), de façon visible, sur tout support écrit promotionnels édités par le club (brochures, affiches, ...) et sur son site internet ;
- en diffusant ledit logo accompagné de la mention suivante : « La Province de Liège soutient la formation des jeunes sportifs » par le biais de banderoles ou panneaux et ce, autour de la surface de jeu dans les installations du club ;
- en mentionnant le soutien de la Province de Liège lors de toute communication (orales, écrites et audio-visuelles) émise au sujet des matches et activités de formation du club ;
- en permettant que des représentants de la Province de Liège (autorités provinciales) donnent le coup d'envoi de certains matches disputés à domicile par le club et ce, selon des modalités pratiques à convenir d'un commun accord entre les parties ;
- mettre à la disposition de la Province de Liège, ponctuellement, plusieurs joueurs régulièrement alignés de leur équipe première et des membres du staff technique pour des séances d'initiation, de perfectionnement ou de promotion du football proposées lors d'événements tels que des stages, le Village « Académie provinciale des Sports » ou des conférences proposées par le Service des Sports de la Province de Liège. Le timing est convenu en concertation avec le club en tenant compte du calendrier sportif.

Outre les conditions particulières auxquelles l'octroi de cette subvention est subordonné (cf. article 4 de la convention – promotion de la Province), l'ASBL Ecole des Jeunes du RFC Liège s'engage également à mettre en place une collaboration avec les Départements de la Santé et des Affaires sociales.

**5. SUBVENTIONS DEJA OCTROYEES A CE BENEFICIAIRE + N° GED :** 50.000€ pour la saison 2018-2019 (cf. GED 2019-02163).

**6. LES JUSTIFICATIFS D'UNE SUBVENTION ANTERIEURE ONT ETE PRODUITS LE** 3 juillet 2020.

**7. Existence d'un règlement du Conseil provincial : si oui lequel :** (à joindre en annexe)  
Néant

**8. Existence d'une convention déjà conclue ou à conclure : si oui la joindre**  
Cf. convention de subventionnement en annexe du rapport GED 2020-05664.

**9. LE DEMANDEUR JOINT A SA DEMANDE LES DOCUMENTS SUIVANTS :**

Subvention à partir de 2.500,00 EUR :

- le budget de l'exercice correspondant à la subvention
- le budget de la manifestation
- les comptes annuels les plus récents
- les éventuels justificatifs

Les documents et justificatifs 2018-2019 ont été fournis et sont consultables au Service des Sports. Le bilan 2019 et le budget 2020-2021 figurent en annexe du rapport GED 2020-05664.

**La complétude du dossier a été constatée le 3 juillet 2020.**

**10. MOTIVATION DE FAIT :** (lien entre l'objet de la demande et la politique provinciale)

S'agissant d'initiatives en matière de formation des jeunes footballeurs, un soutien à l'ASBL Ecole des Jeunes du RFC Liège pourrait s'inscrire judicieusement dans la politique sportive arrêtée par le Collège provincial pour la législature 2018-2024, plus particulièrement pour le vecteur de développement intitulé « *Garantir une offre sportive pour tous* » (mettant en valeur la formation des jeunes sportifs).

**11. MODALITES DE LIQUIDATION :** la liquidation de la subvention sera effectuée en trois tranches de la manière suivante :

- cinquante mille euros (50.000,00 EUR) en décembre 2020 ; /
- cinquante mille euros (50.000,00 EUR) en décembre 2021 ; /
- cinquante mille euros (50.000,00 EUR) en décembre 2022. /

**Signature du Chef de Bureau, Chef de Division ou Directeur,**



Jean-François COLLARD  
Chef de bureau



**DOCUMENT 19-20/343 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE COMMUNICATION – DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASBL « LIÈGE GESTION CENTRE-VILLE » DANS LE CADRE DE SON FONCTIONNEMENT 2020.**

M. le Président informe l'Assemblée que le document 19-20/343 a été soumis à l'examen de la 2<sup>ème</sup> Commission.

Ce document n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 2<sup>ème</sup> Commission invite l'Assemblée à l'adopter par 8 voix pour et 3 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 2<sup>ème</sup> Commission sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

### **RÉSOLUTION**

#### LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l'Asbl « Liège Gestion Centre-Ville », place Saint-Lambert, 45-47 à 4000 LIEGE, tendant à l'obtention d'un soutien de l'Institution provinciale en vue de son fonctionnement 2020 ;

Considérant que la demande, telle que motivée par le demandeur et explicitée par le service Communication dans la fiche de renseignements qu'il transmet à l'appui de la demande, atteste que ce projet participe à la promotion de la Communication ;

Attendu que le projet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que l'activité projetée est conforme aux dispositions statutaires du demandeur ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande ses comptes annuels les plus récents ainsi que le budget de l'année 2020 présentant un bénéfice d'un montant de 17.036,85 €, les dépenses s'élevant à 117.463,15 € et les recettes à 134.500,00 € ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention ;

Sur le rapport du Collège provincial,

## DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>.** – D'octroyer, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, à l'Asbl « Liège Gestion Centre-Ville » – Place Saint-Lambert, 45-47 à 4000 Liège, un montant de 5.300,00 € à charge de l'article 104/12400/640120 du B.O. 2020 aux fins de son fonctionnement 2020.

**Article 2.** – L'organisation bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d'être contrainte de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1<sup>er</sup>, 1<sup>o</sup>, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

**Article 3.** – Toutes les dispositions susceptibles d'être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l'exécution de la présente décision.

**Article 4.** – Le bénéficiaire devra produire, pour le 30 juin 2021 :  
- ses comptes et bilan annuels 2020 ainsi que les commentaires éventuels,  
- la preuve de la publication ou du dépôt de ceux-ci conformément à la loi sur les ASBL,  
- une copie certifiée conforme du P.V. signé de l'Assemblée générale ayant approuvé lesdits comptes.

**Article 5.** – Le Collège provincial procédera à l'engagement ainsi qu'à l'ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

**Article 6.** – Le service Communication est chargé :  
- de procéder, dès après l'expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l'utilisation de la subvention ainsi octroyée ;  
- de rendre compte du résultat du contrôle de l'utilisation de cette somme par la voie du prochain rapport annuel d'activités.

**Article 7.** – Le Collège provincial est chargé de notifier cette résolution au bénéficiaire concerné, sous les signatures de Madame la Députée provinciale Vice-présidente et de Madame la Directrice générale provinciale.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

**DOCUMENT 19-20/344 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE SANTÉ – DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASBL « REVERS » DANS LE CADRE DU SOUTIEN FINANCIER POUR LA MISE EN PLACE DES ACTIVITÉS ARTISTIQUES ORGANISÉES DURANT L'ANNÉE 2020.**

M. le Président informe l'Assemblée que le document 19-20/344 a été soumis à l'examen de la 2<sup>ème</sup> Commission.

Ce document n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 2<sup>ème</sup> Commission invite l'Assemblée à l'adopter par 8 voix pour et 3 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 2<sup>ème</sup> Commission sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

**RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l'Asbl « Revers » tendant à l'obtention d'un soutien de l'Institution provinciale dans le cadre des activités artistiques organisées durant l'année 2020 ;

Considérant que la demande, telle que motivée par le demandeur et explicitée par le service émetteur dans la fiche de renseignements qu'il transmet à l'appui de la demande, atteste que ce projet intervient dans la problématique des assuétudes ;

Attendu que l'objet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que l'activité projetée est conforme aux dispositions statutaires du demandeur ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande son budget annuel 2020, son budget des activités et ses comptes et bilan 2019 ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention ;

Sur le rapport du Collège provincial,

## DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>.** – D’octroyer, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, à l’asbl « Revers », Rue Maghin, 19 à 4000 Liège, un montant de 3.000,00 €, à imputer à charge de l’article 871/99871/640700, dans le cadre des activités artistiques organisées par l’asbl durant l’année 2020.

**Article 2.** – L’organisation bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d’être contrainte de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1<sup>er</sup>, 1<sup>o</sup>, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

**Article 3.** – Toutes les dispositions susceptibles d’être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l’exécution de la présente décision.

**Article 4.** – Le bénéficiaire devra produire avant le 30 juin 2021, les justificatifs d’utilisation du montant octroyé. Ces justificatifs consisteront en facture et extrait de compte bancaire relatif aux activités ainsi que le bilan financier incluant l’ensemble des recettes et dépenses y liées, lequel sera dûment daté et signé.

**Article 5.** – Le Collège provincial procédera à l’engagement ainsi qu’à l’ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

**Article 6.** – Le Département Santé et Affaires sociales est chargé :

- de procéder, dès après l’expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l’utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte du résultat du contrôle de l’utilisation de cette somme par la voie du prochain rapport annuel d’activités.

**Article 7.** – Le Collège provincial est chargé de notifier cette résolution au bénéficiaire concerné, sous les signatures de Madame la Députée provinciale Vice-présidente et de Madame la Directrice générale provinciale.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

**DOCUMENT 19-20/345 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION POUR L'ANNÉE 2019 DES FONDS PROVENANT DES LEGS « MONTEFIORE-LEVI », « GABRIEL-HALIN », « ROUSSEAU-BOSHOWERS », « BONDARIU », « MARTHE BRABANT-VECKMANS », « FERNAND PETTT », « RAYMONDE SIMON », « BARTHOLOME VVE LEONARD », « MYKOLA DYHID », « CUVELIER VVE ROLAND » ET LEGS « ICAN ».**

M. le Président informe l’Assemblée que le document 19-20/345 a été soumis à l’examen de la 2<sup>ème</sup> Commission.

Ce document n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 2<sup>ème</sup> Commission invite l'Assemblée à l'adopter par 8 voix pour et 3 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 2<sup>ème</sup> Commission sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte les onze résolutions suivantes :

## **RÉSOLUTION N°1**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le compte de gestion du legs « MONTEFIORE-LEVI » rendu pour l'année 2019 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux de la Direction générale transversale ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Sur proposition du Collège provincial,

## **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – d'approuver ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2019, par un boni de 41.173,92 € se répartissant comme suit :

- 23.809,82 € au compte courant de la Banque Belfius (compte « Sanatorium ») ;
- 17.133,10 € au compte courant de la Banque Belfius (compte « Dispensaires »).

**Article 2.** – d'affecter les revenus 2019 dudit legs à l'ASBL Fonds des Affections Respiratoires (FARES) suite à la reprise du C.H.S. L'Accueil de Lierneux par l'Intercommunale de Soins spécialisés (ISoSL).

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

## RÉSOLUTION N°2

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le compte de gestion du legs « GABRIEL-HALIN » rendu pour l'année 2019 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux de la Direction générale transversale ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Sur proposition du Collège provincial,

### DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>.** – d'approuver ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2019, par un boni de 11.510,82 € en avoir à la Banque Belfius au nom du legs « GABRIEL-HALIN ».

**Article 2.** – d'affecter les revenus 2018 dudit legs à l'ASBL Fonds des Affections Respiratoires (FARES) suite à la reprise du C.H.S. L'Accueil de Lierneux par l'Intercommunale de Soins spécialisés (ISoSL).

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

## RÉSOLUTION N°3

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le compte de gestion du legs « Prix ROUSSEAU-BOSHOWERS » rendu pour l'année 2019 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux de la Direction générale transversale ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Sur proposition du Collège provincial,

### **DÉCIDE**

**Article unique.** – d’approuver ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2019, par un boni de 3.023,46 € en avoir à la Banque Belfius au nom du legs « ROUSSEAU-BOSHOWERS ».

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

### **RÉSOLUTION N°4**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le compte de gestion du legs « BONDARIU » rendu pour l’année 2019 ;

Vu l’arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux de la Direction générale transversale ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Sur proposition du Collège provincial,

### **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – d’approuver ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2019 par un boni de 3.105,14 € en avoir à la Banque Belfius au nom du legs « BONDARIU ».

**Article 2.** – d’affecter les revenus 2018 dudit legs à l’ASBL Fonds des Affections Respiratoires (FARES) suite à la reprise du C.H.S. L’Accueil de Lierneux par l’Intercommunale de Soins spécialisés (ISoSL).

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

### **RÉSOLUTION N°5**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le compte de gestion du legs « Marthe BRABANT-VECKMANS » rendu pour l’année 2019 ;

Vu l’arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux de la Direction générale transversale ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Sur proposition du Collège provincial,

### **DÉCIDE**

**Article unique.** – d’approuver ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2019 par un boni de 3.106,91 € en avoir à la Banque Belfius au nom du legs « Marthe BRABANT-VECKMANS ».

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.



## RÉSOLUTION N°6

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le compte de gestion du legs « Prix Fernand PETIT » rendu pour l'année 2019 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux de la Direction générale transversale ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Sur proposition du Collège provincial,

### DÉCIDE

**Article unique.** – d'approuver ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2019, par un boni de 73.266,28 € en avoir à la Banque Belfius au nom du legs « Fernand PETIT ».

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

## RÉSOLUTION N°7

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le compte de gestion du legs « Prix Raymonde SIMON » rendu pour l'année 2019 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux de la Direction générale transversale ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Sur proposition du Collège provincial,

## DÉCIDE

**Article unique.** – d’approuver ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2019, par un boni de 32.903,74 € en avoir à la Banque Belfius au nom du legs « Raymonde SIMON ».

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

## RÉSOLUTION N°8

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le compte de gestion du legs « BARTHOLOME Veuve LEONARD » rendu pour l’année 2019 ;

Vu l’arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux de la Direction générale transversale ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Sur proposition du Collège provincial,

## DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>.** – d’approuver ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2019 par un boni de 14.913,37 € en avoir à la Banque Belfius au nom du legs « BARTHOLOME Veuve LEONARD ».

**Article 2.** – d’affecter les revenus 2019 dudit legs à l’ASBL Fonds des Affections Respiratoires (FARES) suite à la reprise du C.H.S. L’Accueil de Lierneux par l’Intercommunale de Soins spécialisés (ISoSL).

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

### **RÉSOLUTION N°9**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le compte de gestion du legs « Mykola DYHID » rendu pour l’année 2019 ;

Vu l’arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux de la Direction générale transversale ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Sur proposition du Collège provincial,

### **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – d’approuver ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2019 par un boni de 46.717,69 € en avoir à la Banque Belfius au nom du legs « Mykola DYHID ».

**Article 2.** – d’affecter les revenus 2019 dudit legs à l’ASBL Fonds des Affections Respiratoires (FARES) suite à la reprise du C.H.S. L’Accueil de Lierneux par l’Intercommunale de Soins spécialisés (ISoSL).

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

## RÉSOLUTION N°10

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le compte de gestion du legs « CUVELIER Veuve ROLAND » rendu pour l'année 2019 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux de la Direction générale transversale ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Sur proposition du Collège provincial,

### DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>.** – d'approuver ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2019 par un boni de 10.070,12 € en avoir à la Banque Belfius au nom du legs « CUVELIER Veuve ROLAND ».

**Article 2.** – d'affecter les revenus 2019 dudit legs à l'ASBL Fonds des Affections Respiratoires (FARES) suite à la reprise du C.H.S. L'Accueil de Lierneux par l'Intercommunale de Soins spécialisés (ISoSL).

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

## RÉSOLUTION N°11

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le compte de gestion du legs « ICAN » rendu pour l'année 2019 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux de la Direction générale transversale ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Sur proposition du Collège provincial,

## **DÉCIDE**

**Article unique.** – d’approuver ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2019 par un boni de 7.003,83 € en avoir à la Banque Belfius au nom du legs « ICAN ».

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

**DOCUMENT 19-20/346 : DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU RECEVEUR SPÉCIAL AU SEIN DE L'IPEPS DE SERAING GÉNÉRAL / JEMEPPE À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2020.**

**DOCUMENT 19-20/347 : DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU RECEVEUR SPÉCIAL À L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE VERVIERS EN DATE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2020.**

M. le Président informe l'Assemblée que ces deux documents ont été soumis à l'examen de la 2<sup>ème</sup> Commission et ont été regroupés à sa demande.

Le document 19-20/346 ayant soulevé des questions, M. Serge ERNST, Conseiller provincial, fait rapport sur celui-ci au nom de la 2<sup>ème</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée à l'adopter par 8 voix pour et 3 abstentions.

Le document 19-20/347 n'ayant, quant à lui, soulevé aucune remarque ni aucune question, la 2<sup>ème</sup> Commission invite l'Assemblée à l'adopter par 8 voix pour et 3 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 2<sup>ème</sup> Commission sont approuvées, par un vote globalisé, à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte les deux résolutions suivantes :

## RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Vu la résolution du 24 novembre 2011 désignant Madame Isabelle RYNDERS en qualité de receveur spécial des recettes pour la Promotion Sociale de Seraing Général-Jemeppe ;

Considérant qu'en raison de la mise à la pension de cette dernière, les Services du directeur financier provincial demandent la désignation, sur proposition de la Direction de la Promotion Sociale de Seraing Général-Jemeppe, de Madame Stéphanie SAUVAGE, en qualité de receveur spécial des recettes à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020 ;

Considérant qu'un compte de fin de gestion arrêté au 31.08.2020 sera transmis à la Cour des Comptes afin qu'elle puisse statuer pour accorder la décharge à Madame RYNDERS précitée, conformément aux dispositions des articles 7 et 8 de la loi du 29 octobre 1846 relative à l'organisation de la Cour des Comptes ;

Vu la résolution du 27 avril 1970, approuvée par Arrêté Royal du 27 août 1970, stipulant que, sauf décision contraire expresse, les agents provinciaux, pour le surplus établis receveurs ou commis à la garde, à la conservation ou à l'emploi des matières ou du matériel appartenant à la Province, sont dispensés de déposer un cautionnement pour garantir leur gestion ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Sur le rapport du Collège provincial,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>.** – À dater du 1<sup>er</sup> septembre 2020, Madame Stéphanie SAUVAGE, est instituée en qualité de receveur spécial des recettes pour la Promotion Sociale de Seraing Général-Jemeppe.

**Article 2.** – La présente résolution sera notifiée, sous pli ordinaire, à l'intéressée, pour lui servir de titre, à sa Direction, à la S.A. Belfius Banque et à la Cour des Comptes pour information et disposition.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

## RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Vu la résolution du 20 décembre 2012 désignant Madame Isabelle MOBERS en qualité de receveur spécial des recettes pour l'École Polytechnique de Verviers ;

Considérant qu'en raison d'une réorganisation de l'établissement, les services du Directeur financier provincial demandent la désignation, sur proposition de la Direction de l'École Polytechnique de Verviers, de Monsieur Laurent HOMBERT, en qualité de receveur spécial des recettes à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020 ;

Considérant qu'un compte de fin de gestion arrêté au 31.08.2020 sera transmis à la Cour des Comptes afin qu'elle puisse statuer pour accorder la décharge à Madame MOBERS précitée, conformément aux dispositions des articles 7 et 8 de la loi du 29 octobre 1846 relative à l'organisation de la Cour des Comptes ;

Vu la résolution du 27 avril 1970, approuvée par Arrêté Royal du 27 août 1970, stipulant que, sauf décision contraire expresse, les agents provinciaux, pour le surplus établis receveurs ou commis à la garde, à la conservation ou à l'emploi des matières ou du matériel appartenant à la Province, sont dispensés de déposer un cautionnement pour garantir leur gestion ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Sur le rapport du Collège provincial ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>.** – À dater du 1<sup>er</sup> septembre 2020, Monsieur Laurent HOMBERT, est institué en qualité de receveur spécial des recettes pour l'École Polytechnique de Verviers.

**Article 2.** – La présente résolution sera notifiée, sous pli ordinaire, à l'intéressé, pour lui servir de titre, à sa direction, à la S.A. Belfius Banque et à la Cour des Comptes pour information et disposition.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

M. le Président informe l'Assemblée que le document 19-20/348 a été soumis à l'examen de la 2<sup>ème</sup> Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, M. Yves DERWAHL, Conseiller provincial, fait rapport sur celui-ci au nom de la 2<sup>ème</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée à l'adopter par 8 voix pour et 3 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 2<sup>ème</sup> Commission sont approuvées selon le vote suivant :

- Votent pour : le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe CDH-CSP
- Vote contre : /
- S'abstient : le groupe PTB

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

## **RÉSOLUTION**

### LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement l'article L2223-13 relatif à la participation des provinces à des associations sans but lucratif ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu les statuts de l'asbl « SPMT-ARISTA » tels que publiés aux annexes du Moniteur belge en date du 17 janvier 2018 ;

Attendu qu'il n'est plus possible de justifier la présence de la Province de Liège au sein de l'asbl « SPMT-ARISTA » dès lors que celle-ci ne semble plus mener de missions rencontrant l'intérêt provincial ;

Considérant l'article 8 des statuts en vertu duquel les membres effectifs sont libres de se retirer à tout moment de l'association en adressant par lettre recommandée leur démission au Conseil d'administration 3 mois avant le début de l'exercice civil à partir duquel elle devient effective ;

Considérant qu'il ressort de l'article 9:23 du nouveau Code des sociétés et des associations que tout membre de l'association est libre de se retirer de celle-ci en adressant sa démission à l'organe d'administration ;

Attendu qu'il convient que la Province de Liège se retire de l'asbl « SPMT-ARISTA » renommée asbl « COHEZIO » ;

Sur proposition du Collège provincial ;

## **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – De la démission de la Province de Liège en sa qualité de membre effectif de l'asbl « COHEZIO » anciennement nommée « SMPT-ARISTA » au 1<sup>er</sup> janvier 2021.



**Article 2.** – De charger le Collège provincial de la notification de la présente résolution à l’asbl « COHEZIO » dans le délai visé à l’article 8 des Statuts.

**Article 3.** - De transmettre la présente résolution au Gouvernement wallon pour approbation et ensuite de l’insérer au Bulletin provincial.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

**DOCUMENT 19-20/349 : ENODIA : PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE FIXÉE AU 29 SEPTEMBRE 2020.**

M. le Président informe l’Assemblée que le document 19-20/349 a été soumis à l’examen de la 3<sup>ème</sup> Commission.

Ce document ayant soulevé une question, M. Guy DUBOIS, Conseiller provincial, fait rapport sur celui-ci au nom de la 3<sup>ème</sup> Commission, laquelle invite l’Assemblée à l’adopter par 9 voix pour et 2 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

M. Luc LEJEUNE, Chef de groupe, intervient à la tribune.

Plus personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Avant de passer au vote, M. le Président précise qu’il ne participe pas au vote sur ce document.

Mises aux voix, les conclusions de la 3<sup>ème</sup> Commission sont approuvées selon le vote suivant :

- Votent pour : le groupe PS, le groupe MR et le groupe ECOLO
- Votent contre : le groupe PTB et le groupe CDH-CSP
- S’abstient : /

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

**RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L1523-12, L1523-13, L1523-14, L1523-16 et L1523-17 ;

Vu le Décret du Gouvernement wallon du 29 mars 2018 modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles 21 à 25 ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux n°32 relatif à la tenue des réunions des organes des intercommunales, sociétés à participation publique locale significative, associations de pouvoirs publics visées à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, sociétés de logement de service public, A.S.B.L. communale ou provinciale, régies communale ou provinciale autonome, association de projet ou tout autre organisme supralocal ayant pris la forme d'une société ou d'une association ;

Vu les statuts de l'Intercommunale « ENODIA » Société Coopérative Intercommunale à Responsabilité limitée (SCiRL) ;

Attendu que les comptes annuels et consolidés de l'exercice clôturé de la société seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire du mardi 29 septembre 2020 et que celle-ci doit également donner décharge aux administrateurs et aux membres du Collège des Contrôleurs aux comptes ;

Vu les documents présentés en fonction de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ;

Sur proposition du Collège provincial,

## DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>.** – de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'intercommunale ENODIA prévue le mardi 29 septembre 2020 et des documents présentés.

**Article 2.** – de marquer son accord sur la nomination à titre définitif d'un Administrateur représentant la Province de Liège, à savoir la désignation de M. Hajib EL HAJJAJI, Conseiller provincial, en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Julien VANDEBURIE, démissionnaire.

### Résultats du vote

- Nombre de votants : 49
- Votent pour : PS (15) – MR (13) – ECOLO (11) : 39
- Votent contre : PTB (4) – CDH-CSP (6) : 10
- S'abstien(nen)t : /
- Unanimité.

**Article 3.** – de marquer son accord sur la nomination à titre définitif d'un Administrateur représentant les Communes associées, à savoir la désignation de M<sup>me</sup> Géraldine BLAVIER, en qualité d'administrateur, en remplacement de M<sup>me</sup> Muriel GERKENS, démissionnaire

### Résultats du vote

- Nombre de votants : 49
- Votent pour : PS (15) – MR (13) – ECOLO (11) : 39
- Votent contre : PTB (4) – CDH-CSP (6) : 10
- S'abstien(nen)t : /
- Unanimité.

**Article 4.** – de marquer son accord sur le rapport de gestion 2019 du Conseil d'Administration sur les comptes annuels.

### Résultats du vote

- Nombre de votants : 49
- Votent pour : PS (15) – MR (13) – ECOLO (11) : 39
- Votent contre : PTB (4) – CDH-CSP (6) : 10
- S'abstien(nen)t : /
- Unanimité.

**Article 5.** – de marquer son accord sur le rapport du Collège des Contrôleurs aux comptes sur les comptes annuels 2019.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 49
- Votent pour : PS (15) – MR (13) – ECOLO (11) : 39
- Votent contre : PTB (4) – CDH-CSP (6) : 10
- S’abstien(nen)t : /
- Unanimité.

**Article 6.** – de marquer son accord sur les comptes annuels statutaires arrêtés au 31 décembre 2019.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 49
- Votent pour : PS (15) – MR (13) – ECOLO (11) : 39
- Votent contre : PTB (4) – CDH-CSP (6) : 10
- S’abstien(nen)t : /
- Unanimité.

**Article 7.** – de marquer son accord sur la proposition d’affectation du résultat.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 49
- Votent pour : PS (15) – MR (13) – ECOLO (11) : 39
- Votent contre : PTB (4) – CDH-CSP (6) : 10
- S’abstien(nen)t : /
- Unanimité.

**Article 8.** – de marquer son accord sur le rapport spécifique sur les prises de participation prévu à l’article L1512-5 du CDLD.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 49
- Votent pour : PS (15) – MR (13) – ECOLO (11) : 39
- Votent contre : PTB (4) – CDH-CSP (6) : 10
- S’abstien(nen)t : /
- Unanimité.

**Article 9.** – de marquer son accord sur le rapport de rémunération 2019 du Conseil d’Administration établi conformément à l’article L6421-1 du CDLD.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 49
- Votent pour : PS (15) – MR (13) – ECOLO (11) : 39
- Votent contre : PTB (4) – CDH-CSP (6) : 10
- S’abstien(nen)t : /
- Unanimité.

**Article 10.** – de marquer son accord sur la décharge à donner aux Administrateurs pour leur gestion lors de l’exercice 2019.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 49
- Votent pour : PS (15) – MR (13) – ECOLO (11) : 39
- Votent contre : PTB (4) – CDH-CSP (6) : 10
- S’abstien(nen)t : /
- Unanimité.

**Article 11.** – de marquer son accord sur la décharge à donner au Collège des Contrôleurs aux comptes pour sa mission de contrôle lors de l'exercice 2019.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 49
- Votent pour : PS (15) – MR (13) – ECOLO (11) : 39
- Votent contre : PTB (4) – CDH-CSP (6) : 10
- S'abstien(nen)t : /
- Unanimité.

**Article 12.** – de marquer son accord sur la fusion par absorption de FINANPART SA au sein d'ENODIA :

- a. Approbation de la situation comptable relative à la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2019 de la société absorbée FINANPART SA ;
- b. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration de la société absorbée FINANPART SA pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 3 mars 2020 ;
- c. Approbation du rapport de rémunération du Conseil d'Administration de FINANPART SA établi conformément à l'article L6421-1 du CDLD pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 3 mars 2020 ;
- d. Approbation du rapport du Commissaire aux comptes de la société absorbée FINANPART SA relatif à la situation comptable du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2019 ;
- e. Décharge aux Administrateurs de la société absorbée pour leur gestion relative à la période du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 3 mars 2020 ;
- f. Décharge au Commissaire aux comptes de la société absorbée pour sa mission de contrôle relative à la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2019 ;

Résultats du vote

- Nombre de votants : 49
- Votent pour : PS (15) – MR (13) – ECOLO (11) : 39
- Votent contre : PTB (4) – CDH-CSP (6) : 10
- S'abstien(nen)t : /
- Unanimité.

**Article 13.** – de marquer son accord sur la proposition de modification des modalités de rémunération des mandats au sein des organes de gestion.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 49
- Votent pour : PS (15) – MR (13) – ECOLO (11) : 39
- Votent contre : PTB (4) – CDH-CSP (6) : 10
- S'abstien(nen)t : /
- Unanimité.

**Article 14.** – de marquer son accord sur les pouvoirs.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 49
- Votent pour : PS (15) – MR (13) – ECOLO (11) : 39
- Votent contre : PTB (4) – CDH-CSP (6) : 10
- S'abstien(nen)t : /
- Unanimité.

**Article 15.** – de ne charger, en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, **aucun** de ses représentants de rapporter physiquement la présente décision à l'assemblée générale de l'intercommunale ENODIA, et de donner procuration à M<sup>me</sup> Carine HOUGARDY, Directrice générale f.f., afin de voter conformément aux décisions exprimées ci-avant.

**Article 16.** – de communiquer copie conforme de la présente résolution à l’intercommunale, pour disposition.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

*Monsieur Jean-Claude JADOT n’a pas participé au vote sur ce document.*

**DOCUMENT 19-20/350 : AQUALIS : PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE FIXÉE AU 30 SEPTEMBRE 2020.**

M. le Président informe l’Assemblée que le document 19-20/350 a été soumis à l’examen de la 3<sup>ème</sup> Commission.

Ce document n’ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 3<sup>ème</sup> Commission invite l’Assemblée à l’adopter par 7 voix pour et 5 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 3<sup>ème</sup> Commission sont approuvées selon le vote suivant :

- Votent pour : le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP
- Vote(nt) contre : /
- S’abstient : le groupe ECOLO

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

**RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L1523-12, L1523-13, L1523-14 et L1523-16 ;

Vu le Décret du Gouvernement wallon du 29 mars 2018 modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles 21 à 25 ;

Vu l’Arrêté du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux n°32 relatif à la tenue des réunions des organes des intercommunales, sociétés à participation publique locale significative, associations de pouvoirs publics visées à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, sociétés de logement de service public, A.S.B.L. communale ou provinciale, régies communale ou provinciale autonome, association de projet ou tout autre organisme supralocal ayant pris la forme d’une société ou d’une association ;

Vu les statuts de la société intercommunale SCRL « AQUALIS » ;

Attendu que les comptes de la société seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire du mercredi 30 septembre 2020 et que celle-ci doit également donner décharge aux administrateurs et aux membres du collège des contrôleurs ;

Vu les documents présentés en fonction de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ;

Sur proposition du Collège provincial,

## **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire d'AQUALIS prévue le mercredi 30 septembre 2020 et des documents présentés.

**Article 2.** – de marquer son accord sur le rapport de Gestion du Conseil d'administration pour l'exercice 2019.

### Résultats du vote

- Nombre de votants : 50
- Vote(nt) pour : PS (15) – MR (14) – PTB (4) – CDH-CSP (6) : 39
- Vote(nt) contre : /
- S'abstien(nen)t : ECOLO (11) : 11
- ~~Unanimité.~~

**Article 3.** – de marquer son accord sur le rapport spécial sur les prises de participation pour l'exercice 2019.

### Résultats du vote

- Nombre de votants : 50
- Vote(nt) pour : PS (15) – MR (14) – PTB (4) – CDH-CSP (6) : 39
- Vote(nt) contre : /
- S'abstien(nen)t : ECOLO (11) : 11
- ~~Unanimité.~~

**Article 4.** – de marquer son accord sur les bilan et compte de résultats au 31.12.2019.

### Résultats du vote

- Nombre de votants : 50
- Vote(nt) pour : PS (15) – MR (14) – PTB (4) – CDH-CSP (6) : 39
- Vote(nt) contre : /
- S'abstien(nen)t : ECOLO (11) : 11
- ~~Unanimité.~~

**Article 5.** – de marquer son accord sur le procès-verbal de la dernière Assemblée générale.

### Résultats du vote

- Nombre de votants : 50
- Vote(nt) pour : PS (15) – MR (14) – PTB (4) – CDH-CSP (6) : 39
- Vote(nt) contre : /
- S'abstien(nen)t : ECOLO (11) : 11
- ~~Unanimité.~~

**Article 6.** – de marquer son accord sur la ratification de la nomination d’administrateurs en vue de pourvoir à la vacance de mandats, à savoir la désignation de :

- M. Matthieu GIRAULT, en qualité d’administrateur, en remplacement de M. V. ZAMUTTO, démissionnaire ;
- M. A-H DENIS, en qualité d’administrateur, en remplacement de M. D. MARENNE, démissionnaire

Résultats du vote

- Nombre de votants : 50
- Vote(nt) pour : PS (15) – MR (14) – PTB (4) – CDH-CSP (6) : 39
- Vote(nt) contre : /
- S’abstien(nen)t : ECOLO (11) : 11
- Unanimité.

**Article 7.** – de marquer son accord sur le rapport du Comité de rémunération.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 50
- Vote(nt) pour : PS (15) – MR (14) – PTB (4) – CDH-CSP (6) : 39
- Vote(nt) contre : /
- S’abstien(nen)t : ECOLO (11) : 11
- Unanimité.

**Article 8.** – de marquer son accord sur le rapport du Comité d’audit.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 50
- Vote(nt) pour : PS (15) – MR (14) – PTB (4) – CDH-CSP (6) : 39
- Vote(nt) contre : /
- S’abstien(nen)t : ECOLO (11) : 11
- Unanimité.

**Article 9.** – de prendre acte du rapport du Contrôleur aux comptes.

**Article 10.** – de marquer son accord sur la décharge à donner aux Administrateurs.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 50
- Vote(nt) pour : PS (15) – MR (14) – PTB (4) – CDH-CSP (6) : 39
- Vote(nt) contre : /
- S’abstien(nen)t : ECOLO (11) : 11
- Unanimité.

**Article 11.** – de marquer son accord sur la décharge à donner au Contrôleur aux comptes.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 50
- Vote(nt) pour : PS (15) – MR (14) – PTB (4) – CDH-CSP (6) : 39
- Vote(nt) contre : /
- S’abstien(nen)t : ECOLO (11) : 11
- Unanimité.

**Article 12.** – de marquer son accord sur la fixation du montant du jeton de présence du Conseil d'administration.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 50
- Vote(nt) pour : PS (15) – MR (14) – PTB (4) – CDH-CSP (6) : 39
- Vote(nt) contre : /
- S'abstien(nen)t : ECOLO (11) : 11
- Unanimité.

**Article 13** – de charger ses représentants de rapporter la présente décision, conformément à l'article L1523-12 §1<sup>er</sup> du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

**Article 14.** – de communiquer copie conforme de la présente résolution à l'intercommunale, pour disposition.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

**DOCUMENT 19-20/351 : RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « FÉDÉRATION DU TOURISME DE LA PROVINCE DE LIÈGE » – EXERCICE 2018/PRÉVISIONS 2019.**

**DOCUMENT 19-20/352 : RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « COMMISSION DE GESTION DU PARC NATUREL HAUTES FAGNES – EIFEL » – EXERCICE 2018/PRÉVISIONS 2019.**

**DOCUMENT 19-20/353 : RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « ASSOCIATION DE GESTION DES DOMAINES TOURISTIQUES DU VALLON DE LA LEMBRÉE » – EXERCICE 2018/PRÉVISIONS 2019.**

**DOCUMENT 19-20/354 : RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « BLEGNY-MINE » – EXERCICE 2018/PRÉVISIONS 2019.**

**DOCUMENT 19-20/355 : RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « SERVICE SOCIAL DES AGENTS PROVINCIAUX DE LIÈGE » – EXERCICE 2018/PRÉVISIONS 2019.**

**DOCUMENT 19-20/356 : RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « ASSOCIATION DES MAISONS DE LA LAÏCITÉ DE LA PROVINCE DE LIÈGE » – EXERCICE 2018/PRÉVISIONS 2019.**

**DOCUMENT 19-20/357 : RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « SECTION BELGE DU CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHES ET D'INFORMATION SUR L'ÉCONOMIE PUBLIQUE, SOCIALE ET COOPÉRATIVE » – EXERCICE 2018/PRÉVISIONS 2019.**



**DOCUMENT 19-20/358 : RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « GROUPEMENT DE REDÉPLOIEMENT ÉCONOMIQUE DE LA PROVINCE DE LIÈGE » - EXERCICE 2018/PRÉVISIONS 2019.**

M. le Président informe l'Assemblée que ces huit documents ont été soumis à l'examen de la 3<sup>ème</sup> Commission et ont été regroupés à sa demande.

Ces huit documents ayant soulevé une question, M<sup>me</sup> Isabelle GRAINDORGE, Conseillère provinciale, fait rapport sur ceux-ci au nom de la 3<sup>ème</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée à les adopter par 10 voix pour et 2 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 3<sup>ème</sup> Commission sont approuvées, par un vote globalisé, à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte les huit résolutions suivantes :

Document 19-20/351

## **RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu le contrat de gestion conclu le 23 décembre 2005 avec l'asbl « Fédération du Tourisme de la Province de Liège » ;

Vu le rapport d'évaluation positif relatif à l'exercice 2018 émanant du Collège ;

Sur proposition du Collège provincial,

## **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – D'attester de la vérification de la réalisation des tâches de service public par l'asbl « Fédération du Tourisme de la Province de Liège » portant sur l'exercice 2018 relatif au contrat de gestion conclu le 23 décembre 2005.

**Article 2.** – De marquer son accord sur le rapport d'évaluation annuel positif tel que présenté par le Collège.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

Document 19-20/352

## **RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu le contrat de gestion conclu le 20 novembre 2015 avec l'asbl « Commission de gestion du Parc Naturel Hautes Fagnes-Eifel » ;

Vu le rapport d'évaluation positif relatif à l'exercice 2018 émanant du Collège ;

Sur proposition du Collège provincial,

## **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – D'attester de la vérification de la réalisation des tâches de service public par l'asbl « Commission de gestion du Parc Naturel Hautes Fagnes-Eifel » portant sur l'exercice 2018 relatif au contrat de gestion conclu le 20 novembre 2015.

**Article 2.** – De marquer son accord sur le rapport d'évaluation annuel positif tel que présenté par le Collège.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

## **RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu le contrat de gestion conclu le 5 novembre 2007 avec l'asbl « Association de Gestion des Domaines Touristiques du Vallon de la Lembrée » ;

Vu le rapport d'évaluation positif relatif à l'exercice 2018 émanant du Collège ;

Sur proposition du Collège provincial,

## **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – D'attester de la vérification de la réalisation des tâches de service public par l'asbl « Association de Gestion des Domaines Touristiques du Vallon de la Lembrée » portant sur l'exercice 2018 relatif au contrat de gestion conclu le 5 novembre 2007.

**Article 2.** – De marquer son accord sur le rapport d'évaluation annuel positif tel que présenté par le Collège.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

Document 19-20/354

## **RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu le contrat de gestion conclu le 20 novembre 2007 avec l'asbl « Blegny-Mine » ;

Vu le rapport d'évaluation positif relatif à l'exercice 2018 émanant du Collège ;

Sur proposition du Collège provincial,

### **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – D'attester de la vérification de la réalisation des tâches de service public par l'asbl « Blegny-Mine » portant sur l'exercice 2018 relatif au contrat de gestion conclu le 20 novembre 2007.

**Article 2.** – De marquer son accord sur le rapport d'évaluation annuel positif tel que présenté par le Collège.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

Document 19-20/355

### **RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu le contrat de gestion conclu le 21 décembre 2005 avec l'asbl « Service Social des Agents Provinciaux de Liège » ;

Vu le rapport d'évaluation positif relatif à l'exercice 2018 émanant du Collège ;

Sur proposition du Collège provincial,

### **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – D'attester de la vérification de la réalisation des tâches de service public par l'asbl « Service Social des Agents Provinciaux de Liège » portant sur l'exercice 2018 relatif au contrat de gestion conclu le 21 décembre 2005.

**Article 2.** – De marquer son accord sur le rapport d'évaluation annuel positif tel que présenté par le Collège.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

Document 19-20/356

## **RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu le contrat de gestion conclu le 16 août 2006 avec l'asbl « Association des Maisons de la Laïcité de la Province de Liège » ;

Vu le rapport d'évaluation positif relatif à l'exercice 2018 émanant du Collège ;

Sur proposition du Collège provincial,

## **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – D'attester de la vérification de la réalisation des tâches de service public par l'asbl « Association des Maisons de la Laïcité de la Province de Liège » portant sur l'exercice 2018 relatif au contrat de gestion conclu le 16 août 2006.

**Article 2.** – De marquer son accord sur le rapport d'évaluation annuel positif tel que présenté par le Collège.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

## **RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu le contrat de gestion conclu le 18 mai 2007 à l'asbl « Section belge du Centre international de recherches et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative » ;

Vu le rapport d'évaluation positif relatif à l'exercice 2018 émanant du Collège ;

Sur proposition du Collège provincial,

## **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – D'attester que la vérification de la réalisation de service public par l'asbl « Section belge du Centre international de recherches et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative » portant sur l'exercice 2018 relatif au contrat de gestion le 18 mai 2007.

**Article 2.** – De marquer son accord sur le rapport d'évaluation annuel positif tel que présenté par le Collège.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

Document 19-20/358

## **RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu le contrat de gestion conclu le 19 juillet 2007 avec l'asbl « Groupement de Redéploiement Economique du Pays de Liège » ;

Vu le rapport d'évaluation positif relatif à l'exercice 2018 émanant du Collège ;

Sur proposition du Collège provincial,

## DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>.** – D'attester de la vérification de la réalisation des tâches de service public par l'asbl « Groupement de Redéploiement Economique du Pays de Liège » portant sur l'exercice 2018 relatif au contrat de gestion conclu le 19 juillet 2007.

**Article 2.** – De marquer son accord sur le rapport d'évaluation annuel positif tel que présenté par le Collège.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

<b>DOCUMENT 19-20/359 : SANCTIONS ADMINISTRATIVES COMMUNALES – MISE À DISPOSITION DE LA COMMUNE D'ESNEUX DE FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX CHARGÉS D'INFLIGER LES AMENDES ADMINISTRATIVES EN MATIÈRE DE VOIRIE COMMUNALE.</b>
---

M. le Président informe l'Assemblée que le document 19-20/359 a été soumis à l'examen de la 3<sup>ème</sup> Commission.

Ce document n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 3<sup>ème</sup> Commission invite l'Assemblée à l'adopter par 10 voix pour et 2 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 3<sup>ème</sup> Commission sont approuvées selon le vote suivant :

- Votent pour : le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe CDH-CSP
- Vote contre : le groupe PTB
- S'abstient : /

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

## RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale, et plus particulièrement son article 66 qui stipule que :

*« Le conseil communal désigne un ou plusieurs fonctionnaires habilités à infliger les amendes administratives. Il peut s'agir d'un fonctionnaire provincial proposé par le conseil provincial. Seuls des fonctionnaires ayant un niveau pour lequel un diplôme universitaire de deuxième cycle ou un diplôme équivalent est requis peuvent être désignés à cet effet.*

*La province reçoit de la commune concernée une indemnité pour les prestations du fonctionnaire provincial agissant en qualité de fonctionnaire chargé d'infliger les amendes administratives. Un accord préalable concernant le montant de cette indemnité et la manière de payer est conclu entre le conseil communal et le conseil provincial. » ;*

Vu la délibération par laquelle le Conseil communal d'Esneux a introduit une demande officielle de mise à disposition d'un Fonctionnaire sanctionnateur provincial pour traiter des dossiers relatifs aux infractions de voirie communale ;

Vu la convention-type relative aux infractions de voirie communale approuvée par le Conseil provincial en sa séance du 25 juin 2020, dont le texte figure en annexe ;

Considérant que Madame BUSCHEMAN, agent statutaire, titulaire du diplôme de licenciée en traduction (allemand-anglais) et affectée au Service des Sanctions administratives communales, réunit les conditions requises pour exercer la mission de Fonctionnaire sanctionnatrice ;

Considérant que Madame TILQUIN, engagée dans le cadre d'un contrat temporaire à temps plein, titulaire d'un master en Droit et affectée au Service des Sanctions administratives communales, réunit les conditions requises pour exercer la mission de Fonctionnaire sanctionnatrice ;

Attendu qu'il s'indique de conclure une convention relative aux infractions de voirie communale avec la commune demanderesse ;

Attendu qu'il convient également de lui proposer la désignation de Mesdames BUSCHEMAN et TILQUIN en qualité de Fonctionnaires sanctionnatrices ;

Vu le décret du Parlement wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Sur proposition du Collège provincial,

## **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – Une convention relative aux infractions de voirie communale est conclue avec la Commune d'Esneux.

**Article 2.** – Le Collège provincial est chargé de la signature et de l'exécution de cette convention.

**Article 3.** – Le Conseil provincial propose au Conseil communal d'Esneux la désignation de Mesdames BUSCHEMAN et TILQUIN, en qualité de Fonctionnaires sanctionnatrices relativement aux infractions de voirie communale.



**Article 4.** – La présente résolution sera notifiée à la Commune d’Esneux, ainsi qu’au Service des Sanctions administratives communales, pour disposition.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

**CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UNE COMMUNE D'UN  
FONCTIONNAIRE PROVINCIAL EN QUALITE DE FONCTIONNAIRE  
SANCTIONNATEUR**  
(Voirie communale)

La présente convention s'inscrit dans le cadre de l'application du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale.

Entre

D'une part, la Province de Liège représentée par son Collège provincial, agissant en exécution de la délibération de son Conseil provincial du .....,

**ci-après dénommée « La Province » ;**

et

d'autre part, la commune de.....représentée  
par....., agissant en exécution de la délibération de son  
Conseil communal du.....20.....,

**ci-après dénommée « la Commune »,**

La Province affecte au service de la Commune un fonctionnaire d'un niveau pour lequel un diplôme universitaire de deuxième cycle ou un diplôme équivalent est requis. Ce fonctionnaire porte le titre de Fonctionnaire sanctionnateur.

L'identité de ce fonctionnaire est communiquée sans délai à la Commune afin que son Conseil communal puisse expressément le désigner conformément à l'article 66 du décret relatif à la voirie communale.

Ce fonctionnaire sera habilité à infliger les amendes administratives.

De la même manière, la Province affecte également au service de la Commune un ou plusieurs fonctionnaire(s) de sorte à ce que le Conseil communal puisse expressément le(s) désigner pour suppléer, en cas d'absence ou d'empêchement, le Fonctionnaire sanctionnateur.

La mission du Fonctionnaire sanctionnateur prend fin au moment où sa décision devient exécutoire au sens de l'article 73 du décret relatif à la voirie communale.

La mission du Fonctionnaire sanctionnateur ne comprend pas le recouvrement des amendes à savoir l'envoi de rappels et le recours à l'exécution forcée.

La Province mettra à la disposition du Fonctionnaire sanctionnateur les moyens nécessaires à l'exercice de sa mission.

**De l'information**

Dès l'entrée en vigueur de la présente convention, la Commune transmettra au Fonctionnaire sanctionnateur ses règlements et ordonnances de police administrative assortis en tout ou en partie de sanctions administratives. Il en ira de même de toutes modifications ultérieures de ces règlements et ordonnances.

La Commune s'engage à informer le chef de corps de la zone de police ainsi que les agents désignés par son Conseil communal pour constater ou déclarer une infraction aux règlements communaux, de la présente convention et des coordonnées précises de la personne à laquelle doivent être adressés les procès-verbaux, constats ou déclarations d'infractions aux règlements et ordonnances communaux.

La Commune en informera également le Procureur du Roi.

### **De la décision**

Dans l'exercice de sa mission, le Fonctionnaire sanctionnateur bénéficie d'une totale indépendance, tant vis-à-vis de la Commune que de la Province.

Le Fonctionnaire sanctionnateur transmet sa décision au contrevenant par pli recommandé. Il en transmet une copie au Service des recettes communales, avec preuve de l'envoi recommandé, pour recouvrement.

### **De l'évaluation**

Une fois par an, le Fonctionnaire sanctionnateur dressera un état des lieux des procès-verbaux, constats et déclarations qui lui auront été transmis, l'état d'avancement des procédures et l'issue des dossiers clôturés.

Il dressera également le bilan de son action et en adressera copie à la Commune, Collège provincial, à la zone de police et au Directeur financier de la Commune.

### **De l'indemnité**

L'indemnité à verser par la Commune à la Province se composera de :

- un forfait de 12,50 euros par procès-verbal, constat ou déclaration donnant lieu à une procédure administrative ;
- un supplément de 30 % de l'amende effectivement perçue.

Le montant forfaitaire pourra être revu, de commun accord, au début de chaque année civile et ce, sur base des résultats d'une évaluation de l'application de la présente convention.

Les suppléments seront établis sur base de l'état du recouvrement des amendes infligées par le Fonctionnaire sanctionnateur que le Directeur financier communiquera au début de chaque année civile.

Le Directeur financier de la Commune versera les indemnités dues à la Province.

### **Des recours**

En cas de recours devant le tribunal correctionnel ou de la jeunesse, les frais de défense en justice seront pris en charge par la Commune.

### **De la prise d'effets**

La présente convention entre en vigueur à dater de sa signature et, au plus tôt, à dater de la notification à la Province de la délibération du conseil communal désignant nominativement le Fonctionnaire sanctionnateur.

La convention est conclue pour une durée indéterminée, chaque partie pouvant y mettre fin moyennant un préavis de 6 mois.

En cas de résiliation de la convention, le fonctionnaire sanctionnateur transmettra sans délai à la commune les dossiers reçus après le début du préavis.

Fait en deux exemplaires,

Pour la Commune de XXXX,

Directeur général

Bourgmestre

Pour le Collège provincial,

Par délégation du Député provincial-Président,  
(Article L2213-1 du CDLD)

Marianne LONHAY,  
Directrice générale provinciale.

Robert MEUREAU,  
Député provincial

**DOCUMENT 19-20/360 : CULTES – BUDGET 2021 DE LA FABRIQUE D'ÉGLISE ORTHODOXE GRECQUE SAINTE-BARBE, RUE DU POTAY, 5 À 4000 LIÈGE - AVIS FAVORABLE.**

**DOCUMENT 19-20/361 : CULTES – BUDGET 2021 DE LA FABRIQUE D'ÉGLISE ORTHODOXE RUSSE SAINT ALEXANDRE NEVSKY ET SAINT SERAFIM DE SAROV, RUE DU LAVEU, 80 À 4000 LIÈGE – AVIS FAVORABLE.**

**DOCUMENT 19-20/362 : CULTES – BUDGET 2021 DE LA FABRIQUE D'ÉGLISE ORTHODOXE GRECQUE DORMITION DE LA VIERGE, RUE DE LIMBOURG, 10 À 4800 VERVIERS – AVIS FAVORABLE.**

**DOCUMENT 19-20/363 : CULTES – MOSQUEE MERKEZ CAMI RUE DE REWE, 2B À 4000 LIÈGE – AVIS FAVORABLE.**

M. le Président informe l'Assemblée que ces quatre documents ont été soumis à l'examen de la 3<sup>ème</sup> Commission et ont été regroupés à sa demande.

Ces trois documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 3<sup>ème</sup> Commission invite l'Assemblée à les adopter :

- par 10 voix pour et 2 abstentions, pour les documents 19-20/360 à 362 ;
- par 9 voix pour et 2 abstentions, pour le document 19-20/363.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 3<sup>ème</sup> Commission sont approuvées, par un vote globalisé, selon le vote suivant :

- Votent pour : le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe CDH-CSP
- Vote(nt) contre : /
- S'abstient : le groupe PTB

En conséquence, le Conseil adopte les quatre résolutions suivantes :

Document 19-20/360

## **RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les Fabriques d'églises ;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le Temporel des cultes, notamment l'article 19 bis y inséré par la loi du 19 juillet 1974 et modifié par la loi du 10 mars 1999 ;

Vu la loi du 17 avril 1985 portant reconnaissance des administrations chargées de la gestion du temporel du culte orthodoxe ;

Vu l'arrêté royal du 15 mars 1988 portant organisation des Conseils de fabrique d'église du culte orthodoxe ;

Vu l'arrêté royal du 12 juillet 1989 fixant les modèles des budgets et des comptes à dresser par les Conseils de fabriques d'église du culte orthodoxe ;

Vu le livre II du Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation organisant les provinces et les dispositions de la Loi provinciale non abrogées ;

Vu le décret du 13 mars 2014 modifiant le Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation ainsi que diverses dispositions relatives à la tutelle sur les actes des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus, prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier pour les actes adoptés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant sur le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Vu le budget 2021 de la FEO grecque Sainte-Barbe, rue du Potay, 5 à 4000 Liège approuvé en date du 22 juin 2020 par son conseil de fabrique ;

Attendu qu'il a été transmis à l'Autorité provinciale en date du 16 juin 2020 ;

Attendu que la complétude du dossier a été conclue le 25 août 2020 ;

Attendu que le budget 2021 de ladite FEO se trouve à l'équilibre moyennant une intervention provinciale de 2.781,92 € ;

Attendu que le délai de transmission à l'Autorité de tutelle expire en l'espèce le 4 octobre 2020 ;

Considérant qu'il ressort de l'examen dudit projet de budget :

- que celui-ci est conforme à la loi et à l'intérêt général ;
- que celui-ci n'appelle aucune modification hormis la correction d'une erreur matérielle au poste 2.58 ;

Sur la proposition du Collège provincial ;

## **ARRÊTE**

**Article unique.** – Emet un avis favorable sur le budget de 2021 de la FEO grecque Sainte-Barbe, rue du Potay, 5 à 4000 Liège tel qu'arrêté par son conseil de fabrique le 22 juin 2020 et modifié suite à une erreur matérielle, cf. l'analyse jointe à la présente résolution.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

## **RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les Fabriques d'églises ;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le Temporel des cultes, notamment l'article 19 bis y inséré par la loi du 19 juillet 1974 et modifié par la loi du 10 mars 1999 ;

Vu la loi du 17 avril 1985 portant reconnaissance des administrations chargées de la gestion du temporel du culte orthodoxe ;

Vu l'arrêté royal du 15 mars 1988 portant organisation des Conseils de fabrique d'église du culte orthodoxe ;

Vu l'arrêté royal du 12 juillet 1989 fixant les modèles des budgets et des comptes à dresser par les Conseils de fabriques d'église du culte orthodoxe ;

Vu le livre II du Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation organisant les provinces et les dispositions de la Loi provinciale non abrogées ;

Vu le décret du 13 mars 2014 modifiant le Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation ainsi que diverses dispositions relatives à la tutelle sur les actes des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus, prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier pour les actes adoptés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant sur le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Vu le budget 2021 de la FEO russe Saint Alexandre Nevsky et Saint Serafim de Sarov à Liège, arrêté en date 9 juillet 2020 par son Conseil de Fabrique ;

Attendu qu'il a été transmis à l'Autorité provinciale en date du 25 août 2020 ;

Attendu que la complétude du dossier a été conclue le 28 août 2020 ;

Attendu que le budget 2021 de ladite FEO n'appelle aucune intervention provinciale ;

Attendu que le délai de transmission à l'Autorité de tutelle expire en l'espèce le 4 octobre 2020 ;

Considérant qu'il ressort de l'examen dudit projet de budget :

- que celui-ci est conforme à la loi et à l'intérêt général ;
- que celui-ci n'appelle aucune modification hormis la correction d'une erreur matérielle au poste 1.18 ;

Sur la proposition du Collège provincial ;

## ARRÊTE

**Article unique.** – Emet un avis favorable sur le budget de 2021 de la FEO russe Saint Alexandre Nevsky et Saint Serafim de Sarov à Liège, rue du Laveu, 80 à 4000 Liège tel qu'arrêté par son conseil de fabrique le 9 juillet 2020 et modifié suite à une erreur matérielle, cf. l'analyse jointe à la présente résolution.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

Document 19-20/362

## RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les Fabriques d'églises ;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le Temporel des cultes, notamment l'article 19 bis y inséré par la loi du 19 juillet 1974 et modifié par la loi du 10 mars 1999 ;

Vu la loi du 17 avril 1985 portant reconnaissance des administrations chargées de la gestion du temporel du culte orthodoxe ;

Vu l'arrêté royal du 15 mars 1988 portant organisation des Conseils de fabrique d'église du culte orthodoxe ;

Vu l'arrêté royal du 12 juillet 1989 fixant les modèles des budgets et des comptes à dresser par les Conseils de fabriques d'église du culte orthodoxe ;

Vu le livre II du Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation organisant les provinces et les dispositions de la Loi provinciale non abrogées ;

Vu le décret du 13 mars 2014 modifiant le Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation ainsi que diverses dispositions relatives à la tutelle sur les actes des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus, prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier pour les actes adoptés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant sur le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Vu le budget 2021 de la FEO grecque Dormition de la Vierge à Verviers, arrêté en date 3 juillet 2020 par son Conseil de Fabrique ;

Attendu qu'il a été transmis à l'Autorité provinciale en date du 24 août 2020 ;

Attendu que la complétude du dossier a été conclue le 1<sup>er</sup> septembre 2020 ;



Attendu que le budget 2021 de ladite FEO sollicite une intervention provinciale au montant de 6.000,00 € ;

Attendu que le délai de transmission à l'Autorité de tutelle expire en l'espèce le 3 octobre 2020 ;

Considérant qu'il ressort de l'examen dudit projet de budget :

- que celui-ci est conforme à la loi et à l'intérêt général ;
- que celui-ci n'appelle aucune modification ;

Sur la proposition du Collège provincial ;

## **ARRÊTE**

**Article unique.** – Emet un avis favorable sur le budget de 2021 de la FEO grecque Dormition de la Vierge à Verviers, rue de Limbourg, 10 à 4800 Verviers tel qu'arrêté par son conseil de fabrique le 3 juillet 2020, cf. l'analyse jointe à la présente résolution.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

Document 19-20/363

## **RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les Fabriques d'églises ;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le Temporel des cultes, notamment l'article 19 bis y inséré par la loi du 19 juillet 1974 et modifié par la loi du 10 mars 1999 ;

Vu l'arrêté royal du 3 mai 1999 portant reconnaissance de l'Exécutif des Musulmans de Belgique ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 octobre 2005 fixant les modèles des budgets et comptes à dresser par les comités chargés de la gestion du temporel des communautés islamiques reconnues ;

Vu le livre II du Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation organisant les provinces et les dispositions de la Loi provinciale non abrogées ;

Vu le décret du 13 mars 2014 modifiant le Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation ainsi que diverses dispositions relatives à la tutelle sur les actes des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus, prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier pour les actes adoptés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ;

Vu le budget 2020 de la mosquée Merkez Cami rue de Rewé 2b, à 4000 Liège approuvé en date du 5 août 2020 par son Comité de gestion ;

Attendu qu'il a été transmis à l'Autorité provinciale en date du 13 août 2020 ;

Attendu que la complétude du dossier a été conclue le 24 août 2020 ;

Attendu que le budget 2020 de ladite mosquée se trouve à l'équilibre moyennant une intervention provinciale de 8.214,79 € à l'ordinaire et de 4.500,00 € à l'extraordinaire ;

Attendu que le délai de transmission à l'Autorité de tutelle expire en l'espèce le 3 octobre 2020 ;

Considérant qu'il ressort de l'examen dudit projet de budget :

- que celui-ci est conforme à la loi et à l'intérêt général ;
- que celui-ci aurait dû être transmis avant le 30 août 2019 et qu'il a été réceptionné le 13 août 2020 ;
- que celui-ci a été modifié ;

Sur la proposition du Collège provincial ;

### **ARRÊTE**

**Article unique.** – Emet un avis favorable sur le budget de 2020 de la mosquée Merkez Cami rue de Rewé 2b, 4000 Liège, tel qu'arrêté par son Comité de gestion le 5 août 2020 et tel que modifié, cf. l'analyse jointe à la présente résolution.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

**DOCUMENT 19-20/364 : MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES ET DE SERVICES – MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DU MARCHÉ RELATIF À L'ACQUISITION D'UN TUNNEL DE SÉCHAGE ET D'UNE CALANDREUSE (AVEC ENGAGEUSE ET PLIEUSE) AVEC UN CONTRAT DE MAINTENANCE DE TYPE « FULL OMNIUM » PERMETTANT D'ÉTENDRE À 6 ANS LA DURÉE DE LA GARANTIE POUR LES BESOINS DU CENTRE DE TRAITEMENT DU LINGE.**

M. le Président informe l'Assemblée que le document 19-20/364 a été soumis à l'examen de la 3<sup>ème</sup> Commission.

Ce document n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 3<sup>ème</sup> Commission invite l'Assemblée à l'adopter par 9 voix pour et 2 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 3<sup>ème</sup> Commission sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

## **RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Attendu qu'il s'avère nécessaire de procéder à l'acquisition d'un tunnel de séchage et d'une calandreuse (avec engageuse et plieuse) avec un contrat de maintenance de type « full omnium » permettant d'étendre à 6 ans la durée de la garantie pour les besoins du Centre de traitement du linge ;

Considérant que ce marché de fournitures et de services, subdivisé en 2 lots, est estimé au montant de 650.000,00 EUR HTVA, soit 786.500,00 EUR TVAC ;

Attendu que la durée du marché est justifiée par la durée de vie de ce type de matériel qui est d'au moins 12 ans (voire plus suivant la disponibilité des pièces) ;

Attendu que les critères d'attribution sont définis dans les documents du marché ;

Vu les conditions du marché constituées par le cahier spécial des charges de cette entreprise ;

Considérant qu'une procédure ouverte avec publicité belge et européenne sur base de l'article 36 de la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics peut être organisée en vue de l'attribution du marché ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits aux services extraordinaire du budget 2020 et ordinaire du budget des exercices concernés (au terme du délai de garantie de minimum 2 ans), sous réserve de leur adoption par les Autorités provinciales et de leur approbation par l'Autorité de Tutelle ;

Vu les propositions formulées à cet effet par rapport référencé 2020-06643 de la Direction générale transversale – Centre de traitement du linge, et approuvées par le Collège provincial en sa séance du 10 septembre 2020 ;

Vu l'avis de Monsieur le Directeur financier provincial rendu en date du 8 septembre 2020 ;

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses arrêtés subséquents relatifs à la passation des marchés publics ;

Vu l'article L2222-2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

## **ADOpte**

**Article 1<sup>er</sup>.** – Une procédure ouverte avec publicité belge et européenne (procédure électronique) sur base de l'article 36 de la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics sera organisée en vue d'attribuer le marché relatif à l'acquisition d'un tunnel de séchage et d'une calandreuse (avec engageuse et plieuse) avec un contrat de maintenance de type « full omnium » permettant d'étendre à 6 ans la durée de la garantie pour les besoins du Centre de traitement du linge, pour un montant estimé à 650.000,00 EUR HTVA, soit 786.500,00 EUR TVAC.

**Article 2.** – Le cahier spécial des charges fixant les conditions de ce marché est approuvé.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

**DOCUMENT 19-20/365 : MISE EN VENTE DU CHATEAU DE HARZÉ, SIS ROUTE DE BASTOGNE, 1 À 4920 HARZÉ.**

M. le Président informe l'Assemblée que le document 19-20/365 a été soumis à l'examen de la 4<sup>ème</sup> Commission.

Ce document ayant soulevé des questions et remarques, M. Guy DUBOIS, Conseiller provincial, fait rapport sur celui-ci au nom de la 4<sup>ème</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée à l'adopter à l'unanimité.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 3<sup>ème</sup> Commission sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

**RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu la déclaration de politique provinciale par laquelle le Collège provincial a projeté de présenter un plan de rationalisation immobilière ;

Attendu que, dans cette perspective, le Château de Harzé et ses parcelles avoisinantes ont fait l'objet d'une expertise par Maître Benoît MAGHE, notaire à Xhoris, fixant la valeur vénale du bien à un montant située dans une fourchette allant de 3.300.000 € à 3.500.000 € ;

Attendu que ce prix tient compte du classement du bien en bâtiment et site, classement étant de nature à engendrer des frais et contraintes supplémentaires dans le chef du futur acquéreur qui voudrait y effectuer des travaux et / ou modifications ;

Attendu que le maintien dans le patrimoine provincial de ce bien particulier, et non exploité par les services provinciaux eux-mêmes, ne présente que peu d'intérêt dans le chef de la Province ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et plus spécifiquement en ses articles L2212-48 et L2222-1 ;

Vu la Circulaire du 23 février 2016 relative aux opérations immobilières des pouvoirs locaux ;

Sur le rapport du Collège provincial ;

## DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>.** – De mettre en vente le Château de Harzé ainsi que ses parcelles attenantes sis route de Bastogne, 1 à 4920 Harzé, cadastré 3<sup>ème</sup> Division Harzé, section B, n° 152 D, 408 M, 410 K et 410 L, d'une superficie totale de 27.684 m<sup>2</sup>.

**Article 2.** – De fixer le prix minimum de vente au montant de 3.300.000 €.

**Article 3.** – De retirer au bien dont question son affectation à l'utilité publique.

**Article 4.** – De charger le Collège provincial des modalités d'exécution de la présente décision.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

**DOCUMENT 19-20/366 : MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX – PROCÉDURE NÉGOCIÉE DIRECTE AVEC PUBLICATION PRÉALABLE – MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DU MARCHÉ – DIVERS ÉTABLISSEMENTS PROVINCIAUX – CABLAGE INFORMATIQUE DES SYSTÈMES WIFI DANS 4 ÉCOLES SECONDAIRES.**

M. le Président informe l'Assemblée que le document 19-20/366 a été soumis à l'examen de la 4<sup>ème</sup> Commission.

Ce document ayant soulevé une question, M<sup>me</sup> Catherine HAUREGARD, Conseillère provinciale, fait rapport sur celui-ci au nom de la 4<sup>ème</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée à l'adopter à l'unanimité.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 4<sup>ème</sup> Commission sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

## RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Attendu qu'il s'avère nécessaire de procéder à la réalisation des travaux relatifs au câblage informatique des systèmes Wifi dans 4 écoles secondaires (Lycée technique provincial Jean Boets, l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Hesbaye – Site de Waremme (Rue de Sélys), Ecole Polytechnique de Huy et Institut Provincial d'Enseignement Agronomique de La Reid), dont l'estimation s'élève au montant de 182.226,39 € hors TVA, soit 193.159,97 € TVA de 6 % comprise ;

Considérant que les travaux s'inscrivent dans une perspective de développer dans les établissements scolaires, une infrastructure numérique adaptée à un usage pédagogique en finalisant le déploiement du Wifi dans toutes les écoles ;

Vu les conditions du marché constituées par l'avis de marché, le cahier spécial des charges et les métrés ;

Considérant qu'une procédure négociée directe avec publication préalable peut être organisée, sur base de l'article 41, § 1<sup>er</sup>, 2<sup>o</sup> de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, en vue de l'attribution du marché ;

Attendu que les crédits nécessaires au financement des travaux sont inscrits à charge du budget extraordinaire 2020 ;

Vu la communication du dossier à Monsieur le Directeur financier provincial faite en date du 2 septembre 2020 en vue d'obtenir son avis, conformément à l'article L2212-65, § 2, 8<sup>o</sup> du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'avis favorable de Monsieur le Directeur financier provincial rendu en date du 3 septembre 2020 ;

Vu les propositions formulées à cet effet par la Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable et approuvées par le Collège provincial ;

Vu la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et plus particulièrement son article 41, § 1<sup>er</sup>, 2<sup>o</sup> ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et plus particulièrement son article L2222-2, § 1<sup>er</sup> ;

Sur proposition du Collège provincial,

## DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>.** – Une procédure négociée directe avec publication préalable sera organisée en vue d’attribuer le marché public de travaux relatif au câblage informatique des systèmes Wifi dans 4 écoles secondaires (Lycée technique provincial Jean Boets, l’Institut Provincial d’Enseignement Secondaire de Hesbaye – Site de Waremme (Rue de Sélys), Ecole Polytechnique de Huy et Institut Provincial d’Enseignement Agronomique de La Reid), dont l’estimation s’élève au montant de 182.226,39 € hors TVA, soit 193.159,97 € TVA de 6 % comprise.

**Article 2.** – L’avis de marché, le cahier spécial des charges et les métrés fixant les conditions du marché sont adoptés.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

**DOCUMENT 19-20/367 : MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX – PROCÉDURE NÉGOCIÉE DIRECTE AVEC PUBLICATION PRÉALABLE – MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DU MARCHÉ – INSTITUT PROVINCIAL D’ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE HESBAYE – SITE DE WAREMME (RUE DE HUY) – AMÉNAGEMENT D’UNE PARTIE DU REZ-DE-CHAUSSÉE EN VUE DE RECEVOIR LES ATELIERS DE MENUISERIE.**

M. le Président informe l’Assemblée que le document 19-20/367 a été soumis à l’examen de la 4<sup>ème</sup> Commission.

Ce document n’ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 4<sup>ème</sup> Commission invite l’Assemblée à l’adopter à l’unanimité.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 4<sup>ème</sup> Commission sont approuvées à l’unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

## RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Attendu qu’il s’avère nécessaire de procéder à la réalisation des travaux relatifs à l’aménagement d’une partie du rez-de-chaussée en vue de recevoir les ateliers de menuiserie à l’Institut Provincial d’Enseignement Secondaire de Hesbaye - Site de Waremme (Rue de Huy), dont l’estimation s’élève au montant de 488.198,28 € hors TVA, soit 517.490,18 € TVA de 6 % comprise ;

Considérant que les travaux s'inscrivent dans une perspective de pérennisation du patrimoine provincial ;

Vu les conditions du marché constituées par l'avis de marché, le cahier spécial des charges, les métrés et les plans ;

Considérant qu'une procédure négociée directe avec publication préalable peut être organisée, sur base de l'article 41, § 1<sup>er</sup>, 2<sup>o</sup> de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, en vue de l'attribution du marché ;

Attendu que les crédits nécessaires au financement des travaux sont inscrits à charge du budget extraordinaire 2020 ;

Attendu que les travaux pourraient faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre du Programme Prioritaire des Travaux (PPT), mais que cet établissement bénéficie déjà d'une subvention accordée pour d'autres travaux à caractère sanitaire ;

Vu la communication du dossier à Monsieur le Directeur financier provincial faite en date du 4 septembre 2020 en vue d'obtenir son avis, conformément à l'article L2212-65, § 2, 8<sup>o</sup> du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'avis favorable de Monsieur le Directeur financier provincial rendu en date du 7 septembre 2020 ;

Vu les propositions formulées à cet effet par la Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable et approuvées par le Collège provincial ;

Vu la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et plus particulièrement son article 41, § 1<sup>er</sup>, 2<sup>o</sup> ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et plus particulièrement son article L2222-2, § 1<sup>er</sup> ;

Sur proposition du Collège provincial,

## **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – Une procédure négociée directe avec publication préalable sera organisée en vue d'attribuer le marché public de travaux relatif à l'aménagement d'une partie du rez-de-chaussée en vue de recevoir les ateliers de menuiserie à l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Hesbaye - Site de Waremme (Rue de Huy), dont l'estimation s'élève au montant de 488.198,28 € hors TVA, soit 517.490,18 € TVA de 6 % comprise.



**Article 2.** – L’avis de marché, le cahier spécial des charges, les métrés et les plans fixant les conditions du marché sont adoptés.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

**DOCUMENT 19-20/368 : MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX – MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DU MARCHÉ INTITULÉ : « RÉNOVATION DES ABORDS DE NAIMETTE ».**

M. le Président informe l’Assemblée que le document 19-20/368 a été soumis à l’examen de la 4<sup>ème</sup> Commission.

Ce document n’ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 4<sup>ème</sup> Commission invite l’Assemblée à l’adopter à l’unanimité.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 4<sup>ème</sup> Commission sont approuvées à l’unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

**RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L2222-2 relatif aux compétences du Conseil provincial, et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 36 et l'article 85 ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions, et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Attendu qu’il s’avère nécessaire de procéder à la réalisation du projet intitulé « Rénovation des abords de Naimette » ;

Considérant que les travaux s'inscrivent dans le point III, intitulé « Acteur de développement culturel et sportif », de la déclaration de politique provinciale 2018-2024 dans lequel le Collège provincial s'est fixé pour objectif d'améliorer la pratique sportive ;

Vu les conditions du marché constituées par l'avis de marché, le cahier spécial des charges, le métré et les plans ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 2.711.888,63 € hors TVA, soit 3.281.385,24 € T.V.A. de 21 % comprise ;

Considérant qu'une procédure ouverte peut être organisée, sur base de l'article 36 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, en vue de l'attribution du marché et que l'offre économiquement la plus avantageuse est déterminée sur base du prix ;

Considérant que l'estimation de ce marché étant égale ou supérieure à 144.000,00 € hors TVA, sa division en lots a été envisagée. Cependant, en l'espèce, cela n'est pas opportun dès lors qu'en raison de la nature des travaux, de la proximité des divers éléments (piste d'athlétisme et aires de concours, terrain central, gradins périphériques les uns par rapport aux autres) et de l'espace limité sur lequel les travaux vont s'exécuter, le pouvoir adjudicateur, après avoir envisagé la division du marché par lots, a décidé de renoncer à l'allotissement et a décidé de confier la responsabilité entière et finale à un seul adjudicataire afin d'optimiser l'organisation du travail dans des espaces réduits, et d'éviter la dilution des responsabilités des différents adjudicataires au point d'en arriver à une impossibilité de fixer les responsabilités garanties et qu'en raison de la nécessité de réduire au minimum le délai du chantier, le pouvoir adjudicateur a décidé de confier l'entière coordination des travaux à un seul adjudicataire, et ainsi de rechercher l'optimisation de la succession des travaux, puisque qu'il est important que les clubs sportifs utilisateurs du site puissent retrouver le plus rapidement possible l'usage des nouvelles installations, dont ils auront été privés pendant une partie significative de la saison sportive, du fait des travaux ;

Attendu qu'afin de pouvoir disposer d'infrastructures totalement rénovées pour le vingtième anniversaire du Meeting international d'athlétisme à Naimette-Xhovémont, en juillet 2022, le projet doit rapidement être mis en adjudication ;

Attendu que les crédits nécessaires au financement de ces travaux sont inscrits à charge de l'article 764/75800/221010 du budget extraordinaire 2020 ;

Attendu que le dossier technique complet devra être transmis formellement au Service public de Wallonie, DGO1, Direction des Infrastructures sportives ;

Vu la communication du dossier à Monsieur le Directeur financier provincial faite en date du 7 septembre 2020 en vue d'obtenir son avis, conformément à l'article L2212-65, §2, 8° du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'avis favorable rendu par Monsieur le Directeur financier provincial rendu en date du 7 septembre 2020 ;

Vu les propositions formulées à cet effet par la Direction Générale du Département des Infrastructures et du Développement durable et approuvées par le Collège provincial ;

Sur proposition du Collège provincial,

## **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – La décision du 30 janvier 2020 relative à la rénovation des gradins et de la voirie périphérique sur le site provincial de Naimette-Xhovémont est rapportée.

**Article 2.** – Une procédure ouverte sera organisée en vue d’attribuer le marché public de travaux intitulé « Rénovation des abords de Naimette », dont l’estimation s’élève au montant de 2.711.888,63 € hors TVA, soit 3.281.385,24 € T.V.A. de 21 % comprise.

**Article 3.** – Le cahier spécial des charges, le métré et les plans fixant les conditions de ce marché sont adoptés.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

**DOCUMENT 19-20/369 : MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX – CHÂTEAU DE JEHAY – MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DU MARCHÉ INTITULÉ : « TRAVAUX DE DÉMOLITION, D’ASSAINISSEMENT ET DE MISE À DIMENSIONS ».**

M. le Président informe l’Assemblée que le document 19-20/369 a été soumis à l’examen de la 4<sup>ème</sup> Commission.

Ce document n’ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 4<sup>ème</sup> Commission invite l’Assemblée à l’adopter à l’unanimité.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 4<sup>ème</sup> Commission sont approuvées à l’unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

## **RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Attendu qu’il s’avère nécessaire de procéder à la réalisation du projet intitulé « Château de Jehay - Travaux de démolition, d’assainissement et de mise à dimensions » dont l’estimation s’élève au montant de 549.884,11 € hors T.V.A., soit 665.359,77 € T.V.A. de 21 % comprise ;

Considérant que les travaux s’inscrivent au sein de la Déclaration de politique provinciale dans une perspective de pérennisation du patrimoine provincial ;

Vu les conditions du marché constituées par l’avis de marché, le cahier spécial des charges, le métré et les plans ;

Considérant qu’une procédure négociée directe avec publication préalable peut être organisée, sur base de l’article 41, §1, 2<sup>o</sup> de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, en vue de l’attribution du marché ;

Que l’offre économiquement la plus avantageuse est déterminée sur base du prix ;

Que l'estimation de ce marché étant égale ou supérieure à 139.000,00 € hors TVA, sa division en lots a été envisagée, et que, en l'espèce, cela n'est pas opportun du fait que ces travaux nécessitant un seul corps de métier principal en un même lieu, l'identification de prestations distinctes ne peut être conçue de manière raisonnable et raisonnée. Il s'agit de travaux ayant pour seul objet la réfection globale de maçonneries anciennes. De plus, de par la taille de la zone de chantier et sa localisation adjacente à un site touristique, une part conséquente de ce marché est liée à l'installation de chantier. Un allotissement dédoublerait ces travaux préalables pour chaque lot, ce qui aurait pour conséquence une augmentation non négligeable des dépenses financières ;

Attendu que les crédits nécessaires au financement de ces travaux sont inscrits à charge de l'article 771/77200/273000 libellé « Restauration du G-O intérieur du château » du budget extraordinaire 2020 ;

Attendu que les travaux ne sont pas subsidiés ;

Vu la communication du dossier à Monsieur le Directeur financier provincial faite en date du 7 septembre 2020 en vue d'obtenir son avis, conformément à l'article L2212-65, §2, 8° du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'avis favorable rendu par Monsieur le Directeur financier provincial rendu en date du 8 septembre 2020 ;

Vu les propositions formulées à cet effet par la Direction générale du Département des Infrastructures et du Développement durable et approuvées par le Collège provincial ;

Vu la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et plus particulièrement son article 36, ainsi que ses arrêtés royaux d'exécution du 18 avril 2017 et du 14 janvier 2013 ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu le livre II du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation organisant les Provinces et les dispositions de la Loi provinciale non abrogées, et plus particulièrement l'article L2222-2, § 1<sup>er</sup> ;

Sur proposition du Collège provincial,

## **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – Une procédure négociée directe avec publication préalable sera organisée en vue d'attribuer le marché public de travaux intitulé « Château de Jehay - Travaux de démolition, d'assainissement et de mise à dimensions », dont l'estimation s'élève au montant de 549.884,11 € hors T.V.A., soit 665.359,77 € T.V.A. de 21 % comprise.

**Article 2.** – Le cahier spécial des charges, le métré et les plans fixant les conditions de ce marché sont adoptés.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

**DOCUMENT 19-20/370 : MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX – PROCÉDURE NÉGOCIÉE DIRECTE AVEC PUBLICATION PRÉALABLE – MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DU MARCHÉ – RUINES DU CHÂTEAU DE LOGNE – RÉALISATION D'UNE PASSERELLE D'ACCÈS AU PUIITS.**

M. le Président informe l'Assemblée que le document 19-20/370 a été soumis à l'examen de la 4<sup>ème</sup> Commission.

Ce document n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 4<sup>ème</sup> Commission invite l'Assemblée à l'adopter à l'unanimité.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 4<sup>ème</sup> Commission sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

**RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Attendu qu'il s'avère nécessaire de procéder à la réalisation des travaux relatifs à la réalisation d'une passerelle d'accès au puits aux ruines du château de Logne, dont l'estimation globale s'élève au montant de 275.666,00 € hors TVA, soit 333.555,86 € TVA de 21 % comprise, répartis comme suit :

- Lot 1 : Travaux de maçonnerie / gros œuvre : 66.215,00 € hors TVA, soit 80.120,15 € TVA de 21 % comprise ;
- Lot 2 : Travaux de ferronnerie, toiture et platelage : 209.451,00 € hors TVA, soit 253.435,71 € TVA de 21 % comprise.

Considérant que les travaux s'inscrivent dans une perspective de pérennisation du patrimoine provincial ;

Vu les conditions du marché constituées par l'avis de marché, le cahier spécial des charges, les métrés et les plans ;

Considérant qu'une procédure négociée directe avec publication préalable peut être organisée, sur base de l'article 41, § 1<sup>er</sup>, 2<sup>o</sup> de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, en vue de l'attribution du marché ;

Attendu que les crédits nécessaires au financement des travaux sont inscrits à charge du budget extraordinaire 2020 ;

Attendu que les travaux sont susceptibles d'être subsidiés par le Commissariat général au Tourisme.

Vu la communication du dossier à Monsieur le Directeur financier provincial faite en date du 8 septembre 2020 en vue d'obtenir son avis, conformément à l'article L2212-65, § 2, 8° du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'avis favorable de Monsieur le Directeur financier provincial rendu en date du 9 septembre 2020 ;

Vu les propositions formulées à cet effet par la Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable et approuvées par le Collège provincial ;

Vu la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et plus particulièrement son article 41, § 1<sup>er</sup>, 2° ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et plus particulièrement son article L2222-2, § 1<sup>er</sup> ;

Sur proposition du Collège provincial,

## **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – Une procédure négociée directe avec publication préalable sera organisée en vue d'attribuer le marché public de travaux relatif à la réalisation d'une passerelle d'accès au puits aux ruines du château de Logne, composé de deux lots et dont l'estimation globale s'élève au montant de 275.666,00 € hors TVA, soit 333.555,86 € TVA de 21 % comprise.

**Article 2.** – L'avis de marché, le cahier spécial des charges, les métrés et les plans fixant les conditions du marché sont adoptés.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

**DOCUMENT 19-20/371 : MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX – PROCÉDURE NÉGOCIÉE DIRECTE AVEC PUBLICATION PRÉALABLE – MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DU MARCHÉ – DOMAINE PROVINCIAL DE WÉGIMONT – CONSTRUCTION D’UN LOCAL D’INSÉMINATION POUR ABEILLES ET LE PRESSAGE DE POMMES.**

M. le Président informe l’Assemblée que le document 19-20/371 a été soumis à l’examen de la 4<sup>ème</sup> Commission.

Ce document n’ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 4<sup>ème</sup> Commission invite l’Assemblée à l’adopter à l’unanimité.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 4<sup>ème</sup> Commission sont approuvées à l’unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

**RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Attendu qu’il s’avère nécessaire de procéder à la réalisation des travaux relatifs à la construction d’un local d’insémination pour abeilles et le pressage de pommes au Domaine provincial de Wégimont, dont l’estimation s’élève au montant de 241.275,65 € hors TVA, soit 291.943,54 € TVA de 21 % comprise ;

Considérant les sollicitations de l’ASBL « Les amis de la Terre, Locale du Pays de Herve » et du rucher école de Wégimont (FRPLA) ;

Vu les conditions du marché constituées par l’avis de marché, le cahier spécial des charges, les métrés et les plans ;

Considérant qu’une procédure négociée directe avec publication préalable peut être organisée, sur base de l’article 41, § 1<sup>er</sup>, 2<sup>o</sup> de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, en vue de l’attribution du marché ;

Attendu que les crédits nécessaires au financement des travaux sont inscrits à charge du budget extraordinaire 2020 ;

Vu la communication du dossier à Monsieur le Directeur financier provincial faite en date du 9 septembre 2020 en vue d’obtenir son avis, conformément à l’article L2212-65, § 2, 8<sup>o</sup> du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l’avis favorable de Monsieur le Directeur financier provincial rendu en date du 9 septembre 2020 ;

Vu les propositions formulées à cet effet par la Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable et approuvées par le Collège provincial ;

Vu la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et plus particulièrement son article 41, § 1<sup>er</sup>, 2<sup>o</sup> ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et plus particulièrement son article L2222-2, § 1<sup>er</sup> ;

Sur proposition du Collège provincial,

## DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>.** – Une procédure négociée directe avec publication préalable sera organisée en vue d'attribuer le marché public de travaux relatif à la construction d'un local d'insémination pour abeilles et le pressage de pommes au Domaine provincial de Wégimont, dont l'estimation s'élève au montant de 241.275,65 € hors TVA, soit 291.943,54 € TVA de 21 % comprise.

**Article 2.** – L'avis de marché, le cahier spécial des charges, les métrés et les plans fixant les conditions du marché sont adoptés.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

**DOCUMENT 19-20/372 : MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX – PROCÉDURE NÉGOCIÉE DIRECTE AVEC PUBLICATION PRÉALABLE – MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DU MARCHÉ – QUARTIER MILITAIRE SAINT-LAURENT – AMÉNAGEMENT DU 1<sup>ER</sup> ÉTAGE DE L'AILE DE L'ABBE ET DU 2<sup>EME</sup> ÉTAGE DE L'AILE VIVIER.**

M. le Président informe l'Assemblée que le document 19-20/372 a été soumis à l'examen de la 4<sup>ème</sup> Commission.

Ce document n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 4<sup>ème</sup> Commission invite l'Assemblée à l'adopter à l'unanimité.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 4<sup>ème</sup> Commission sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :



## RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Attendu qu'il s'avère nécessaire de procéder à la réalisation des travaux relatifs à l'aménagement du 1<sup>er</sup> étage de l'aile de l'Abbé et du 2<sup>ème</sup> étage de l'aile Vivier au Quartier militaire Saint-Laurent, réparti en deux lots, comme suit :

- Lot 1 « Gros œuvre et parachèvements » ;
- Lot 2 « Techniques spéciales » (HVAC et électricité).

Et dont l'estimation s'élève au montant de 291.803,51 € hors TVA, soit 353.082,25 € TVA de 21 % comprise, réparti comme suit :

- Lot 1 : 200.992,51 € hors TVA, soit 243.200,94 € TVA de 21 % comprise ;
- Lot 2 : 90.811,00 € hors TVA, soit 109.881,31 € TVA de 21 % comprise.

Considérant que les travaux s'inscrivent dans une perspective de poursuivre le déploiement des activités provinciales sur le site du Quartier militaire Saint-Laurent ;

Vu les conditions du marché constituées par l'avis de marché, le cahier spécial des charges, les métrés et les plans ;

Considérant qu'une procédure négociée directe avec publication préalable peut être organisée, sur base de l'article 41, § 1<sup>er</sup>, 2<sup>o</sup> de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, en vue de l'attribution du marché ;

Attendu que les crédits nécessaires au financement des travaux sont inscrits à charge du budget extraordinaire 2020 ;

Vu la communication du dossier à Monsieur le Directeur financier provincial faite en date du 7 septembre 2020 en vue d'obtenir son avis, conformément à l'article L2212-65, § 2, 8<sup>o</sup> du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'avis favorable de Monsieur le Directeur financier provincial rendu en date du 8 septembre 2020 ;

Vu les propositions formulées à cet effet par la Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable et approuvées par le Collège provincial ;

Vu la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et plus particulièrement son article 41, § 1<sup>er</sup>, 2<sup>o</sup> ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et plus particulièrement son article L2222-2, § 1<sup>er</sup> ;

Sur proposition du Collège provincial,

## DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>.** – Une procédure négociée directe avec publication préalable sera organisée en vue d'attribuer le marché public de travaux relatif à l'aménagement du 1<sup>er</sup> étage de l'aile de l'Abbé et du 2<sup>ème</sup> étage de l'aile Vivier au Quartier militaire Saint-Laurent, réparti en deux lots, comme suit :

- Lot 1 « Gros œuvre et parachèvements » ;
- Lot 2 « Techniques spéciales » (HVAC et électricité).

Et dont l'estimation s'élève au montant de 291.803,51 € hors TVA, soit 353.082,25 € TVA de 21 % comprise, réparti comme suit :

- Lot 1 : 200.992,51 € hors TVA, soit 243.200,94 € TVA de 21 % comprise ;
- Lot 2 : 90.811,00 € hors TVA, soit 109.881,31 € TVA de 21 % comprise.

**Article 2.** – L'avis de marché, le cahier spécial des charges, les métrés et les plans fixant les conditions du marché sont adoptés.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

**DOCUMENT 19-20/373 : MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX – PROCÉDURE NÉGOCIÉE SANS PUBLICATION PRÉALABLE – MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DU MARCHÉ – DIVERS ÉTABLISSEMENTS PROVINCIAUX – MISE EN CONFORMITÉ DE SIX CABINES HAUTE TENSION.**

M. le Président informe l'Assemblée que le document 19-20/373 a été soumis à l'examen de la 4<sup>ème</sup> Commission.

Ce document n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 4<sup>ème</sup> Commission invite l'Assemblée à l'adopter à l'unanimité.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 4<sup>ème</sup> Commission sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

## RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Attendu qu'il s'avère nécessaire de procéder à la réalisation des travaux relatifs aux remplacement des éléments défectueux et à adapter les protections contre les contacts directs, à modifier les commandes des appareils de protection depuis l'extérieur des cellules et à rendre conformes les mises à la terre et les liaisons équipotentielles à l'École Polytechnique de Herstal, Centre de Réadaptation au Travail de Tinlot, École polytechnique de Huy, Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé de Micheroux, IPES de Seraing - Site d'Ougrée et l'Internat polyvalent de Seraing, dont l'estimation s'élève au montant de 598.250,00 € hors TVA, soit 634.145,00 € TVA de 6 % comprise ;

Considérant que les travaux s'inscrivent dans une perspective de pérennisation du patrimoine provincial ;

Vu les conditions du marché constituées par l'avis de marché, le cahier spécial des charges et les métrés ;

Considérant qu'une procédure négociée directe avec publication préalable peut être organisée, sur base de l'article 41, § 1<sup>er</sup>, 2<sup>o</sup> de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, en vue de l'attribution du marché ;

Attendu que les crédits nécessaires au financement des travaux sont inscrits à charge du budget extraordinaire 2020 ;

Vu la communication du dossier à Monsieur le Directeur financier provincial faite en date du 8 septembre 2020 en vue d'obtenir son avis, conformément à l'article L2212-65, § 2, 8<sup>o</sup> du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'avis favorable de Monsieur le Directeur financier provincial rendu en date du 8 septembre 2020 ;

Vu les propositions formulées à cet effet par la Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable et approuvées par le Collège provincial ;

Vu la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et plus particulièrement son article 41, § 1<sup>er</sup>, 2<sup>o</sup> ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et plus particulièrement son article L2222-2, § 1<sup>er</sup> ;

Sur proposition du Collège provincial,

## DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>.** – Une procédure négociée directe avec publication préalable sera organisée en vue d’attribuer le marché public de travaux relatif à la mise en conformité de six cabines haute tension dans divers établissements provinciaux, dont l’estimation s’élève au montant de 598.250,00 € hors TVA, soit 634.145,00 € TVA de 6 % comprise.

**Article 2.** – L’avis de marché, le cahier spécial des charges et les métrés fixant les conditions du marché sont adoptés.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

**DOCUMENT 19-20/374 : MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX – PROCÉDURE NÉGOCIÉE DIRECTE AVEC PUBLICATION PRÉALABLE – MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DU MARCHÉ – MAISON DU PARC NATUREL HAUTES FAGNES-EIFEL.**

M. le Président informe l’Assemblée que le document 19-20/374 a été soumis à l’examen de la 4<sup>ème</sup> Commission.

Ce document ayant soulevé une question, M<sup>me</sup> Caroline LEBEAU, Conseillère provinciale, fait rapport sur celui-ci au nom de la 4<sup>ème</sup> Commission, laquelle invite l’Assemblée à l’adopter à l’unanimité.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 4<sup>ème</sup> Commission sont approuvées à l’unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

### RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Attendu qu’il s’avère nécessaire de procéder à la réalisation des travaux relatifs à la construction de locaux sociaux à la Maison du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel, dont l’estimation s’élève au montant de 192.255,53 € hors TVA, soit 232.629,19 € TVA de 21 % comprise ;

Considérant que les travaux s’inscrivent dans une perspective de pérennisation du patrimoine provincial ;

Vu les conditions du marché constituées par l’avis de marché, le cahier spécial des charges, les métrés et les plans ;

Considérant qu'une procédure négociée directe avec publication préalable peut être organisée, sur base de l'article 41, § 1<sup>er</sup>, 2<sup>o</sup> de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, en vue de l'attribution du marché ;

Attendu que les crédits nécessaires au financement des travaux sont inscrits à charge du budget extraordinaire 2020 ;

Vu la communication du dossier à Monsieur le Directeur financier provincial faite en date du 9 septembre 2020 en vue d'obtenir son avis, conformément à l'article L2212-65, § 2, 8<sup>o</sup> du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'avis favorable de Monsieur le Directeur financier provincial rendu en date du 9 septembre 2020 ;

Vu les propositions formulées à cet effet par la Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable et approuvées par le Collège provincial ;

Vu la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et plus particulièrement son article 41, § 1<sup>er</sup>, 2<sup>o</sup> ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et plus particulièrement son article L2222-2, § 1<sup>er</sup> ;

Sur proposition du Collège provincial,

## **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – Une procédure négociée directe avec publication préalable sera organisée en vue d'attribuer le marché public de travaux relatif à la construction de locaux sociaux à la Maison du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel, dont l'estimation s'élève au montant de 192.255,53 € hors TVA, soit 232.629,19 € TVA de 21 % comprise.

**Article 2.** – L'avis de marché, le cahier spécial des charges, les métrés et les plans fixant les conditions du marché sont adoptés.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

**DOCUMENT 19-20/375 : MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX – PROCÉDURE NÉGOCIÉE DIRECTE AVEC PUBLICATION PRÉALABLE – MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DU MARCHÉ – INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE HESBAYE – SITE DE CRISNÉE – AMÉNAGEMENT DES LOCAUX DU CPFAR.**

M. le Président informe l'Assemblée que le document 19-20/375 a été soumis à l'examen de la 4<sup>ème</sup> Commission.

Ce document n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 4<sup>ème</sup> Commission invite l'Assemblée à l'adopter à l'unanimité.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 4<sup>ème</sup> Commission sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

**RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Attendu qu'il s'avère nécessaire de procéder à la réalisation des travaux relatifs à l'aménagement des locaux du CPFAR à l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Hesbaye - Site de Crisnée, composé de trois lots et dont l'estimation s'élève au montant de 341.745,55 € hors TVA, soit 362.250,28 € TVA de 6 % comprise, répartis comme suit :

- Lot 1 : Gros œuvre et parachèvements : 193.910,55 € hors TVA, soit 205.545,18 € TVA de 6 % comprise ;
- Lot 2 : Electricité : 98.900,00 € hors TVA, soit 104.834,00 € TVA de 6 % comprise ;
- Lot 3 : HVAC : 48.935,00 € hors TVA, soit 51.871,10 € TVA de 6 % comprise ;

Considérant que les travaux s'inscrivent dans une perspective de pérennisation du patrimoine provincial ;

Vu les conditions du marché constituées par l'avis de marché, le cahier spécial des charges, les métrés et les plans ;

Considérant qu'une procédure négociée directe avec publication préalable peut être organisée, sur base de l'article 41, § 1<sup>er</sup>, 2<sup>o</sup> de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, en vue de l'attribution du marché ;

Attendu que les crédits nécessaires au financement des travaux sont inscrits à charge du budget extraordinaire 2020 ;

Vu la communication du dossier à Monsieur le Directeur financier provincial faite en date du 9 septembre 2020 en vue d'obtenir son avis, conformément à l'article L2212-65, § 2, 8<sup>o</sup> du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'avis favorable de Monsieur le Directeur financier provincial rendu en date du 9 septembre 2020 ;

Vu les propositions formulées à cet effet par la Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable et approuvées par le Collège provincial ;

Vu la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et plus particulièrement son article 41, § 1<sup>er</sup>, 2<sup>o</sup> ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et plus particulièrement son article L2222-2, § 1<sup>er</sup> ;

Sur proposition du Collège provincial,

## DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>.** – Une procédure négociée directe avec publication préalable sera organisée en vue d'attribuer le marché public de travaux relatif à l'aménagement des locaux du CPFAR à l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Hesbaye - Site de Crisnée, composé de trois lots et dont l'estimation s'élève au montant de 341.745.55 € hors TVA, soit 362.250,28 € TVA de 6 % comprise.

**Article 2.** – L'avis de marché, le cahier spécial des charges, les métrés et les plans fixant les conditions du marché sont adoptés.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

**DOCUMENT 19-20/376 : CONVENTION DE MARCHÉ CONJOINT ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE, LA COMMUNE DE CHAUDFONTAINE ET LA COMMUNE DE FLÉRON DANS LE CADRE DU REMPLACEMENT DE LA CANALISATION DU RUISSEAU « LE GÉLOURY ».**

M. le Président informe l'Assemblée que le document 19-20/376 a été soumis à l'examen de la 4<sup>ème</sup> Commission.

Ce document n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 4<sup>ème</sup> Commission invite l'Assemblée à l'adopter à l'unanimité.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 4<sup>ème</sup> Commission sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

## RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Attendu que lors de pluies importantes, des inondations ont eu lieu par le passé au niveau de la rue du Géloury à Chaudfontaine et ont été aggravées par la présence d'un tuyau de diamètre 800mm canalisant le ruisseau mais dont la capacité est insuffisante pour évacuer les eaux en cas de crue ;

Attendu que par un jugement du 10 septembre 1987, la Commune de Chaudfontaine et la Province de Liège ont été condamnées en suite des dégâts causés lors d'une crue, la première en tant que propriétaire de la canalisation défailante, et la seconde en tant que gestionnaire ayant la possibilité de forcer une intervention ;

Attendu qu'un bassin d'orage de la Commune de Fléron, situé environ 345 m en amont permet en temps normal de réguler les flots mais que lors de la crue du 22 juillet 2013, le bassin a débordé, et la canalisation de diamètre 800 mm était insuffisante pour évacuer le débit total, ce qui a entraîné de nouvelles inondations dans des parcelles situées sur les communes de Fléron et de Chaudfontaine ;

Attendu que les deux Communes et la Province sont donc toutes trois concernées par la problématique de la canalisation sous-dimensionnée et souhaitent le remplacement de celle-ci ;

Vu le projet de convention entre la Province de Liège, la Commune de Chaudfontaine et la Commune de Fléron fixant le cadre de travail pour la mise en œuvre du projet et la répartition des coûts entre les parties ;

Vu l'article 2222-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation qui soumet à la délibération du Conseil provincial les conventions de marché conjoint ;

Sur proposition du Collège provincial,

## DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>.** – D'autoriser la conclusion d'une convention de marché conjoint dans le cadre du remplacement de la canalisation du ruisseau « le Géloury ».

**Article 2.** – D'approuver le projet de convention entre la Province de Liège, la Commune de Chaudfontaine et la Commune de Fléron fixant le cadre de travail pour la mise en œuvre du projet et la répartition des coûts entre les parties.

**Article 3.** – De charger le Collège provincial de l'exécution de cette convention.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.



**DOCUMENT 19-20/379 : PERSPECTIVE D'ACQUISITION DE L'ANCIEN COMMISSARIAT DE POLICE SINISTRE SIS RUE HULLOS, 54 À 4000 LIÈGE, CONTIGU AU BÂTIMENT ABRITANT LE LYCÉE TECHNIQUE PROVINCIAL JEAN BOETS.**

M. le Président informe l'Assemblée que le document 19-20/379 a été soumis à l'examen de la 4<sup>ème</sup> Commission.

Ce document n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 4<sup>ème</sup> Commission invite l'Assemblée à l'adopter à l'unanimité.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 4<sup>ème</sup> Commission sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

### **RÉSOLUTION**

#### LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu la déclaration de politique provinciale par laquelle le Collège provincial a projeté de présenter un plan de redéploiement des infrastructures scolaires dans le centre de Liège ;

Attendu que la Province de Liège est propriétaire des bâtiments situés rue Hullos, 52 et rue Général Bertrand, 68, abritant tous deux le Lycée Technique Provincial Jean Boets ;

Attendu qu'une opportunité s'offre à la Province d'acquérir un immeuble sis rue Hullos, 54 à 4000 Liège, cadastré Liège, 15<sup>ème</sup> Division, Section C, n° 204 R, d'une contenance cadastrale de 475 m<sup>2</sup>, appartenant à la Ville de Liège ;

Attendu que ce bâtiment, précédemment affecté à l'usage de commissariat de Police, a fait l'objet d'un sinistre total en avril 2017 et reste inoccupé depuis lors ;

Vu le rapport d'expertise établi à la demande de la Ville de Liège par le bureau d'expertise immobilière GEXHAM fixant la valeur vénale du bien concerné à un montant de 156.000,00 € ;

Attendu que l'acquisition de la parcelle voisine de l'école provinciale présente un intérêt indéniable dans le chef de la Province de Liège dès lors que ce terrain constituerait une réserve potentielle pour le développement de l'établissement scolaire ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et plus spécifiquement en ses articles L2212-48 et L2222-1 ;

Vu la Circulaire du 23 février 2016 relative aux opérations immobilières des pouvoirs locaux ;

Sur le rapport du Collège provincial ;

### **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – d'acquérir, au prix de 156.000,00 €, l'immeuble sis rue Hullos, 54 à 4000 Liège, cadastré Liège, 15<sup>ème</sup> Division, Section C, n° 204 R, d'une contenance cadastrale de 475 m<sup>2</sup>, appartenant à la Ville de Liège, en vue de la construction d'une extension au site du Lycée Technique Provincial Jean Boets.

**Article 2.** – de charger le Collège provincial des modalités d'exécution de la présente décision.

**Article 3.** – de dispenser le Conservateur d'hypothèques de prendre inscription d'office lors de la transcription de l'acte.

**Article 4 :** de reconnaître à cette opération le caractère d'utilité publique.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

## **8. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE**

---

Aucune réclamation n'ayant été formulée à son sujet, M. le Président déclare approuvé le procès-verbal de la réunion du 16 juillet 2020.

## **9. CLÔTURE DE LA RÉUNION PUBLIQUE**

---

Monsieur le Président déclare close la réunion publique. La réunion publique est levée à 18h55'.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

## **10. SÉANCE À HUIS CLOS**

---

En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil provincial, M. le Président prononce le huis clos pour la suite des travaux de ce jour.

**DOCUMENT 19-20/377 : DÉSIGNATION D'UN(E) DIRECTEUR(TRICE) DANS UN EMPLOI TEMPORAIREMENT VACANT À L'INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE VERVIERS – ORIENTATION TECHNOLOGIQUE.**

M. le Président informe l'Assemblée que le document 19-20/377 a été soumis à l'examen de la 5<sup>ème</sup> Commission qui en a pris connaissance.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

## RÉSOLUTION

### LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Considérant que l'emploi de Directeur(trice) de l'Institut provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Verviers – orientation technologique est temporairement vacant suite à l'absence pour raisons médicales depuis le 30 janvier 2019, de Madame Henrienne SBILLE, titulaire du poste ;

Vu le cadre du personnel de l'Institut susdit ;

Vu le décret de la Communauté française de Belgique du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs modifié par le décret du 14 mars 2019 ;

Vu l'appel mixte lancé parmi le personnel enseignant de l'enseignement de Promotion Sociale ;

Vu les deux candidatures admissibles de Mesdames Anne PENNARTZ et Céline REMY-PAULUS, qui répondent à toutes les conditions de l'appel ;

Vu la candidature de Madame **Anne PENNARTZ**, née le 8 janvier 1978 à Liège et domiciliée à Lixhe ;

Attendu que cette candidate est titulaire d'une licence en sciences biochimiques et du grade d'agrégée de l'Enseignement secondaire supérieur ;

Qu'elle est entrée en fonction dans l'enseignement provincial le 24 novembre 2008 en qualité de professeur (ancienneté de service de 3.300 jours au 31 août 2020) ;

Qu'elle a fonctionné en qualité de professeur dans divers établissements de plein exercice et de promotion sociale ;

Qu'elle a été nommée à titre définitif en qualité de professeur en date du 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

Qu'elle exerce actuellement les fonctions de professeur à l'Institut provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Verviers – orientation Commerciale, de Seraing – orientation Générale, de Huy et de Herstal ;

Qu'elle peut se prévaloir d'un bulletin de signalement avec mention « TRES BON » lui attribué par son Collège en date du 8 janvier 2015 ;

Qu'elle possède l'attestation de réussite du module de formation à la pédagogie de l'Enseignement secondaire inférieur ;

Qu'elle a fourni un curriculum vitae actualisé ainsi qu'un courrier faisant office de lettre de motivation et de dossier détaillant l'expérience professionnelle en lien avec le profil de Directeur ;

Vu la candidature de Madame **Céline REMY-PAULUS**, née le 28 septembre 1981 à Liège et domiciliée à Liège ;

Attendu que cette candidate est titulaire d'un baccalauréat en soins infirmiers et du certificat d'aptitudes pédagogiques ;

Qu'elle est entrée en fonction dans l'enseignement provincial le 14 octobre 2005 en qualité de Maître de formation pratique (ancienneté de service de 3.822 jours au 31 août 2020) ;

Qu'elle a fonctionné en qualité de Maître de formation pratique du 14 octobre 2005 jusqu'au 14 juillet 2011 à la Haute Ecole de la Province de Liège et en qualité de professeur depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012 dans divers établissements de plein exercice et de promotion sociale ;

Qu'elle a dernièrement exercé jusqu'au 20 octobre 2019 les fonctions de professeur à titre temporaire à l'Institut provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Herstal ;

Qu'elle exerce depuis le 21 octobre 2019 les fonctions de Directrice intérimaire à l'Institut provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Verviers – orientation technologique ;

Qu'elle peut se prévaloir d'un bulletin de signalement avec mention « EXCEPTIONNEL » lui attribué par son Collège en date du 3 mai 2018 ;

Qu'elle a fourni un curriculum vitae actualisé ainsi qu'un courrier faisant office de lettre de motivation et de dossier détaillant l'expérience professionnelle en lien avec le profil de Directeur ;

Attendu que les candidates précitées ont été entendues en date du 19 juin 2020 par une commission de sélection instituée conformément à l'article 52 quinquies / 3 du Décret du 6 juin 1994 précité ;

Vu le rapport de ladite commission établissant en le motivant le classement des candidats après analyse des critères de compétences comportementales et techniques exigés ;

Attendu qu'il résulte dudit rapport que Madame REMY-PAULUS, première classée, a répondu de manière pertinente à l'ensemble des questions qui lui ont été posées ;

Que disposant d'une expérience de Directrice dans l'Etablissement où le poste est à pourvoir, elle connaît son fonctionnement ainsi que les tâches et missions d'une direction ;

Qu'elle propose des pistes de solution d'enseignement à distance réalistes et applicables à l'enseignement de promotion sociale ;

Qu'elle est attentive aux membres du personnel ainsi qu'aux étudiants ;

Vu le rapport du Collège provincial proposant la désignation au 1<sup>er</sup> octobre 2020 de Madame Céline REMY-PAULUS en qualité de Directrice intérimaire à l'Institut provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Verviers – orientation technologique ;

Procède, en conclusion, par scrutin secret, tenant compte des motivations susvisées, à la désignation d'une Directrice intérimaire à temps plein, au 1<sup>er</sup> octobre 2020, à l'Institut provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Verviers – orientation technologique ;

Vu le Règlement général organique des Services provinciaux ;

Vu les décrets de la Communauté française de Belgique du 6 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement officiel subventionné, du 2 février 2007 modifié par le décret 14 mars 2019 fixant diverses dispositions relatives aux fonctions de directeur ;

Vu le Livre II du Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation du 22 mars 2005 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Le dépouillement des bulletins donne les résultats suivants :

48 membres prennent part au vote :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 48
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 2
- nombre d'abstentions : 8
- votes valables : 38
- majorité absolue : 20
  
- Madame Anne PENNARTZ obtient 0 suffrage.
- Madame Céline REMY-PAULUS obtient 38 suffrages.

Attendu que le Conseil provincial se rallie ~~—ne se rallie pas~~ à la motivation présentée par son Collège provincial ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>.** – Madame Céline REMY-PAULUS est désignée, sous réserve d'agrément par la Communauté française, en qualité de Directrice à titre intérimaire, à l'Institut provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Verviers – Orientation technologique, à dater du 1<sup>er</sup> octobre 2020.

**Article 2.** – La présente résolution sera adressée à l'intéressée pour lui servir de titre, à la Direction générale de l'Enseignement et de la Formation, pour information, et à la Communauté française, pour agrément.

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.

# COMPTE BUDGÉTAIRE COMPTE DE RÉSULTATS BILAN 2019

# Compte budgétaire 2019

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE ANTERIEUR)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
F009	<b>Général</b>					
		<b>T66 Boni ex antérieurs BO - Recettes et dépenses générales</b>				
	000/097900/01/2019.2018	Boni présumé des années antérieures				
	000/790100/01/2019.2018	Résultat positif d'exercices antérieurs - SO	17.906.338,32	33.368.499,24		33.368.499,24
		<b>Total T66 Boni ex antérieurs BO</b>	<b>17.906.338,32</b>	<b>33.368.499,24</b>		<b>33.368.499,24</b>
	<b>Total Général</b>		<b>17.906.338,32</b>	<b>33.368.499,24</b>		<b>33.368.499,24</b>
F049	<b>Impôts</b>					
		<b>T61 R.O. Transferts - Impôts</b>				
	040/701001/01/2019.2018	Droits en instance estimés	6.000.000,00			
		<b>Total T61 R.O. Transferts</b>	<b>6.000.000,00</b>			
	<b>Total Impôts</b>		<b>6.000.000,00</b>			
		<b>Total fonds antérieurs</b>	<b>23.906.338,32</b>	<b>33.368.499,24</b>		<b>33.368.499,24</b>
		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>23.906.338,32</b>	<b>33.368.499,24</b>		<b>33.368.499,24</b>



**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : RECETTES ORDINAIRES ANTERIEURES (RECAPITULATIF)**

FONCTION	DESIGNATION	PRESTATIONS 000/60	TRANSFERTS 000/61	DETTE 000/62	TOTAL 000/63
F009	Général				33.368.499,24
F049	Impôts				
	<b>TOTAUX</b>				<b>33.368.499,24</b>

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
F009	<b>Général</b>					
	000/742010/01	<b>T60 R.O. Prestations - Recettes et dépenses générales</b>				
		Recettes imprévues et accidentelles	35.000,00	229.255,44		229.255,44
		<b>Total T60 R.O. Prestations</b>	<b>35.000,00</b>	<b>229.255,44</b>		<b>229.255,44</b>
	000/751010/01	<b>T62 R.O. Dette - Recettes et dépenses générales</b>				
		Intérêts créditeurs sur comptes bancaires	30.000,00	26.884,38		26.884,38
	<b>Total T62 R.O. Dette</b>	<b>30.000,00</b>	<b>26.884,38</b>		<b>26.884,38</b>	
	<b>Total Général</b>	<b>65.000,00</b>	<b>256.139,82</b>		<b>256.139,82</b>	
F029	<b>Fonds</b>					
	021/741010/01	<b>T61 R.O. Transferts - Fonds</b>				
		Quote-part dans le financement général des provinces	31.165.844,00	31.165.843,80		31.165.843,80
		<b>T61 R.O. Transferts - Compensations</b>				
	026/701400/01	Compensation de la forfaitisation des réductions du précompte immobilier	4.514.758,00	4.587.913,04		4.587.913,04
	026/701600/01	Complément régional	5.893.981,00	5.941.661,56		5.941.661,56
026/701700/01	Compensation dans le cadre de l'exonération du précompte immobilier en Natura 2000	125.130,00	125.129,94		125.129,94	
	<b>Total T61 R.O. Transferts</b>	<b>41.699.713,00</b>	<b>41.820.548,34</b>		<b>41.820.548,34</b>	
	<b>Total Fonds</b>	<b>41.699.713,00</b>	<b>41.820.548,34</b>		<b>41.820.548,34</b>	
F049	<b>Impôts</b>					
	PV - Conseil provincial	<b>T60 R.O. Prestations 2020</b>				

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	040/742030/01	Recouvrement de frais de procédure	10.000,00	2.485,09		2.485,09
		<b>Total T60 R.O. Prestations</b>	<b>10.000,00</b>	<b>2.485,09</b>		<b>2.485,09</b>
		<b>T61 R.O. Transferts - Impôts</b>				
	040/701010/01	Produits d'impôts versés globalement	7.000,00	8.047,85		8.047,85
	040/701070/01	Dépôts de mitraille et véhicules usagés	8.000,00	1.780,00		1.780,00
	040/701080/01	Établissements dangereux, insalubres et incommodes	472.000,00	472.800,00		472.800,00
	040/701090/01	Agences bancaires	197.000,00	191.736,00		191.736,00
	040/701110/01	Permis de port d'armes de chasse	80.000,00	71.557,86		71.557,86
	040/701120/01	Centimes additionnels au précompte immobilier	196.524.900,00	207.134.171,48		207.134.171,48
		<b>Total T61 R.O. Transferts</b>	<b>197.288.900,00</b>	<b>207.880.093,19</b>		<b>207.880.093,19</b>
		<b>Total Impôts</b>	<b>197.298.900,00</b>	<b>207.882.578,28</b>		<b>207.882.578,28</b>
<b>F059</b>	<b>Assurances</b>					
		<b>T60 R.O. Prestations - Assurances</b>				
	050/740080/01	Ristournes sur primes d'assurances	10,00			
	050/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	1.073,12		1.073,12
		<b>Total T60 R.O. Prestations</b>	<b>20,00</b>	<b>1.073,12</b>		<b>1.073,12</b>
		<b>T61 R.O. Transferts - Assurances</b>				
	050/742060/01	Récupération de rémunérations payées aux agents provinciaux victimes d'accidents	800.000,00	720.520,72		720.520,72
	050/761000/01	Primes d'assurances pour sinistres	150.000,00	277.622,14		277.622,14

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
		<b>Total T61 R.O. Transferts</b>	<b>950.000,00</b>	<b>998.142,86</b>		<b>998.142,86</b>
	<b>Total Assurances</b>		<b>950.020,00</b>	<b>999.215,98</b>		<b>999.215,98</b>
<b>F069</b>	<b>Prélèvements</b>					
		<b>T68 Prélèvements et provisions - Prélèvements</b>				
	060/780100/01	Prélèvements sur le fonds de réserve ordinaire	7.770.000,00	7.770.000,00		7.770.000,00
		<b>Total T68 Prélèvements et provisions</b>	<b>7.770.000,00</b>	<b>7.770.000,00</b>		<b>7.770.000,00</b>
	<b>Total Prélèvements</b>		<b>7.770.000,00</b>	<b>7.770.000,00</b>		<b>7.770.000,00</b>
<b>F103</b>	<b>Autorités provinciales</b>					
		<b>T60 R.O. Prestations - Autorités provinciales</b>				
	101/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00			
	101/742070/01	Remboursements par d'anciens députés provinciaux de trop perçu à titre de pension	10,00			
	101/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	12.000,00	28.475,95		28.475,95
		<b>Total T60 R.O. Prestations</b>	<b>12.020,00</b>	<b>28.475,95</b>		<b>28.475,95</b>
		<b>T61 R.O. Transferts - Autorités provinciales</b>				
	101/742110/01	Retenues opérées sur le traitement des membres du Collège provincial à titre de contribution à la pension de survie	34.000,00	34.251,60		34.251,60
	101/742120/01	Quote-part des membres du Collège provincial dans les frais d'assurance-accidents contractés en leur faveur	10,00	757,10		757,10
	101/742170/01	Contribution du fonds de pensions aux pensions de retraite des anciens députés provinciaux	395.000,00	394.524,12		394.524,12
	101/742171/01	Contribution du fonds de pensions aux pensions de survie aux ayants droit des anciens députés provinciaux	102.100,00	102.096,48		102.096,48
	PV - Conseil provincial	<b>Total T61 R.O. Transferts</b>	<b>531.110,00</b>	<b>531.629,30</b>		<b>531.629,30</b>

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	<b>Total Autorités provinciales</b>		<b>543.130,00</b>	<b>560.105,25</b>		<b>560.105,25</b>
<b>F123</b>	<b>Administration générale</b>					
		<b>T60 R.O. Prestations - Administration générale</b>				
	104/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			
	104/702070/01	Revente de produits recyclables collectés	10,00	7,95		7,95
	104/702400/01	Vente bulletin provincial et imprimés aux communes	9.000,00	8.651,68		8.651,68
	104/742030/01	Recouvrement de frais de procédure	14.500,00	17.972,54		17.972,54
	104/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	85.000,00	102.342,23		102.342,23
	104/742080/01	Intervention du Fonds des maladies professionnelles	120.000,00	129.645,82		129.645,82
	104/742150/01	Quotes-parts et autres produits en matière de pension	36.000,00	30.455,20		30.455,20
	104/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	240.000,00	356.148,92		356.148,92
		<b>T60 R.O. Prestations - Agents sanctionneurs</b>				
	104/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	100.000,00	85.362,02		85.362,02
		<b>T60 R.O. Prestations - Direction générale transversale</b>				
	104/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00			
	104/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			
	104/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	116.000,00	85.203,24		85.203,24
	104/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10.000,00	11.132,65		11.132,65
	PV - Conseil provincial	<b>T60 R.O. Prestations - Des du Directeur Financier provincial</b>				

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FUNCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	121/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	43.607,44		43.607,44
	121/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00			
		<b>T60 R.O. Prestations - Maison de la Formation</b>				
	106/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	65.000,00	117.619,54		117.619,54
	106/702220/01	Droits d'inscription et ventes de syllabus	295.010,00	234.630,33		234.630,33
	106/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	4.520,00	5.564,97		5.564,97
	106/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10.010,00	21.413,40		21.413,40
		<b>T60 R.O. Prestations - Ecole Provinciale d'Administration</b>				
	106/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	14.000,00	18.596,80		18.596,80
	106/702220/01	Droits d'inscription et ventes de syllabus	90.000,00	74.411,60		74.411,60
	106/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	16.800,00	16.699,76		16.699,76
	106/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	748,00		748,00
		<b>T60 R.O. Prestations - Centre provincial de formation en agriculture et ruralité</b>				
	106/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	1.000,00	1.406,50		1.406,50
	106/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00	110,00		110,00
	106/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	203,00		203,00
		<b>T60 R.O. Prestations - Service de la Communication</b>				
	104/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	20,00			
	104/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	20,00	1.269,70		1.269,70

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	104/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	5.010,00	6.078,96		6.078,96
	104/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	1.010,00	875,06		875,06
		<b>T60 R.O. Prestations - Maison du Canton de Hannut</b>				
	104/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00			
	104/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	512,30		512,30
		<b>T60 R.O. Prestations - Bâtiment Charlemagne - place de la République Française n°1, 4000 Liège</b>				
	104/702070/01	Revente de produits recyclables collectés		12.444,00		12.444,00
	104/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement		853,75		853,75
		<b>Total T60 R.O. Prestations</b>	<b>1.233.010,00</b>	<b>1.383.967,36</b>		<b>1.383.967,36</b>
		<b>T61 R.O. Transferts - Administration générale</b>				
	104/410400/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	7.000,00	6.940,96		6.940,96
	104/740015/01	Subventions des pouvoirs publics dans le cadre du plan activa	300.000,00	284.717,73		284.717,73
	104/740017/01	Subsides APE - réduction précompte par ONSS	1.340.000,00	1.372.104,57		1.372.104,57
	104/740018/01	Remboursements de cotisations patronales diverses	35.000,00	33.056,27		33.056,27
	104/740020/01	Subventions de la Région wallonne	288.364,00	288.363,86		288.363,86
	104/740022/01	Subside pour l'intégration des personnes handicapées	1.100.000,00	1.639.561,80		1.639.561,80
	104/740029/01	Subventions de la Région wallonne pour A.P.E.	1.355.000,00	1.445.542,20		1.445.542,20
	104/742172/01	Contribution du fonds des pensions aux compléments de pensions	4.430.000,00	4.434.172,85		4.434.172,85
	104/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement				
	104/742500/01	Contribution du conseil provincial au 24 septembre 2020				
	104/742500/01	Remboursements de leur quote-part des dépenses électorales	10,00			

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	104/754000/01	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	1.300,00	1.231,80		1.231,80
		<b>T61 R.O. Transferts - Maison de la Formation</b>				
	106/740012/01	Subventions de fonctionnement	2.500.010,00	2.915.368,89		2.915.368,89
	106/740013/01	Subventions pour traitements	645.000,00	645.000,00		645.000,00
		<b>T61 R.O. Transferts - Ecole Provinciale d'Administration</b>				
	106/740012/01	Subventions de fonctionnement	1.500,00	4.500,00		4.500,00
		<b>T61 R.O. Transferts - Centre provincial de formation en agriculture et ruralité</b>				
	106/740020/01	Subventions de la Région wallonne	47.950,00	47.950,31		47.950,31
	106/740051/01	Subsides Européens	85.000,00	84.302,36		84.302,36
		<b>Total T61 R.O. Transferts</b>	<b>12.136.134,00</b>	<b>13.202.813,60</b>		<b>13.202.813,60</b>
		<b>T62 R.O. Dette - Services du Directeur Financier provincial</b>				
	121/752010/01	Intérêts de retard	10,00			
		<b>Total T62 R.O. Dette</b>	<b>10,00</b>			
		<b>Total Administration générale</b>	<b>13.369.154,00</b>	<b>14.586.780,96</b>		<b>14.586.780,96</b>
<b>F129</b>	<b>Patrimoine privé</b>					
		<b>T60 R.O. Prestations - Patrimoine</b>				
	124/702090/01	Loyers des propriétés provinciales	258.000,00	291.428,02		291.428,02
		<b>T60 R.O. Prestations - Bâtiment Charlemagne - place de la République Française n°1, 4000 Liège</b>				
	124/742500/01	Subventions de fonctionnement	10,00	865,77		865,77



**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
		<b>T60 R.O. Prestations - Espace Saint-Jean bld de la Sauvenière n°77, 4000 Liège</b>				
	124/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	2.500,00			
		<b>T60 R.O. Prestations - Boulevard d'Avroy 28-30, 4000 Liège (anc. Maison du Social)</b>				
	124/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00			
		<b>T60 R.O. Prestations - Bâtiment Vertbois</b>				
	124/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00			
		<b>Total T60 R.O. Prestations</b>	<b>260.530,00</b>	<b>292.293,79</b>		<b>292.293,79</b>
		<b>T62 R.O. Dette - Patrimoine</b>				
	124/750100/01	Dividendes de Dexia				
	124/750101/01	Dividendes Holding Communal				
	124/750102/01	Dividendes Holding Communal - parts B				
	124/752000/01	Autres produits financiers	3.882,00	7.108,68		7.108,68
	124/752100/01	Ristourne sur emprunts				
		<b>Total T62 R.O. Dette</b>	<b>3.882,00</b>	<b>7.108,68</b>		<b>7.108,68</b>
		<b>Total Patrimoine privé</b>	<b>264.412,00</b>	<b>299.402,47</b>		<b>299.402,47</b>
<b>F139</b>	<b>Services généraux</b>					
		<b>T60 R.O. Prestations - Archives provinciales</b>				
	133/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	5.000,00	2.715,65		2.715,65
	133/742000/01	Rémunération de personnel	10,00	30,18		30,18

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	133/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00			
		<b>T60 R.O. Prestations - Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable</b>				
	137/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00			
	137/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			
	137/702070/01	Revente de produits recyclables collectés	3.500,00	7.034,15		7.034,15
	137/702092/01	Location de chapiteaux	6.500,00	6.197,25		6.197,25
	137/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	1.108,02		1.108,02
	137/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	5.000,00	3.934,52		3.934,52
		<b>T60 R.O. Prestations - Imprimerie centrale</b>				
	134/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	60.000,00	54.830,17		54.830,17
	134/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	335.000,00	315.730,97		315.730,97
	134/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	281,48		281,48
	134/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	12,06		12,06
		<b>T60 R.O. Prestations - Complexe des Hauts-Sarts</b>				
	138/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	5.000,00	5.203,47		5.203,47
	138/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	70.000,00	80.737,74		80.737,74
	138/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	73,10		73,10
	138/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	500,00	119,03		119,03
	PV - Conseil provincial	<b>T60 R.O. Prestations - Direction des Systèmes d'Information</b>				

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	139/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00			
	139/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	27.000,00	26.667,16		26.667,16
	139/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	631,66		631,66
	139/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	4.293,32		4.293,32
		<b>Total T60 R.O. Prestations</b>	<b>517.610,00</b>	<b>509.599,93</b>		<b>509.599,93</b>
	<b>Total Services généraux</b>		<b>517.610,00</b>	<b>509.599,93</b>		<b>509.599,93</b>
<b>F169</b>	<b>Etranger et calamités</b>					
		<b>T60 R.O. Prestations - Bureau des relations extérieures</b>				
	151/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	74.000,00	80.047,71		80.047,71
	151/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	1.000,00	3.535,42		3.535,42
		<b>Total T60 R.O. Prestations</b>	<b>75.000,00</b>	<b>83.583,13</b>		<b>83.583,13</b>
	<b>Total Etranger et calamités</b>		<b>75.000,00</b>	<b>83.583,13</b>		<b>83.583,13</b>
<b>F399</b>	<b>Sécurité et ordre public</b>					
		<b>T61 R.O. Transferts - Police</b>				
	331/740054/01	Subsides Interreg	10,00			
	331/740601/01	Subsides visant le financement de dépenses de personnel	10,00			
		<b>Total T61 R.O. Transferts</b>	<b>20,00</b>			
		<b>T62 R.O. Dette - Administration générale</b>				
	331/410500/01	Subsides sans intérêt aux communes concernées par les compléments de redevances incendie	632.570,00	632.570,12		632.570,12

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
		<b>Total T62 R.O. Dette</b>	<b>632.570,00</b>	<b>632.570,12</b>		<b>632.570,12</b>
	<b>Total Sécurité et ordre public</b>		<b>632.590,00</b>	<b>632.570,12</b>		<b>632.570,12</b>
<b>F429</b>	<b>Communications routières</b>					
		<b>T60 R.O. Prestations - Service Technique provincial</b>				
	420/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	5.000,00			
	420/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	2.500,00	415,80		415,80
	420/702120/01	Vente de documents, remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance et autres prestations pour compte de particuliers ou d'intercommunales	1.500,00			
	420/702130/01	Vente de documents et remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance pour compte des pouvoirs publics	60.000,00	29.102,47		29.102,47
	420/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	130.000,00	119.805,32		119.805,32
	420/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00			
		<b>Total T60 R.O. Prestations</b>	<b>199.010,00</b>	<b>149.323,59</b>		<b>149.323,59</b>
	<b>Total Communications routières</b>		<b>199.010,00</b>	<b>149.323,59</b>		<b>149.323,59</b>
<b>F449</b>	<b>Voies navigables - Hydraulique</b>					
		<b>T60 R.O. Prestations - Hydraulique</b>				
	482/702120/01	Vente de documents, remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance et autres prestations pour compte de particuliers ou d'intercommunales		84,00		84,00
	482/702130/01	Vente de documents et remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance pour compte des pouvoirs publics				
	482/702140/01	Remboursements de frais d'instruction des requêtes de particuliers pour l'exécution d'ouvrages sur les cours d'eau non navigables	700,00	84,00		84,00
		<b>Total T60 R.O. Prestations</b>	<b>700,00</b>	<b>168,00</b>		<b>168,00</b>
	PV - Conseil provincial					
	T61 R.O. Prestations - Hydraulique					

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	482/742222/01	Contributions de personnes de droit privé aux frais de travaux effectués d'office sur les cours d'eau non navigables				
		<b>Total T61 R.O. Transferts</b>				
	<b>Total Voies navigables - Hydraulique</b>		<b>700,00</b>	<b>168,00</b>		<b>168,00</b>
<b>F559</b>	<b>Industrie et énergie</b>					
		<b>T60 R.O. Prestations - SPI</b>				
	530/702150/01	Remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance pour compte de la SPI pouvoirs publics	10,00			
	530/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00			
		<b>T60 R.O. Prestations - Industrie et énergie</b>				
	530/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	38.400,00	38.473,00		38.473,00
		<b>Total T60 R.O. Prestations</b>	<b>38.420,00</b>	<b>38.473,00</b>		<b>38.473,00</b>
		<b>T61 R.O. Transferts - Gaz</b>				
	551/742610/01	Redevance pour occupation du domaine public	80.862,00	83.145,14		83.145,14
		<b>Total T61 R.O. Transferts</b>	<b>80.862,00</b>	<b>83.145,14</b>		<b>83.145,14</b>
		<b>T62 R.O. Dette - Production et transport d'énergie</b>				
	550/750200/01	Dividendes de la société de leasing, de financement et d'économies d'énergie	15,00	14,24		14,24
		<b>T62 R.O. Dette - Électricité</b>				
	552/742200/01	Ristournes intercommunale	6.071.095,00	6.075.357,02		6.075.357,02
		<b>Total T62 R.O. Dette</b>	<b>6.071.110,00</b>	<b>6.075.371,26</b>		<b>6.075.371,26</b>
	<b>Total Industrie et énergie</b>		<b>6.190.392,00</b>	<b>6.196.989,40</b>		<b>6.196.989,40</b>

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS	
F569	<b>Tourisme</b>						
	560/742040/01	<b>T60 R.O. Prestations - Tourisme</b>					
		Remboursements de dépenses de personnel	10,00				
		<b>Total T60 R.O. Prestations</b>	<b>10,00</b>				
	560/740011/01	<b>T61 R.O. Transferts - Tourisme</b>					
		Remboursement de cotisations patronales	250.000,00	248.112,57		248.112,57	
	<b>Total T61 R.O. Transferts</b>	<b>250.000,00</b>	<b>248.112,57</b>		<b>248.112,57</b>		
	<b>Total Tourisme</b>	<b>250.010,00</b>	<b>248.112,57</b>		<b>248.112,57</b>		
F699	<b>Agriculture</b>						
	621/702010/01	<b>T60 R.O. Prestations - Laboratoires</b>					
		Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	335.000,00	319.649,20		319.649,20	
		621/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	340.000,00	301.997,51		301.997,51
		621/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	1.052,07		1.052,07
	621/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	228,71		228,71	
		<b>T60 R.O. Prestations - Direction des services agricoles</b>					
	621/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	1.544,30		1.544,30	
	621/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	250,00		250,00	
		<b>T60 R.O. Prestations - Station d'analyses agricoles</b>					
	621/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	140.000,00	162.387,40		162.387,40	

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	621/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	45.000,00	63.162,60		63.162,60
	621/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	26.000,00	27.729,42		27.729,42
	621/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	220,10		220,10
		<b>T60 R.O. Prestations - Centre d'insémination artificielle de l'espèce porcine</b>				
	621/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	90.000,00	87.840,29		87.840,29
	621/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	5.000,00	18.643,53		18.643,53
	621/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	1.506,62		1.506,62
		<b>Total T60 R.O. Prestations</b>	<b>981.060,00</b>	<b>986.211,75</b>		<b>986.211,75</b>
		<b>T61 R.O. Transferts - Direction des services agricoles</b>				
	621/410400/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	3.000,00	2.999,60		2.999,60
	621/740054/01	Subsides Interreg	27.600,00	27.600,00		27.600,00
	621/754000/01	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	600,00	532,34		532,34
		<b>T61 R.O. Transferts - Station d'analyses agricoles</b>				
	621/410400/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	1.700,00	1.600,19		1.600,19
	621/740020/01	Subventions de la Région wallonne		15.905,00		15.905,00
	621/754000/01	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	700,00	624,72		624,72
		<b>Total T61 R.O. Transferts</b>	<b>33.600,00</b>	<b>49.261,85</b>		<b>49.261,85</b>
		<b>Total Agriculture</b>	<b>1.014.660,00</b>	<b>1.035.473,60</b>		<b>1.035.473,60</b>
F719	Enseignement - Affaires générales					

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
		<b>T60 R.O. Prestations - Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation</b>				
	701/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00			
	701/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			
	701/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	198.000,00	199.536,51		199.536,51
	701/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	318,79		318,79
		<b>T60 R.O. Prestations - Centres Psycho-médico-sociaux</b>				
	706/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	231,00		231,00
	706/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	5.000,00	3.382,40		3.382,40
		<b>T60 R.O. Prestations - Espace Qualité Formation</b>				
	701/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00			
	701/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			
	701/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	12.430,26		12.430,26
	701/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00			
		<b>T60 R.O. Prestations - Espace Tremplin</b>				
	701/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	976,63		976,63
		<b>T60 R.O. Prestations - Maison des langues</b>				
	701/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00			
	701/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			
	701/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00			



**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	701/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	500,00	10,21		10,21
		<b>T60 R.O. Prestations - Internats</b>				
	708/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	18.000,00	21.325,10		21.325,10
	708/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			
	708/702100/01	Redevances d'internats	2.090.000,00	2.047.854,51		2.047.854,51
	708/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	1.580,39		1.580,39
	708/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	2.000,00	1.485,32		1.485,32
		<b>T60 R.O. Prestations - Repas scolaires</b>				
	702/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	930.000,00	892.610,65		892.610,65
	702/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	30.000,00	30.566,60		30.566,60
	702/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00			
		<b>T60 R.O. Prestations - Promotion de la santé à l'école</b>				
	706/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	315,14		315,14
	706/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	2.000,00	2.098,67		2.098,67
		<b>T60 R.O. Prestations - Enseignement - Affaires générales</b>				
	700/702220/01	Droits d'inscription et ventes de syllabus	2.445.000,00	2.578.777,14		2.578.777,14
	700/702420/01	Prêt des manuels scolaires	100.000,00	74.075,55		74.075,55
	700/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	3.451,30		3.451,30
PV - Conseil provincial	Tota	Tota	<b>5.820.670,00</b>	<b>5.871.026,17</b>	Page 177 sur 493	<b>5.871.026,17</b>

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
		<b>T61 R.O. Transferts - Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation</b>				
	701/740051/01	Subsides Européens	257.180,00	257.189,36		257.189,36
	701/740141/01	Subsides pour manuels scolaires	12.000,00	7.962,76		7.962,76
		<b>T61 R.O. Transferts - Centres Psycho-médico-sociaux</b>				
	706/740041/01	Subventions pour fonctionnement	425.000,00	475.579,57		475.579,57
	706/740042/01	Subventions pour traitements	4.882.700,00	4.882.700,00		4.882.700,00
		<b>T61 R.O. Transferts - Espace Qualité Formation</b>				
	701/740054/01	Subsides Interreg	20.500,00	27.490,69		27.490,69
	701/740601/01	Subsides visant le financement de dépenses de personnel	58.800,00	86.808,03		86.808,03
		<b>T61 R.O. Transferts - Maison des langues</b>				
	701/740054/01	Subsides Interreg	31.700,00	33.004,19		33.004,19
	701/740601/01	Subsides visant le financement de dépenses de personnel	85.700,00	103.237,30		103.237,30
		<b>T61 R.O. Transferts - Internats</b>				
	708/410400/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	6.400,00	6.240,00		6.240,00
	708/740041/01	Subventions pour fonctionnement	335.000,00	333.349,26		333.349,26
	708/754000/01	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	1.900,00	1.873,39		1.873,39
		<b>T61 R.O. Transferts - Promotion de la santé à l'école</b>				
	706/740028/01	Subventions au service provincial de promotion de la santé à l'école	2.050.000,00	2.259.411,27		2.259.411,27
	PV - Conseil provincial	<b>T61 R.O. Transferts - Enseignement - Affaires générales</b>				

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	700/740049/01	Intervention de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour des projets subsidiés	500.000,00	702.886,70		702.886,70
	700/740066/01	Interventions pour réalisation de projets subsidiés dans l'enseignement	500.000,00	498.146,91		498.146,91
		<b>Total T61 R.O. Transferts</b>	<b>9.166.880,00</b>	<b>9.675.879,43</b>		<b>9.675.879,43</b>
		<b>T62 R.O. Dette - Prêts d'études</b>				
	703/410401/01	Remboursements par les bénéficiaires des prêts d'études	55.000,00	58.563,15		58.563,15
	703/751401/01	Remboursements d'intérêts	2.000,00	1.209,44		1.209,44
		<b>Total T62 R.O. Dette</b>	<b>57.000,00</b>	<b>59.772,59</b>		<b>59.772,59</b>
		<b>Total Enseignement : Affaires générales</b>	<b>15.044.550,00</b>	<b>15.606.678,19</b>		<b>15.606.678,19</b>
<b>F739</b>		<b>Enseignement secondaire</b>				
		<b>T60 R.O. Prestations - Enseignement agricole et horticole</b>				
	732/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	800,00			
	732/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	800,00	1.259,20		1.259,20
	732/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	1.149,29		1.149,29
	732/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	3.000,00	2.417,57		2.417,57
		<b>T60 R.O. Prestations - Enseignement secondaire</b>				
	735/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	300.000,00	287.095,98		287.095,98
	735/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	20.000,00	8.418,60		8.418,60
	735/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	70.000,00	77.401,75		77.401,75
	735/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	100.000,00	107.957,03		107.957,03

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
		<b>T60 R.O. Prestations - Enseignement secondaire de promotion sociale</b>				
	736/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00			
	736/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00	5.099,38		5.099,38
	736/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	54,15		54,15
	736/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	25.000,00	13.735,29		13.735,29
		<b>T60 R.O. Prestations - Centre d'enseignement et de formation en alternance</b>				
	735/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00			
		<b>Total T60 R.O. Prestations</b>	<b>519.650,00</b>	<b>504.588,24</b>		<b>504.588,24</b>
		<b>T61 R.O. Transferts - Enseignement agricole et horticole</b>				
	732/740041/01	Subventions pour fonctionnement	760.000,00	792.952,11		792.952,11
	732/740042/01	Subventions pour traitements	6.682.400,00	6.682.400,00		6.682.400,00
		<b>T61 R.O. Transferts - Enseignement secondaire</b>				
	735/410400/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	243.100,00	240.294,84		240.294,84
	735/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	85.000,00	83.259,59		83.259,59
	735/740041/01	Subventions pour fonctionnement	6.900.000,00	7.046.178,08		7.046.178,08
	735/740042/01	Subventions pour traitements	69.548.500,00	69.548.500,00		69.548.500,00
	735/740048/01	Subsides de l'Office de la Naissance et de l'Enfance	430.000,00	496.158,70		496.158,70
	735/754000/01	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	112.700,00	111.744,06		111.744,06
PV - Conseil provincial		<b>T61 R.O. Transferts - Enseignement secondaire de promotion sociale</b>				

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	736/740041/01	Subventions pour fonctionnement	400.000,00	708.540,44		708.540,44
	736/740042/01	Subventions pour traitements	12.844.100,00	12.844.100,00		12.844.100,00
		<b>T61 R.O. Transferts - Centre d'enseignement et de formation en alternance</b>				
	735/740041/01	Subventions pour fonctionnement	260.000,00	259.715,55		259.715,55
	735/740053/01	Subsides aux Centres d'enseignement et de formation en alternance	28.000,00	40.233,77		40.233,77
		<b>Total T61 R.O. Transferts</b>	<b>98.293.800,00</b>	<b>98.854.077,14</b>		<b>98.854.077,14</b>
	<b>Total Enseignement secondaire</b>		<b>98.813.450,00</b>	<b>99.358.665,38</b>		<b>99.358.665,38</b>
<b>F749</b>	<b>Enseignement supérieur</b>					
		<b>T60 R.O. Prestations - Enseignement supérieur non universitaire</b>				
	741/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00			
	741/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			
	741/702100/01	Redevances d'internats	90.000,00	66.694,84		66.694,84
	741/702223/01	Participation des étudiants aux dépenses obligatoires de l'enseignement supérieur	160.000,00	106.087,00		106.087,00
	741/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	55.000,00	50.690,39		50.690,39
	741/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	40.000,00	64.945,89		64.945,89
		<b>T60 R.O. Prestations - Enseignement supérieur de promotion sociale</b>				
	744/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00			
	744/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	1.000,00			
	744/742000/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	5.050,86		5.050,86

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	744/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	20.000,00	24.132,85		24.132,85
		<b>Total T60 R.O. Prestations</b>	<b>366.040,00</b>	<b>317.601,83</b>		<b>317.601,83</b>
		<b>T61 R.O. Transferts - Enseignement supérieur non universitaire</b>				
	741/410400/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	204.200,00	186.059,90		186.059,90
	741/740041/01	Subventions pour fonctionnement	6.000.000,00	5.914.977,83		5.914.977,83
	741/740042/01	Subventions pour traitements	40.263.200,00	40.263.200,00		40.263.200,00
	741/740051/01	Subsides Européens	36.320,00	116.476,50		116.476,50
	741/740140/01	Subside d'Aide à la démocratisation	885.994,00	885.994,00		885.994,00
	741/740601/01	Subsides visant le financement de dépenses de personnel	10,00			
	741/754000/01	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	69.800,00	64.971,13		64.971,13
		<b>T61 R.O. Transferts - Enseignement supérieur de promotion sociale</b>				
	744/740041/01	Subventions pour fonctionnement	30.000,00	51.081,72		51.081,72
	744/740042/01	Subventions pour traitements	3.043.600,00	3.043.600,00		3.043.600,00
		<b>Total T61 R.O. Transferts</b>	<b>50.533.124,00</b>	<b>50.526.361,08</b>		<b>50.526.361,08</b>
		<b>Total Enseignement supérieur</b>	<b>50.899.164,00</b>	<b>50.843.962,91</b>		<b>50.843.962,91</b>
<b>F759</b>	<b>Enseignement pour handicapés</b>					
		<b>T60 R.O. Prestations - Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé</b>				
	752/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	4.500,00	2.717,93		2.717,93
	752/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	752/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	567,54		567,54
	752/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	1.500,00	1.385,31		1.385,31
		<b>T60 R.O. Prestations - Institut médico-pédagogique de Micheroux</b>				
	752/702170/01	Intervention de l'I.N.A.M.I. et des parents dans le coût de la journée d'entretien	71.000,00	136.916,11		136.916,11
	752/702180/01	Intervention des pouvoirs publics dans le coût de la journée d'entretien	850.000,00	824.080,58		824.080,58
	752/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	391,32		391,32
	752/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	3.000,00	6.519,85		6.519,85
		<b>T60 R.O. Prestations - Centre de réadaptation au travail</b>				
	752/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	3.000,00	5.264,76		5.264,76
	752/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00	181,20		181,20
	752/702180/01	Intervention des pouvoirs publics dans le coût de la journée d'entretien	8.000,00	4.900,35		4.900,35
	752/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	1.200.000,00	1.267.032,03		1.267.032,03
	752/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	34.000,00	49.151,99		49.151,99
		<b>Total T60 R.O. Prestations</b>	<b>2.175.040,00</b>	<b>2.299.108,97</b>		<b>2.299.108,97</b>
		<b>T61 R.O. Transferts - Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé</b>				
	752/740026/01	Intervention dans les frais de transport des élèves	27.000,00	29.382,83		29.382,83
	752/740041/01	Subventions pour fonctionnement	238.000,00	245.849,00		245.849,00
	752/740042/01	Subventions pour traitements	3.051.500,00	3.051.500,00		3.051.500,00
PV - Conseil provincial		<b>T61 R.O. Transferts - Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé</b>				

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	752/410400/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	7.100,00	7.002,37		7.002,37
	752/754000/01	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	2.500,00	2.466,68		2.466,68
		<b>Total T61 R.O. Transferts</b>	<b>3.326.100,00</b>	<b>3.336.200,88</b>		<b>3.336.200,88</b>
		<b>Total Enseignement pour handicapés</b>	<b>5.501.140,00</b>	<b>5.635.309,85</b>		<b>5.635.309,85</b>
<b>F760</b>	<b>Complexes de délassement</b>					
		<b>T60 R.O. Prestations - Domaine provincial de Wégimont</b>				
	760/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	1.100.000,00	1.019.944,14		1.019.944,14
	760/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	100.000,00	88.844,21		88.844,21
	760/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	6.356,45		6.356,45
	760/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	4.000,00	7.246,51		7.246,51
		<b>Total T60 R.O. Prestations</b>	<b>1.204.010,00</b>	<b>1.122.391,31</b>		<b>1.122.391,31</b>
		<b>T61 R.O. Transferts - Domaine provincial de Wégimont</b>				
	760/410400/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	400,00	303,75		303,75
	760/740601/01	Subsides visant le financement de dépenses de personnel	10,00	200,00		200,00
	760/754000/01	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	200,00	148,23		148,23
		<b>Total T61 R.O. Transferts</b>	<b>610,00</b>	<b>651,98</b>		<b>651,98</b>
		<b>Total Complexes de délassement</b>	<b>1.204.620,00</b>	<b>1.123.043,29</b>		<b>1.123.043,29</b>
<b>F761</b>	<b>Jeunesse</b>					
	PV - Conseil provincial	<b>T60 R.O. prestations 2020 de provincial de la jeunesse</b>				



**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	761/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	86.000,00	88.630,30		88.630,30
	761/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	60.000,00	38.319,15		38.319,15
	761/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	199,21		199,21
	761/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10.000,00	36.698,50		36.698,50
		<b>T60 R.O. Prestations - Espace Belvaux</b>				
	761/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	105.000,00	118.347,66		118.347,66
	761/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	37.000,00	24.954,01		24.954,01
	761/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	16,27		16,27
	761/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	274,78		274,78
		<b>Total T60 R.O. Prestations</b>	<b>298.030,00</b>	<b>307.439,88</b>		<b>307.439,88</b>
	<b>Total Jeunesse</b>		<b>298.030,00</b>	<b>307.439,88</b>		<b>307.439,88</b>
<b>F763</b>	<b>Culture, loisirs et fêtes</b>					
		<b>T60 R.O. Prestations - Grands évènements</b>				
	762/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00			
	762/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	99.000,00	99.887,75		99.887,75
		<b>T60 R.O. Prestations - Service des affaires culturelles - Administration</b>				
	762/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	142.000,00	140.726,28		140.726,28
	762/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	2.000,00	4.492,30		4.492,30
	761/702010/01	Revenus de la vente de produits collectés		64,00		64,00

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	762/702091/01	Redevances d'occupation du studio d'enregistrement	2.000,00	2.561,96		2.561,96
	762/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	10.572,72		10.572,72
	762/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	2.500,00	786,00		786,00
		<b>T60 R.O. Prestations - Service des affaires culturelles - Bibliothèques</b>				
	767/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	165.000,00	146.400,66	24,49	146.376,17
	767/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			
	767/702023/01	Redevances utilisateurs des bibliothèques participantes au réseau provincial de la lecture publique	175.000,00	176.224,00		176.224,00
	767/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	110.000,00	114.577,51		114.577,51
	767/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	5.422,64		5.422,64
		<b>T60 R.O. Prestations - Maison de la création</b>				
	762/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	300,00	200,00		200,00
	762/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00			
		<b>Total T60 R.O. Prestations</b>	<b>697.850,00</b>	<b>701.915,82</b>	<b>24,49</b>	<b>701.891,33</b>
		<b>T61 R.O. Transferts - Grands évènements</b>				
	762/740020/01	Subventions de la Région wallonne				
		<b>T61 R.O. Transferts - Service des affaires culturelles - Administration</b>				
	762/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	32.000,00	32.646,39		32.646,39
		<b>T61 R.O. Transferts - Service des affaires culturelles - Bibliothèques</b>				
	767/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	160.000,00	156.702,69		156.702,69

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	767/740040/01	Subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles	930.470,00	925.790,00		925.790,00
		<b>Total T61 R.O. Transferts</b>	<b>1.122.470,00</b>	<b>1.115.139,08</b>		<b>1.115.139,08</b>
	<b>Total Culture, loisirs et fêtes</b>		<b>1.820.320,00</b>	<b>1.817.054,90</b>	<b>24,49</b>	<b>1.817.030,41</b>
<b>F769</b>	<b>Sports</b>					
		<b>T60 R.O. Prestations - Service des sports</b>				
	764/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	67.000,00	83.246,71		83.246,71
	764/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			
	764/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	90.000,00	90.480,64		90.480,64
	764/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	4.000,00	6.570,65		6.570,65
		<b>T60 R.O. Prestations - Complexe sportif de Naimette-Xhovémont</b>				
	764/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	7.000,00	12.000,00		12.000,00
	764/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	6.000,00			
		<b>T60 R.O. Prestations - Centre de formation de tennis</b>				
	764/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	47.000,00	32.014,75		32.014,75
	764/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			
	764/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00			
	764/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	5.000,00	3.600,00		3.600,00
		<b>T60 R.O. Prestations - Pôle Ballons à Waremme</b>				
	764/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé		840,00		840,00

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
		<b>Total T60 R.O. Prestations</b>	<b>226.030,00</b>	<b>228.752,75</b>		<b>228.752,75</b>
		<b>T61 R.O. Transferts - Service des sports</b>				
	764/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	273.000,00	273.913,61		273.913,61
		<b>T61 R.O. Transferts - Ctre rég. d'entraînement et formation de jeunes footballeurs</b>				
	764/410400/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	161.900,00	161.859,67		161.859,67
	764/754000/01	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	22.700,00	19.236,23		19.236,23
		<b>T61 R.O. Transferts - Centre de formation de tennis</b>				
	764/410400/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	45.900,00	45.827,26		45.827,26
	764/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	32.500,00	32.646,40		32.646,40
	764/754000/01	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	20.900,00	20.857,29		20.857,29
		<b>Total T61 R.O. Transferts</b>	<b>556.900,00</b>	<b>554.340,46</b>		<b>554.340,46</b>
	<b>Total Sports</b>		<b>782.930,00</b>	<b>783.093,21</b>		<b>783.093,21</b>
<b>F789</b>	<b>Arts</b>					
		<b>T60 R.O. Prestations - Service des musées et expositions</b>				
	771/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	130.000,00	124.628,98		124.628,98
	771/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	15.000,00	8.411,65		8.411,65
	771/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	4.746,55		4.746,55
	771/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	11.510,00	20.189,20		20.189,20
	PV - Conseil provincial	T60 R.O. prestations - Niveau de Jehay				

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	771/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	156,63		156,63
		<b>Total T60 R.O. Prestations</b>	<b>156.530,00</b>	<b>158.133,01</b>		<b>158.133,01</b>
		<b>T61 R.O. Transferts - Service des musées et expositions</b>				
	771/740000/01	Subsides du secteur public				
	771/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	162.500,00	163.231,95		163.231,95
	771/740020/01	Subventions de la Région wallonne	10,00	10.250,00		10.250,00
	771/740040/01	Subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles	100.000,00	250.000,00		250.000,00
	771/740054/01	Subsides Interreg	139.546,00	52.581,42		52.581,42
	771/740601/01	Subsides visant le financement de dépenses de personnel	17.500,00	13.859,05		13.859,05
		<b>T61 R.O. Transferts - Château de Jehay</b>				
	771/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	92.000,00	91.246,89		91.246,89
		<b>Total T61 R.O. Transferts</b>	<b>511.556,00</b>	<b>581.169,31</b>		<b>581.169,31</b>
	<b>Total Arts</b>		<b>668.086,00</b>	<b>739.302,32</b>		<b>739.302,32</b>
<b>F869</b>	<b>Interventions sociales et famille</b>					
		<b>T60 R.O. Prestations - Maison du social</b>				
	840/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	1.500,00			
	840/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	6.010,00	6.376,18		6.376,18
	840/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	2.500,00	4.516,84		4.516,84
	PV - Conseil provincial T60 R.O. prestations 2019 d'accueil socio sanitaire					

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	840/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel		23,29		23,29
		<b>Total T60 R.O. Prestations</b>	<b>10.010,00</b>	<b>10.916,31</b>		<b>10.916,31</b>
		<b>T61 R.O. Transferts - Maison du social</b>				
	840/410400/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	2.700,00	2.604,32		2.604,32
	840/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	205.000,00	188.362,00		188.362,00
	840/740020/01	Subventions de la Région wallonne	24.100,00	15.000,00		15.000,00
	840/740040/01	Subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles				
	840/740061/01	Interventions d'organismes publics	9.100,00			
	840/740071/01	Interventions d'organismes privés				
	840/754000/01	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	800,00	779,44		779,44
		<b>T61 R.O. Transferts - Oeuvres pour personnes âgées</b>				
	834/742400/01	Remboursement subventions	1.000,00	702,00		702,00
		<b>Total T61 R.O. Transferts</b>	<b>242.700,00</b>	<b>207.447,76</b>		<b>207.447,76</b>
		<b>T62 R.O. Dette - La famille</b>				
	844/410402/01	Remboursements par les bénéficiaires des prêts installation jeunes	3.000,00	1.992,97		1.992,97
	844/751402/01	Remboursements d'intérêts par les bénéficiaires des prêts installation jeunes	25,00	21,29		21,29
		<b>Total T62 R.O. Dette</b>	<b>3.025,00</b>	<b>2.014,26</b>		<b>2.014,26</b>
		<b>Total Interventions sociales et famille</b>	<b>255.735,00</b>	<b>220.378,33</b>		<b>220.378,33</b>
F872	Séance du Conseil provincial du 24 septembre 2020					

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
		<b>T60 R.O. Prestations - DG Santé, Affaires sociales, Agriculture et Ruralité</b>				
	870/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00			
	870/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	4.707,42		4.707,42
	870/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	573,60		573,60
		<b>T60 R.O. Prestations - Service de la qualité de la vie</b>				
	871/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	25.000,00	24.128,13		24.128,13
	871/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	320.000,00	318.938,86		318.938,86
	871/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	31.000,00	27.640,82		27.640,82
	871/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00			
		<b>T60 R.O. Prestations - Médecine du Sport</b>				
	871/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	45.000,00	36.096,20		36.096,20
	871/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	2.000,00	1.138,60		1.138,60
	871/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	4.400,00	4.971,93		4.971,93
	871/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00			
		<b>T60 R.O. Prestations - I PROM'S</b>				
	871/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	3.310,00	5.142,77		5.142,77
	871/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			
	871/702340/01	Intervention INAMI dépistage cancer du sein	10,00			
	871/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	106.000,00	107.630,40		107.630,40

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FUNCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	871/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	6,10		6,10
		<b>T60 R.O. Prestations - Observatoire de la Santé</b>				
	871/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00			
	871/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00			
		<b>T60 R.O. Prestations - L'accueil - Centre hospitalier spécialisé, à Lierneux</b>				
	872/702190/01	Interventions du secteur privé dans les prestations d'hospitalisations	200,00	145,50		145,50
	872/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	125.000,00	144.008,33		144.008,33
		<b>T60 R.O. Prestations - Centre Princesse Astrid</b>				
	872/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	609.000,00	514.899,73		514.899,73
	872/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	4.000,00	5.070,42		5.070,42
		<b>Total T60 R.O. Prestations</b>	<b>1.275.010,00</b>	<b>1.195.098,81</b>		<b>1.195.098,81</b>
		<b>T61 R.O. Transferts - Service de la qualité de la vie</b>				
	871/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	32.000,00	32.646,40		32.646,40
		<b>T61 R.O. Transferts - I PROM'S</b>				
	871/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	150.000,00	140.365,94		140.365,94
		<b>T61 R.O. Transferts - L'accueil - Centre hospitalier spécialisé, à Lierneux</b>				
	872/740011/01	Remboursement de cotisations patronales		5.029,04		5.029,04
	872/742400/01	Remboursement subventions	84.600,00			
	PV - Conseil provincial	T61 R.O. Transferts - Centre Princesse Astrid				



**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	872/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	156.000,00	156.930,04		156.930,04
		<b>Total T61 R.O. Transferts</b>	<b>422.600,00</b>	<b>334.971,42</b>		<b>334.971,42</b>
		<b>T62 R.O. Dette - Soins de santé</b>				
	872/750700/01	Dividendes relatifs au capital A	10,00			
		<b>Total T62 R.O. Dette</b>	<b>10,00</b>			
		<b>Total Soins de santé</b>	<b>1.697.620,00</b>	<b>1.530.070,23</b>		<b>1.530.070,23</b>
<b>F879</b>	<b>Hygiène et salubrité publique</b>					
		<b>T60 R.O. Prestations - Service interne de prévention et de la protection du travail</b>				
	879/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00			
	879/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	0,20		0,20
		<b>T60 R.O. Prestations - Adduction et distribution d'eau</b>				
	874/702120/01	Vente de documents, remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance et autres prestations pour compte de particuliers ou d'intercommunales	10,00			
		<b>T60 R.O. Prestations - Traitement des eaux usées</b>				
	877/702120/01	Vente de documents, remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance et autres prestations pour compte de particuliers ou d'intercommunales	21.000,00	83.733,61		83.733,61
	877/702130/01	Vente de documents et remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance pour compte des pouvoirs publics	8.000,00			
		<b>Total T60 R.O. Prestations</b>	<b>29.030,00</b>	<b>83.733,81</b>		<b>83.733,81</b>
		<b>Total Hygiène et salubrité publique</b>	<b>29.030,00</b>	<b>83.733,81</b>		<b>83.733,81</b>
<b>F939</b>	<b>Logement et aménagement du territoire</b>					
	PV - Conseil provincial	<b>T60 R.O. Prestations - Prestations sociales et politique du logement</b>				

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	922/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00			
		<b>Total T60 R.O. Prestations</b>	<b>10,00</b>			
		<b>T62 R.O. Dette - Habitations sociales et politique du logement</b>				
	922/410403/01	Remboursements par les bénéficiaires des prêts à l'achat, la construction et l'assainissement d'habitations sociales	830.000,00	669.300,91		669.300,91
	922/750800/01	Dividendes des sociétés d'habitations sociales	100,00	91,44		91,44
	922/751403/01	Remboursements d'intérêts par les bénéficiaires des prêts à l'achat, la construction et l'assainissement d'habitations sociales	93.000,00	88.608,18		88.608,18
		<b>Total T62 R.O. Dette</b>	<b>923.100,00</b>	<b>758.000,53</b>		<b>758.000,53</b>
		<b>Total Logement et aménagement du territoire</b>	<b>923.110,00</b>	<b>758.000,53</b>		<b>758.000,53</b>
		<b>Total fonds propre</b>	<b>448.778.086,00</b>	<b>461.837.324,27</b>	<b>24,49</b>	<b>461.837.299,78</b>
		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>448.778.086,00</b>	<b>461.837.324,27</b>	<b>24,49</b>	<b>461.837.299,78</b>

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : RECETTES ORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF)**

FONCTION	DESIGNATION	PRESTATIONS 000/60	TRANSFERTS 000/61	DETTE 000/62	TOTAL 000/63
F009	Général	229.255,44		26.884,38	256.139,82
F029	Fonds		41.820.548,34		41.820.548,34
F049	Impôts	2.485,09	207.880.093,19		207.882.578,28
F059	Assurances	1.073,12	998.142,86		999.215,98
F069	Prélèvements				7.770.000,00
F103	Autorités provinciales	28.475,95	531.629,30		560.105,25
F123	Administration générale	1.383.967,36	13.202.813,60		14.586.780,96
F129	Patrimoine privé	292.293,79		7.108,68	299.402,47
F139	Services généraux	509.599,93			509.599,93
F169	Etranger et calamités	83.583,13			83.583,13
F399	Sécurité et ordre public			632.570,12	632.570,12
F429	Communications routières	149.323,59			149.323,59
F449	Voies navigables - Hydraulique	168,00			168,00
F559	Industrie et énergie	38.473,00	83.145,14	6.075.371,26	6.196.989,40
F569	Tourisme		248.112,57		248.112,57
F699	Agriculture	986.211,75	49.261,85		1.035.473,60
F719	Enseignement : Affaires générales	5.871.026,17	9.675.879,43	59.772,59	15.606.678,19
F739	Enseignement secondaire	504.588,24	98.854.077,14		99.358.665,38
F749	PV - Conseil provincial	317.601,83	50.526.361,08		50.843.962,91

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : RECETTES ORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF)**

FONCTION	DESIGNATION	PRESTATIONS 000/60	TRANSFERTS 000/61	DETTE 000/62	TOTAL 000/63
F759	Enseignement pour handicapés	2.299.108,97	3.336.200,88		5.635.309,85
F760	Complexes de délasserment	1.122.391,31	651,98		1.123.043,29
F761	Jeunesse	307.439,88			307.439,88
F763	Culture, loisirs et fêtes	701.891,33	1.115.139,08		1.817.030,41
F769	Sports	228.752,75	554.340,46		783.093,21
F789	Arts	158.133,01	581.169,31		739.302,32
F869	Interventions sociales et famille	10.916,31	207.447,76	2.014,26	220.378,33
F872	Soins de santé	1.195.098,81	334.971,42		1.530.070,23
F879	Hygiène et salubrité publique	83.733,81			83.733,81
F939	Logement et aménagement du territoire			758.000,53	758.000,53
	<b>TOTAUX</b>	<b>16.505.592,57</b>	<b>429.999.985,39</b>	<b>7.561.721,82</b>	<b>461.837.299,78</b>

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
F049	<b>Impôts</b>							
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Impôts</b>						
	040/613100/01/2018.2018	Fonctionnement administratif		1.351,19	1.351,19	309,69	1.041,50	
		<b>Total T71 D.O. Fonctionnement</b>		<b>1.351,19</b>	<b>1.351,19</b>	<b>309,69</b>	<b>1.041,50</b>	
	<b>Total Impôts</b>		<b>1.351,19</b>	<b>1.351,19</b>	<b>309,69</b>	<b>1.041,50</b>		
F059	<b>Assurances</b>							
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Assurances</b>						
	050/613390/01/2018.2018	Réparation de sinistres		11.710,43	11.710,43	6.881,85	4.828,58	
	050/616000/01/2018.2018	Primes d'assurances		35.449,67	35.449,67	35.449,67		
	<b>Total T71 D.O. Fonctionnement</b>		<b>47.160,10</b>	<b>47.160,10</b>	<b>42.331,52</b>	<b>4.828,58</b>		
	<b>Total Assurances</b>		<b>47.160,10</b>	<b>47.160,10</b>	<b>42.331,52</b>	<b>4.828,58</b>		
F103	<b>Autorités provinciales</b>							
		<b>T70 D.O. Personnel - Autorités provinciales</b>						
	101/620301/01/2018.2018 PV - Conseil provincial du 24 septembre 2020	Jetons de présence aux membres du Conseil provincial		23.200,00	23.200,00	21.336,41	1.863,59	

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	101/620310/01/2018.2018	Indemnités à allouer aux agents astreints à des sujétions spéciales lors des sessions du Conseil provincial		8.000,00	8.000,00	1.379,83	6.620,17	
	101/623310/01/2018.2018	Cotisations patronales à la sécurité sociale pour agents astreints à des sujétions spéciales lors des sessions du Conseil provincial		1.000,00	1.000,00	191,87	808,13	
		<b>Total T70 D.O. Personnel</b>		<b>32.200,00</b>	<b>32.200,00</b>	<b>22.908,11</b>	<b>9.291,89</b>	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Autorités provinciales</b>						
	101/610000/01/2018.2018	Loyers d'immeubles et charges locatives		2.581,04	2.581,04	661,36	1.919,68	
	101/611301/01/2018.2018	Frais de déplacement et de séjour des conseillers provinciaux		1.079,00	1.079,00	1.079,00		
	101/613100/01/2018.2018	Fonctionnement administratif		14.501,63	14.501,63	5.850,59	8.651,04	
	101/613300/01/2018.2018	Fonctionnement des bâtiments		14.340,26	14.340,26	2.215,65	12.124,61	
	101/613400/01/2018.2018	Frais d'usage des véhicules		984,44	984,44	762,66	221,78	
		<b>Total T71 D.O. Fonctionnement</b>		<b>33.486,37</b>	<b>33.486,37</b>	<b>10.569,26</b>	<b>22.917,11</b>	
		<b>Total Autorités provinciales</b>		<b>65.686,37</b>	<b>65.686,37</b>	<b>33.477,37</b>	<b>32.209,00</b>	
<b>F123</b>	<b>Administration générale</b>							
		<b>T70 D.O. Personnel - Administration générale</b>						
	104/620000/01/2018.2018	Rémunérations		200,00	200,00	200,00		

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	104/628300/01/2018.2018	Prestations du Service externe de prévention et de protection au travail		2.279,99	2.279,99	2.279,99		
		<b>T70 D.O. Personnel - Agents sanctionneurs</b>						
	104/620000/01/2018.2018	Rémunérations		150,00	150,00		150,00	
		<b>T70 D.O. Personnel - Direction générale transversale</b>						
	104/620000/01/2018.2018	Rémunérations		16.894,00	16.894,00	16.894,00		
	104/620900/01/2018.2018	Rémunérations des vacataires		25.000,00	25.000,00	855,53	24.144,47	
		<b>T70 D.O. Personnel - Services du Directeur Financier provincial</b>						
	121/625000/01/2018.2018	Abonnements sociaux		626,00	626,00	626,00		
		<b>T70 D.O. Personnel - Maison de la Formation</b>						
	106/620000/01/2018.2018	Rémunérations		10.000,00	10.000,00	1.926,17	8.073,83	
	106/620900/01/2018.2018	Rémunérations des vacataires		441.289,00	441.289,00	250.185,81	191.103,19	
	106/621900/01/2018.2018	Allocations sociales directes des vacataires		63.000,00	63.000,00	47.039,61	15.960,39	
	106/623900/01/2018.2018	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale		123.547,00	123.547,00	72.078,21	51.468,79	
	106/625000/01/2018.2018	Abonnements sociaux des vacataires		10,00	10,00			

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	106/628010/01/2018.2018	Remboursements de traitements		318.198,09	318.198,09	312.886,61	5.311,48	
		<b>T70 D.O. Personnel - Ecole Provinciale d'Administration</b>						
	106/620000/01/2018.2018	Rémunérations		500,00	500,00	500,00		
	106/620900/01/2018.2018	Rémunérations des vacataires		25.000,00	25.000,00	19.036,71	5.963,29	
	106/621900/01/2018.2018	Allocations sociales directes des vacataires		3.000,00	3.000,00	1.933,78	1.066,22	
	106/623900/01/2018.2018	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale		7.250,00	7.250,00	5.492,05	1.757,95	
		<b>T70 D.O. Personnel - Centre provincial de formation en agriculture et ruralité</b>						
	106/620900/01/2018.2018	Rémunérations des vacataires		312,00	312,00		312,00	
	106/623900/01/2018.2018	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale		224,00	224,00		224,00	
		<b>T70 D.O. Personnel - Service de la Communication</b>						
	104/620000/01/2018.2018	Rémunérations		1.000,00	1.000,00	198,67	801,33	
	104/620900/01/2018.2018	Rémunérations des vacataires		1.000,00	1.000,00	1.000,00		
		<b>T70 D.O. Personnel - Service du protocole</b>						
	104/620000/01/2018.2018	Rémunérations		1.000,00	1.000,00	107,00	893,00	



**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		<b>T70 D.O. Personnel - Maison du Canton de Hannut</b>						
	104/620000/01/2018.2018	Rémunérations		140,00	140,00		140,00	
		<b>Total T70 D.O. Personnel</b>		<b>1.040.620,08</b>	<b>1.040.620,08</b>	<b>733.240,14</b>	<b>307.379,94</b>	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Administration générale</b>						
	104/612000/01/2018.2018	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs		80.232,60	80.232,60	80.232,60		
	104/612300/01/2018.2018	Honoraires d'avocats et d'huissiers		8.090,10	8.090,10		8.090,10	
	104/612400/01/2018.2018	Honoraires, bureau d'études, coordination de chantiers		36.623,50	36.623,50	36.623,50		
	104/613100/01/2018.2018	Fonctionnement administratif		151.377,61	151.377,61	28.136,62	123.240,99	
	104/613200/01/2018.2018	Fonctionnement technique		154,78	154,78		154,78	
	104/613300/01/2018.2018	Fonctionnement des bâtiments		186.496,88	186.496,88	92.755,18	93.741,70	
	104/613301/01/2018.2018	Contrôle pour la protection du travail de tous services et établissements provinciaux		14.175,89	14.175,89	8.320,93	5.854,96	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Agents sanctionneurs</b>						
	104/613100/01/2018.2018	Fonctionnement administratif		205,27	205,27	105,27	100,00	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Direction générale transversale</b>						
	PV - Conseil provincial							

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	104/611000/01/2018.2018	Frais de déplacement et de séjour		6.000,00	6.000,00	1.600,56	4.399,44	
	104/613100/01/2018.2018	Fonctionnement administratif		22.626,82	22.626,82	16.880,03	5.746,79	
	104/613400/01/2018.2018	Frais d'usage des véhicules		1.381,06	1.381,06	531,83	849,23	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Services du Directeur Financier provincial</b>						
	121/611000/01/2018.2018	Frais de déplacement et de séjour		100,00	100,00		100,00	
	121/613100/01/2018.2018	Fonctionnement administratif		1.820,47	1.820,47	1.173,11	647,36	
	121/613400/01/2018.2018	Frais d'usage des véhicules		1.598,18	1.598,18	259,38	1.338,80	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Maison de la Formation</b>						
	106/610000/01/2018.2018	Loyers d'immeubles et charges locatives		1.136,00	1.136,00	800,00	336,00	
	106/611000/01/2018.2018	Frais de déplacement et de séjour		10.632,50	10.632,50	1.686,24	8.946,26	
	106/613100/01/2018.2018	Fonctionnement administratif		16.695,18	16.695,18	12.953,46	3.741,72	
	106/613200/01/2018.2018	Fonctionnement technique		320.597,07	320.597,07	298.126,11	22.470,96	
	106/613300/01/2018.2018	Fonctionnement des bâtiments		54.989,11	54.989,11	43.646,35	11.342,76	
	106/613400/01/2018.2018	Frais d'usage des véhicules		3.848,88	3.848,88	2.044,38	1.804,50	

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Ecole Provinciale d'Administration</b>						
	106/613100/01/2018.2018	Fonctionnement administratif		906,26	906,26	530,93	375,33	
	106/613200/01/2018.2018	Fonctionnement technique		12.333,95	12.333,95	11.839,25	494,70	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Centre provincial de formation en agriculture et ruralité</b>						
	106/611000/01/2018.2018	Frais de déplacement et de séjour		800,00	800,00	800,00		
	106/613100/01/2018.2018	Fonctionnement administratif		979,13	979,13	586,69	392,44	
	106/613200/01/2018.2018	Fonctionnement technique		4.333,68	4.333,68	4.294,83	38,85	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Service de la Communication</b>						
	104/611000/01/2018.2018	Frais de déplacement et de séjour		1.500,00	1.500,00	427,52	1.072,48	
	104/613100/01/2018.2018	Fonctionnement administratif		71.407,25	71.407,25	65.027,29	6.379,96	
	104/613300/01/2018.2018	Fonctionnement des bâtiments		5.454,79	5.454,79	2.361,46	3.093,33	
	104/613400/01/2018.2018	Frais d'usage des véhicules		362,05	362,05	104,13	257,92	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Service du protocole</b>						
	104/611000/01/2018.2018	Frais de déplacement et de séjour		250,00	250,00		250,00	

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	104/613100/01/2018.2018	Fonctionnement administratif		619,01	619,01	360,94	258,07	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Maison du Canton de Hannut</b>						
	104/611000/01/2018.2018	Frais de déplacement et de séjour		1.300,00	1.300,00	1.300,00		
	104/613100/01/2018.2018	Fonctionnement administratif		1.079,22	1.079,22	72,24	1.006,98	
	104/613300/01/2018.2018	Fonctionnement des bâtiments		1.377,98	1.377,98	988,23	389,75	
		<b>Total T71 D.O. Fonctionnement</b>		<b>1.021.485,22</b>	<b>1.021.485,22</b>	<b>714.569,06</b>	<b>306.916,16</b>	
		<b>T72 D.O. Transfert - Administration générale</b>						
	104/640122/01/2018.2018	Subside à l'Asbl "MNEMA cité miroir" en collaboration avec la Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Ville de Liège		120.000,00	120.000,00	120.000,00		
	104/640131/01/2018.2018	Subside à l'Asbl Groupement d'Informations Géographiques (GIG)		67.860,63	67.860,63	67.860,63		
	104/640133/01/2018.2018	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Dotation à la Communauté germanophone pour le soutien au développement des neuf communes germanophones à l'aune de leur spécificité linguistique		410.000,00	410.000,00	410.000,00		
	104/640134/01/2018.2018	Subsides supracommunaux		14.120,00	14.120,00	14.120,00		
	104/640613/01/2018.2018	Subside à l'Asbl "Association de parents pour la protection des enfants sur les routes", à Herstal		2.479,00	2.479,00	2.479,00		
		<b>T72 D.O. Transfert - Service de la Communication</b>						
	104/640120/01/2018.2018	Subsides pour les actions visant la communication		5.800,00	5.800,00	5.800,00		

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	104/640123/01/2018.2018	Subside à la Ville de Liège à titre de contribution pour l'hébergement des consulats dans un bâtiment de la Ville		9.000,00	9.000,00	9.000,00		
	104/640124/01/2018.2018	Subside à l'Asbl "Maison de la Presse"		20.700,00	20.700,00	20.700,00		
		<b>Total T72 D.O. Transfert</b>		<b>649.959,63</b>	<b>649.959,63</b>	<b>649.959,63</b>		
	<b>Total Administration générale</b>			<b>2.712.064,93</b>	<b>2.712.064,93</b>	<b>2.097.768,83</b>	<b>614.296,10</b>	
<b>F129</b>	<b>Patrimoine privé</b>							
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Bâtiment Charlemagne - place de la République Française n°1, 4000 Liège</b>						
	124/613100/01/2018.2018	Fonctionnement administratif		1.719,41	1.719,41	1.719,41		
	124/613300/01/2018.2018	Fonctionnement des bâtiments		43.087,03	43.087,03	37.254,01	5.833,02	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Espace Saint-Jean bld de la Sauvenière n°77, 4000 Liège</b>						
	124/613300/01/2018.2018	Fonctionnement des bâtiments		7.343,15	7.343,15	6.118,51	1.224,64	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Boulevard d'Avroy 28-30, 4000 Liège (anc. Maison du Social)</b>						
	124/613300/01/2018.2018	Fonctionnement des bâtiments		10.302,31	10.302,31	82,39	10.219,92	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Bâtiment Vertbois</b>						
	124/613300/01/2018.2018	Fonctionnement des bâtiments		57.149,73	57.149,73	45.990,63	11.159,10	

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Caserne de Saive</b>						
	124/610000/01/2018.2018	Loyers d'immeubles et charges locatives		166.094,84	166.094,84	166.094,84		
		<b>Total T71 D.O. Fonctionnement</b>		<b>285.696,47</b>	<b>285.696,47</b>	<b>257.259,79</b>	<b>28.436,68</b>	
	<b>Total Patrimoine privé</b>			<b>285.696,47</b>	<b>285.696,47</b>	<b>257.259,79</b>	<b>28.436,68</b>	
<b>F139</b>	<b>Services généraux</b>							
		<b>T70 D.O. Personnel - Archives provinciales</b>						
	133/620000/01/2018.2018	Rémunérations		1.000,00	1.000,00	30,18	969,82	
		<b>T70 D.O. Personnel - Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable</b>						
	137/620000/01/2018.2018	Rémunérations		12.000,00	12.000,00	9.215,77	2.784,23	
		<b>T70 D.O. Personnel - Imprimerie centrale</b>						
	134/620000/01/2018.2018	Rémunérations		1.500,00	1.500,00	1.500,00		
		<b>T70 D.O. Personnel - Complexe des Hauts-Sarts</b>						
	138/620000/01/2018.2018	Rémunérations		1.500,00	1.500,00	74,00	1.426,00	
	PV - Conseil provincial	<b>T70 D.O. Personnel - Direction des Systèmes d'Information</b>						

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	139/620000/01/2018.2018	Rémunérations		3.000,00	3.000,00	3.000,00		
		<b>Total T70 D.O. Personnel</b>		<b>19.000,00</b>	<b>19.000,00</b>	<b>13.819,95</b>	<b>5.180,05</b>	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Archives provinciales</b>						
	133/611000/01/2018.2018	Frais de déplacement et de séjour		41,00	41,00	29,40	11,60	
	133/613100/01/2018.2018	Fonctionnement administratif		2.395,63	2.395,63	2.329,04	66,59	
	133/613300/01/2018.2018	Fonctionnement des bâtiments		6.735,43	6.735,43		6.735,43	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable</b>						
	137/611000/01/2018.2018	Frais de déplacement et de séjour		39.000,00	39.000,00	24.919,56	14.080,44	
	137/613100/01/2018.2018	Fonctionnement administratif		16.245,69	16.245,69	5.570,35	10.675,34	
	137/613200/01/2018.2018	Fonctionnement technique		53.797,56	53.797,56	34.586,10	19.211,46	
	137/613300/01/2018.2018	Fonctionnement des bâtiments		42.009,41	42.009,41	26.812,90	15.196,51	
	137/613400/01/2018.2018	Frais d'usage des véhicules		12.922,42	12.922,42	8.161,85	4.760,57	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Imprimerie centrale</b>						
	134/611000/01/2018.2018	Frais de déplacement et de séjour		1.200,00	1.200,00	1.200,00		

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	134/613100/01/2018.2018	Fonctionnement administratif		532,75	532,75	150,91	381,84	
	134/613200/01/2018.2018	Fonctionnement technique		174.550,91	174.550,91	16.588,53	157.962,38	
	134/613300/01/2018.2018	Fonctionnement des bâtiments		634,26	634,26	634,26		
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Complexe des Hauts-Sarts</b>						
	138/611000/01/2018.2018	Frais de déplacement et de séjour		50,00	50,00		50,00	
	138/613100/01/2018.2018	Fonctionnement administratif		30,14	30,14	12,79	17,35	
	138/613200/01/2018.2018	Fonctionnement technique		16.180,23	16.180,23	5.159,36	11.020,87	
	138/613300/01/2018.2018	Fonctionnement des bâtiments		9.488,40	9.488,40	6.917,92	2.570,48	
	138/613400/01/2018.2018	Frais d'usage des véhicules		1.120,65	1.120,65		1.120,65	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Direction des Systèmes d'Information</b>						
	139/611000/01/2018.2018	Frais de déplacement et de séjour		51,00	51,00	51,00		
	139/613100/01/2018.2018	Fonctionnement administratif		7.223,84	7.223,84	7.184,75	39,09	
	139/613400/01/2018.2018	Frais d'usage des véhicules		251,99	251,99	59,43	192,56	
	PV - Conseil provincial	<b>T71 D.O. Fonctionnement - Service informatique central</b>						



**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	139/613601/01/2018.2018	Informatisation des services provinciaux		758.716,64	758.716,64	649.042,72	109.673,92	
	139/613630/01/2018.2018	Dépenses afférentes à l'ensemble du réseau de la Province de Liège		48.388,33	48.388,33	19.621,54	28.766,79	
		<b>Total T71 D.O. Fonctionnement</b>		<b>1.191.566,28</b>	<b>1.191.566,28</b>	<b>809.032,41</b>	<b>382.533,87</b>	
	<b>Total Services généraux</b>			<b>1.210.566,28</b>	<b>1.210.566,28</b>	<b>822.852,36</b>	<b>387.713,92</b>	
<b>F169</b>	<b>Etranger et calamités</b>							
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Bureau des relations extérieures</b>						
	151/611000/01/2018.2018	Frais de déplacement et de séjour		250,00	250,00		250,00	
	151/613100/01/2018.2018	Fonctionnement administratif		3.671,75	3.671,75	3.671,74	0,01	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Accueil et intégration des candidats réfugiés politiques</b>						
	140/613814/01/2018.2018	Actions provinciales favorisant l'accueil et l'intégration des candidats réfugiés politiques sur le territoire provincial		2.400,00	2.400,00	2.400,00		
		<b>Total T71 D.O. Fonctionnement</b>		<b>6.321,75</b>	<b>6.321,75</b>	<b>6.071,74</b>	<b>250,01</b>	
		<b>T72 D.O. Transfert - Relations avec l'étranger</b>						
	151/640150/01/2018.2018	Subsides pour les problèmes et actions internationales		4.500,00	4.500,00	4.500,00		
	PV - Conseil provincial	<b>T72 D.O. Transfert - Programmes de coopération internationale</b>						

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	153/640155/01/2018.2018	Co-financement de projets transfrontaliers et actions dans l'Eurégio Meuse-Rhin		40.000,00	40.000,00	40.000,00		
		<b>T72 D.O. Transfert - Aide aux pays en voie de développement</b>						
	161/640151/01/2018.2018	Aide aux projets d'intégration des populations d'origine étrangère		5.550,00	5.550,00		5.550,00	
		<b>Total T72 D.O. Transfert</b>		<b>50.050,00</b>	<b>50.050,00</b>	<b>44.500,00</b>	<b>5.550,00</b>	
	<b>Total Etranger et calamités</b>			<b>56.371,75</b>	<b>56.371,75</b>	<b>50.571,74</b>	<b>5.800,01</b>	
<b>F399</b>	<b>Sécurité et ordre public</b>							
		<b>T70 D.O. Personnel - Police</b>						
	331/628010/01/2018.2018	Remboursements de traitements		132.134,76	132.134,76	132.134,76		
		<b>T70 D.O. Personnel - Sécurité civile</b>						
	351/628010/01/2018.2018	Remboursements de traitements		16.000,00	16.000,00	16.000,00		
		<b>Total T70 D.O. Personnel</b>		<b>148.134,76</b>	<b>148.134,76</b>	<b>148.134,76</b>		
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Police</b>						
	331/611000/01/2018.2018	Frais de déplacement et de séjour		254,00	254,00	72,71	181,29	
	PV - Conseil provincial	<b>T71 D.O. Fonctionnement - Sécurité civile</b>						

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	351/613200/01/2018.2018	Fonctionnement technique		38.897,76	38.897,76	38.664,52	233,24	
		<b>Total T71 D.O. Fonctionnement</b>		<b>39.151,76</b>	<b>39.151,76</b>	<b>38.737,23</b>	<b>414,53</b>	
		<b>T72 D.O. Transfert - Administration générale</b>						
	351/640132/01/2018.2018	Interventions dans les projets supracommunaux : 10% du fonds des provinces affectés, en accord avec les communes concernées, à la prise en charge de dépenses nouvelles nécessitées par le financement des zones de secours		640.612,63	640.612,63	640.612,63		
		<b>Total T72 D.O. Transfert</b>		<b>640.612,63</b>	<b>640.612,63</b>	<b>640.612,63</b>		
	<b>Total Sécurité et ordre public</b>			<b>827.899,15</b>	<b>827.899,15</b>	<b>827.484,62</b>	<b>414,53</b>	
<b>F429</b>	<b>Communications routières</b>							
		<b>T70 D.O. Personnel - Service Technique provincial</b>						
	420/620000/01/2018.2018	Rémunérations		5.000,00	5.000,00	4.756,80	243,20	
		<b>Total T70 D.O. Personnel</b>		<b>5.000,00</b>	<b>5.000,00</b>	<b>4.756,80</b>	<b>243,20</b>	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Service Technique provincial</b>						
	420/611000/01/2018.2018	Frais de déplacement et de séjour		9.730,00	9.730,00	9.730,00		
	420/613100/01/2018.2018	Fonctionnement administratif		11.151,83	11.151,83	8.265,03	2.886,80	
	420/613200/01/2018.2018	Fonctionnement technique		10.617,42	10.617,42	6.368,81		

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	420/613300/01/2018.2018	Fonctionnement des bâtiments		16.711,77	16.711,77	10.791,38	5.920,39	
	420/613400/01/2018.2018	Frais d'usage des véhicules		168,70	168,70		168,70	
		<b>Total T71 D.O. Fonctionnement</b>		<b>48.379,72</b>	<b>48.379,72</b>	<b>35.155,22</b>	<b>13.224,50</b>	
	<b>Total Communications routières</b>			<b>53.379,72</b>	<b>53.379,72</b>	<b>39.912,02</b>	<b>13.467,70</b>	
<b>F449</b>	<b>Voies navigables - Hydraulique</b>							
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Cours d'eau non navigables</b>						
	484/613720/01/2018.2018	Frais d'entretien des cours d'eau non navigables de 2ème catégorie agricoles de la Province		445.601,66	445.601,66	421.709,75	23.891,91	
		<b>Total T71 D.O. Fonctionnement</b>		<b>445.601,66</b>	<b>445.601,66</b>	<b>421.709,75</b>	<b>23.891,91</b>	
	<b>Total Voies navigables - Hydraulique</b>			<b>445.601,66</b>	<b>445.601,66</b>	<b>421.709,75</b>	<b>23.891,91</b>	
<b>F529</b>	<b>Economie, commerce et artisanat</b>							
		<b>T72 D.O. Transfert - Economie - Commerce - Artisanat</b>						
	511/640220/01/2018.2018	Participation à l'attribution du prix "Merlot-Leclercq"		500,00	500,00	500,00		
		<b>T72 D.O. Transfert - Artisanat et métiers d'arts</b>						
	523/640224/01/2018.2018	Subside annuel de fonctionnement pour l'Office provincial des Métiers d'art		58.854,00	58.854,00	58.854,00		

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		<b>Total T72 D.O. Transfert</b>		<b>59.354,00</b>	<b>59.354,00</b>	<b>59.354,00</b>		
		<b>Total Economie, commerce et artisanat</b>		<b>59.354,00</b>	<b>59.354,00</b>	<b>59.354,00</b>		
<b>F559</b>		<b>Industrie et énergie</b>						
		<b>T72 D.O. Transfert - Industrie et énergie</b>						
	530/640305/01/2018.2018	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Subside à la WFG		125.000,00	125.000,00	125.000,00		
		<b>Total T72 D.O. Transfert</b>		<b>125.000,00</b>	<b>125.000,00</b>	<b>125.000,00</b>		
		<b>Total Industrie et énergie</b>		<b>125.000,00</b>	<b>125.000,00</b>	<b>125.000,00</b>		
<b>F569</b>		<b>Tourisme</b>						
		<b>T70 D.O. Personnel - Tourisme</b>						
	560/620000/01/2018.2018	Rémunérations		2.500,00	2.500,00	1.724,04	775,96	
		<b>Total T70 D.O. Personnel</b>		<b>2.500,00</b>	<b>2.500,00</b>	<b>1.724,04</b>	<b>775,96</b>	
		<b>T72 D.O. Transfert - Tourisme</b>						
	560/640371/01/2018.2018	Subvention de fonctionnement aux sites touristiques paraprovinciaux (Blegny-Mine/Maison Parc Naturel HFE/DTVL), sur proposition de la Fédération du Tourisme de la Province de Liège		250.000,00	250.000,00	250.000,00		
	560/640504/01/2018.2018	Subsides pour les activités du folklore et les confréries		1.000,00	1.000,00	1.000,00		

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		<b>Total T72 D.O. Transfert</b>		<b>251.000,00</b>	<b>251.000,00</b>	<b>251.000,00</b>		
	<b>Total Tourisme</b>			<b>253.500,00</b>	<b>253.500,00</b>	<b>252.724,04</b>	<b>775,96</b>	
<b>F699</b>	<b>Agriculture</b>							
		<b>T70 D.O. Personnel - Laboratoires</b>						
	621/620000/01/2018.2018	Rémunérations		825,00	825,00	825,00		
		<b>T70 D.O. Personnel - Station d'analyses agricoles</b>						
	621/620000/01/2018.2018	Rémunérations		322,00	322,00	322,00		
		<b>Total T70 D.O. Personnel</b>		<b>1.147,00</b>	<b>1.147,00</b>	<b>1.147,00</b>		
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Laboratoires</b>						
	621/611000/01/2018.2018	Frais de déplacement et de séjour		2.387,78	2.387,78	1.555,00	832,78	
	621/613100/01/2018.2018	Fonctionnement administratif		2.319,40	2.319,40	179,62	2.139,78	
	621/613200/01/2018.2018	Fonctionnement technique		55.648,90	55.648,90	23.764,48	31.884,42	
	621/613300/01/2018.2018	Fonctionnement des bâtiments		6.775,27	6.775,27	4.342,93	2.432,34	
	621/613400/01/2018.2018	Frais d'usage des véhicules		1.781,22	1.781,22	569,73	1.211,49	

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Direction des services agricoles</b>						
	621/611000/01/2018.2018	Frais de déplacement et de séjour		5.500,00	5.500,00	4.257,26	1.242,74	
	621/613100/01/2018.2018	Fonctionnement administratif		1.052,29	1.052,29	144,18	908,11	
	621/613300/01/2018.2018	Fonctionnement des bâtiments		1.745,85	1.745,85	1.745,85		
	621/613400/01/2018.2018	Frais d'usage des véhicules		140,00	140,00		140,00	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Station d'analyses agricoles</b>						
	621/611000/01/2018.2018	Frais de déplacement et de séjour		1.694,00	1.694,00	1.694,00		
	621/613100/01/2018.2018	Fonctionnement administratif		1.850,34	1.850,34	970,02	880,32	
	621/613200/01/2018.2018	Fonctionnement technique		16.014,03	16.014,03	14.590,57	1.423,46	
	621/613300/01/2018.2018	Fonctionnement des bâtiments		5.576,54	5.576,54	1.244,51	4.332,03	
	621/613400/01/2018.2018	Frais d'usage des véhicules		3.030,46	3.030,46	1.506,99	1.523,47	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Centre d'insémination artificielle de l'espèce porcine</b>						
	621/611000/01/2018.2018	Frais de déplacement et de séjour		3.263,00	3.263,00	3.263,00		
	621/613100/01/2018.2018	Fonctionnement administratif		2.752,65	2.752,65	944,54	1.808,11	

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	621/613200/01/2018.2018	Fonctionnement technique		11.009,80	11.009,80	5.281,55	5.728,25	
	621/613300/01/2018.2018	Fonctionnement des bâtiments		7.836,69	7.836,69	975,00	6.861,69	
	621/613400/01/2018.2018	Frais d'usage des véhicules		511,66	511,66	70,09	441,57	
		<b>Total T71 D.O. Fonctionnement</b>		<b>130.889,88</b>	<b>130.889,88</b>	<b>67.099,32</b>	<b>63.790,56</b>	
		<b>T72 D.O. Transfert - Information agronomique</b>						
	620/640409/01/2018.2018	Subsides aux fermes pédagogiques		12.500,00	12.500,00	12.500,00		
	620/640445/01/2018.2018	Soutien aux travaux, activités, initiatives et manifestations en matière d'information agronomique		16.571,50	16.571,50	16.571,50		
		<b>T72 D.O. Transfert - Recherche scientifique</b>						
	610/640434/01/2018.2018	Subside au CPL VEGEMAR		100.000,00	100.000,00	100.000,00		
	610/640444/01/2018.2018	Soutien à la recherche scientifique		23.125,00	23.125,00	15.473,01	7.651,99	
		<b>T72 D.O. Transfert - Services agricoles</b>						
	621/640446/01/2018.2018	Soutien à l'agriculture, aux produits issus de l'agriculture et des exploitations		19.423,17	19.423,17	19.001,52	421,65	
		<b>T72 D.O. Transfert - Horticulture</b>						
	622/640447/01/2018.2018	Soutien à l'horticulture		17.100,00	17.100,00	17.100,00		



**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		<b>T72 D.O. Transfert - Élevage</b>						
	623/640436/01/2018.2018	Subside au CPL PROMOGEST		175.000,00	175.000,00	175.000,00		
	623/640448/01/2018.2018	Soutien au secteur de l'élevage et de l'apiculture		2.259,55	2.259,55	2.259,55		
		<b>T72 D.O. Transfert - Ruralité</b>						
	628/640440/01/2018.2018	Subside à la Fondation rurale de Wallonie		20.000,00	20.000,00	20.000,00		
	628/640441/01/2018.2018	Subside pour promotion de la ruralité		170,00	170,00	170,00		
		<b>Total T72 D.O. Transfert</b>		<b>386.149,22</b>	<b>386.149,22</b>	<b>378.075,58</b>	<b>8.073,64</b>	
	<b>Total Agriculture</b>			<b>518.186,10</b>	<b>518.186,10</b>	<b>446.321,90</b>	<b>71.864,20</b>	
<b>F719</b>	<b>Enseignement : Affaires générales</b>							
		<b>T70 D.O. Personnel - Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation</b>						
	701/620000/01/2018.2018	Rémunérations		20.000,00	20.000,00	17.549,54	2.450,46	
	701/628010/01/2018.2018	Remboursements de traitements		10.384,31	10.384,31	10.384,31		
		<b>T70 D.O. Personnel - Centres Psycho-médico-sociaux</b>						
	706/620000/01/2018.2018	Rémunérations		5.000,00	5.000,00	1.183,69	3.816,31	

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		<b>T70 D.O. Personnel - Espace Qualité Formation</b>						
	701/620000/01/2018.2018	Rémunérations		500,00	500,00	500,00		
		<b>T70 D.O. Personnel - Espace Tremplin</b>						
	701/620000/01/2018.2018	Rémunérations		3.000,00	3.000,00	3.000,00		
	701/628010/01/2018.2018	Remboursements de traitements		35.217,21	35.217,21	35.217,21		
		<b>T70 D.O. Personnel - Internats</b>						
	708/620000/01/2018.2018	Rémunérations		20.000,00	20.000,00	20.000,00		
		<b>T70 D.O. Personnel - Promotion de la santé à l'école</b>						
	706/620900/01/2018.2018	Rémunérations des vacataires		2.654,00	2.654,00	2.654,00		
	706/623900/01/2018.2018	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale		1.307,00	1.307,00	1.241,37	65,63	
		<b>Total T70 D.O. Personnel</b>		<b>98.062,52</b>	<b>98.062,52</b>	<b>91.730,12</b>	<b>6.332,40</b>	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation</b>						
	701/611000/01/2018.2018	Frais de déplacement et de séjour		4.256,00	4.256,00	4.256,00		
	701/613100/01/2018.2018	Fonctionnement administratif		13.028,46	13.028,46	5.894,27		

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	701/613200/01/2018.2018	Fonctionnement technique		59.927,23	59.927,23	54.094,57	5.832,66	
	701/613283/01/2018.2018	Mise en conformité des machines		56.711,62	56.711,62	56.711,62		
	701/613286/01/2018.2018	Acquisition de manuels scolaires et supports pédagogiques pour l'enseignement secondaire		14.762,03	14.762,03	14.489,80	272,23	
	701/613300/01/2018.2018	Fonctionnement des bâtiments		1.126,78	1.126,78	1.011,64	115,14	
	701/613400/01/2018.2018	Frais d'usage des véhicules		358,71	358,71	152,05	206,66	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Formation continuée</b>						
	700/611500/01/2018.2018	Formation permanente du personnel enseignant		19.251,47	19.251,47	6.500,06	12.751,41	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Centres Psycho-médico-sociaux</b>						
	706/611000/01/2018.2018	Frais de déplacement et de séjour		19.229,00	19.229,00	14.483,59	4.745,41	
	706/613100/01/2018.2018	Fonctionnement administratif		4.248,32	4.248,32	615,08	3.633,24	
	706/613200/01/2018.2018	Fonctionnement technique		3.635,70	3.635,70	3.610,55	25,15	
	706/613300/01/2018.2018	Fonctionnement des bâtiments		5.189,01	5.189,01	1.472,29	3.716,72	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Espace Qualité Formation</b>						
	701/613100/01/2018.2018	Fonctionnement administratif		2.551,48	2.551,48	65,57	2.485,91	

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	701/613200/01/2018.2018	Fonctionnement technique		4.013,83	4.013,83	4.013,28	0,55	
	701/613400/01/2018.2018	Frais d'usage des véhicules		1.439,31	1.439,31	1.276,73	162,58	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Espace Tremplin</b>						
	701/611000/01/2018.2018	Frais de déplacement et de séjour		83,00	83,00		83,00	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Maison des langues</b>						
	701/611000/01/2018.2018	Frais de déplacement et de séjour		1.136,00	1.136,00	29,70	1.106,30	
	701/613100/01/2018.2018	Fonctionnement administratif		16.536,28	16.536,28	15.576,65	959,63	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Internats</b>						
	708/611000/01/2018.2018	Frais de déplacement et de séjour		465,00	465,00	465,00		
	708/613100/01/2018.2018	Fonctionnement administratif		250,06	250,06	148,82	101,24	
	708/613200/01/2018.2018	Fonctionnement technique		64.733,23	64.733,23	12.159,05	52.574,18	
	708/613300/01/2018.2018	Fonctionnement des bâtiments		133.418,86	133.418,86	84.535,77	48.883,09	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Repas scolaires</b>						
	702/613200/01/2018.2018	Fonctionnement technique		61.210,01	61.210,01	12.894,42	48.315,59	

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Promotion de la santé à l'école</b>						
	706/610000/01/2018.2018	Loyers d'immeubles et charges locatives		63.920,47	63.920,47		63.920,47	
	706/611000/01/2018.2018	Frais de déplacement et de séjour		2.300,00	2.300,00	1.341,51	958,49	
	706/612000/01/2018.2018	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs		13.000,00	13.000,00	7.083,00	5.917,00	
	706/613100/01/2018.2018	Fonctionnement administratif		448,41	448,41	417,10	31,31	
	706/613200/01/2018.2018	Fonctionnement technique		26.559,31	26.559,31	7.748,58	18.810,73	
	706/613300/01/2018.2018	Fonctionnement des bâtiments		11.052,54	11.052,54	6.511,82	4.540,72	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Enseignement - Affaires générales</b>						
	700/613025/01/2018.2018	Mise en oeuvre de projets subsidiés dans l'enseignement provincial		44.684,63	44.684,63	37.704,68	6.979,95	
		<b>Total T71 D.O. Fonctionnement</b>		<b>649.526,75</b>	<b>649.526,75</b>	<b>355.263,20</b>	<b>294.263,55</b>	
		<b>T72 D.O. Transfert - Enseignement - Affaires générales</b>						
	700/640452/01/2018.2018	Subsides dans le cadre de la promotion de l'enseignement et de la sensibilisation aux métiers techniques		12.750,00	12.750,00	12.750,00		
	700/640461/01/2018.2018	Subside à l'Asbl "Carrefour", Centre de loisirs des écoles provinciales		19.831,00	19.831,00	19.831,00		
	700/640566/01/2018.2018	Subside à l'Asbl Association Sportive de l'Enseignement provincial		25.000,00	25.000,00	25.000,00		

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		<b>Total T72 D.O. Transfert</b>		<b>57.581,00</b>	<b>57.581,00</b>	<b>57.581,00</b>		
		<b>Total Enseignement : Affaires générales</b>		<b>805.170,27</b>	<b>805.170,27</b>	<b>504.574,32</b>	<b>300.595,95</b>	
<b>F739</b>		<b>Enseignement secondaire</b>						
		<b>T70 D.O. Personnel - Enseignement agricole et horticole</b>						
	732/620000/01/2018.2018	Rémunérations		6.000,00	6.000,00	6.000,00		
		<b>T70 D.O. Personnel - Enseignement secondaire</b>						
	735/620000/01/2018.2018	Rémunérations		49.839,00	49.839,00	49.839,00		
		<b>T70 D.O. Personnel - Enseignement secondaire de promotion sociale</b>						
	736/620000/01/2018.2018	Rémunérations		6.000,00	6.000,00	2.623,20	3.376,80	
		<b>Total T70 D.O. Personnel</b>		<b>61.839,00</b>	<b>61.839,00</b>	<b>58.462,20</b>	<b>3.376,80</b>	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Enseignement agricole et horticole</b>						
	732/611000/01/2018.2018	Frais de déplacement et de séjour		5.052,00	5.052,00	3.521,49	1.530,51	
	732/613100/01/2018.2018	Fonctionnement administratif		2.633,49	2.633,49	484,21	2.149,28	
	732/613200/01/2018.2018	Fonctionnement technique		26.861,44	26.861,44	16.363,89	10.497,55	

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	732/613300/01/2018.2018	Fonctionnement des bâtiments		47.757,80	47.757,80	23.555,99	24.201,81	
	732/613400/01/2018.2018	Frais d'usage des véhicules		126,89	126,89	126,89		
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Enseignement secondaire</b>						
	735/610000/01/2018.2018	Loyers d'immeubles et charges locatives		2.038,70	2.038,70		2.038,70	
	735/611000/01/2018.2018	Frais de déplacement et de séjour		28.712,00	28.712,00	28.582,73	129,27	
	735/613100/01/2018.2018	Fonctionnement administratif		32.212,98	32.212,98	11.463,94	20.749,04	
	735/613200/01/2018.2018	Fonctionnement technique		150.884,52	150.884,52	84.200,42	66.684,10	
	735/613300/01/2018.2018	Fonctionnement des bâtiments		603.550,26	603.550,26	421.663,44	181.886,82	
	735/613400/01/2018.2018	Frais d'usage des véhicules		21.435,44	21.435,44	11.343,86	10.091,58	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Enseignement secondaire de promotion sociale</b>						
	736/611000/01/2018.2018	Frais de déplacement et de séjour		2.247,00	2.247,00	2.173,45	73,55	
	736/613100/01/2018.2018	Fonctionnement administratif		5.693,22	5.693,22	3.440,15	2.253,07	
	736/613200/01/2018.2018	Fonctionnement technique		29.463,71	29.463,71	25.582,39	3.881,32	
	736/613300/01/2018.2018	Fonctionnement des bâtiments		10.913,36	10.913,36	7.136,91	3.776,45	

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	736/613400/01/2018.2018	Frais d'usage des véhicules		146,26	146,26		146,26	
		<b>Total T71 D.O. Fonctionnement</b>		<b>969.729,07</b>	<b>969.729,07</b>	<b>639.639,76</b>	<b>330.089,31</b>	
		<b>Total Enseignement secondaire</b>		<b>1.031.568,07</b>	<b>1.031.568,07</b>	<b>698.101,96</b>	<b>333.466,11</b>	
<b>F749</b>	<b>Enseignement supérieur</b>							
		<b>T70 D.O. Personnel - Enseignement supérieur non universitaire</b>						
	741/620000/01/2018.2018	Rémunérations		25.000,00	25.000,00	13.744,98	11.255,02	
	741/620900/01/2018.2018	Rémunérations des vacataires		250.000,00	250.000,00	136.921,63	113.078,37	
	741/621900/01/2018.2018	Allocations sociales directes des vacataires		20.000,00	20.000,00	12.480,32	7.519,68	
	741/623900/01/2018.2018	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale		72.500,00	72.500,00	39.222,09	33.277,91	
	741/625900/01/2018.2018	Abonnements sociaux des vacataires		260,00	260,00	129,74	130,26	
		<b>Total T70 D.O. Personnel</b>		<b>367.760,00</b>	<b>367.760,00</b>	<b>202.498,76</b>	<b>165.261,24</b>	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Enseignement supérieur non universitaire</b>						
	741/610000/01/2018.2018	Loyers d'immeubles et charges locatives		17.596,05	17.596,05	1.088,10	16.507,95	
	741/611000/01/2018.2018	Frais de déplacement et de séjour		50.444,00	50.444,00	45.813,40	4.630,60	



**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	741/613100/01/2018.2018	Fonctionnement administratif		11.036,85	11.036,85	8.580,02	2.456,83	
	741/613200/01/2018.2018	Fonctionnement technique		62.227,02	62.227,02	50.706,74	11.520,28	
	741/613300/01/2018.2018	Fonctionnement des bâtiments		216.985,72	216.985,72	172.508,38	44.477,34	
	741/613400/01/2018.2018	Frais d'usage des véhicules		645,51	645,51		645,51	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Enseignement supérieur de promotion sociale</b>						
	744/611000/01/2018.2018	Frais de déplacement et de séjour		2.500,00	2.500,00	2.500,00		
	744/613100/01/2018.2018	Fonctionnement administratif		2.009,72	2.009,72	1.245,31	764,41	
	744/613200/01/2018.2018	Fonctionnement technique		1.854,30	1.854,30	534,60	1.319,70	
		<b>Total T71 D.O. Fonctionnement</b>		<b>365.299,17</b>	<b>365.299,17</b>	<b>282.976,55</b>	<b>82.322,62</b>	
		<b>T72 D.O. Transfert - Enseignement supérieur non universitaire</b>						
	741/642013/01/2018.2018	Rétrocession dans le cadre des coorganisations		154.505,35	154.505,35	154.505,35		
		<b>Total T72 D.O. Transfert</b>		<b>154.505,35</b>	<b>154.505,35</b>	<b>154.505,35</b>		
		<b>Total Enseignement supérieur</b>		<b>887.564,52</b>	<b>887.564,52</b>	<b>639.980,66</b>	<b>247.583,86</b>	
<b>F759</b>	<b>Enseignement pour handicapés</b>							
	PV - Conseil provincial du 24 septembre 2020							

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		<b>T70 D.O. Personnel - Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé</b>						
	752/620000/01/2018.2018	Rémunérations		697,00	697,00	697,00		
		<b>T70 D.O. Personnel - Institut médico-pédagogique de Micheroux</b>						
	752/620000/01/2018.2018	Rémunérations		1.084,00	1.084,00	889,31	194,69	
		<b>T70 D.O. Personnel - Centre de réadaptation au travail</b>						
	752/620000/01/2018.2018	Rémunérations		3.100,00	3.100,00	3.100,00		
		<b>Total T70 D.O. Personnel</b>		<b>4.881,00</b>	<b>4.881,00</b>	<b>4.686,31</b>	<b>194,69</b>	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé</b>						
	752/613100/01/2018.2018	Fonctionnement administratif		454,98	454,98	362,08	92,90	
	752/613200/01/2018.2018	Fonctionnement technique		9.090,26	9.090,26	6.429,64	2.660,62	
	752/613300/01/2018.2018	Fonctionnement des bâtiments		7.094,06	7.094,06	6.129,60	964,46	
	752/613400/01/2018.2018	Frais d'usage des véhicules		8.988,43	8.988,43	7.801,42	1.187,01	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Institut médico-pédagogique de Micheroux</b>						
	752/611000/01/2018.2018	Frais de déplacement et de séjour		300,00	300,00	156,31		

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Centre de réadaptation au travail</b>						
	752/613100/01/2018.2018	Fonctionnement administratif		20,26	20,26	5,00	15,26	
	752/613200/01/2018.2018	Fonctionnement technique		2.859,08	2.859,08	175,23	2.683,85	
	752/613300/01/2018.2018	Fonctionnement des bâtiments		7.867,90	7.867,90	6.674,43	1.193,47	
		<b>Total T71 D.O. Fonctionnement</b>		<b>36.674,97</b>	<b>36.674,97</b>	<b>27.733,71</b>	<b>8.941,26</b>	
		<b>Total Enseignement pour handicapés</b>		<b>41.555,97</b>	<b>41.555,97</b>	<b>32.420,02</b>	<b>9.135,95</b>	
<b>F760</b>	<b>Complexes de délassement</b>							
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Domaine provincial de Wégimont</b>						
	760/611000/01/2018.2018	Frais de déplacement et de séjour		700,00	700,00	439,40	260,60	
	760/613100/01/2018.2018	Fonctionnement administratif		2.741,06	2.741,06	1.803,19	937,87	
	760/613200/01/2018.2018	Fonctionnement technique		15.854,04	15.854,04	14.660,43	1.193,61	
	760/613300/01/2018.2018	Fonctionnement des bâtiments		19.252,12	19.252,12	11.123,88	8.128,24	
	760/613400/01/2018.2018	Frais d'usage des véhicules		238,87	238,87	83,95	154,92	
		<b>Total T71 D.O. Fonctionnement</b>		<b>38.786,09</b>	<b>38.786,09</b>	<b>28.110,85</b>	<b>19.675,24</b>	
	PV - Conseil provincial	du 24 septembre 2020						Page 227 sur 493

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	<b>Total Complexes de délassement</b>			<b>38.786,09</b>	<b>38.786,09</b>	<b>28.110,85</b>	<b>10.675,24</b>	
<b>F761</b>	<b>Jeunesse</b>							
		<b>T70 D.O. Personnel - Service provincial de la jeunesse</b>						
	761/620900/01/2018.2018	Rémunérations des vacataires		10.000,00	10.000,00	807,03	9.192,97	
	761/621900/01/2018.2018	Allocations sociales directes des vacataires		6.000,00	6.000,00	4.276,07	1.723,93	
	761/623900/01/2018.2018	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale		2.900,00	2.900,00	73,62	2.826,38	
		<b>Total T70 D.O. Personnel</b>		<b>18.900,00</b>	<b>18.900,00</b>	<b>5.156,72</b>	<b>13.743,28</b>	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Service provincial de la jeunesse</b>						
	761/611000/01/2018.2018	Frais de déplacement et de séjour		8.000,00	8.000,00	938,70	7.061,30	
	761/613100/01/2018.2018	Fonctionnement administratif		5.870,57	5.870,57	1.694,87	4.175,70	
	761/613200/01/2018.2018	Fonctionnement technique		5.742,91	5.742,91	1.372,43	4.370,48	
	761/613300/01/2018.2018	Fonctionnement des bâtiments		4.682,92	4.682,92	3.721,82	961,10	
	761/613400/01/2018.2018	Frais d'usage des véhicules		1.134,85	1.134,85	179,89	954,96	
	PV - Conseil provincial	<b>T71 D.O. Fonctionnement - Espace Belvaux</b>						

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	761/613100/01/2018.2018	Fonctionnement administratif		37,64	37,64	18,87	18,77	
	761/613200/01/2018.2018	Fonctionnement technique		11.278,77	11.278,77	1.494,67	9.784,10	
	761/613300/01/2018.2018	Fonctionnement des bâtiments		15.341,59	15.341,59	7.900,04	7.441,55	
		<b>Total T71 D.O. Fonctionnement</b>		<b>52.089,25</b>	<b>52.089,25</b>	<b>17.321,29</b>	<b>34.767,96</b>	
		<b>T72 D.O. Transfert - Service provincial de la jeunesse</b>						
	761/640460/01/2018.2018	Subsides aux organismes de Jeunesse et aux Maisons de Jeunes de la Province de Liège		49.694,20	49.694,20	42.916,08	6.778,12	
	761/640465/01/2018.2018	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Aide au Jugendinformationszentrum(JIZ) d'Eupen		4.000,00	4.000,00	4.000,00		
	761/640466/01/2018.2018	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Aide au Jugendinformationszentrum(JIZ) de Saint-Vith		4.000,00	4.000,00	4.000,00		
		<b>Total T72 D.O. Transfert</b>		<b>57.694,20</b>	<b>57.694,20</b>	<b>50.916,08</b>	<b>6.778,12</b>	
		<b>Total Jeunesse</b>		<b>128.683,45</b>	<b>128.683,45</b>	<b>73.394,09</b>	<b>55.289,36</b>	
<b>F763</b>	<b>Culture, loisirs et fêtes</b>							
		<b>T70 D.O. Personnel - Service des affaires culturelles - Administration</b>						
	762/620000/01/2018.2018	Rémunérations		42.000,00	42.000,00	11.181,46	30.818,54	
	762/620000/01/2018.2018	Rémunérations des vacataires		200.000,00	200.000,00	50.751,16	149.248,84	

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	762/621900/01/2018.2018	Allocations sociales directes des vacataires		15.000,00	15.000,00	5.692,01	9.307,99	
	762/623900/01/2018.2018	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale		58.000,00	58.000,00	14.376,41	43.623,59	
		<b>T70 D.O. Personnel - Service des affaires culturelles - Bibliothèques</b>						
	767/620000/01/2018.2018	Rémunérations		7.000,00	7.000,00	7.000,00		
	767/620900/01/2018.2018	Rémunérations des vacataires		13.300,00	13.300,00	9.992,08	3.307,92	
	767/621900/01/2018.2018	Allocations sociales directes des vacataires		2.500,00	2.500,00	1.228,33	1.271,67	
	767/623900/01/2018.2018	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale		4.000,00	4.000,00	1.803,79	2.196,21	
		<b>Total T70 D.O. Personnel</b>		<b>341.800,00</b>	<b>341.800,00</b>	<b>102.025,24</b>	<b>239.774,76</b>	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Grands évènements</b>						
	762/611000/01/2018.2018	Frais de déplacement et de séjour		800,00	800,00	176,00	624,00	
	762/613100/01/2018.2018	Fonctionnement administratif		155.885,05	155.885,05	152.943,53	2.941,52	
	762/613400/01/2018.2018	Frais d'usage des véhicules		418,92	418,92	227,27	191,65	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Service des affaires culturelles - Administration</b>						
	762/610000/01/2018.2018	Loyers d'immeubles et charges locatives		252,71	252,71			

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	762/611000/01/2018.2018	Frais de déplacement et de séjour		10.376,00	10.376,00	2.569,84	7.806,16	
	762/613100/01/2018.2018	Fonctionnement administratif		66.999,07	66.999,07	40.069,24	26.929,83	
	762/613200/01/2018.2018	Fonctionnement technique		19.024,90	19.024,90	13.373,89	5.651,01	
	762/613300/01/2018.2018	Fonctionnement des bâtiments		53.611,88	53.611,88	45.228,52	8.383,36	
	762/613400/01/2018.2018	Frais d'usage des véhicules		6.156,71	6.156,71	6.134,58	22,13	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Service des affaires culturelles - Bibliothèques</b>						
	767/611000/01/2018.2018	Frais de déplacement et de séjour		5.553,00	5.553,00	4.177,98	1.375,02	
	767/613100/01/2018.2018	Fonctionnement administratif		38.278,66	38.278,66	36.181,81	2.096,85	
	767/613200/01/2018.2018	Fonctionnement technique		275.710,33	275.710,33	266.802,87	8.907,46	
	767/613300/01/2018.2018	Fonctionnement des bâtiments		31.569,65	31.569,65	25.512,09	6.057,56	
	767/613400/01/2018.2018	Frais d'usage des véhicules		7.158,18	7.158,18	6.483,27	674,91	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Maison de la création</b>						
	762/613100/01/2018.2018	Fonctionnement administratif		5.000,00	5.000,00	5.000,00		
	762/613200/01/2018.2018	Fonctionnement technique		15.037,57	15.037,57	1.022,74	14.014,83	

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Culture numérique</b>						
	762/613100/01/2018.2018	Fonctionnement administratif		708,58	708,58		708,58	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Pôle des savoirs</b>						
	767/613100/01/2018.2018	Fonctionnement administratif		14.807,00	14.807,00	13.802,00	1.005,00	
		<b>Total T71 D.O. Fonctionnement</b>		<b>707.348,21</b>	<b>707.348,21</b>	<b>619.705,63</b>	<b>87.642,58</b>	
		<b>T72 D.O. Transfert - Grands événements</b>						
	762/640505/01/2018.2018	Subsides pour l'organisation des fêtes de Wallonie		9.250,00	9.250,00	9.250,00		
	762/640530/01/2018.2018	Subsides pour l'organisation de Grands événements		52.900,00	52.900,00	52.900,00		
	762/640541/01/2018.2018	Subside à l'asbl Cinélabel Films organisatrice du Festival de Comédie		20.000,00	20.000,00	20.000,00		
		<b>T72 D.O. Transfert - Culture et loisirs</b>						
	762/640500/01/2018.2018	Attribution de prix de consécration aux écrivains et artistes, encouragements artistiques et littéraires		1.250,00	1.250,00	1.250,00		
	762/640501/01/2018.2018	Subsides aux institutions culturelles		367.596,05	367.596,05	328.213,50	39.382,55	
	762/640503/01/2018.2018	Subsides aux Centres Culturels		200.505,00	200.505,00	200.505,00		
	762/640507/01/2018.2018	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres de la Région germanophone - Subside au Medienzentrum d'Eupen		8.000,00	8.000,00	8.000,00		



**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	762/640513/01/2018.2018	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Soutien aux associations, institutions et manifestations culturelles, en concertation avec le Ministre germanophone compétent		125.000,00	125.000,00	123.100,00	1.900,00	
	762/640515/01/2018.2018	Soutien aux actions culturelles à caractère supra communal initiées par des opérateurs culturels ou des pouvoirs locaux		91.320,00	91.320,00	90.620,00	700,00	
	762/640527/01/2018.2018	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Soutien aux associations, institutions et manifestations culturelles, sur base de projets identifiés et retenus d'un commun accord avec les communes		7.970,00	7.970,00	7.970,00		
	762/640528/01/2018.2018	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Soutien complémentaire aux centres culturels d'Eupen et de Saint-Vith		10.000,00	10.000,00	10.000,00		
	762/640535/01/2018.2018	Subside à l'Asbl Latitude 50°		15.000,00	15.000,00	15.000,00		
	762/640536/01/2018.2018	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Subside à l'Académie de musique d'Eupen		10.000,00	10.000,00	10.000,00		
	762/640537/01/2018.2018	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Projets spécifiques de l'Académie de musique d'Eupen		5.000,00	5.000,00	5.000,00		
	762/640538/01/2018.2018	Subside à la Fondation provinciale pour l'Art et la Culture		100.000,00	100.000,00	100.000,00		
		<b>T72 D.O. Transfert - Bibliothèques</b>						
	767/640502/01/2018.2018	Intervention dans le fonctionnement des bibliothèques principales et locales		203.153,94	203.153,94	203.153,94		
		<b>Total T72 D.O. Transfert</b>		<b>1.226.944,99</b>	<b>1.226.944,99</b>	<b>1.184.962,44</b>	<b>41.982,55</b>	
		<b>Total Culture, loisirs et fêtes</b>		<b>2.276.093,20</b>	<b>2.276.093,20</b>	<b>1.906.693,31</b>	<b>369.399,89</b>	
<b>F769</b>	<b>Sports</b>							
	PV - Conseil provincial	<b>T70 D.O. Personnel - Service des sports</b>						

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	764/620000/01/2018.2018	Rémunérations		1.983,00	1.983,00		1.983,00	
	764/620900/01/2018.2018	Rémunérations des vacataires		11.410,00	11.410,00	9.617,92	1.792,08	
	764/621900/01/2018.2018	Allocations sociales directes des vacataires		3.500,00	3.500,00	2.075,00	1.425,00	
	764/623900/01/2018.2018	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale		2.447,00	2.447,00	2.444,77	2,23	
		<b>Total T70 D.O. Personnel</b>		<b>19.340,00</b>	<b>19.340,00</b>	<b>14.137,69</b>	<b>5.202,31</b>	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Service des sports</b>						
	764/611000/01/2018.2018	Frais de déplacement et de séjour		9.704,00	9.704,00	7.942,45	1.761,55	
	764/613100/01/2018.2018	Fonctionnement administratif		21.487,35	21.487,35	18.145,84	3.341,51	
	764/613200/01/2018.2018	Fonctionnement technique		49.915,29	49.915,29	22.092,96	27.822,33	
	764/613300/01/2018.2018	Fonctionnement des bâtiments		11.498,39	11.498,39	9.398,35	2.100,04	
	764/613400/01/2018.2018	Frais d'usage des véhicules		1.568,29	1.568,29		1.568,29	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Complexe sportif de Naimette-Xhovémont</b>						
	764/613300/01/2018.2018	Fonctionnement des bâtiments		12.805,55	12.805,55	10.451,21	2.354,34	
	PV - Conseil provincial	<b>T71 D.O. Fonctionnement - Centre de formation de tennis</b>						

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	764/613100/01/2018.2018	Fonctionnement administratif		346,95	346,95	237,34	109,61	
	764/613300/01/2018.2018	Fonctionnement des bâtiments		6.307,93	6.307,93	4.797,33	1.510,60	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Pôle Ballons à Waremme</b>						
	764/613100/01/2018.2018	Fonctionnement administratif		96,61	96,61		96,61	
	764/613300/01/2018.2018	Fonctionnement des bâtiments		4.681,46	4.681,46	4.681,46		
		<b>Total T71 D.O. Fonctionnement</b>		<b>118.411,82</b>	<b>118.411,82</b>	<b>77.746,94</b>	<b>40.664,88</b>	
		<b>T72 D.O. Transfert - Sports</b>						
	764/640551/01/2018.2018	Subside à l'Asbl "Maison des sports de la Province de Liège"		10.155,00	10.155,00	10.155,00		
	764/640559/01/2018.2018	Subsides pour la promotion du sport et de la pratique sportive		69.125,00	69.125,00	59.950,00	9.175,00	
	764/640562/01/2018.2018	Subside au profit de la S.A. Golazo Sports pour l'organisation du Meeting International d'Athlétisme de la Province de Liège		85.000,00	85.000,00	85.000,00		
	764/640567/01/2018.2018	Subside à la Ville de Herstal (programme d'activités sportives)		7.000,00	7.000,00	7.000,00		
	764/640855/01/2018.2018	Subside au bureau régional des Arbitres de Liège (convention d'objectifs Formation Foot)		32.000,00	32.000,00	26.490,00	5.510,00	
	764/640857/01/2018.2018	Subside à l'Asbl Ligue Belge Francophone de Rugby (actions de formation des jeunes)		15.000,00	15.000,00	15.000,00		
	764/640858/01/2018.2018	Subside à l'Asbl Maison des Associations d'Amay		22.500,00	22.500,00	22.500,00		

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	764/640860/01/2018.2018	Subside à l'Asbl Waremmes VBC (formation des jeunes)		10.000,00	10.000,00	10.000,00		
	764/640862/01/2018.2018	Subside à l'Asbl 361° (Woman Race)		1.500,00	1.500,00	1.500,00		
	764/640865/01/2018.2018	Subside à la Regionaler Tennisverband der D.G (pôle d'excellence de tennis de la Communauté germanophone)		2.000,00	2.000,00	2.000,00		
	764/640871/01/2018.2018	Subside à l'Asbl "Moi aussi, je joue au ping !!!" (actions de formation pour jeunes en tennis de table)		25.000,00	25.000,00	25.000,00		
	764/640872/01/2018.2018	Subside à l'Asbl "Vive le Sport" (organisation d'une formation d'aides- animateurs multisports)		5.000,00	5.000,00	5.000,00		
		<b>Total T72 D.O. Transfert</b>		<b>284.280,00</b>	<b>284.280,00</b>	<b>269.595,00</b>	<b>14.685,00</b>	
	<b>Total Sports</b>			<b>422.031,82</b>	<b>422.031,82</b>	<b>361.479,63</b>	<b>60.552,19</b>	
<b>F789</b>	<b>Arts</b>							
		<b>T70 D.O. Personnel - Service des musées et expositions</b>						
	771/620000/01/2018.2018	Rémunérations		5.000,00	5.000,00	5.000,00		
	771/620900/01/2018.2018	Rémunérations des vacataires		40.000,00	40.000,00	11.773,42	28.226,58	
	771/621900/01/2018.2018	Allocations sociales directes des vacataires		8.000,00	8.000,00	4.138,58	3.861,42	
	771/623900/01/2018.2018	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale		11.600,00	11.600,00	3.160,65	8.439,35	
		<b>Total T70 D.O. Personnel</b>		<b>64.600,00</b>	<b>64.600,00</b>	<b>24.072,65</b>	<b>40.527,35</b>	
	PV - Conseil provincial du 24 septembre 2020							

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Service des musées et expositions</b>						
	771/611000/01/2018.2018	Frais de déplacement et de séjour		955,80	955,80	807,00	148,80	
	771/613100/01/2018.2018	Fonctionnement administratif		67.027,73	67.027,73	45.908,44	21.119,29	
	771/613200/01/2018.2018	Fonctionnement technique		54.549,06	54.549,06	48.393,60	6.155,46	
	771/613300/01/2018.2018	Fonctionnement des bâtiments		38.777,06	38.777,06	31.530,40	7.246,66	
	771/613400/01/2018.2018	Frais d'usage des véhicules		801,44	801,44	124,13	677,31	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Château de Jehay</b>						
	771/613300/01/2018.2018	Fonctionnement des bâtiments		442,33	442,33		442,33	
		<b>Total T71 D.O. Fonctionnement</b>		<b>162.553,42</b>	<b>162.553,42</b>	<b>126.763,57</b>	<b>35.789,85</b>	
		<b>T72 D.O. Transfert - Musées</b>						
	771/640570/01/2018.2018	Subside à l'Asbl de gestion du Château de Jehay		271.000,00	271.000,00	271.000,00		
	771/640571/01/2018.2018	Subventions aux institutions privées		32.196,00	32.196,00	32.196,00		
	771/640572/01/2018.2018	Subventions aux institutions communales		41.992,00	41.992,00	41.992,00		
		<b>T72 D.O. Transfert - Théâtres, concerts, ballets, opéras, musique</b>						
	PV - Conseil provincial du 24 septembre 2020							

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	772/640571/01/2018.2018	Subventions aux institutions privées		108.086,00	108.086,00	108.086,00		
		<b>T72 D.O. Transfert - Littérature</b>						
	776/640577/01/2018.2018	Subventions en faveur d'organismes privés		500,00	500,00	500,00		
		<b>T72 D.O. Transfert - Radio, télévision, presse</b>						
	780/640578/01/2018.2018	Subventions en faveur d'organismes privés		50.000,00	50.000,00	50.000,00		
	780/640581/01/2018.2018	Partenariat Province/RTC Liège-Huy-Waremme et Télévesdre pour un journal sportif		124.000,00	124.000,00	124.000,00		
		<b>Total T72 D.O. Transfert</b>		<b>627.774,00</b>	<b>627.774,00</b>	<b>627.774,00</b>		
	<b>Total Arts</b>			<b>854.927,42</b>	<b>854.927,42</b>	<b>778.610,22</b>	<b>76.317,20</b>	
<b>F799</b>	<b>Cultes et laïcité</b>							
		<b>T72 D.O. Transfert - Laïcité</b>						
	791/640602/01/2018.2018	Subventions aux Maisons de la Laïcité reconnues par le Ministère		70.987,64	70.987,64	70.987,64		
		<b>Total T72 D.O. Transfert</b>		<b>70.987,64</b>	<b>70.987,64</b>	<b>70.987,64</b>		
	<b>Total Cultes et laïcité</b>			<b>70.987,64</b>	<b>70.987,64</b>	<b>70.987,64</b>		
<b>F869</b>	<b>Interventions sociales et famille</b>							

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		<b>T70 D.O. Personnel - Maison du social</b>						
	840/620000/01/2018.2018	Rémunérations		4.600,00	4.600,00	2.267,00	2.333,00	
	840/620900/01/2018.2018	Rémunérations des vacataires		10.000,00	10.000,00	1.410,00	8.590,00	
	840/621900/01/2018.2018	Allocations sociales directes des vacataires		2.950,00	2.950,00	2.198,56	751,44	
	840/623900/01/2018.2018	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale		1.294,00	1.294,00		1.294,00	
		<b>T70 D.O. Personnel - Centre d'accueil socio sanitaire</b>						
	840/620000/01/2018.2018	Rémunérations		2.500,00	2.500,00	1.692,04	807,96	
		<b>Total T70 D.O. Personnel</b>		<b>21.344,00</b>	<b>21.344,00</b>	<b>7.567,60</b>	<b>13.776,40</b>	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Maison du social</b>						
	840/611000/01/2018.2018	Frais de déplacement et de séjour		8.500,00	8.500,00	4.684,74	3.815,26	
	840/613100/01/2018.2018	Fonctionnement administratif		123.620,75	123.620,75	110.781,50	12.839,25	
	840/613300/01/2018.2018	Fonctionnement des bâtiments		4.516,47	4.516,47	60,28	4.456,19	
	840/613517/01/2018.2018	Cotisation au Forum européen pour la sécurité urbaine		8.350,00	8.350,00	8.350,00		
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Centre d'accueil socio sanitaire</b>						
	PV - Conseil provincial							

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	840/610000/01/2018.2018	Loyers d'immeubles et charges locatives		45.000,00	45.000,00		45.000,00	
	840/611000/01/2018.2018	Frais de déplacement et de séjour		785,00	785,00		785,00	
	840/613100/01/2018.2018	Fonctionnement administratif		3.421,65	3.421,65	359,84	3.061,81	
	840/613200/01/2018.2018	Fonctionnement technique		5.101,21	5.101,21	4.478,71	622,50	
	840/613300/01/2018.2018	Fonctionnement des bâtiments		1.195,30	1.195,30	820,57	374,73	
		<b>Total T71 D.O. Fonctionnement</b>		<b>200.490,38</b>	<b>200.490,38</b>	<b>129.535,64</b>	<b>70.954,74</b>	
		<b>T72 D.O. Transfert - Aide et action sociales</b>						
	801/640642/01/2018.2018	Actions sociales		42.591,28	42.591,28	41.591,28	1.000,00	
		<b>T72 D.O. Transfert - Oeuvres pour personnes âgées</b>						
	834/640626/01/2018.2018	Subventions en faveur des personnes du troisième âge (Téléphone et Biotélévigilance)		25.000,00	25.000,00	23.058,00	1.942,00	
		<b>T72 D.O. Transfert - Réparations aux personnes</b>						
	841/640628/01/2018.2018	Soutien à l'Asbl "Fonds d'entraide de la Province de Liège"		4.000,00	4.000,00	4.000,00		
		<b>T72 D.O. Transfert - La famille</b>						
	844/640631/01/2018.2018	Subventions aux services privés agréés d'aide aux familles, fonctionnant sur le territoire de la Province de Liège		318.220,00	318.220,00	318.220,00		



**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	844/640633/01/2018.2018	Subsides aux services publics agréés d'aide aux familles, fonctionnant sur le territoire de la Province de Liège		59.262,04	59.262,04	59.262,04		
		<b>Total T72 D.O. Transfert</b>		<b>449.073,32</b>	<b>449.073,32</b>	<b>446.131,32</b>	<b>2.942,00</b>	
	<b>Total Interventions sociales et famille</b>			<b>670.907,70</b>	<b>670.907,70</b>	<b>583.234,56</b>	<b>87.673,14</b>	
<b>F872</b>	<b>Soins de santé</b>							
		<b>T70 D.O. Personnel - DG Santé, Affaires sociales, Agriculture et Ruralité</b>						
	870/620000/01/2018.2018	Rémunérations		3.000,00	3.000,00	3.000,00		
		<b>T70 D.O. Personnel - Service de la qualité de la vie</b>						
	871/620000/01/2018.2018	Rémunérations		6.000,00	6.000,00	500,70	5.499,30	
		<b>T70 D.O. Personnel - I PROM'S</b>						
	871/620000/01/2018.2018	Rémunérations		500,00	500,00	500,00		
		<b>T70 D.O. Personnel - Observatoire de la Santé</b>						
	871/620000/01/2018.2018	Rémunérations		500,00	500,00	127,03	372,97	
		<b>T70 D.O. Personnel - Centre Princesse Astrid</b>						
	872/620000/01/2018.2018	Rémunérations		34.557,00	34.557,00	6.757,44	27.799,56	
	PV - Conseil provincial du 24 septembre 2020							
							Page 241 sur 493	

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		<b>Total T70 D.O. Personnel</b>		<b>44.557,00</b>	<b>44.557,00</b>	<b>10.885,17</b>	<b>33.671,83</b>	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - DG Santé, Affaires sociales, Agriculture et Ruralité</b>						
	870/610000/01/2018.2018	Loyers d'immeubles et charges locatives		748,38	748,38		748,38	
	870/611000/01/2018.2018	Frais de déplacement et de séjour		119,00	119,00	119,00		
	870/613100/01/2018.2018	Fonctionnement administratif		2.945,05	2.945,05	976,17	1.968,88	
	870/613300/01/2018.2018	Fonctionnement des bâtiments		10.185,39	10.185,39	5.972,16	4.213,23	
	870/613400/01/2018.2018	Frais d'usage des véhicules		314,34	314,34		314,34	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Service de la qualité de la vie</b>						
	871/613100/01/2018.2018	Fonctionnement administratif		464,32	464,32	419,95	44,37	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Médecine du Sport</b>						
	871/613100/01/2018.2018	Fonctionnement administratif		959,05	959,05	159,20	799,85	
	871/613200/01/2018.2018	Fonctionnement technique		9,92	9,92		9,92	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - I PROM'S</b>						
	871/611000/01/2018.2018	Frais de déplacement et de séjour		8.833,00	8.833,00	5.167,14	3.665,86	

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	871/613100/01/2018.2018	Fonctionnement administratif		27.006,31	27.006,31	14.344,89	12.661,42	
	871/613200/01/2018.2018	Fonctionnement technique		2.722,59	2.722,59	681,32	2.041,27	
	871/613300/01/2018.2018	Fonctionnement des bâtiments		8.687,62	8.687,62	3.236,14	5.451,48	
	871/613400/01/2018.2018	Frais d'usage des véhicules		9.648,14	9.648,14	2.350,78	7.297,36	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Observatoire de la Santé</b>						
	871/611000/01/2018.2018	Frais de déplacement et de séjour		1.200,00	1.200,00	272,51	927,49	
		<b>Total T71 D.O. Fonctionnement</b>		<b>73.843,11</b>	<b>73.843,11</b>	<b>33.699,26</b>	<b>40.143,85</b>	
		<b>T72 D.O. Transfert - L'accueil - Centre hospitalier spécialisé, à Lierneux</b>						
	872/642630/01/2018.2018	Intervention dans le déficit des hôpitaux		625.000,00	625.000,00		625.000,00	
		<b>T72 D.O. Transfert - Santé</b>						
	871/640700/01/2018.2018	Subsides en faveur d'organismes oeuvrant dans le secteur de la santé		26.703,09	26.703,09	26.703,09		
		<b>Total T72 D.O. Transfert</b>		<b>651.703,09</b>	<b>651.703,09</b>	<b>26.703,09</b>	<b>625.000,00</b>	
		<b>Total Soins de santé</b>		<b>770.103,20</b>	<b>770.103,20</b>	<b>71.287,52</b>	<b>698.815,68</b>	
<b>F879</b>	<b>Hygiène et salubrité publique</b>							
	PV - Conseil provincial du 24 septembre 2020							

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Service interne de prévention et de la protection du travail</b>						
	879/611000/01/2018.2018	Frais de déplacement et de séjour		920,00	920,00	703,74	216,26	
	879/613100/01/2018.2018	Fonctionnement administratif		2.443,85	2.443,85	1.101,01	1.342,84	
		<b>Total T71 D.O. Fonctionnement</b>		<b>3.363,85</b>	<b>3.363,85</b>	<b>1.804,75</b>	<b>1.559,10</b>	
		<b>T72 D.O. Transfert - Traitement des immondices</b>						
	876/640752/01/2018.2018	Subvention de fonctionnement à Intradel, en partenariat avec la Région wallonne		495.787,00	495.787,00	495.787,00		
		<b>T72 D.O. Transfert - Traitement des eaux usées</b>						
	877/640753/01/2018.2018	Subvention de fonctionnement à l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuraton des communes de la région liégeoise, en partenariat avec la Région wallonne		292.638,00	292.638,00	292.638,00		
		<b>T72 D.O. Transfert - Environnement</b>						
	879/640754/01/2018.2018	Subvention d'encouragement à l'amélioration de l'environnement soins		10.175,00	10.175,00	10.175,00		
		<b>Total T72 D.O. Transfert</b>		<b>798.600,00</b>	<b>798.600,00</b>	<b>798.600,00</b>		
		<b>Total Hygiène et salubrité publique</b>		<b>801.963,85</b>	<b>801.963,85</b>	<b>800.404,75</b>	<b>1.559,10</b>	
		<b>Total fonds reportés</b>		<b>15.462.160,92</b>	<b>15.462.160,92</b>	<b>12.026.357,16</b>	<b>3.435.803,76</b>	

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE ANTERIEUR)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER	
F009	<b>Général</b>								
	000/662004/01/2019.2018	<b>T70 D.O. Personnel - Recettes et dépenses générales</b>							
		Dépenses de personnel liées à des années antérieures - B.O		600.000,00		440.819,59	440.819,59	159.180,41	
		<b>Total T70 D.O. Personnel</b>		<b>600.000,00</b>		<b>440.819,59</b>	<b>440.819,59</b>	<b>159.180,41</b>	
	000/662001/01/2019.2018	<b>T71 D.O. Fonctionnement - Recettes et dépenses générales</b>							
		Dépenses de fonctionnement liées à des années antérieures - B.O		650.000,00		560.424,15	558.594,07	89.575,85	1.830,08
<b>Total T71 D.O. Fonctionnement</b>		<b>650.000,00</b>		<b>560.424,15</b>	<b>558.594,07</b>	<b>89.575,85</b>	<b>1.830,08</b>		
<b>Total Général</b>			<b>1.250.000,00</b>		<b>1.001.243,74</b>	<b>999.413,66</b>	<b>248.756,26</b>	<b>1.830,08</b>	
F123	<b>Administration générale</b>								
	104/624120/01/2019.2018	<b>T70 D.O. Personnel - Administration générale</b>							
		Cotisation de responsabilisation		10.956.756,00		10.956.755,87	10.956.755,87	0,13	
		<b>Total T70 D.O. Personnel</b>		<b>10.956.756,00</b>		<b>10.956.755,87</b>	<b>10.956.755,87</b>	<b>0,13</b>	
<b>Total Administration générale</b>			<b>10.956.756,00</b>		<b>10.956.755,87</b>	<b>10.956.755,87</b>	<b>0,13</b>		
F872	<b>Soins de santé</b>								
	PV - Conseil provincial du 24 septembre 2020								

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE ANTERIEUR)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		<b>T70 D.O. Personnel - L'accueil - Centre hospitalier spécialisé, à Lierneux</b>						
	872/628010/01/2019.2018	Remboursements de traitements	209.000,00		208.409,19	208.409,19	590,81	
		<b>Total T70 D.O. Personnel</b>	<b>209.000,00</b>		<b>208.409,19</b>	<b>208.409,19</b>	<b>590,81</b>	
		<b>Total Soins de santé</b>	<b>209.000,00</b>		<b>208.409,19</b>	<b>208.409,19</b>	<b>590,81</b>	
		<b>Total fonds antérieurs</b>	<b>12.415.756,00</b>		<b>12.166.408,80</b>	<b>12.164.578,72</b>	<b>249.347,20</b>	<b>1.830,08</b>
		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12.415.756,00</b>	<b>15.462.160,92</b>	<b>27.628.569,72</b>	<b>24.190.935,88</b>	<b>3.685.150,96</b>	<b>1.830,08</b>

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES ANTERIEURES (RECAPITULATIF ENGAGEMENTS)**

FONCTION	DESIGNATION	PERSONNEL 000/70	FONCTIONNEMENT 000/71	TRANSFERTS 000/72	DETTE 000/7X	TOTAL 000/73
F009	Général	440.819,59	560.424,15			1.001.243,74
F049	Impôts		1.351,19			1.351,19
F059	Assurances		47.160,10			47.160,10
F103	Autorités provinciales	32.200,00	33.486,37			65.686,37
F123	Administration générale	11.997.375,95	1.021.485,22	649.959,63		13.668.820,80
F129	Patrimoine privé		285.696,47			285.696,47
F139	Services généraux	19.000,00	1.191.566,28			1.210.566,28
F169	Etranger et calamités		6.321,75	50.050,00		56.371,75
F399	Sécurité et ordre public	148.134,76	39.151,76	640.612,63		827.899,15
F429	Communications routières	5.000,00	48.379,72			53.379,72
F449	Voies navigables - Hydraulique		445.601,66			445.601,66
F529	Économie, commerce et artisanat			59.354,00		59.354,00
F559	Industrie et énergie			125.000,00		125.000,00
F569	Tourisme	2.500,00		251.000,00		253.500,00
F699	Agriculture	1.147,00	130.889,88	386.149,22		518.186,10
F719	Enseignement : Affaires générales	98.062,52	649.526,75	57.581,00		805.170,27
F739	Enseignement secondaire	61.839,00	969.729,07			1.031.568,07
F749	Enseignement supérieur	367.760,00	365.299,17	154.505,35		887.564,52
F759	PV - Conseil provincial du 24 septembre 2020	4.881,00	36.674,97			41.555,97

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES ANTERIEURES (RECAPITULATIF ENGAGEMENTS)**

FONCTION	DESIGNATION	PERSONNEL 000/70	FONCTIONNEMENT 000/71	TRANSFERTS 000/72	DETTE 000/7X	TOTAL 000/73
F760	Complexes de délassement		38.786,09			38.786,09
F761	Jeunesse	18.900,00	52.089,25	57.694,20		128.683,45
F763	Culture, loisirs et fêtes	341.800,00	707.348,21	1.226.944,99		2.276.093,20
F769	Sports	19.340,00	118.411,82	284.280,00		422.031,82
F789	Arts	64.600,00	162.553,42	627.774,00		854.927,42
F799	Cultes et laïcité			70.987,64		70.987,64
F869	Interventions sociales et famille	21.344,00	200.490,38	449.073,32		670.907,70
F872	Soins de santé	252.966,19	73.843,11	651.703,09		978.512,39
F879	Hygiène et salubrité publique		3.363,85	798.600,00		801.963,85
	<b>TOTAUX</b>	<b>13.897.670,01</b>	<b>7.189.630,64</b>	<b>6.541.269,07</b>		<b>27.628.569,72</b>



**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES ANTERIEURES (RECAPITULATIF IMPUTATIONS)**

FONCTION	DESIGNATION	PERSONNEL 000/70	FONCTIONNEMENT 000/71	TRANSFERTS 000/72	DETTE 000/7X	TOTAL 000/73
F009	Général	440.819,59	558.594,07			999.413,66
F049	Impôts		309,69			309,69
F059	Assurances		42.331,52			42.331,52
F103	Autorités provinciales	22.908,11	10.569,26			33.477,37
F123	Administration générale	11.689.996,01	714.569,06	649.959,63		13.054.524,70
F129	Patrimoine privé		257.259,79			257.259,79
F139	Services généraux	13.819,95	809.032,41			822.852,36
F169	Etranger et calamités		6.071,74	44.500,00		50.571,74
F399	Sécurité et ordre public	148.134,76	38.737,23	640.612,63		827.484,62
F429	Communications routières	4.756,80	35.155,22			39.912,02
F449	Voies navigables - Hydraulique		421.709,75			421.709,75
F529	Économie, commerce et artisanat			59.354,00		59.354,00
F559	Industrie et énergie			125.000,00		125.000,00
F569	Tourisme	1.724,04		251.000,00		252.724,04
F699	Agriculture	1.147,00	67.099,32	378.075,58		446.321,90
F719	Enseignement : Affaires générales	91.730,12	355.263,20	57.581,00		504.574,32
F739	Enseignement secondaire	58.462,20	639.639,76			698.101,96
F749	Enseignement supérieur	202.498,76	282.976,55	154.505,35		639.980,66
F759	PV - Conseil provincial du 24 septembre 2020	4.686,31	27.733,71			32.420,02

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES ANTERIEURES (RECAPITULATIF IMPUTATIONS)**

FONCTION	DESIGNATION	PERSONNEL 000/70	FONCTIONNEMENT 000/71	TRANSFERTS 000/72	DETTE 000/7X	TOTAL 000/73
F760	Complexes de délassement		28.110,85			28.110,85
F761	Jeunesse	5.156,72	17.321,29	50.916,08		73.394,09
F763	Culture, loisirs et fêtes	102.025,24	619.705,63	1.184.962,44		1.906.693,31
F769	Sports	14.137,69	77.746,94	269.595,00		361.479,63
F789	Arts	24.072,65	126.763,57	627.774,00		778.610,22
F799	Cultes et laïcité			70.987,64		70.987,64
F869	Interventions sociales et famille	7.567,60	129.535,64	446.131,32		583.234,56
F872	Soins de santé	219.294,36	33.699,26	26.703,09		279.696,71
F879	Hygiène et salubrité publique		1.804,75	798.600,00		800.404,75
	<b>TOTAUX</b>	<b>13.052.937,91</b>	<b>5.301.740,21</b>	<b>5.836.257,76</b>		<b>24.190.935,88</b>

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
F009	<b>Général</b>							
		<b>T70 D.O. Personnel - Recettes et dépenses générales</b>						
	000/900001/01	Crédit destiné à pallier, par voie de transfert, les insuffisances de crédits budgétaires pour dépenses de personnel	98.870,91				98.870,91	
		<b>Total T70 D.O. Personnel</b>	<b>98.870,91</b>				<b>98.870,91</b>	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Recettes et dépenses générales</b>						
	000/642090/01	Non-valeurs, irrécouvrables ou annulations de droits constatés au service ordinaire	600.000,00		599.658,72	599.658,72	341,28	
	000/642200/01	Dépenses imprévues	17.742,49		17.742,49	17.742,49		
	000/900002/01	Crédit destiné à pallier, par voie de transfert, les insuffisances de crédits budgétaires pour dépenses obligatoires	78.832,97				78.832,97	
	000/900003/01	Crédit destiné à pallier, par voie de transfert, les insuffisances de crédits budgétaires pour dépenses de produits pétroliers et dérivés	22.751,36				22.751,36	
		<b>Total T71 D.O. Fonctionnement</b>	<b>719.326,82</b>		<b>617.401,21</b>	<b>617.401,21</b>	<b>101.925,61</b>	
		<b>T7X D.O. Dettes - Recettes et dépenses générales</b>						
	000/653001/01	Intérêts débiteurs sur comptes courants	3.860,00		3.857,53	3.857,53	2,47	
	000/653010/01	Intérêts de retard	5.000,00		143,91	143,91	4.856,09	
	000/900004/01	Crédit destiné à pallier, par voie de transfert, les insuffisances de crédits budgétaires pour dépenses de personnel	25.000,00				25.000,00	

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		<b>Total T7X D.O. Dettes</b>	<b>33.860,00</b>		<b>4.001,44</b>	<b>4.001,44</b>	<b>29.858,56</b>	
	<b>Total Général</b>		<b>852.057,73</b>		<b>621.402,65</b>	<b>621.402,65</b>	<b>230.655,08</b>	
<b>F019</b>	<b>Dettes générales</b>							
		<b>T7X D.O. Dettes - Dette générale</b>						
	010/650010/01	Intérêts d'emprunts	138.400,00		65.749,49	65.749,49	72.650,51	
		<b>Total T7X D.O. Dettes</b>	<b>138.400,00</b>		<b>65.749,49</b>	<b>65.749,49</b>	<b>72.650,51</b>	
	<b>Total Dette générale</b>		<b>138.400,00</b>		<b>65.749,49</b>	<b>65.749,49</b>	<b>72.650,51</b>	
<b>F049</b>	<b>Impôts</b>							
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Impôts</b>						
	040/612300/01	Honoraires d'avocats et d'huissiers	19.965,00		4.042,91	4.042,91	15.922,09	
	040/613100/01	Fonctionnement administratif	2.035,00		1.983,14	1.527,73	51,86	455,41
		<b>Total T71 D.O. Fonctionnement</b>	<b>22.000,00</b>		<b>6.026,05</b>	<b>5.570,64</b>	<b>15.973,95</b>	<b>455,41</b>
		<b>T72 D.O. Transfert - Impôts</b>						
	040/642010/01	Remboursements de redevances et taxes provinciales	5.000,00		450,00	450,00	4.550,00	

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	040/642014/01	Prélèvements d'office opérés par l'administration fiscale en matière d'additionnels au précompte immobilier	2.077.915,00		2.077.914,66	2.077.914,66	0,34	
		<b>Total T72 D.O. Transfert</b>	<b>2.082.915,00</b>		<b>2.078.364,66</b>	<b>2.078.364,66</b>	<b>4.550,34</b>	
	<b>Total Impôts</b>		<b>2.104.915,00</b>		<b>2.084.390,71</b>	<b>2.083.935,30</b>	<b>20.524,29</b>	<b>455,41</b>
<b>F059</b>	<b>Assurances</b>							
		<b>T70 D.O. Personnel - Assurances</b>						
	050/627100/01	Primes d'assurances contre les accidents de travail	1.021.440,00		1.020.350,81	1.020.350,81	1.089,19	
		<b>Total T70 D.O. Personnel</b>	<b>1.021.440,00</b>		<b>1.020.350,81</b>	<b>1.020.350,81</b>	<b>1.089,19</b>	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Assurances</b>						
	050/613390/01	Réparation de sinistres	130.000,00		129.699,29	89.074,10	300,71	40.625,19
	050/616000/01	Primes d'assurances	2.100.000,00		2.100.000,00	2.079.945,30		20.054,70
		<b>Total T71 D.O. Fonctionnement</b>	<b>2.230.000,00</b>		<b>2.229.699,29</b>	<b>2.169.019,40</b>	<b>300,71</b>	<b>60.679,89</b>
	<b>Total Assurances</b>		<b>3.251.440,00</b>		<b>3.250.050,10</b>	<b>3.189.370,21</b>	<b>1.389,90</b>	<b>60.679,89</b>
<b>F069</b>	<b>Prélèvements</b>							
	PV - Conseil provincial du 24 septembre 2020	<b>T78 Prélèvements et provisions - Prélèvements</b>						

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	060/681000/01	Prélèvement pour le service extraordinaire	34.480.000,00		34.480.000,00	34.480.000,00		
	060/681060/01	Fonds spécial pour les projets supracommunaux	632.570,00		632.570,00	632.570,00		
		<b>Total T78 Prélèvements et provisions</b>	<b>35.112.570,00</b>		<b>35.112.570,00</b>	<b>35.112.570,00</b>		
	<b>Total Prélèvements</b>		<b>35.112.570,00</b>		<b>35.112.570,00</b>	<b>35.112.570,00</b>		
<b>F103</b>	<b>Autorités provinciales</b>							
		<b>T70 D.O. Personnel - Autorités provinciales</b>						
	101/620200/01	Traitements des députés provinciaux	847.340,00		844.611,24	844.611,24	2.728,76	
	101/620300/01	Indemnités aux président, vice-présidents et secrétaires du Conseil provincial	55.303,68		55.303,68	55.303,68		
	101/620301/01	Jetons de présence aux membres du Conseil provincial	274.296,32		274.296,32	258.169,81		16.126,51
	101/620310/01	Indemnités à allouer aux agents astreints à des sujétions spéciales lors des sessions du Conseil provincial	50.000,00		37.602,39	33.502,39	12.397,61	4.100,00
	101/620320/01	Indemnités au personnel du service sténographique du Conseil provincial	4.900,00		3.972,68	3.972,68	927,32	
	101/621200/01	Allocations sociales directes aux députés provinciaux	45.600,00		44.854,98	44.854,98	745,02	
	101/623200/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale pour les députés provinciaux	47.170,00		47.166,72	47.166,72	3,28	
	101/623310/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale pour agents astreints à des sujétions spéciales	3.500,00		1.914,09	1.694,09	1.585,91	220,00

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	101/623320/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale pour le personnel du service sténographique du Conseil provincial	10,00				10,00	
	101/624110/01	Contribution provinciale complémentaire aux dépenses résultant du régime des pensions de retraite et de survie	3.047.605,00		794.995,02	794.995,02	2.252.609,98	
	101/624200/01	Pensions de retraite aux anciens députés provinciaux	433.000,00		394.524,12	394.524,12	38.475,88	
	101/624210/01	Pensions de survie aux ayants droit des anciens députés provinciaux	102.100,00		102.096,48	102.096,48	3,52	
	101/627210/01	Remboursements de cotisations pour soins de santé aux députés provinciaux	10,00				10,00	
	101/628400/01	Remboursement au secteur privé des rémunérations et des cotisations patronales afférentes aux congés pour l'exercice d'un mandat politique	10,00				10,00	
		<b>Total T70 D.O. Personnel</b>	<b>4.910.845,00</b>		<b>2.601.337,72</b>	<b>2.580.891,21</b>	<b>2.309.507,28</b>	<b>20.446,51</b>
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Autorités provinciales</b>						
	101/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	94.000,00		92.725,21	90.222,18	1.274,79	2.503,03
	101/611301/01	Frais de déplacement et de séjour des conseillers provinciaux	22.000,00		21.970,10	20.070,10	29,90	1.900,00
	101/613100/01	Fonctionnement administratif	291.946,23		227.464,52	215.377,24	64.481,71	12.087,28
	101/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	155.000,00		142.789,40	126.969,51	12.210,60	15.819,89
	101/613400/01	Frais d'usage des véhicules	108.053,77		99.355,83	92.661,09	8.697,94	6.694,74
		<b>Total T71 D.O. Fonctionnement</b>	<b>671.000,00</b>		<b>584.305,06</b>	<b>545.300,12</b>	<b>86.694,94</b>	<b>39.004,94</b>
	PV - Conseil provincial	du 24 septembre 2020					Page 255 Sur 493	

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		<b>T72 D.O. Transfert - Autorités provinciales</b>						
	101/640010/01	Dotation aux groupes politiques	227.920,00		227.920,00	227.920,00		
		<b>Total T72 D.O. Transfert</b>	<b>227.920,00</b>		<b>227.920,00</b>	<b>227.920,00</b>		
		<b>T7X D.O. Dettes - Autorités provinciales</b>						
	101/430030/01	Remboursements d'emprunts	22.500,00		22.480,68	22.480,68	19,32	
	101/650010/01	Intérêts d'emprunts	800,00		419,42	419,42	380,58	
		<b>Total T7X D.O. Dettes</b>	<b>23.300,00</b>		<b>22.900,10</b>	<b>22.900,10</b>	<b>399,90</b>	
	<b>Total Autorités provinciales</b>		<b>5.833.065,00</b>		<b>3.436.462,88</b>	<b>3.377.011,43</b>	<b>2.396.602,12</b>	<b>59.451,45</b>
<b>F123</b>	<b>Administration générale</b>							
		<b>T70 D.O. Personnel - Administration générale</b>						
	104/620000/01	Rémunérations	264.720,00		238.247,73	238.247,73	26.472,27	
	104/621000/01	Allocations sociales directes	19.760,81		19.760,81	19.760,81		
	104/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	49.930,00		45.431,02	45.431,02	4.498,98	
	104/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	62.990,00		56.745,76	56.745,76	6.244,24	



**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	104/624100/01	Contribution provinciale aux dépenses résultant du régime des pensions de retraite et de survie	4.466.000,00		4.464.628,05	4.464.628,05	1.371,95	
	104/624120/01	Cotisation de responsabilisation	2.616.558,00		2.616.556,94	2.616.556,94	1,06	
	104/625000/01	Abonnements sociaux	1.200,00		943,40	943,40	256,60	
	104/628100/01	Remboursement des frais divers aux agents provinciaux	1.800,90		1.800,90	1.800,90		
	104/628200/01	Contribution au Fonds des primes syndicales	156.000,00		155.989,05	155.989,05	10,95	
	104/628300/01	Prestations du Service externe de prévention et de protection au travail	460.000,00		428.770,76	328.770,76	31.229,24	100.000,00
	104/628600/01	Remboursements aux mutuelles de l'intervention de l'organisme assureur dans les accidents de travail						
		<b>T70 D.O. Personnel - Agents sanctionneurs</b>						
	104/620000/01	Rémunérations	325.790,00		319.600,54	319.600,54	6.189,46	
	104/621000/01	Allocations sociales directes	25.720,66		25.720,66	25.720,66		
	104/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	60.050,00		59.662,84	59.662,84	387,16	
	104/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	79.530,00		75.207,71	75.207,71	4.322,29	
	104/625000/01	Abonnements sociaux	800,00		518,00	518,00	282,00	
	PV - Conseil provincial	<b>T70 D.O. Personnel - Direction générale transversale</b>						

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	104/620000/01	Rémunérations	9.591.449,63		9.475.101,08	9.475.101,08	116.348,55	
	104/620900/01	Rémunérations des vacataires	25.000,00		21.945,27	12.604,97	3.054,73	9.340,30
	104/621000/01	Allocations sociales directes	685.100,46		685.051,46	685.051,46	49,00	
	104/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	10,00				10,00	
	104/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	1.771.850,00		1.747.831,62	1.747.831,62	24.018,38	
	104/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	2.600,00		1.281,49	775,75	1.318,51	505,74
	104/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	2.224.420,00		2.204.619,71	2.204.619,71	19.800,29	
	104/625000/01	Abonnements sociaux	69.400,00		63.542,75	63.542,75	5.857,25	
	104/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	10,00				10,00	
	104/628010/01	Remboursements de traitements	96.000,00		80.000,00	39.963,45	16.000,00	40.036,55
		<b>T70 D.O. Personnel - Services du Directeur Financier provincial</b>						
	121/620000/01	Rémunérations	1.516.970,00		1.497.683,84	1.497.683,84	19.286,16	
	121/621000/01	Allocations sociales directes	118.486,68		117.401,43	117.401,43	1.085,25	
	121/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	241.110,00		235.963,53	235.963,53	5.146,47	

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	121/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	456.640,00		449.382,57	449.382,57	7.257,43	
	121/625000/01	Abonnements sociaux	13.000,00		11.776,40	11.776,40	1.223,60	
		<b>T70 D.O. Personnel - Maison de la Formation</b>						
	106/620000/01	Rémunérations	3.075.692,72		3.075.626,90	3.075.626,90	65,82	
	106/620900/01	Rémunérations des vacataires	2.338.020,00		2.336.890,48	1.806.690,48	1.129,52	530.200,00
	106/621000/01	Allocations sociales directes	153.160,00		153.075,32	153.075,32	84,68	
	106/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	20,00				20,00	
	106/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	556.840,48		556.706,25	556.706,25	134,23	
	106/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	720.030,00		666.080,56	521.350,56	53.949,44	144.730,00
	106/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	339.752,77		339.752,77	339.752,77		
	106/625000/01	Abonnements sociaux	5.110,00		3.185,24	3.185,24	1.924,76	
	106/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	20,00				20,00	
	106/628010/01	Remboursements de traitements	1.191.099,89		1.191.099,89	880.343,38		310.756,51
	PV - Conseil provincial	<b>T70 D.O. Personnel - Ecole Provinciale d'Administration</b>						

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	106/620000/01	Rémunérations	479.918,90		479.918,90	479.918,90		
	106/620900/01	Rémunérations des vacataires	123.543,16		108.640,77	88.640,77	14.902,39	20.000,00
	106/621000/01	Allocations sociales directes	39.690,24		39.690,24	39.690,24		
	106/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	10,00				10,00	
	106/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	95.764,02		95.764,02	95.764,02		
	106/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	38.550,00		30.079,14	25.579,14	8.470,86	4.500,00
	106/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	97.643,92		97.643,92	97.643,92		
	106/625000/01	Abonnements sociaux	800,00		119,80	119,80	680,20	
	106/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	10,00				10,00	
		<b>T70 D.O. Personnel - Centre provincial de formation en agriculture et ruralité</b>						
	106/620000/01	Rémunérations	244.985,07		244.985,07	244.985,07		
	106/620900/01	Rémunérations des vacataires	5.500,00		4.487,39	4.487,39	1.012,61	
	106/621000/01	Allocations sociales directes	17.661,34		17.661,34	17.661,34		
	106/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	10,00					

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	106/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	61.053,31		61.053,31	61.053,31		
	106/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	1.560,00		1.294,93	1.294,93	265,07	
	106/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	20.310,00		20.258,89	20.258,89	51,11	
	106/625000/01	Abonnements sociaux	1.000,00				1.000,00	
	106/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	10,00				10,00	
	106/628010/01	Remboursements de traitements	26.150,00		26.012,58	26.012,58	137,42	
		<b>T70 D.O. Personnel - Service de la Communication</b>						
	104/620000/01	Rémunérations	1.671.683,23		1.671.683,23	1.671.683,23		
	104/620900/01	Rémunérations des vacataires	1.081,97		1.081,97	127,59		954,38
	104/621000/01	Allocations sociales directes	136.638,60		136.638,60	136.638,60		
	104/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	10,00				10,00	
	104/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	337.973,33		337.973,33	337.973,33		
	104/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	312,23		312,23	36,82		275,41
	104/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	342.050,71		333.775,80	333.775,80		

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	104/625000/01	Abonnements sociaux	6.824,50		5.122,60	5.122,60	1.701,90	
	104/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	10,00				10,00	
		<b>T70 D.O. Personnel - Service du protocole</b>						
	104/620000/01	Rémunérations	391.235,63		391.235,63	391.235,63		
	104/621000/01	Allocations sociales directes	29.371,04		29.371,04	29.371,04		
	104/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	76.072,53		76.072,53	76.072,53		
	104/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	76.675,20		76.675,20	76.675,20		
	104/625000/01	Abonnements sociaux	1.544,00		1.544,00	1.544,00		
		<b>T70 D.O. Personnel - Tourisme</b>						
	104/628600/01	Remboursements aux mutuelles de l'intervention de l'organisme assureur dans les accidents de travail						
		<b>T70 D.O. Personnel - Station d'analyses agricoles</b>						
	104/628600/01	Remboursements aux mutuelles de l'intervention de l'organisme assureur dans les accidents de travail						
		<b>T70 D.O. Personnel - Maison du social</b>						
	104/628600/01	Remboursements aux mutuelles de l'intervention de l'organisme assureur dans les accidents de travail						

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		<b>T70 D.O. Personnel - Maison du Canton de Hannut</b>						
	104/620000/01	Rémunérations	110.022,33		110.022,33	110.022,33		
	104/621000/01	Allocations sociales directes	8.400,00		8.393,22	8.393,22	6,78	
	104/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	29.256,41		29.256,41	29.256,41		
	104/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	5.950,00		5.948,07	5.948,07	1,93	
	104/625000/01	Abonnements sociaux	400,00				400,00	
		<b>Total T70 D.O. Personnel</b>	<b>38.262.324,67</b>		<b>37.866.299,22</b>	<b>36.705.000,33</b>	<b>396.025,45</b>	<b>1.161.298,89</b>
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Administration générale</b>						
	104/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	200,00		131,55	131,55	68,45	
	104/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	48.590,00		48.578,00	15.007,25	12,00	33.570,75
	104/612300/01	Honoraires d'avocats et d'huissiers	70.000,00		63.842,26	60.564,57	6.157,74	3.277,69
	104/612400/01	Honoraires, bureau d'études, coordination de chantiers	650.000,00		335.548,67	328.781,70	314.451,33	6.766,97
	104/613100/01	Fonctionnement administratif	1.052.287,04		928.801,50	783.827,33	123.485,54	144.974,17
	104/613200/01	Fonctionnement technique	58.571,90		58.571,50	51.038,81	0,40	7.532,69

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	104/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	622.661,06		595.259,11	489.466,74	27.401,95	105.792,37
	104/613301/01	Contrôle pour la protection du travail de tous services et établissements provinciaux	248.000,00		178.463,41	146.387,53	69.536,59	32.075,88
	104/613503/01	Cotisation à l'ASBL Association des provinces wallonnes	175.860,00		175.860,00	175.860,00		
	104/613514/01	Participation à la Coordination provinciale des pouvoirs locaux	138.250,00		138.216,64	138.216,64	33,36	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Agents sanctionneurs</b>						
	104/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	2.385,42		2.385,42	2.385,42		
	104/613100/01	Fonctionnement administratif	9.337,93		9.237,93	7.376,65	100,00	1.861,28
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Mobilité</b>						
	104/613100/01	Fonctionnement administratif	1,00				1,00	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Direction générale transversale</b>						
	104/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	43.314,58		31.721,22	29.625,22	11.593,36	2.096,00
	104/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	2.001,00				2.001,00	
	104/613100/01	Fonctionnement administratif	173.449,59		143.944,98	125.868,82	29.504,61	18.076,16
	104/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	19.073,01		17.780,25	17.780,25		



**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	104/613400/01	Frais d'usage des véhicules	15.147,40		14.111,57	12.016,62	1.035,83	2.094,95
	104/613518/01	Cotisation au réseau LIKE	2.900,00		2.900,00	2.900,00		
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Services du Directeur Financier provincial</b>						
	121/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	400,00		56,80	56,80	343,20	
	121/612400/01	Honoraires, bureau d'études, coordination de chantiers	10.700,00		3.846,59	3.846,59	6.853,41	
	121/613100/01	Fonctionnement administratif	9.000,00		4.378,64	2.591,52	4.621,36	1.787,12
	121/613400/01	Frais d'usage des véhicules	12.071,98		11.221,87	10.770,82	850,11	451,05
	121/653020/01	Frais de gestion des comptes	7.000,00		4.813,92	4.813,92	2.186,08	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Maison de la Formation</b>						
	106/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	70.000,00		65.008,29	63.172,99	4.991,71	1.835,30
	106/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	27.700,00		16.822,98	14.322,98	10.877,02	2.500,00
	106/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1.001,00				1.001,00	
	106/613100/01	Fonctionnement administratif	168.640,00		167.494,48	146.915,62	1.145,52	20.578,86
	106/613200/01	Fonctionnement technique	808.084,85		797.008,21	576.776,32	11.076,64	220.231,89

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	106/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	284.666,81		282.726,74	218.921,72	1.940,07	63.805,02
	106/613400/01	Frais d'usage des véhicules	59.468,34		58.884,64	43.497,80	583,70	15.386,84
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Ecole Provinciale d'Administration</b>						
	106/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	1.500,00		929,76	929,76	570,24	
	106/613100/01	Fonctionnement administratif	11.200,00		3.643,83	3.643,83	7.556,17	
	106/613200/01	Fonctionnement technique	65.000,00		46.152,11	19.704,08	18.847,89	26.448,03
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Centre provincial de formation en agriculture et ruralité</b>						
	106/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	3.500,00		2.240,70	2.240,70	1.259,30	
	106/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	106/613100/01	Fonctionnement administratif	8.230,00		5.701,85	5.380,35	2.528,15	321,50
	106/613200/01	Fonctionnement technique	39.270,00		36.925,10	31.645,74	2.344,90	5.279,36
	106/613400/01	Frais d'usage des véhicules	4.800,00		4.566,81	2.642,20	233,19	1.924,61
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Service de la Communication</b>						
	104/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	46.950,00		46.910,86	46.910,86		

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	104/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	6.207,16		2.419,53	1.819,53	3.787,63	600,00
	104/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	104/613100/01	Fonctionnement administratif	425.197,00		409.753,67	330.462,17	15.443,33	79.291,50
	104/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	27.155,00		24.582,62	21.697,14	2.572,38	2.885,48
	104/613400/01	Frais d'usage des véhicules	5.100,00		4.309,45	4.094,21	790,55	215,24
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Service du protocole</b>						
	104/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	1.392,84		1.392,84	1.392,84		
	104/613100/01	Fonctionnement administratif	96.342,96		92.708,35	7.962,49	3.634,61	84.745,86
	104/613300/01	Fonctionnement des bâtiments						
	104/613400/01	Frais d'usage des véhicules						
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Maison du Canton de Hannut</b>						
	104/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	1.300,00				1.300,00	
	104/613100/01	Fonctionnement administratif	2.242,03		2.176,66	1.018,35	65,37	1.158,31
	104/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	20.077,97		19.975,48	16.951,09		3.024,39

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		<b>Total T71 D.O. Fonctionnement</b>	<b>5.556.229,87</b>		<b>4.862.006,79</b>	<b>3.971.417,52</b>	<b>694.223,08</b>	<b>890.589,27</b>
		<b>T72 D.O. Transfert - Administration générale</b>						
	104/640100/01	Subside à l'Asbl "Service social des agents provinciaux de Liège"	190.878,00		190.878,00	190.878,00		
	104/640121/01	Subsides aux anciens combattants, déportés, réfractaires et patriotes	3.250,00		1.750,00	1.750,00	1.500,00	
	104/640122/01	Subside à l'Asbl "MNEMA cité miroir" en collaboration avec la Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Ville de Liège	120.000,00		120.000,00			120.000,00
	104/640130/01	Subside à l'Asbl "Coordination provinciale des conférences d'arrondissements des bourgmestres et du Collège provincial de Liège" dénommée "Liège Europe Métropole"	547.793,00		547.793,00			547.793,00
	104/640131/01	Subside à l'Asbl Groupement d'Informations Géographiques (GIG)	75.177,00		75.176,37		0,63	75.176,37
	104/640133/01	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Dotation à la Communauté germanophone pour le soutien au développement des neuf communes germanophones à l'aune de leur spécificité linguistique	410.000,00		410.000,00			410.000,00
	104/640134/01	Subsides supracommunaux	260.000,00		199.999,60		60.000,40	199.999,60
	104/640157/01	Subside à l'Asbl "Le grand Liège"	5.000,00		5.000,00	5.000,00		
	104/640613/01	Subside à l'Asbl "Association de parents pour la protection des enfants sur les routes", à Herstal	2.479,00				2.479,00	
		<b>T72 D.O. Transfert - Maison de la Formation</b>						
	106/642011/01	Remboursements de subventions						
		<b>T72 D.O. Transfert - Service de la Communication</b>						
	PV - Conseil provincial							

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	104/640120/01	Subsides pour les actions visant la communication	8.000,00		6.550,00	6.550,00	1.450,00	
	104/640123/01	Subside à la Ville de Liège à titre de contribution pour l'hébergement des consulats dans un bâtiment de la Ville	9.000,00				9.000,00	
	104/640124/01	Subside à l'Asbl "Maison de la Presse"	24.000,00		20.700,00		3.300,00	20.700,00
		<b>Total T72 D.O. Transfert</b>	<b>1.655.577,00</b>		<b>1.577.846,97</b>	<b>204.178,00</b>	<b>77.730,03</b>	<b>1.373.668,97</b>
		<b>T7X D.O. Dettes - Administration générale</b>						
	104/430030/01	Remboursements d'emprunts	666.800,00		666.390,84	666.390,84	409,16	
	104/431030/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	7.000,00		6.940,96	6.940,96	59,04	
	104/650010/01	Intérêts d'emprunts	186.600,00		186.209,07	186.209,07	390,93	
	104/650200/01	Intérêts d'emprunts subsidiés	1.300,00		1.231,80	1.231,80	68,20	
		<b>T7X D.O. Dettes - Maison de la Formation</b>						
	106/430030/01	Remboursements d'emprunts	638.200,00		638.103,04	638.103,04	96,96	
	106/650010/01	Intérêts d'emprunts	152.000,00		118.487,61	118.487,61	33.512,39	
		<b>Total T7X D.O. Dettes</b>	<b>1.651.900,00</b>		<b>1.617.363,32</b>	<b>1.617.363,32</b>	<b>34.536,68</b>	
		<b>Total Administration générale</b>	<b>47.126.031,54</b>		<b>45.923.516,30</b>	<b>42.497.959,17</b>	<b>1.202.515,24</b>	<b>3.425.557,13</b>

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
F129	<b>Patrimoine privé</b>							
			<b>T71 D.O. Fonctionnement - Patrimoine</b>					
	124/617200/01	Précompte immobilier sur propriétés provinciales	70.000,00		66.168,58	56.689,80	3.831,42	9.478,78
			<b>T71 D.O. Fonctionnement - Bâtiment Charlemagne - place de la République Française n°1, 4000 Liège</b>					
	124/613100/01	Fonctionnement administratif	4.423,22		4.167,94	3.987,58	255,28	180,36
	124/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	153.588,43		152.475,23	110.916,08	1.113,20	41.559,15
			<b>T71 D.O. Fonctionnement - Espace Saint-Jean bld de la Sauvenière n°77, 4000 Liège</b>					
	124/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	29.500,00		27.971,02	18.945,49	1.528,98	9.025,53
			<b>T71 D.O. Fonctionnement - Boulevard d'Avroy 28-30, 4000 Liège (anc. Maison du Social)</b>					
	124/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	6.000,00		5.002,68	5.002,68	997,32	
124/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	32.920,00		23.638,68	21.113,09	9.281,32	2.525,59	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Bâtiment Vertbois</b>						
124/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	98.300,00		96.618,34	606,67	1.681,66	96.011,67	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Caserne de Saive</b>						
	PV - Conseil provincial	du 24 septembre 2020						

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	124/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	121.200,00		60.558,84	60.558,84	60.641,16	
		<b>Total T71 D.O. Fonctionnement</b>	<b>515.931,65</b>		<b>436.601,31</b>	<b>277.820,23</b>	<b>79.330,34</b>	<b>158.781,08</b>
		<b>T7X D.O. Dettes - Patrimoine</b>						
	124/430030/01	Remboursements d'emprunts	290.300,00		290.135,26	290.135,26	164,74	
	124/650010/01	Intérêts d'emprunts	4.000,00		561,86	561,86	3.438,14	
		<b>Total T7X D.O. Dettes</b>	<b>294.300,00</b>		<b>290.697,12</b>	<b>290.697,12</b>	<b>3.602,88</b>	
		<b>Total Patrimoine privé</b>	<b>810.231,65</b>		<b>727.298,43</b>	<b>568.517,35</b>	<b>82.933,22</b>	<b>158.781,08</b>
<b>F139</b>	<b>Services généraux</b>							
		<b>T70 D.O. Personnel - Archives provinciales</b>						
	133/620000/01	Rémunérations	213.271,89		213.271,89	213.271,89		
	133/621000/01	Allocations sociales directes	15.658,13		15.658,13	15.658,13		
	133/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	37.718,11		37.556,61	37.556,61	161,50	
	133/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	55.440,00		55.321,84	55.321,84	118,16	
	133/625000/01	Abonnements sociaux	1.500,00				1.500,00	

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		<b>T70 D.O. Personnel - Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable</b>						
	137/620000/01	Rémunérations	9.104.110,00		9.023.523,27	9.013.523,27	80.586,73	10.000,00
	137/621000/01	Allocations sociales directes	659.170,08		659.170,08	659.170,08		
	137/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	1.740.210,00		1.706.559,75	1.706.559,75	33.650,25	
	137/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	2.048.220,00		2.039.479,58	2.039.479,58	8.740,42	
	137/625000/01	Abonnements sociaux	30.420,00		19.132,88	19.132,88	11.287,12	
		<b>T70 D.O. Personnel - Imprimerie centrale</b>						
	134/620000/01	Rémunérations	992.810,31		992.810,31	992.810,31		
	134/621000/01	Allocations sociales directes	66.045,15		66.045,15	66.045,15		
	134/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	202.857,71		202.857,71	202.857,71		
	134/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	188.299,92		188.299,92	188.299,92		
	134/625000/01	Abonnements sociaux	4.438,20		4.438,20	4.438,20		
		<b>T70 D.O. Personnel - Complexe des Hauts-Sarts</b>						
	138/620000/01	Rémunérations	608.768,45		608.768,45	608.768,45		



**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	138/621000/01	Allocations sociales directes	40.846,68		40.846,68	40.846,68		
	138/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	130.998,58		130.998,58	130.998,58		
	138/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	99.711,55		99.669,08	99.669,08	42,47	
	138/625000/01	Abonnements sociaux	1.300,00		518,00	518,00	782,00	
		<b>T70 D.O. Personnel - Direction des Systèmes d'Information</b>						
	139/620000/01	Rémunérations	2.036.260,00		2.032.312,73	2.032.312,73	3.947,27	
	139/621000/01	Allocations sociales directes	140.275,77		140.275,77	140.275,77		
	139/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	403.560,00		403.010,43	403.010,43	549,57	
	139/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	423.410,00		417.527,67	417.527,67	5.882,33	
	139/625000/01	Abonnements sociaux	18.000,00		14.786,41	14.786,41	3.213,59	
		<b>Total T70 D.O. Personnel</b>	<b>19.263.300,53</b>		<b>19.112.839,12</b>	<b>19.102.839,12</b>	<b>150.461,41</b>	<b>10.000,00</b>
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Archives provinciales</b>						
	133/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	2.000,00		1.454,11	1.454,11	545,89	
	133/613100/01	Fonctionnement administratif	9.300,00		6.186,29	2.609,38	3.113,71	

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	133/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	23.130,00		19.078,48	16.550,79	4.051,52	2.527,69
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable</b>						
	137/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	198.500,00		162.039,82	132.039,82	36.460,18	30.000,00
	137/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	137/613100/01	Fonctionnement administratif	240.952,97		212.508,06	192.706,13	28.444,91	19.801,93
	137/613200/01	Fonctionnement technique	918.243,60		882.377,43	759.631,98	35.866,17	122.745,45
	137/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	246.953,43		239.612,15	184.241,05	7.341,28	55.371,10
	137/613400/01	Frais d'usage des véhicules	159.800,00		151.424,37	135.179,91	8.375,63	16.244,46
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Imprimerie centrale</b>						
	134/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	8.000,00		7.999,22	6.763,22	0,78	1.236,00
	134/613100/01	Fonctionnement administratif	9.100,00		7.341,34	6.109,40	1.758,66	1.231,94
	134/613200/01	Fonctionnement technique	1.031.100,00		1.028.093,89	883.730,98	3.006,11	144.362,91
	134/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	11.000,00		7.488,13	5.429,42	3.511,87	2.058,71
	PV - Conseil provincial	<b>T71 D.O. Fonctionnement - Complexe des Hauts-Sarts</b>						

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	138/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	100,00				100,00	
	138/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	138/613100/01	Fonctionnement administratif	1.390,00		902,67	865,86	487,33	36,81
	138/613200/01	Fonctionnement technique	112.800,00		105.967,26	102.637,10	6.832,74	3.330,16
	138/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	133.300,00		129.493,63	124.516,62	3.806,37	4.977,01
	138/613400/01	Frais d'usage des véhicules	27.800,00		24.776,81	24.701,79	3.023,19	75,02
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Direction des Systèmes d'Information</b>						
	139/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	6.649,08		6.649,08	6.649,08		
	139/613100/01	Fonctionnement administratif	13.945,20		10.790,56	10.587,93	3.154,64	202,63
	139/613200/01	Fonctionnement technique	1.335,72		338,54	338,54	997,18	
	139/613400/01	Frais d'usage des véhicules	2.200,00		1.210,40	1.084,40	989,60	126,00
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Service informatique central</b>						
	139/613601/01	Informatisation des services provinciaux	5.197.500,00		4.984.987,91	3.876.827,11	212.512,09	1.108.160,80
	139/613630/01	Dépenses afférentes à l'ensemble du réseau de la Province de Liège	829.500,00		775.436,34	646.786,42	54.063,66	128.649,92

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		<b>Total T71 D.O. Fonctionnement</b>	<b>9.184.602,00</b>		<b>8.766.156,49</b>	<b>7.121.441,04</b>	<b>418.445,51</b>	<b>1.644.715,45</b>
		<b>T7X D.O. Dettes - Archives provinciales</b>						
	133/430030/01	Remboursements d'emprunts	47.100,00		47.067,98	47.067,98	32,02	
	133/650010/01	Intérêts d'emprunts	1.900,00		1.816,43	1.816,43	83,57	
		<b>T7X D.O. Dettes - Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable</b>						
	137/430030/01	Remboursements d'emprunts	106.400,00		106.335,11	106.335,11	64,89	
	137/650010/01	Intérêts d'emprunts	24.500,00		22.814,48	22.814,48	1.685,52	
		<b>T7X D.O. Dettes - Régie Provinciale Autonome</b>						
	134/430030/01	Remboursements d'emprunts	40.000,00		40.000,00	40.000,00		
		<b>T7X D.O. Dettes - Imprimerie centrale</b>						
	134/430030/01	Remboursements d'emprunts	17.500,00		17.500,00	17.500,00		
		<b>T7X D.O. Dettes - Complexe des Hauts-Sarts</b>						
	138/430030/01	Remboursements d'emprunts	2.000,00		1.904,07	1.904,07	95,93	
	138/650010/01	Intérêts d'emprunts	200,00		134,03	134,03		

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		<b>T7X D.O. Dettes - Service informatique central</b>						
	139/650010/01	Intérêts d'emprunts						
		<b>Total T7X D.O. Dettes</b>	<b>239.600,00</b>		<b>237.572,10</b>	<b>237.572,10</b>	<b>2.027,90</b>	
	<b>Total Services généraux</b>		<b>28.687.502,53</b>		<b>28.116.567,71</b>	<b>26.461.852,26</b>	<b>570.934,82</b>	<b>1.654.715,45</b>
<b>F169</b>	<b>Etranger et calamités</b>							
		<b>T70 D.O. Personnel - Bureau des relations extérieures</b>						
	151/620000/01	Rémunérations	385.834,21		380.647,40	380.647,40	5.186,81	
	151/620900/01	Rémunérations des vacataires	10,00				10,00	
	151/621000/01	Allocations sociales directes	29.478,60		29.478,60	29.478,60		
	151/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	10,00				10,00	
	151/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	93.755,79		93.755,79	93.755,79		
	151/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	10,00				10,00	
	151/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	38.180,00		35.487,69	35.487,69	2.692,31	
	151/625000/01	Abonnements sociaux	1.000,00		52,80	52,80		

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	151/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	10,00				10,00	
		<b>T70 D.O. Personnel - Accueil et intégration des candidats réfugiés politiques</b>						
	140/620900/01	Rémunérations des vacataires	10,00				10,00	
	140/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	10,00				10,00	
	140/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	10,00				10,00	
	140/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	10,00				10,00	
		<b>Total T70 D.O. Personnel</b>	<b>548.328,60</b>		<b>539.422,28</b>	<b>539.422,28</b>	<b>8.906,32</b>	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Bureau des relations extérieures</b>						
	151/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	31.000,00		28.686,11	28.686,11	2.313,89	
	151/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	4.600,00		3.084,39	3.084,39	1.515,61	
	151/613100/01	Fonctionnement administratif	125.230,00		103.853,63	103.705,76	21.376,37	147,87
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Accueil et intégration des candidats réfugiés politiques</b>						
	140/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	1,00				1,00	
	140/613814/01	Actions provinciales favorisant l'accueil et l'intégration des candidats réfugiés politiques sur le territoire provincial	1,00				1,00	

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Programmes de coopération internationale</b>						
	153/613512/01	Cotisation au Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) EMR	113.067,00		113.067,00	113.067,00		
		<b>Total T71 D.O. Fonctionnement</b>	<b>273.899,00</b>		<b>248.691,13</b>	<b>248.543,26</b>	<b>25.207,87</b>	<b>147,87</b>
		<b>T72 D.O. Transfert - Calamités</b>						
	141/640152/01	Aide aux victimes d'une catastrophe en Belgique et à l'étranger	10.000,00				10.000,00	
		<b>T72 D.O. Transfert - Relations avec l'étranger</b>						
	151/640150/01	Subsides pour les problèmes et actions internationales	49.050,00		8.479,10	4.500,00	40.570,90	3.979,10
	151/640159/01	Subside pour les Festivités du 14 juillet au profit de l'Asbl "Les Amitiés françaises"	2.500,00		2.500,00			2.500,00
	151/640161/01	Subside pour les Francofolies au profit de l'Asbl "Belgomania"	6.000,00		6.000,00	6.000,00		
		<b>T72 D.O. Transfert - Programmes de coopération internationale</b>						
	153/640155/01	Co-financement de projets transfrontaliers et actions dans l'Eurégio Meuse-Rhin	50.000,00		14.486,76	14.486,76	35.513,24	
		<b>T72 D.O. Transfert - Aide aux pays en voie de développement</b>						
	161/640151/01	Aide aux projets d'intégration des populations d'origine étrangère	24.789,00		24.789,00	24.789,00		
		<b>Total T72 D.O. Transfert</b>	<b>142.339,00</b>		<b>56.254,86</b>	<b>49.775,76</b>	<b>86.084,14</b>	<b>6.479,10</b>
	PV - Conseil provincial du 24 septembre 2020							

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	<b>Total Etranger et calamités</b>		<b>964.566,60</b>		<b>844.368,27</b>	<b>837.741,30</b>	<b>120.198,33</b>	<b>6.626,97</b>
<b>F399</b>	<b>Sécurité et ordre public</b>							
		<b>T70 D.O. Personnel - Police</b>						
	331/620000/01	Rémunérations	127.537,81		126.981,01	126.981,01	556,80	
	331/621000/01	Allocations sociales directes	702,65		702,65	702,65		
	331/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	36.639,54		36.639,54	36.639,54		
	331/625000/01	Abonnements sociaux	10,00				10,00	
	331/628010/01	Remboursements de traitements	348.073,86		348.073,86	283.073,86		65.000,00
		<b>T70 D.O. Personnel - Sécurité civile</b>						
	351/620000/01	Rémunérations	47.890,05		47.721,60	47.721,60	168,45	
	351/621000/01	Allocations sociales directes	3.000,00		2.953,50	2.953,50	46,50	
	351/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	13.769,95		13.769,95	13.769,95		
	351/625000/01	Abonnements sociaux	10,00				10,00	
	351/628010/01	Remboursements de traitements	64.465,48		64.465,48	47.804,45		16.661,03



**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		<b>Total T70 D.O. Personnel</b>	<b>642.099,34</b>		<b>641.307,59</b>	<b>559.646,56</b>	<b>791,75</b>	<b>81.661,03</b>
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Police</b>						
	331/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	24.500,00		24.107,16	23.855,43	392,84	251,73
	331/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	3.500,00		27,31	27,31	3.472,69	
	331/613100/01	Fonctionnement administratif	16.400,00		1.729,08	1.616,66	14.670,92	112,42
	331/613200/01	Fonctionnement technique	2.000,00				2.000,00	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Sécurité civile</b>						
	351/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	1,00				1,00	
	351/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	499,03		499,03	499,03		
	351/613200/01	Fonctionnement technique	240.200,97		197.633,31	159.410,73	42.567,66	38.222,58
		<b>Total T71 D.O. Fonctionnement</b>	<b>287.101,00</b>		<b>223.995,89</b>	<b>185.409,16</b>	<b>63.105,11</b>	<b>38.586,73</b>
		<b>T72 D.O. Transfert - Administration générale</b>						
	351/640132/01	Interventions dans les projets supracommunaux : 10% du fonds des provinces affectés, en accord avec les communes concernées, à la prise en charge de dépenses nouvelles nécessitées par le financement des zones de secours	3.116.584,00		2.916.205,06	2.916.205,06	200.378,94	
		<b>T72 D.O. Transfert - Secours d'urgence</b>						
	PV - Conseil provincial	du 24 septembre 2020						

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	352/640705/01	Intervention dans le projet du centre de secours médicalisé de Bra-sur-Lienne	52.000,00		52.000,00	52.000,00		
		<b>Total T72 D.O. Transfert</b>	<b>3.168.584,00</b>		<b>2.968.205,06</b>	<b>2.968.205,06</b>	<b>200.378,94</b>	
		<b>T7X D.O. Dettes - Sécurité civile</b>						
	351/650010/01	Intérêts d'emprunts						
		<b>Total T7X D.O. Dettes</b>						
		<b>Total Sécurité et ordre public</b>	<b>4.097.784,34</b>		<b>3.833.508,54</b>	<b>3.713.260,78</b>	<b>264.275,80</b>	<b>120.247,76</b>
<b>F429</b>	<b>Communications routières</b>							
		<b>T70 D.O. Personnel - Service Technique provincial</b>						
	420/620000/01	Rémunérations	3.615.387,05		3.615.387,05	3.615.387,05		
	420/621000/01	Allocations sociales directes	256.443,62		256.443,62	256.443,62		
	420/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	764.501,77		764.501,77	764.501,77		
	420/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	617.824,00		617.043,64	617.043,64	780,36	
	420/625000/01	Abonnements sociaux	12.843,05		12.843,05	12.843,05		
	420/628010/01	Remboursements de traitements						

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		<b>Total T70 D.O. Personnel</b>	<b>5.266.999,49</b>		<b>5.266.219,13</b>	<b>5.266.219,13</b>	<b>780,36</b>	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Service Technique provincial</b>						
	420/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	95.000,00		92.726,85	80.726,85	2.273,15	12.000,00
	420/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	420/613100/01	Fonctionnement administratif	148.200,00		96.052,34	58.904,35	52.147,66	37.147,99
	420/613200/01	Fonctionnement technique	85.800,00		55.684,01	48.438,47	30.115,99	7.245,54
	420/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	362.900,00		345.370,96	332.828,25	17.529,04	12.542,71
	420/613400/01	Frais d'usage des véhicules	11.100,00		9.484,56	9.333,71	1.615,44	150,85
	420/613519/01	Cotisation au réseau Cluster Tweed	1.500,00		1.500,00	350,00		1.150,00
		<b>Total T71 D.O. Fonctionnement</b>	<b>704.501,00</b>		<b>600.818,72</b>	<b>530.581,63</b>	<b>103.682,28</b>	<b>70.237,09</b>
		<b>T7X D.O. Dettes - Service Technique provincial</b>						
	420/430030/01	Remboursements d'emprunts	31.900,00		31.865,05	31.865,05	34,95	
	420/650010/01	Intérêts d'emprunts	1.600,00		1.594,87	1.594,87	5,13	
		<b>T7X D.O. Dettes - Voirie</b>						
	PV - Conseil provincial	du 24 septembre 2020						

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	421/430030/01	Remboursements d'emprunts	63.200,00		63.167,76	63.167,76	32,24	
	421/650010/01	Intérêts d'emprunts	16.700,00		16.646,98	16.646,98	53,02	
		<b>T7X D.O. Dettes - Lignes vicinales</b>						
	422/653030/01	Annuités pour la formation du capital des lignes vicinales	28.800,00		28.725,00	28.725,00	75,00	
		<b>Total T7X D.O. Dettes</b>	<b>142.200,00</b>		<b>141.999,66</b>	<b>141.999,66</b>	<b>200,34</b>	
	<b>Total Communications routières</b>		<b>6.113.700,49</b>		<b>6.009.037,51</b>	<b>5.938.800,42</b>	<b>104.662,98</b>	<b>70.237,09</b>
<b>F449</b>	<b>Voies navigables - Hydraulique</b>							
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Cours d'eau non navigables</b>						
	484/613720/01	Frais d'entretien des cours d'eau non navigables de 2ème catégorie agricoles de la Province	520.000,00		506.743,67	65.447,06	13.256,33	441.296,61
		<b>Total T71 D.O. Fonctionnement</b>	<b>520.000,00</b>		<b>506.743,67</b>	<b>65.447,06</b>	<b>13.256,33</b>	<b>441.296,61</b>
		<b>T72 D.O. Transfert - Cours d'eau non navigables</b>						
	484/640201/01	Subvention pour l'élaboration du contrat de rivière "Ourthe"	3.600,00		3.600,00	3.600,00		
	484/640202/01	Subvention pour l'élaboration du contrat de rivière "Vesdre"	3.600,00		3.600,00	3.600,00		
	484/640204/01	Subvention pour l'élaboration du contrat de rivière "Amblève"	3.600,00		3.600,00	3.600,00		

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	484/640206/01	Subvention pour l'élaboration du contrat de rivière "Gette"	3.600,00		3.600,00	3.600,00		
	484/640208/01	Subvention à l'Asbl "Contrat de rivière de la Meuse, Aval et Affluents"	11.600,00		11.600,00	11.600,00		
	484/640209/01	Subventions dans le cadre d'actions ponctuelles ou spécifiques liées aux contrats de rivières	15.000,00		14.027,18	4.595,68	972,82	9.431,50
	484/640210/01	Subvention pour l'élaboration du contrat de rivière "Moselle"	3.600,00		3.600,00	3.600,00		
		<b>Total T72 D.O. Transfert</b>	<b>44.600,00</b>		<b>43.627,18</b>	<b>34.195,68</b>	<b>972,82</b>	<b>9.431,50</b>
		<b>T7X D.O. Dettes - Hydraulique</b>						
	482/430030/01	Remboursements d'emprunts	215.300,00		215.298,10	215.298,10	1,90	
	482/650010/01	Intérêts d'emprunts	25.600,00		25.542,46	25.542,46	57,54	
		<b>T7X D.O. Dettes - Cours d'eau non navigables</b>						
	484/430030/01	Remboursements d'emprunts	133.600,00		133.570,31	133.570,31	29,69	
	484/650010/01	Intérêts d'emprunts	24.800,00		21.642,63	21.642,63	3.157,37	
		<b>Total T7X D.O. Dettes</b>	<b>399.300,00</b>		<b>396.053,50</b>	<b>396.053,50</b>	<b>3.246,50</b>	
		<b>Total Voies navigables - Hydraulique</b>	<b>963.900,00</b>		<b>946.424,35</b>	<b>495.696,24</b>	<b>17.475,65</b>	<b>450.728,11</b>
F529	Economie, commerce et artisanat PV - Conseil provincial du 24 septembre 2020							

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Economie - Commerce - Artisanat</b>						
	511/613506/01	Cotisation au centre international de recherches et d'information sur l'économie collective "C.I.R.I.E.C." - section de Liège - à Liège	1.750,00		1.750,00	1.750,00		
		<b>Total T71 D.O. Fonctionnement</b>	<b>1.750,00</b>		<b>1.750,00</b>	<b>1.750,00</b>		
		<b>T72 D.O. Transfert - Economie - Commerce - Artisanat</b>						
	511/640220/01	Participation à l'attribution du prix "Merlot-Leclercq"	500,00		500,00	500,00		
	511/640221/01	Subside au centre international de recherches et d'information sur l'économie collective - Section de Liège (C.I.R.I.E.C.)	2.479,00		2.479,00	2.479,00		
		<b>T72 D.O. Transfert - Artisanat et métiers d'arts</b>						
	523/640222/01	Subsides aux Chambres de commerce et d'industrie de la province de Liège de Liège	49.580,00		49.580,00			49.580,00
	523/640224/01	Subside annuel de fonctionnement pour l'Office provincial des Métiers d'art	25.335,12				25.335,12	
		<b>Total T72 D.O. Transfert</b>	<b>77.894,12</b>		<b>52.559,00</b>	<b>2.979,00</b>	<b>25.335,12</b>	<b>49.580,00</b>
		<b>Total Economie, commerce et artisanat</b>	<b>79.644,12</b>		<b>54.309,00</b>	<b>4.729,00</b>	<b>25.335,12</b>	<b>49.580,00</b>
<b>F559</b>	<b>Industrie et énergie</b>							
		<b>T70 D.O. Personnel - SPI</b>						
	530/620000/01	Rémunérations	324.210,00		322.091,07	322.091,07		

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	530/621000/01	Allocations sociales directes	23.800,00		23.723,38	23.723,38	76,62	
	530/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	49.370,00		48.227,38	48.227,38	1.142,62	
	530/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	105.340,00		105.072,84	105.072,84	267,16	
	530/625000/01	Abonnements sociaux	10,00				10,00	
		<b>Total T70 D.O. Personnel</b>	<b>502.730,00</b>		<b>499.114,67</b>	<b>499.114,67</b>	<b>3.615,33</b>	
		<b>T72 D.O. Transfert - Industrie et énergie</b>						
	530/640300/01	Contribution à l'action de la SPI	1.370.665,00		1.370.664,61		0,39	1.370.664,61
	530/640302/01	Soutien aux actions menées en matières économiques	5.000,00				5.000,00	
	530/640305/01	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Subside à la WFG	125.000,00		125.000,00			125.000,00
		<b>Total T72 D.O. Transfert</b>	<b>1.500.665,00</b>		<b>1.495.664,61</b>		<b>5.000,39</b>	<b>1.495.664,61</b>
		<b>T7X D.O. Dettes - SPI</b>						
	530/430033/01	Remboursements d'emprunts pour libération de parts B au capital de la SPI	647.200,00		647.121,93	647.121,93	78,07	
	530/650015/01	Intérêts d'emprunts pour la libération de parts B au capital de la SPI	112.600,00		112.510,33	112.510,33	89,67	
	PV - Conseil provincial	<b>T7X D.O. Dettes - Industrie et énergie</b>						

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	530/430030/01	Remboursements d'emprunts	121.500,00		121.478,28	121.478,28	21,72	
	530/430047/01	Remboursements d'emprunts pour libération de parts dans le projet de développement touristique, patrimonial et économique du site du Val Saint-Lambert, en partenariat avec la Région wallonne et la Ville de Seraing	69.400,00		69.323,39	69.323,39	76,61	
	530/650010/01	Intérêts d'emprunts	10.200,00		10.106,74	10.106,74	93,26	
	530/650047/01	Intérêts d'emprunts pour libération de parts dans le projet de développement touristique, patrimonial et économique du site du Val Saint-Lambert, en partenariat avec la Région wallonne et la Ville de Seraing	19.700,00		19.617,66	19.617,66	82,34	
		<b>T7X D.O. Dettes - Électricité</b>						
	552/430035/01	Remboursements d'emprunts pour libération de la souscription au capital A de l'Association liégeoise d'électricité	155.000,00		154.933,45	154.933,45	66,55	
		<b>Total T7X D.O. Dettes</b>	<b>1.135.600,00</b>		<b>1.135.091,78</b>	<b>1.135.091,78</b>	<b>508,22</b>	
	<b>Total Industrie et énergie</b>		<b>3.138.995,00</b>		<b>3.129.871,06</b>	<b>1.634.206,45</b>	<b>9.123,94</b>	<b>1.495.664,61</b>
<b>F569</b>	<b>Tourisme</b>							
		<b>T70 D.O. Personnel - Tourisme</b>						
	560/620000/01	Rémunérations	3.093.223,40		3.093.223,40	3.093.223,40		
	560/621000/01	Allocations sociales directes	234.356,66		234.356,66	234.356,66		
	560/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	630.566,90		630.566,90	630.566,90		
	560/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	599.479,50		599.479,50	599.479,50		



**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	560/625000/01	Abonnements sociaux	13.800,21		12.575,04	12.575,04	1.225,17	
		<b>Total T70 D.O. Personnel</b>	<b>4.571.426,67</b>		<b>4.570.201,50</b>	<b>4.570.201,50</b>	<b>1.225,17</b>	
		<b>T72 D.O. Transfert - Tourisme</b>						
	560/640360/01	Subvention à la Fédération du Tourisme de la Province de Liège (en ce compris les aides aux Maisons du Tourisme, aux communes, aux structures locales (SI/OT) et aux prestataires touristiques de leurs ressorts ainsi que pour la promotion pour la formation des acteurs touristiques)	1.454.862,00		1.454.862,00	1.454.862,00		
	560/640361/01	Subvention de promotion aux parcs naturels sur proposition de la Fédération du Tourisme de la Province de Liège	40.987,00		40.987,00	40.987,00		
	560/640363/01	Subvention à l'Agence de tourisme des Cantons de l'Est en application de l'accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones et destinée à des actions concertées entre l'ATEB et la Fédération du Tourisme de la PLG	154.000,00		154.000,00			154.000,00
	560/640365/01	Subvention à l'Asbl Parc naturel Hautes Fagnes Eifel, sur base de projets transfrontaliers et/ou supracommunaux	120.000,00		79.665,00		40.335,00	79.665,00
	560/640369/01	Subvention au GEIE Marketing Eifel Ardenne en application de l'accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones	15.000,00		15.000,00	15.000,00		
	560/640370/01	Subventions aux communes germanophones en application de l'accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones, pour des projets identifiés et retenus d'un commun accord avec l'ATEB et la FTPL (tourisme de mémoire, industriel, de vélo, de nature et culturel)	25.000,00		25.000,00			25.000,00
	560/640371/01	Subvention de fonctionnement aux sites touristiques paraprovinciaux (Blegny-Mine/Maison Parc Naturel HFE/DTV), sur proposition de la Fédération du Tourisme de la Province de Liège	420.000,00		420.000,00	420.000,00		
	560/640504/01	Subsides pour les activités du folklore et les confréries	10.000,00		2.702,00	2.202,00	7.298,00	500,00
		<b>Total T72 D.O. Transfert</b>	<b>2.239.849,00</b>		<b>2.192.216,00</b>	<b>1.933.051,00</b>	<b>47.633,00</b>	<b>259.165,00</b>
		<b>T7X D.O. Dettes - Tourisme</b>						
	560/430030/01	Remboursements d'emprunts	316.100,00		315.726,77	315.726,77		

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	560/430037/01	Remboursements d'emprunts pour acquisition et équipement de biens immobiliers	402.000,00		401.957,99	401.957,99	42,01	
	560/650010/01	Intérêts d'emprunts	24.000,00		21.576,95	21.576,95	2.423,05	
	560/650017/01	Intérêts d'emprunts pour acquisition et équipement de biens immobiliers	127.800,00		127.714,41	127.714,41	85,59	
		<b>Total T7X D.O. Dettes</b>	<b>869.900,00</b>		<b>866.976,12</b>	<b>866.976,12</b>	<b>2.923,88</b>	
	<b>Total Tourisme</b>		<b>7.681.175,67</b>		<b>7.629.393,62</b>	<b>7.370.228,62</b>	<b>51.782,05</b>	<b>259.165,00</b>
<b>F699</b>	<b>Agriculture</b>							
		<b>T70 D.O. Personnel - Laboratoires</b>						
	621/620000/01	Rémunérations	2.325.981,52		2.303.946,21	2.303.946,21	22.035,31	
	621/621000/01	Allocations sociales directes	179.428,48		179.428,48	179.428,48		
	621/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	412.840,00		404.409,09	404.409,09	8.430,91	
	621/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	606.140,00		603.463,66	603.463,66	2.676,34	
	621/625000/01	Abonnements sociaux	4.510,00		2.920,74	2.920,74	1.589,26	
		<b>T70 D.O. Personnel - Direction des services agricoles</b>						
	621/620000/01	Rémunérations	1.413.452,56		1.407.226,84	1.407.226,84	6.225,72	

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	621/620900/01	Rémunérations des vacataires	6.000,00		4.177,15	4.177,15	1.822,85	
	621/621000/01	Allocations sociales directes	95.977,34		95.977,34	95.977,34		
	621/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	10,00				10,00	
	621/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	281.260,00		281.173,13	281.173,13	86,87	
	621/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	1.750,00		226,38	226,38	1.523,62	
	621/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	286.940,00		278.618,14	278.618,14	8.321,86	
	621/625000/01	Abonnements sociaux	1.277,44		858,00	858,00	419,44	
	621/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	10,00				10,00	
		<b>T70 D.O. Personnel - Station d'analyses agricoles</b>						
	621/620000/01	Rémunérations	961.020,00		954.852,86	954.852,86	6.167,14	
	621/620900/01	Rémunérations des vacataires	47.800,00		1.666,07	1.666,07	46.133,93	
	621/621000/01	Allocations sociales directes	65.204,34		65.204,34	65.204,34		
	621/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	10,00				10,00	
	621/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	210.020,00		207.103,84	207.103,84	2.916,16	

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	621/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	13.810,00		480,66	480,66	13.329,34	
	621/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	155.790,00		153.510,30	153.510,30	2.279,70	
	621/625000/01	Abonnements sociaux	250,00				250,00	
	621/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	10,00				10,00	
		<b>T70 D.O. Personnel - Centre d'insémination artificielle de l'espèce porcine</b>						
	621/620000/01	Rémunérations	147.770,00		116.145,95	116.145,95	31.624,05	
	621/621000/01	Allocations sociales directes	13.952,26		13.952,26	13.952,26		
	621/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	22.530,00		17.391,08	17.391,08	5.138,92	
	621/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	48.070,00		37.960,48	37.960,48	10.109,52	
	621/625000/01	Abonnements sociaux	10,00				10,00	
		<b>Total T70 D.O. Personnel</b>	<b>7.301.823,94</b>		<b>7.130.693,00</b>	<b>7.130.693,00</b>	<b>171.130,94</b>	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Laboratoires</b>						
	621/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	14.000,00		11.911,47	9.411,47	2.088,53	2.500,00
	621/613100/01	Fonctionnement administratif	32.250,00		23.838,72	23.476,88	8.411,28	361,84

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	621/613200/01	Fonctionnement technique	609.600,00		539.836,28	507.176,25	69.763,72	32.660,03
	621/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	61.000,00		58.698,62	32.230,67	2.301,38	26.467,95
	621/613400/01	Frais d'usage des véhicules	21.840,00		17.135,28	15.721,72	4.704,72	1.413,56
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Direction des services agricoles</b>						
	621/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	33.000,00		29.792,63	24.792,63	3.207,37	5.000,00
	621/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	621/613100/01	Fonctionnement administratif	74.650,00		30.620,80	29.785,97	44.029,20	834,83
	621/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	7.500,00		4.750,53	3.899,92	2.749,47	850,61
	621/613400/01	Frais d'usage des véhicules	6.000,00		3.890,57	3.515,18	2.109,43	375,39
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Station d'analyses agricoles</b>						
	621/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	10.000,00		9.996,48	8.096,48	3,52	1.900,00
	621/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	621/613100/01	Fonctionnement administratif	25.970,00		10.979,47	9.976,38	14.990,53	1.003,09
	621/613200/01	Fonctionnement technique	78.000,00		75.941,93	57.281,53	2.058,07	18.660,40

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	621/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	35.220,00		29.538,91	16.826,86	5.681,09	12.712,05
	621/613400/01	Frais d'usage des véhicules	34.000,00		30.808,82	23.214,47	3.191,18	7.594,35
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Centre d'insémination artificielle de l'espèce porcine</b>						
	621/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	20.160,00		13.233,78	8.233,78	6.926,22	5.000,00
	621/613100/01	Fonctionnement administratif	20.475,00		16.203,94	13.042,68	4.271,06	3.161,26
	621/613200/01	Fonctionnement technique	63.500,00		61.648,12	48.869,35	1.851,88	12.778,77
	621/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	37.400,00		31.803,08	27.492,43	5.596,92	4.310,65
	621/613400/01	Frais d'usage des véhicules	3.200,00		1.962,82	1.482,79	1.237,18	480,03
		<b>Total T71 D.O. Fonctionnement</b>	<b>1.187.767,00</b>		<b>1.002.592,25</b>	<b>864.527,44</b>	<b>185.174,75</b>	<b>138.064,81</b>
		<b>T72 D.O. Transfert - Information agronomique</b>						
	620/640409/01	Subsides aux fermes pédagogiques	15.000,00		15.000,00			15.000,00
	620/640445/01	Soutien aux travaux, activités, initiatives et manifestations en matière d'information agronomique	82.000,00		32.937,27	26.500,00	49.062,73	6.437,27
		<b>T72 D.O. Transfert - Recherche scientifique</b>						
	610/640434/01	Subside au CPL VEGEMAR	50.000,00		50.000,00	50.000,00		

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	610/640444/01	Soutien à la recherche scientifique	35.500,00		14.525,00	1.125,00	20.975,00	13.400,00
		<b>T72 D.O. Transfert - Services agricoles</b>						
	621/640446/01	Soutien à l'agriculture, aux produits issus de l'agriculture et des exploitations	85.500,00		64.715,79	23.007,20	20.784,21	41.708,59
		<b>T72 D.O. Transfert - Horticulture</b>						
	622/640447/01	Soutien à l'horticulture	27.500,00		2.800,00	2.800,00	24.700,00	
		<b>T72 D.O. Transfert - Élevage</b>						
	623/640436/01	Subside au CPL PROMOGEST	175.000,00		175.000,00	175.000,00		
	623/640448/01	Soutien au secteur de l'élevage et de l'apiculture	17.000,00		14.450,00	8.750,00	2.550,00	5.700,00
		<b>T72 D.O. Transfert - Ruralité</b>						
	628/640440/01	Subside à la Fondation rurale de Wallonie	20.000,00		20.000,00			20.000,00
	628/640441/01	Subside pour promotion de la ruralité	57.830,00		41.627,79	41.280,00	16.202,21	347,79
		<b>T72 D.O. Transfert - Chasse - Forêts</b>						
	651/640442/01	Soutien à la chasse et aux différents acteurs qui contribuent à la préservation de la faune et de la flore sauvages	5.000,00		5.000,00	5.000,00		
		<b>Total T72 D.O. Transfert</b>	<b>570.330,00</b>		<b>436.055,85</b>	<b>333.462,20</b>	<b>134.274,15</b>	<b>102.593,65</b>
	PV - Conseil provincial	du 24 septembre 2020					Page 295 sur 493	

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		<b>T7X D.O. Dettes - Laboratoires</b>						
	621/430030/01	Remboursements d'emprunts	85.800,00		85.770,99	85.770,99	29,01	
	621/650010/01	Intérêts d'emprunts	22.200,00		22.105,62	22.105,62	94,38	
		<b>T7X D.O. Dettes - Direction des services agricoles</b>						
	621/430030/01	Remboursements d'emprunts	18.000,00		17.915,56	17.915,56	84,44	
	621/431030/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	3.000,00		2.999,60	2.999,60	0,40	
	621/650010/01	Intérêts d'emprunts	800,00		207,99	207,99	592,01	
	621/650200/01	Intérêts d'emprunts subsidiés	600,00		532,34	532,34	67,66	
		<b>T7X D.O. Dettes - Station d'analyses agricoles</b>						
	621/430030/01	Remboursements d'emprunts	22.800,00		22.713,52	22.713,52	86,48	
	621/431030/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	1.700,00		1.600,40	1.600,40	99,60	
	621/650010/01	Intérêts d'emprunts	800,00		733,00	733,00	67,00	
	621/650200/01	Intérêts d'emprunts subsidiés	700,00		624,80	624,80	75,20	
		<b>T7X D.O. Dettes - Centre d'insémination artificielle de l'espèce porcine</b>						
	PV - Conseil provincial							



**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	621/430030/01	Remboursements d'emprunts	51.800,00		51.781,12	51.781,12	18,88	
	621/650010/01	Intérêts d'emprunts						
		<b>T7X D.O. Dettes - Abattoir de volaille</b>						
	621/650010/01	Intérêts d'emprunts						
		<b>Total T7X D.O. Dettes</b>	<b>208.200,00</b>		<b>206.984,94</b>	<b>206.984,94</b>	<b>1.215,06</b>	
	<b>Total Agriculture</b>		<b>9.268.120,94</b>		<b>8.776.326,04</b>	<b>8.535.667,58</b>	<b>491.794,90</b>	<b>240.658,46</b>
<b>F719</b>	<b>Enseignement : Affaires générales</b>							
		<b>T70 D.O. Personnel - Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation</b>						
	701/620000/01	Rémunérations	5.427.143,99		5.426.709,29	5.426.709,29	434,70	
	701/620900/01	Rémunérations des vacataires	5.176,60		5.128,88	5.128,88	47,72	
	701/621000/01	Allocations sociales directes	359.801,83		359.778,27	359.778,27	23,56	
	701/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	10,00				10,00	
	701/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	1.091.783,53		1.091.617,01	1.091.617,01	166,52	
	701/623000/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	1.780,00		1.480,21	1.480,21		

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	701/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	1.069.550,31		1.067.607,37	1.067.607,37	1.942,94	
	701/625000/01	Abonnements sociaux	8.945,57		7.390,54	7.390,54	1.555,03	
	701/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	10,00				10,00	
	701/628010/01	Remboursements de traitements	186.300,00		172.084,20	42.084,20	14.215,80	130.000,00
		<b>T70 D.O. Personnel - Centres Psycho-médico-sociaux</b>						
	706/620000/01	Rémunérations	4.745.741,13		4.745.535,82	4.745.535,82	205,31	
	706/621000/01	Allocations sociales directes	231.409,75		231.409,75	231.409,75		
	706/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	400.878,81		400.546,66	400.546,66	332,15	
	706/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	94.678,73		94.678,73	94.678,73		
	706/625000/01	Abonnements sociaux	1.124,61		678,50	678,50	446,11	
		<b>T70 D.O. Personnel - Espace Qualité Formation</b>						
	701/620000/01	Rémunérations	520.670,66		520.670,66	520.670,66		
	701/621000/01	Allocations sociales directes	33.416,97		33.416,97	33.416,97		
	701/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	144.136,49		144.136,49	144.136,49		

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	701/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	14.420,00		14.408,00	14.408,00	12,00	
	701/625000/01	Abonnements sociaux	3.000,00		2.409,00	2.409,00	591,00	
		<b>T70 D.O. Personnel - Espace Tremplin</b>						
	701/620000/01	Rémunérations	501.067,63		494.342,70	494.342,70	6.724,93	
	701/621000/01	Allocations sociales directes	19.524,39		19.524,39	19.524,39		
	701/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	85.090,00		82.107,14	82.107,14	2.982,86	
	701/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	139.538,63		139.538,63	139.538,63		
	701/625000/01	Abonnements sociaux	452,20		452,20	452,20		
	701/628010/01	Remboursements de traitements	106.000,00		106.000,00	32.975,72		73.024,28
		<b>T70 D.O. Personnel - Maison des langues</b>						
	701/620000/01	Rémunérations	302.166,42		302.166,42	302.166,42		
	701/620900/01	Rémunérations des vacataires	1.086,81		1.086,81	1.086,81		
	701/621000/01	Allocations sociales directes	19.378,61		19.378,61	19.378,61		
	701/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	10,00					

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	701/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	67.130,00		67.109,07	67.109,07	20,93	
	701/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	313,65		313,65	313,65		
	701/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	48.756,77		47.395,58	47.395,58	1.361,19	
	701/625000/01	Abonnements sociaux	2.500,00		1.202,00	1.202,00	1.298,00	
	701/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	10,00				10,00	
		<b>T70 D.O. Personnel - Internats</b>						
	708/620000/01	Rémunérations	4.990.860,26		4.937.400,12	4.937.400,12	53.460,14	
	708/621000/01	Allocations sociales directes	307.510,44		307.510,44	307.510,44		
	708/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	884.980,00		869.958,56	869.958,56	15.021,44	
	708/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	1.297.730,00		1.282.060,53	1.282.060,53	15.669,47	
	708/625000/01	Abonnements sociaux	5.190,00		4.334,60	4.334,60	855,40	
		<b>T70 D.O. Personnel - Promotion de la santé à l'école</b>						
	706/620000/01	Rémunérations	3.007.546,48		3.007.435,30	3.007.435,30	111,18	
	706/620900/01	Rémunérations des vacataires	20.000,00		18.342,96	15.342,96	1.657,04	
								3.000,00

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	706/621000/01	Allocations sociales directes	212.868,09		212.868,09	212.868,09		
	706/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	10,00				10,00	
	706/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	589.274,91		589.214,49	589.214,49	60,42	
	706/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	6.350,00		5.292,98	4.427,98	1.057,02	865,00
	706/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	653.430,00		651.697,57	651.697,57	1.732,43	
	706/625000/01	Abonnements sociaux	3.684,20		3.518,96	3.518,96	165,24	
	706/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	10,00				10,00	
		<b>Total T70 D.O. Personnel</b>	<b>27.612.448,47</b>		<b>27.489.938,15</b>	<b>27.283.048,87</b>	<b>122.510,32</b>	<b>206.889,28</b>
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation</b>						
	701/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	46.000,00		42.248,68	36.248,68	3.751,32	6.000,00
	701/611510/01	Soutien aux projets de portée internationale	5.000,00				5.000,00	
	701/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1.000,00				1.000,00	
	701/613022/01	Attribution de prix à des élèves méritants de l'enseignement provincial	9.500,00		7.358,89	7.358,89	2.141,11	
	701/613023/01	Prix "Fernand Petit, Rousseau-Boshowers, Raymonde Simon, Marthe Brabant-Veckmans, PV - Conseil provincial du 24 septembre 2020	7.905,00		7.902,72	7.902,72		

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	701/613100/01	Fonctionnement administratif	406.650,00		343.288,50	317.182,24	63.361,50	26.106,26
	701/613200/01	Fonctionnement technique	429.500,00		241.198,77	182.837,73	188.301,23	58.361,04
	701/613280/01	Acquisition de bulletins scolaires et registres pour l'enseignement secondaire	20.000,00		17.830,04	17.830,04	2.169,96	
	701/613283/01	Mise en conformité des machines	100.000,00		99.999,85	1.862,18	0,15	98.137,67
	701/613286/01	Acquisition de manuels scolaires et supports pédagogiques pour l'enseignement secondaire	100.000,00		70.433,64		29.566,36	70.433,64
	701/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	18.450,00		12.876,45	6.306,71	5.573,55	6.569,74
	701/613400/01	Frais d'usage des véhicules	57.800,00		57.226,12	30.520,02	573,88	26.706,10
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Formation continuée</b>						
	700/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	13.000,00		12.952,22	7.952,22	47,78	5.000,00
	700/611500/01	Formation permanente du personnel enseignant	80.000,00		68.253,55	52.323,81	11.746,45	15.929,74
	700/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	700/613100/01	Fonctionnement administratif	3.050,00		599,89	599,89	2.450,11	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Centres Psycho-médico-sociaux</b>						
	706/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	1,00				1,00	

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	706/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	55.000,00		54.999,37	50.432,37	0,63	4.567,00
	706/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	706/613100/01	Fonctionnement administratif	32.951,56		26.159,13	22.349,42	6.792,43	3.809,71
	706/613200/01	Fonctionnement technique	65.436,09		65.220,23	7.103,93	215,86	58.116,30
	706/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	43.662,35		41.966,65	27.798,02	1.695,70	14.168,63
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Espace Qualité Formation</b>						
	701/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	5.061,30		5.061,30	5.061,30		
	701/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	701/613100/01	Fonctionnement administratif	11.438,70		4.746,02	4.212,78	6.692,68	533,24
	701/613200/01	Fonctionnement technique	16.040,00		14.823,91	13.602,75	1.216,09	1.221,16
	701/613400/01	Frais d'usage des véhicules	4.200,00		2.836,56	2.302,36	1.363,44	534,20
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Espace Tremplin</b>						
	701/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	500,00		331,01	331,01	168,99	
	701/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	701/613100/01	Fonctionnement administratif	1.600,00		1.360,00	634,00	240,00	726,00
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Maison des langues</b>						
	701/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	6.100,00		856,22	856,22	5.243,78	
	701/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	25.001,00		9.166,79	9.166,79	15.834,21	
	701/613100/01	Fonctionnement administratif	62.900,00		49.634,38	45.583,84	13.265,62	4.050,54
	701/613200/01	Fonctionnement technique	15.500,00		7.681,39	5.360,89	7.818,61	2.320,50
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Internats</b>						
	708/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	1.000,00		999,73	407,73	0,27	592,00
	708/613100/01	Fonctionnement administratif	7.660,90		5.904,32	5.184,01	1.756,58	720,31
	708/613200/01	Fonctionnement technique	1.474.300,00		1.463.883,64	1.317.505,70	10.416,36	146.377,94
	708/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	476.099,10		441.457,92	278.297,25	34.641,18	163.160,67
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Repas scolaires</b>						
	702/613200/01	Fonctionnement technique	1.500.000,00		1.361.796,66	1.167.154,99	138.203,34	194.641,67
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Promotion de la santé à l'école</b>						
	PV - Conseil provincial	du 24 septembre 2020						



**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	706/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	74.000,00		13.260,70	13.260,70	60.739,30	
	706/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	10.000,00		8.585,94	7.085,94	1.414,06	1.500,00
	706/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	72.000,00		55.429,72	55.429,72	16.570,28	
	706/613100/01	Fonctionnement administratif	40.600,00		35.873,43	30.562,78	4.726,57	5.310,65
	706/613200/01	Fonctionnement technique	410.260,00		347.717,44	296.237,74	62.542,56	51.479,70
	706/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	40.000,00		32.644,05	17.238,76	7.355,95	15.405,29
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Enseignement - Affaires générales</b>						
	700/613025/01	Mise en oeuvre de projets subsidiés dans l'enseignement provincial	800.000,00		796.877,12	779.810,01	3.122,88	17.067,11
	700/613507/01	Cotisation au Conseil des pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel neutre subventionné	64.565,00		64.565,00	64.565,00		
	700/613508/01	Cotisation au Conseil de l'enseignement des communes et des provinces	2.272,00		2.267,84		4,16	2.267,84
	700/613516/01	Cotisation numérique au Centre de Ressources de l'Enseignement Officiel Subventionné	1.815,00		1.815,00			1.815,00
		<b>Total T71 D.O. Fonctionnement</b>	<b>6.617.823,00</b>		<b>5.900.090,79</b>	<b>4.896.461,14</b>	<b>717.732,21</b>	<b>1.003.629,65</b>
		<b>T72 D.O. Transfert - Centres Psycho-médico-sociaux</b>						
	706/640017/01	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Subside au Centre pour le développement sain des enfants et des jeunes	64.000,00		64.000,00	64.000,00		

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		<b>T72 D.O. Transfert - Espace Qualité Formation</b>						
	701/640437/01	Interventions dans les dépenses d'opérateurs partenaires de projets subsidiés portés par la Province						
		<b>T72 D.O. Transfert - Internats</b>						
	708/642050/01	Remboursements de redevances d'internat	70.000,00		64.297,33	64.297,33	5.702,67	
		<b>T72 D.O. Transfert - Enseignement - Affaires générales</b>						
	700/640437/01	Interventions dans les dépenses d'opérateurs partenaires de projets subsidiés portés par la Province	127.000,00		103.518,80	103.518,80	23.481,20	
	700/640452/01	Subsides dans le cadre de la promotion de l'enseignement et de la sensibilisation aux métiers techniques	30.000,00		23.026,00	3.300,00	6.974,00	19.726,00
	700/640455/01	Subsides aux personnes pour formation informatique auprès d'opérateurs de formation reconnus ou agréés						
	700/640458/01	Subsides aux intervenants dans le projet "Espace tremplin"	55.000,00		55.000,00	55.000,00		
	700/640459/01	Avantages sociaux	14.905,00		14.404,80	14.404,80	500,20	
	700/640461/01	Subside à l'Asbl "Carrefour", Centre de loisirs des écoles provinciales	19.831,00		19.831,00	19.831,00		
	700/640566/01	Subside à l'Asbl Association Sportive de l'Enseignement provincial	25.000,00		25.000,00			25.000,00
	700/640645/01	Prix récompensant des travaux de fin d'études contribuant à la lutte globale contre le réchauffement climatique	500,00		500,00	500,00		
	700/642011/01	Remboursements de subventions	96.000,00		27.685,16	27.048,60	68.314,84	
								636,56

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	700/642070/01	Versements à la Fédération Wallonie-Bruxelles de minerval et droits d'inscription	10.000,00		4.878,00	4.788,00	5.122,00	90,00
		<b>Total T72 D.O. Transfert</b>	<b>512.236,00</b>		<b>402.141,09</b>	<b>356.688,53</b>	<b>110.094,91</b>	<b>45.452,56</b>
		<b>T7X D.O. Dettes - Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation</b>						
	701/430030/01	Remboursements d'emprunts	40.900,00		40.893,93	40.893,93	6,07	
	701/650010/01	Intérêts d'emprunts						
		<b>T7X D.O. Dettes - Centres Psycho-médico-sociaux</b>						
	706/430030/01	Remboursements d'emprunts	9.700,00		9.673,10	9.673,10	26,90	
	706/430430/01	Remboursements d'annuité - capital (PPP Verviers)	231.300,00		231.276,93	231.276,93	23,07	
	706/650010/01	Intérêts d'emprunts	300,00		261,21	261,21	38,79	
	706/650100/01	Remboursements d'annuité - intérêts (PPP Verviers)	36.500,00		36.403,05	36.403,05	96,95	
		<b>T7X D.O. Dettes - Internats</b>						
	708/430030/01	Remboursements d'emprunts	462.100,00		461.637,57	461.637,57	462,43	
	708/431030/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	6.400,00		6.240,00	6.240,00	160,00	
	708/650010/01	Intérêts d'emprunts	29.700,00		23.161,25	23.161,25	6.538,75	

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	708/650200/01	Intérêts d'emprunts subsidiés	1.900,00		1.873,39	1.873,39	26,61	
		<b>T7X D.O. Dettes - Promotion de la santé à l'école</b>						
	706/430030/01	Remboursements d'emprunts	5.900,00		5.879,20	5.879,20	20,80	
	706/650010/01	Intérêts d'emprunts	600,00		562,75	562,75	37,25	
		<b>T7X D.O. Dettes - Prêts d'études</b>						
	703/430030/01	Remboursements d'emprunts	46.700,00		46.631,81	46.631,81	68,19	
	703/650010/01	Intérêts d'emprunts	900,00		11,15	11,15	888,85	
		<b>T7X D.O. Dettes - Enseignement - Affaires générales</b>						
	700/430030/01	Remboursements d'emprunts	99.000,00		98.843,37	98.843,37	156,63	
	700/650010/01	Intérêts d'emprunts	3.800,00		1.313,16	1.313,16	2.486,84	
		<b>Total T7X D.O. Dettes</b>	<b>975.700,00</b>		<b>964.661,87</b>	<b>964.661,87</b>	<b>11.038,13</b>	
	<b>Total Enseignement : Affaires générales</b>		<b>35.718.207,47</b>		<b>34.756.831,90</b>	<b>33.500.860,41</b>	<b>961.375,57</b>	<b>1.255.971,49</b>
<b>F739</b>	<b>Enseignement secondaire</b>							
	PV - Conseil provincial	<b>T70 D.O. Personnel - Enseignement agricole et horticole</b>						

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	732/620000/01	Rémunérations	8.468.504,12		8.468.504,12	8.468.504,12		
	732/620900/01	Rémunérations des vacataires	1.000,00		415,00	415,00	585,00	
	732/621000/01	Allocations sociales directes	476.914,29		476.914,29	476.914,29		
	732/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	10,00				10,00	
	732/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	1.061.400,00		1.060.897,67	1.060.897,67	502,33	
	732/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	300,00		119,77	119,77	180,23	
	732/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	591.403,21		591.403,21	591.403,21		
	732/625000/01	Abonnements sociaux	3.177,28		3.177,28	3.177,28		
	732/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	10,00				10,00	
		<b>T70 D.O. Personnel - Enseignement secondaire</b>						
	735/620000/01	Rémunérations	77.795.873,18		77.791.666,01	77.791.666,01	4.207,17	
	735/620900/01	Rémunérations des vacataires	2.000,00				2.000,00	
	735/621000/01	Allocations sociales directes	4.180.118,09		4.180.118,09	4.180.118,09		
	735/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	10,00				10,00	

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	735/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	9.402.278,35		9.398.422,45	9.398.422,45	3.855,90	
	735/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	800,00				800,00	
	735/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	3.529.248,25		3.528.534,53	3.528.534,53	713,72	
	735/625000/01	Abonnements sociaux	104.637,33		104.637,33	104.637,33		
	735/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	10,00				10,00	
	735/628010/01	Remboursements de traitements	125.000,00		117.157,72	38.857,72	7.842,28	78.300,00
		<b>T70 D.O. Personnel - Enseignement secondaire de promotion sociale</b>						
	736/620000/01	Rémunérations	11.348.188,18		11.348.188,18	11.348.188,18		
	736/621000/01	Allocations sociales directes	540.455,90		540.455,90	540.455,90		
	736/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	1.630.801,32		1.630.801,32	1.630.801,32		
	736/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	93.020,00		93.001,02	93.001,02	18,98	
	736/625000/01	Abonnements sociaux	16.516,40		16.516,40	16.516,40		
	736/628010/01	Remboursements de traitements	60.000,00		60.000,00	12.236,00		47.764,00
		<b>Total T70 D.O. Personnel</b>	<b>119.431.675,90</b>		<b>119.410.930,29</b>	<b>119.284.866,29</b>	<b>20.745,61</b>	<b>126.064,00</b>
	PV - Conseil provincial du 24 septembre 2020						Page 310 Sur 493	

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Enseignement agricole et horticole</b>						
	732/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	1,00				1,00	
	732/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	37.000,00		35.609,08	31.609,08	1.390,92	4.000,00
	732/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	300,00				300,00	
	732/613100/01	Fonctionnement administratif	29.050,00		24.931,11	22.961,72	4.118,89	1.969,39
	732/613200/01	Fonctionnement technique	412.365,00		403.492,30	354.232,41	8.872,70	49.259,89
	732/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	578.410,00		577.955,71	479.837,31	454,29	98.118,40
	732/613400/01	Frais d'usage des véhicules	85.225,00		84.823,99	74.894,59	401,01	9.929,40
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Enseignement secondaire</b>						
	735/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	21.700,00		18.700,29	13.903,79	2.999,71	4.796,50
	735/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	133.930,00		133.929,20	103.260,20	0,80	30.669,00
	735/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	735/613100/01	Fonctionnement administratif	244.755,00		210.719,14	182.533,45	34.035,86	28.185,69
	735/613200/01	Fonctionnement technique	1.315.000,00		1.227.978,50	995.679,15	87.021,50	232.299,35

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	735/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	3.438.410,00		3.360.013,85	2.643.166,33	78.396,15	716.847,52
	735/613400/01	Frais d'usage des véhicules	140.110,00		135.036,25	97.448,52	5.073,75	37.587,73
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Enseignement secondaire de promotion sociale</b>						
	736/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	6.500,00		6.499,90	5.304,90	0,10	1.195,00
	736/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	736/613100/01	Fonctionnement administratif	49.968,07		48.960,92	42.640,38	1.007,15	6.320,54
	736/613200/01	Fonctionnement technique	142.481,93		123.581,49	82.064,73	18.900,44	41.516,76
	736/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	91.910,00		74.301,16	65.797,22	17.608,84	8.503,94
	736/613400/01	Frais d'usage des véhicules	3.500,00		2.393,92	2.293,59	1.106,08	100,33
		<b>Total T71 D.O. Fonctionnement</b>	<b>6.730.618,00</b>		<b>6.468.926,81</b>	<b>5.197.627,37</b>	<b>261.691,19</b>	<b>1.271.299,44</b>
		<b>T7X D.O. Dettes - Enseignement agricole et horticole</b>						
	732/430030/01	Remboursements d'emprunts	88.900,00		88.893,02	88.893,02	6,98	
	732/650010/01	Intérêts d'emprunts	3.500,00		3.402,25	3.402,25	97,75	
		<b>T7X D.O. Dettes - Enseignement secondaire</b>						
	PV - Conseil provincial	du 24 septembre 2020						



**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	735/430030/01	Remboursements d'emprunts	2.254.200,00		2.253.322,00	2.253.322,00	878,00	
	735/431030/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	243.100,00		240.294,84	240.294,84	2.805,16	
	735/650010/01	Intérêts d'emprunts	172.400,00		146.078,12	146.078,12	26.321,88	
	735/650200/01	Intérêts d'emprunts subsidiés	112.700,00		111.744,06	111.744,06	955,94	
		<b>T7X D.O. Dettes - Enseignement secondaire de promotion sociale</b>						
	736/430030/01	Remboursements d'emprunts	73.000,00		72.882,55	72.882,55	117,45	
	736/430430/01	Remboursements d'annuité - capital (PPP Verviers)	264.400,00		264.387,31	264.387,31	12,69	
	736/650010/01	Intérêts d'emprunts	6.500,00		6.395,99	6.395,99	104,01	
	736/650100/01	Remboursements d'annuité - intérêts (PPP Verviers)	41.700,00		41.614,64	41.614,64	85,36	
		<b>Total T7X D.O. Dettes</b>	<b>3.260.400,00</b>		<b>3.229.014,78</b>	<b>3.229.014,78</b>	<b>31.385,22</b>	
	<b>Total Enseignement secondaire</b>		<b>129.422.693,90</b>		<b>129.108.871,88</b>	<b>127.711.508,44</b>	<b>313.822,02</b>	<b>1.397.363,44</b>
<b>F749</b>	<b>Enseignement supérieur</b>							
		<b>T70 D.O. Personnel - Enseignement supérieur non universitaire</b>						
	741/620000/01	Rémunérations	39.730.154,64		39.729.806,74	39.701.806,74		28.000,00

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	741/620900/01	Rémunérations des vacataires	819.760,14		565.350,16	415.350,16	254.409,98	150.000,00
	741/621000/01	Allocations sociales directes	2.070.551,76		2.070.551,76	2.070.551,76		
	741/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	10,00				10,00	
	741/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	4.576.310,00		4.569.359,15	4.569.359,15	6.950,85	
	741/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	211.210,00		162.128,94	118.853,94	49.081,06	43.275,00
	741/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	767.700,00		760.791,73	760.791,73	6.908,27	
	741/625000/01	Abonnements sociaux	34.980,40		23.251,41	23.251,41	11.728,99	
	741/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	149,46		149,46	149,46		
		<b>T70 D.O. Personnel - Enseignement supérieur de promotion sociale</b>						
	744/620000/01	Rémunérations	2.675.763,73		2.675.763,73	2.675.763,73		
	744/620900/01	Rémunérations des vacataires	35.745,83		35.745,83	35.745,83		
	744/621000/01	Allocations sociales directes	125.502,18		125.502,18	125.502,18		
	744/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	10,00				10,00	
	744/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	448.489,55		448.489,55	448.489,55		

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	744/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	10.316,24		10.316,24	10.316,24		
	744/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	41.948,88		41.948,88	41.948,88		
	744/625000/01	Abonnements sociaux	2.310,00		2.137,46	2.137,46	172,54	
	744/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	10,00				10,00	
		<b>Total T70 D.O. Personnel</b>	<b>51.550.922,81</b>		<b>51.221.293,22</b>	<b>51.000.018,22</b>	<b>329.629,59</b>	<b>221.275,00</b>
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Enseignement supérieur non universitaire</b>						
	741/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	145.500,00		102.980,47	79.756,68	42.519,53	23.223,79
	741/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	130.000,00		128.039,60	89.670,84	1.960,40	38.368,76
	741/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	5.000,00		3.115,11	317,58	1.884,89	2.797,53
	741/613100/01	Fonctionnement administratif	263.050,00		231.859,53	205.317,72	31.190,47	26.541,81
	741/613200/01	Fonctionnement technique	677.700,00		641.509,16	450.226,01	36.190,84	191.283,15
	741/613281/01	Notes de cours et manuels de la Haute Ecole	200.000,00		95.545,95	95.545,95	104.454,05	
	741/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	1.908.854,00		1.873.985,82	1.406.309,11	34.868,18	467.676,71
	741/613400/01	Frais d'usage des véhicules	19.000,00		13.093,29	12.711,46	5.906,71	381,83

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Enseignement supérieur de promotion sociale</b>						
	744/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	5.863,52		5.862,63	3.198,63	0,89	2.664,00
	744/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	3.244,37		3.244,37	3.244,37		
	744/613100/01	Fonctionnement administratif	18.842,11		15.023,98	13.184,72	3.818,13	1.839,26
	744/613200/01	Fonctionnement technique	16.800,00		12.873,48	10.703,15	3.926,52	2.170,33
		<b>Total T71 D.O. Fonctionnement</b>	<b>3.393.854,00</b>		<b>3.127.133,39</b>	<b>2.370.186,22</b>	<b>266.720,61</b>	<b>756.947,17</b>
		<b>T72 D.O. Transfert - Enseignement supérieur non universitaire</b>						
	741/640435/01	Subside à l'asbl "Ferme didactique de la Province de Liège"	85.000,00		85.000,00			85.000,00
	741/640437/01	Interventions dans les dépenses d'opérateurs partenaires de projets subsidiés portés par la Province	72.000,00				72.000,00	
	741/642012/01	Remboursement aux étudiants de l'enseignement supérieur	300.000,00		242.865,34	242.865,34	57.134,66	
	741/642013/01	Rétrocession dans le cadre des coorganisations	656.500,00		656.500,00			656.500,00
		<b>Total T72 D.O. Transfert</b>	<b>1.113.500,00</b>		<b>984.365,34</b>	<b>242.865,34</b>	<b>129.134,66</b>	<b>741.500,00</b>
		<b>T7X D.O. Dettes - Enseignement supérieur non universitaire</b>						
	741/430030/01	Remboursements d'emprunts	1.288.700,00		1.288.352,14	1.288.352,14		

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	741/431030/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	204.200,00		186.059,90	186.059,90	18.140,10	
	741/650010/01	Intérêts d'emprunts	349.900,00		279.532,91	279.532,91	70.367,09	
	741/650200/01	Intérêts d'emprunts subsidiés	69.800,00		64.971,13	64.971,13	4.828,87	
		<b>T7X D.O. Dettes - Ferme d'expérimentation de La Haye - Jevoumont</b>						
	741/430030/01	Remboursements d'emprunts	46.200,00		46.191,87	46.191,87	8,13	
	741/650010/01	Intérêts d'emprunts	7.700,00		5.833,30	5.833,30	1.866,70	
		<b>Total T7X D.O. Dettes</b>	<b>1.966.500,00</b>		<b>1.870.941,25</b>	<b>1.870.941,25</b>	<b>95.558,75</b>	
	<b>Total Enseignement supérieur</b>		<b>58.024.776,81</b>		<b>57.203.733,20</b>	<b>55.484.011,03</b>	<b>821.043,61</b>	<b>1.719.722,17</b>
<b>F759</b>	<b>Enseignement pour handicapés</b>							
		<b>T70 D.O. Personnel - Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé</b>						
	752/620000/01	Rémunérations	3.432.955,93		3.423.885,27	3.423.885,27	9.070,66	
	752/621000/01	Allocations sociales directes	189.105,78		189.105,78	189.105,78		
	752/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	418.800,00		404.486,27	404.486,27	14.313,73	
	752/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	147.150,00		140.881,90	140.881,90	6.268,10	

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	752/625000/01	Abonnements sociaux	3.050,00		1.777,00	1.777,00	1.273,00	
	752/628010/01	Remboursements de traitements	16.658,01		16.658,01	8.358,01		8.300,00
		<b>T70 D.O. Personnel - Institut médico-pédagogique de Micheroux</b>						
	752/620000/01	Rémunérations	1.219.040,40		1.219.040,40	1.219.040,40		
	752/621000/01	Allocations sociales directes	84.228,05		84.228,05	84.228,05		
	752/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	237.113,91		237.113,91	237.113,91		
	752/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	259.764,27		259.764,27	259.764,27		
	752/625000/01	Abonnements sociaux	6.000,00		4.931,31	4.931,31	1.068,69	
		<b>T70 D.O. Personnel - Centre de réadaptation au travail</b>						
	752/620000/01	Rémunérations	1.373.583,42		1.373.583,42	1.373.583,42		
	752/621000/01	Allocations sociales directes	95.789,55		95.789,55	95.789,55		
	752/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	246.696,79		246.696,79	246.696,79		
	752/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	351.830,00		349.952,94	349.952,94	1.877,06	
	752/625000/01	Abonnements sociaux	4.000,00		3.064,58	3.064,58		

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		<b>Total T70 D.O. Personnel</b>	<b>8.085.766,11</b>		<b>8.050.959,45</b>	<b>8.042.659,45</b>	<b>34.806,66</b>	<b>8.300,00</b>
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé</b>						
	752/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	7.353,37		7.353,37	7.353,37		
	752/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	752/613100/01	Fonctionnement administratif	11.390,00		10.134,78	7.029,09	1.255,22	3.105,69
	752/613200/01	Fonctionnement technique	115.017,50		110.887,34	97.623,09	4.130,16	13.264,25
	752/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	114.233,13		107.009,70	87.628,05	7.223,43	19.381,65
	752/613400/01	Frais d'usage des véhicules	39.906,00		39.831,08	34.110,27	74,92	5.720,81
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Institut médico-pédagogique de Micheroux</b>						
	752/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	1.200,00		1.039,66	839,66	160,34	200,00
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Centre de réadaptation au travail</b>						
	752/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	1,00				1,00	
	752/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	752/613100/01	Fonctionnement administratif	4.150,00		3.035,81	3.010,86	1.114,19	24,95

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	752/613200/01	Fonctionnement technique	46.493,01		45.640,50	42.691,20	852,51	2.949,30
	752/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	148.690,77		147.838,53	116.464,29	852,24	31.374,24
		<b>Total T71 D.O. Fonctionnement</b>	<b>488.436,78</b>		<b>472.770,77</b>	<b>396.749,88</b>	<b>15.666,01</b>	<b>76.020,89</b>
		<b>T72 D.O. Transfert - Institut médico-pédagogique de Micheroux</b>						
	752/642060/01	Remboursements en faveur des débiteurs d'aliments, de frais d'entretien des élèves internes	30.000,00		30.000,00	30.000,00		
		<b>T72 D.O. Transfert - Centre de réadaptation au travail</b>						
	752/640454/01	Subside à l'Asbl de Gestion du Centre de Réadaptation au Travail	1,00				1,00	
		<b>Total T72 D.O. Transfert</b>	<b>30.001,00</b>		<b>30.000,00</b>	<b>30.000,00</b>	<b>1,00</b>	
		<b>T7X D.O. Dettes - Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé</b>						
	752/430030/01	Remboursements d'emprunts	66.100,00		66.004,08	66.004,08	95,92	
	752/650010/01	Intérêts d'emprunts	9.200,00		6.182,75	6.182,75	3.017,25	
		<b>T7X D.O. Dettes - Centre de réadaptation au travail</b>						
	752/430030/01	Remboursements d'emprunts	60.000,00		59.992,77	59.992,77	7,23	
	752/431030/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	7.100,00		7.002,16	7.002,16		



**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	752/650010/01	Intérêts d'emprunts	6.400,00		6.341,43	6.341,43	58,57	
	752/650200/01	Intérêts d'emprunts subsidiés	2.500,00		2.466,60	2.466,60	33,40	
		<b>Total T7X D.O. Dettes</b>	<b>151.300,00</b>		<b>147.989,79</b>	<b>147.989,79</b>	<b>3.310,21</b>	
	<b>Total Enseignement pour handicapés</b>		<b>8.755.503,89</b>		<b>8.701.720,01</b>	<b>8.617.399,12</b>	<b>53.783,88</b>	<b>84.320,89</b>
<b>F760</b>	<b>Complexes de délassement</b>							
		<b>T70 D.O. Personnel - Domaine provincial de Wégimont</b>						
	760/620000/01	Rémunérations	2.681.307,32		2.681.307,32	2.681.307,32		
	760/620900/01	Rémunérations des vacataires	1.000,00		535,88	535,88	464,12	
	760/621000/01	Allocations sociales directes	176.046,33		176.046,33	176.046,33		
	760/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	100,00				100,00	
	760/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	563.413,96		563.413,96	563.413,96		
	760/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	500,00		154,64	154,64	345,36	
	760/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	427.601,72		427.601,72	427.601,72		
	760/625000/01	Abonnements sociaux	3.551,46		3.551,46	3.551,46		

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	760/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	10,00				10,00	
		<b>Total T70 D.O. Personnel</b>	<b>3.853.530,79</b>		<b>3.852.611,31</b>	<b>3.852.611,31</b>	<b>919,48</b>	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Domaine provincial de Wégimont</b>						
	760/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	1.250,00		1.249,36	817,36	0,64	432,00
	760/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	760/613100/01	Fonctionnement administratif	37.020,00		35.821,96	35.651,26	1.198,04	170,70
	760/613200/01	Fonctionnement technique	347.242,72		342.594,78	325.337,43	4.647,94	17.257,35
	760/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	559.758,14		558.893,81	489.115,05	864,33	69.778,76
	760/613400/01	Frais d'usage des véhicules	7.500,00		7.445,53	7.205,37	54,47	240,16
		<b>Total T71 D.O. Fonctionnement</b>	<b>952.771,86</b>		<b>946.005,44</b>	<b>858.126,47</b>	<b>6.766,42</b>	<b>87.878,97</b>
		<b>T7X D.O. Dettes - Domaine provincial de Wégimont</b>						
	760/430030/01	Remboursements d'emprunts	242.000,00		241.923,24	241.923,24	76,76	
	760/431030/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	400,00		303,75	303,75	96,25	
	760/650010/01	Intérêts d'emprunts	47.000,00		46.836,80	46.836,80		

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	760/650200/01	Intérêts d'emprunts subsidiés	200,00		148,23	148,23	51,77	
		<b>Total T7X D.O. Dettes</b>	<b>289.600,00</b>		<b>289.212,02</b>	<b>289.212,02</b>	<b>387,98</b>	
	<b>Total Complexes de déassement</b>		<b>5.095.902,65</b>		<b>5.087.828,77</b>	<b>4.999.949,80</b>	<b>8.073,88</b>	<b>87.878,97</b>
<b>F761</b>	<b>Jeunesse</b>							
		<b>T70 D.O. Personnel - Service provincial de la jeunesse</b>						
	761/620000/01	Rémunérations	990.240,00		989.825,31	989.825,31	414,69	
	761/620900/01	Rémunérations des vacataires	257.150,00		180.743,01	180.743,01	76.406,99	
	761/621000/01	Allocations sociales directes	72.200,00		70.501,54	70.501,54	1.698,46	
	761/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	10,00				10,00	
	761/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	171.780,00		169.958,55	169.958,55	1.821,45	
	761/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	73.350,00		52.155,49	52.155,49	21.194,51	
	761/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	256.850,00		251.636,00	251.636,00	5.214,00	
	761/625000/01	Abonnements sociaux	1.500,00		798,70	798,70	701,30	
	761/625000/01	Abonnements sociaux des vacataires	10,00				10,00	

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		<b>T70 D.O. Personnel - Espace Belvaux</b>						
	761/620000/01	Rémunérations	630.460,00		605.049,33	605.049,33	25.410,67	
	761/621000/01	Allocations sociales directes	44.045,73		44.045,73	44.045,73		
	761/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	128.320,00		125.596,53	125.596,53	2.723,47	
	761/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	114.490,00		110.436,25	110.436,25	4.053,75	
	761/625000/01	Abonnements sociaux	500,00		407,00	407,00	93,00	
		<b>Total T70 D.O. Personnel</b>	<b>2.740.905,73</b>		<b>2.601.153,44</b>	<b>2.601.153,44</b>	<b>139.752,29</b>	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Service provincial de la jeunesse</b>						
	761/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	17.000,00		9.002,66	8.002,66	7.997,34	1.000,00
	761/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	761/613100/01	Fonctionnement administratif	132.170,00		109.277,92	94.317,95	22.892,08	14.959,97
	761/613200/01	Fonctionnement technique	79.150,00		44.845,39	38.617,93	34.304,61	6.227,46
	761/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	37.200,00		29.468,69	23.635,19	7.731,31	5.833,50
	761/613400/01	Frais d'usage des véhicules	9.200,00		7.437,94	6.081,77	1.762,06	1.356,17

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Espace Belvaux</b>						
	761/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	1.500,00		873,38	873,38	626,62	
	761/613100/01	Fonctionnement administratif	3.811,25		1.602,94	1.540,06	2.208,31	62,88
	761/613200/01	Fonctionnement technique	92.380,00		83.114,49	69.184,24	9.265,51	13.930,25
	761/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	63.558,75		54.973,83	43.602,40	8.584,92	11.371,43
		<b>Total T71 D.O. Fonctionnement</b>	<b>435.971,00</b>		<b>340.597,24</b>	<b>285.855,58</b>	<b>95.373,76</b>	<b>54.741,66</b>
		<b>T72 D.O. Transfert - Service provincial de la jeunesse</b>						
	761/640460/01	Subsides aux organismes de Jeunesse et aux Maisons de Jeunes de la Province de Liège	63.800,00		48.548,21	4.800,00	15.251,79	43.748,21
	761/640464/01	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Maisons de jeunes	2.000,00				2.000,00	
	761/640465/01	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Aide au Jugendinformationszentrum(JIZ) d'Eupen	4.000,00		4.000,00			4.000,00
	761/640466/01	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Aide au Jugendinformationszentrum(JIZ) de Saint-Vith	4.000,00		4.000,00			4.000,00
		<b>Total T72 D.O. Transfert</b>	<b>73.800,00</b>		<b>56.548,21</b>	<b>4.800,00</b>	<b>17.251,79</b>	<b>51.748,21</b>
		<b>T7X D.O. Dettes - Service provincial de la jeunesse</b>						
	761/430030/01	Remboursements d'emprunts	44.500,00		44.401,00	44.401,00		

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	761/650010/01	Intérêts d'emprunts	700,00		632,06	632,06	67,94	
		<b>Total T7X D.O. Dettes</b>	<b>45.200,00</b>		<b>45.033,06</b>	<b>45.033,06</b>	<b>166,94</b>	
	<b>Total Jeunesse</b>		<b>3.295.876,73</b>		<b>3.043.331,95</b>	<b>2.936.842,08</b>	<b>252.544,78</b>	<b>106.489,87</b>
<b>F763</b>	<b>Culture, loisirs et fêtes</b>							
		<b>T70 D.O. Personnel - Grands évènements</b>						
	762/620000/01	Rémunérations	390.728,01		365.983,35	365.983,35	24.744,66	
	762/621000/01	Allocations sociales directes	38.391,07		38.391,07	38.391,07		
	762/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	68.763,43		65.425,47	65.425,47	3.337,96	
	762/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	115.116,35		94.534,53	94.534,53	20.581,82	
	762/625000/01	Abonnements sociaux	3.000,00		1.263,00	1.263,00	1.737,00	
		<b>T70 D.O. Personnel - Service des affaires culturelles - Administration</b>						
	762/620000/01	Rémunérations	3.630.435,84		3.630.435,84	3.630.435,84		
	762/620900/01	Rémunérations des vacataires	548.950,00		295.326,69	235.326,69	253.623,31	60.000,00
	762/621000/01	Allocations sociales directes	255.353,40		255.353,40	255.353,40		

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	762/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	10,00				10,00	
	762/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	693.296,57		693.296,57	693.296,57		
	762/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	163.950,00		84.508,18	67.198,18	79.441,82	17.310,00
	762/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	790.673,65		790.673,65	790.673,65		
	762/625000/01	Abonnements sociaux	16.405,27		13.007,98	13.007,98	3.397,29	
	762/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	404,73		394,73	394,73	10,00	
		<b>T70 D.O. Personnel - Service des affaires culturelles - Bibliothèques</b>						
	767/620000/01	Rémunérations	5.400.401,87		5.400.401,87	5.400.401,87		
	767/620900/01	Rémunérations des vacataires	83.000,00		74.680,69	64.680,69	8.319,31	10.000,00
	767/621000/01	Allocations sociales directes	393.865,74		393.865,74	393.865,74		
	767/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	10,00				10,00	
	767/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	1.031.760,04		1.031.760,04	1.031.760,04		
	767/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	20.000,00		13.383,73	10.498,73	6.616,27	2.885,00
	767/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	1.215.885,75		1.214.891,35	1.214.891,35		

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	767/625000/01	Abonnements sociaux	32.000,00		26.446,11	26.446,11	5.553,89	
	767/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	10,00				10,00	
		<b>Total T70 D.O. Personnel</b>	<b>14.892.411,72</b>		<b>14.484.023,99</b>	<b>14.393.828,99</b>	<b>408.387,73</b>	<b>90.195,00</b>
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Grands évènements</b>						
	762/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	4.500,00		1.018,91	1.018,91	3.481,09	
	762/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	762/613100/01	Fonctionnement administratif	460.200,00		403.899,23	244.113,18	56.300,77	159.786,05
	762/613400/01	Frais d'usage des véhicules	4.250,00		2.001,08	1.465,98	2.248,92	535,10
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Service des affaires culturelles - Administration</b>						
	762/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	11.000,00		10.600,00	1.132,93	400,00	9.467,07
	762/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	30.000,00		24.178,04	20.478,33	5.821,96	3.699,71
	762/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	3.500,00		2.802,56	2.332,71	697,44	469,85
	762/613100/01	Fonctionnement administratif	382.788,88		361.937,40	315.649,98	20.851,48	46.287,42
	762/613200/01	Fonctionnement technique	205.500,00		192.835,81	160.524,85	12.664,19	32.310,96



**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	762/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	349.100,00		318.765,69	274.974,12	30.334,31	43.791,57
	762/613400/01	Frais d'usage des véhicules	13.500,00		10.898,06	10.349,55	2.601,94	548,51
	762/613515/01	Cotisation à l'asbl MNEMA	1.000,00		1.000,00			1.000,00
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Service des affaires culturelles - Bibliothèques</b>						
	767/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	51.500,00		51.465,46	47.265,46	34,54	4.200,00
	767/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	250,00		81,46	81,46	168,54	
	767/613100/01	Fonctionnement administratif	120.710,00		112.566,58	65.369,81	8.143,42	47.196,77
	767/613200/01	Fonctionnement technique	949.000,00		931.264,76	704.166,39	17.735,24	227.098,37
	767/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	146.850,00		125.590,90	93.955,97	21.259,10	31.634,93
	767/613400/01	Frais d'usage des véhicules	92.000,00		79.312,96	73.422,94	12.687,04	5.890,02
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Maison de la création</b>						
	762/613100/01	Fonctionnement administratif	5.100,00		5.000,00	4.779,50	100,00	220,50
	762/613200/01	Fonctionnement technique	59.900,00		34.436,96	10.729,51	25.463,04	23.707,45
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Culture numérique</b>						
	PV - Conseil provincial	du 24 septembre 2020						

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	762/613100/01	Fonctionnement administratif	10.000,00		4.883,83	4.883,83	5.116,17	
	762/613200/01	Fonctionnement technique	5.000,00				5.000,00	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Pôle des savoirs</b>						
	767/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	10,00				10,00	
	767/613100/01	Fonctionnement administratif	50.000,00		35.500,12	17.610,72	14.499,88	17.889,40
	767/613200/01	Fonctionnement technique	112.000,00		74.505,00	69.695,25	37.495,00	4.809,75
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - O.M. de Seraing</b>						
	762/613100/01	Fonctionnement administratif						
	762/613200/01	Fonctionnement technique						
	762/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	7.000,00				7.000,00	
		<b>Total T71 D.O. Fonctionnement</b>	<b>3.074.659,88</b>		<b>2.784.544,81</b>	<b>2.124.001,38</b>	<b>290.115,07</b>	<b>660.543,43</b>
		<b>T72 D.O. Transfert - Grands événements</b>						
	762/640160/01	Subside pour l'organisation de la Journée Italienne au profit de Blegny-Mine Asbl	2.000,00		2.000,00	2.000,00		
	762/640505/01	Subsides pour l'organisation des fêtes de Wallonie	25.000,00		12.700,00	12.700,00		

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	762/640517/01	Subside pour le Festival du Film policier au profit de l'Asbl "Le Festival du Film Policier"	43.000,00		43.000,00	43.000,00		
	762/640520/01	Subside pour l'organisation des Fêtes de Wallonie au profit de l'Asbl "Fêtes de Wallonie à Seraing"	25.000,00		25.000,00	25.000,00		
	762/640530/01	Subsides pour l'organisation de Grands événements	105.000,00		88.200,00	78.200,00	16.800,00	10.000,00
	762/640534/01	Subside au profit de l'Asbl Blegny-Move pour l'organisation de Fiesta Iberica	3.000,00		3.000,00			3.000,00
	762/640540/01	Subside à l'asbl Events & Images et 3D Europe organisatrice du Festival du Film 3D	20.000,00		20.000,00	20.000,00		
	762/640541/01	Subside à l'asbl Cinélabel Films organisatrice du Festival de Comédie	30.000,00		30.000,00			30.000,00
	762/640542/01	Subside à l'Asbl Panorama pour l'organisation du SUPERVUE Festival	10.000,00		10.000,00			10.000,00
	762/640560/01	Subside pour l'organisation de la Flèche wallonne au profit d'Amaury Sport Organisation	103.000,00		103.000,00	103.000,00		
	762/640561/01	Subside pour l'organisation de Liège-Bastogne-Liège au profit de Performance Sport Organisation	113.300,00		113.300,00	113.300,00		
	762/640874/01	Subside pour l'organisation d'une manifestation internationale de tennis de table ITTF au profit de la sprl Philippe Saive management	50.000,00		50.000,00	50.000,00		
		<b>T72 D.O. Transfert - Culture et loisirs</b>						
	762/640016/01	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Subside au pôle d'excellence "échecs" reconnu par la Communauté germanophone	2.000,00		2.000,00			2.000,00
	762/640500/01	Attribution de prix de consécration aux écrivains et artistes, encouragements artistiques et littéraires	7.500,00		1.000,00	1.000,00	6.500,00	
	762/640501/01	Subsides aux institutions culturelles	978.800,00		888.227,05	456.100,15	90.572,95	432.126,90

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	762/640503/01	Subsides aux Centres Culturels	219.000,00		210.920,00		8.080,00	210.920,00
	762/640507/01	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Subside au Medienzentrum d'Eupen	8.000,00		8.000,00			8.000,00
	762/640513/01	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Soutien aux associations, institutions et manifestations culturelles, en concertation avec le Ministre germanophone compétent	125.000,00		125.000,00	1.900,00		123.100,00
	762/640515/01	Soutien aux actions culturelles à caractère supra communal initiées par des opérateurs culturels ou des pouvoirs locaux	290.000,00		204.700,00	105.717,00	85.300,00	98.983,00
	762/640516/01	Subside au profit du GRE pour le projet Liege <sup>3</sup> Connected-Open-minded-Creative dénommé "LiègeTogether"	250.000,00		250.000,00	250.000,00		
	762/640521/01	Subside à la Maison du Jazz	25.000,00		25.000,00	25.000,00		
	762/640522/01	Subside à l'Asbl Jazz à Liège pour le Festival international de Liège	17.000,00		17.000,00	17.000,00		
	762/640523/01	Subside à l'Asbl Verviers Music Festivals pour Fiesta City	40.000,00		40.000,00	40.000,00		
	762/640524/01	Subside au Bel'Zik Festival						
	762/640525/01	Subside à la Sprl Les Ardentes	17.000,00		17.000,00	17.000,00		
	762/640527/01	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Soutien aux associations, institutions et manifestations culturelles, sur base de projets identifiés et retenus d'un commun accord avec les communes	18.224,00		15.000,00		3.224,00	15.000,00
	762/640528/01	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Soutien complémentaire aux centres culturels d'Eupen et de Saint-Vith	10.000,00		10.000,00	10.000,00		
	762/640529/01	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Collaboration particulière avec le PAC germanophone	5.000,00		5.000,00			5.000,00
	762/640535/01	Subside à l'Asbl Latitude 50°	27.500,00		27.500,00			27.500,00

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	762/640536/01	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Subside à l'Académie de musique d'Eupen	10.000,00		10.000,00			10.000,00
	762/640537/01	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Projets spécifiques de l'Académie de musique d'Eupen	5.000,00		5.000,00			5.000,00
	762/640538/01	Subside à la Fondation provinciale pour l'Art et la Culture	100.000,00		100.000,00	100.000,00		
	762/640539/01	Subvention aux initiatives prises dans le cadre des Maisons de la Création nomades en liaison avec les établissements scolaires de la province	20.000,00				20.000,00	
		<b>T72 D.O. Transfert - Fêtes et manifestations</b>						
	763/640506/01	Subside à la Société royale "Le Bastion de Liège", pour l'organisation de sa cérémonie d'hommage	1.000,00				1.000,00	
		<b>T72 D.O. Transfert - Bibliothèques</b>						
	767/640502/01	Intervention dans le fonctionnement des bibliothèques principales et locales	217.600,00		203.153,94	84.667,42	14.446,06	118.486,52
		<b>Total T72 D.O. Transfert</b>	<b>2.922.924,00</b>		<b>2.664.700,99</b>	<b>1.555.584,57</b>	<b>258.223,01</b>	<b>1.109.116,42</b>
		<b>T7X D.O. Dettes - Service des affaires culturelles - Administration</b>						
	762/430030/01	Remboursements d'emprunts	20.500,00		20.480,45	20.480,45	19,55	
	762/650010/01	Intérêts d'emprunts						
		<b>T7X D.O. Dettes - Service des affaires culturelles - Bibliothèques</b>						
	767/430030/01	Remboursements d'emprunts	19.300,00		19.291,85	19.291,85		

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	767/650010/01	Intérêts d'emprunts	3.400,00		2.605,37	2.605,37	794,63	
		<b>T7X D.O. Dettes - Service des expositions</b>						
	763/430030/01	Remboursements d'emprunts	26.000,00		25.972,57	25.972,57	27,43	
		<b>T7X D.O. Dettes - Culture et loisirs</b>						
	762/430030/01	Remboursements d'emprunts	51.200,00		51.174,72	51.174,72	25,28	
	762/650010/01	Intérêts d'emprunts	1.100,00		1.084,15	1.084,15	15,85	
		<b>T7X D.O. Dettes - Pôle des savoirs</b>						
	767/430030/01	Remboursements d'emprunts	16.300,00		16.250,00	16.250,00	50,00	
	767/650010/01	Intérêts d'emprunts						
		<b>Total T7X D.O. Dettes</b>	<b>137.800,00</b>		<b>136.859,11</b>	<b>136.859,11</b>	<b>940,89</b>	
	<b>Total Culture, loisirs et fêtes</b>		<b>21.027.795,60</b>		<b>20.070.128,90</b>	<b>18.210.274,05</b>	<b>957.666,70</b>	<b>1.859.854,85</b>
<b>F769</b>	<b>Sports</b>							
		<b>T70 D.O. Personnel - Service des sports</b>						
	764/620000/01	Rémunérations	3.315.455,58		3.315.455,57	3.315.455,57	0,01	

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	764/620900/01	Rémunérations des vacataires	232.250,00		232.220,23	222.620,23	29,77	9.600,00
	764/621000/01	Allocations sociales directes	227.408,61		227.408,61	227.408,61		
	764/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	10,00				10,00	
	764/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	674.983,20		674.942,05	674.942,05	41,15	
	764/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	64.100,00		59.912,85	57.142,85	4.187,15	2.770,00
	764/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	643.567,28		643.567,28	643.567,28		
	764/625000/01	Abonnements sociaux	3.436,56		3.436,56	3.436,56		
	764/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	10,00				10,00	
		<b>T70 D.O. Personnel - Centre de formation de tennis</b>						
	764/620000/01	Rémunérations	185.388,08		185.388,08	185.388,08		
	764/621000/01	Allocations sociales directes	13.460,15		13.460,15	13.460,15		
	764/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	44.545,47		44.545,47	44.545,47		
	764/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	22.605,39		22.605,39	22.605,39		
	764/625000/01	Abonnements sociaux	359,14		358,80	358,80		

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		<b>Total T70 D.O. Personnel</b>	<b>5.427.579,46</b>		<b>5.423.301,04</b>	<b>5.410.931,04</b>	<b>4.278,42</b>	<b>12.370,00</b>
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Service des sports</b>						
	764/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	40.380,00		39.527,21	31.027,21	852,79	8.500,00
	764/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	9.770,00		5.550,00	4.875,00	4.220,00	675,00
	764/613100/01	Fonctionnement administratif	334.474,94		299.995,00	280.919,24	34.479,94	19.075,76
	764/613200/01	Fonctionnement technique	324.601,05		315.240,86	228.964,29	9.360,19	86.276,57
	764/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	80.874,01		80.055,13	56.969,42	818,88	23.085,71
	764/613400/01	Frais d'usage des véhicules	25.700,00		19.740,26	17.045,00	5.959,74	2.695,26
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Complexe sportif de Naimette-Xhovémont</b>						
	764/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	1,00		0,02	0,02	0,98	
	764/613100/01	Fonctionnement administratif	1.000,00		407,09	407,09	592,91	
	764/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	88.700,00		82.826,94	65.049,16	5.873,06	17.777,78
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Piste d'apprentissage cycliste</b>						
	764/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	1,00		0,02	0,02	0,98	



**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	764/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	500,00		166,98	166,98	333,02	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Ctre rég. d'entraînement et formation de jeunes footballeurs</b>						
	764/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	2,00		1,00	1,00	1,00	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Centre de formation de tennis de table</b>						
	764/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	1,00				1,00	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Centre de formation de tennis</b>						
	764/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	700,00		683,66	483,66	16,34	200,00
	764/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	764/613100/01	Fonctionnement administratif	6.100,32		6.100,32	5.785,87		314,45
	764/613200/01	Fonctionnement technique	1.557,37		1.496,64	1.496,64	60,73	
	764/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	74.692,31		68.352,52	55.064,19	6.339,79	13.288,33
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Pôle Ballons à Waremme</b>						
	764/613100/01	Fonctionnement administratif	1.000,00		776,82	687,08	223,18	89,74
	764/613200/01	Fonctionnement technique	1.000,00		10,50	10,50		

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	764/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	22.000,00		21.815,15	20.109,34	184,85	1.705,81
		<b>Total T71 D.O. Fonctionnement</b>	<b>1.013.056,00</b>		<b>942.746,12</b>	<b>769.061,71</b>	<b>70.309,88</b>	<b>173.684,41</b>
		<b>T72 D.O. Transfert - Sports</b>						
	764/640551/01	Subside à l'Asbl "Maison des sports de la Province de Liège"	10.155,00		10.155,00			10.155,00
	764/640557/01	Participation aux charges des emprunts relatifs à l'aménagement du site du Bois Saint-Jean	750.000,00		750.000,00	750.000,00		
	764/640558/01	Subvention à l'Asbl Centre régional d'entraînement et formation de jeunes footballeurs	20.000,00		20.000,00	20.000,00		
	764/640559/01	Subsides pour la promotion du sport et de la pratique sportive	584.000,00		408.010,00	310.660,00	175.990,00	97.350,00
	764/640562/01	Subside au profit de la S.A. Golazo Sports pour l'organisation du Meeting International d'Athlétisme de la Province de Liège	170.000,00		170.000,00	170.000,00		
	764/640563/01	Subside au profit de l'Asbl TRW'Organisation pour l'organisation du Tour cycliste de Wallonie	53.000,00		53.000,00	53.000,00		
	764/640564/01	Subside au profit de l'Asbl Jumping International de Liège pour l'organisation du Jumping International de la Province de Liège	50.000,00		50.000,00	50.000,00		
	764/640567/01	Subside à la Ville de Herstal (programme d'activités sportives)						
	764/640568/01	Subside à l'Asbl Sportinez (Tour de Belgique cycliste)	40.000,00		40.000,00	40.000,00		
	764/640569/01	Subside à l'Asbl Motor Club de Huy (Rallye du Condroz)	25.000,00		25.000,00			25.000,00
	764/640850/01	Subside à l'Asbl Association Francophone de Tennis (Tournoi international de tennis I.T.F)	20.000,00		20.000,00	20.000,00		

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	764/640852/01	Subside à l'Asbl Challenge Jogging de la Province de Liège	6.000,00		6.000,00	6.000,00		
	764/640853/01	Subside à l'Asbl Maasmarathon de la Meuse	10.000,00		10.000,00	10.000,00		
	764/640854/01	Subside à l'Asbl Maison Verviétoise des Sports (convention d'objectifs)						
	764/640855/01	Subside au bureau régional des Arbitres de Liège (convention d'objectifs Formation Foot)	22.000,00		22.000,00			22.000,00
	764/640856/01	Subside à l'Asbl Fédération Royale Ouvrière Belge de Tennis de table Belge Francophone (actions de formation des jeunes)	10.000,00		5.000,00		5.000,00	5.000,00
	764/640857/01	Subside à l'Asbl Ligue Belge Francophone de Rugby (actions de formation des jeunes)	15.000,00				15.000,00	
	764/640858/01	Subside à l'Asbl Maison des Associations d'Amay						
	764/640859/01	Subside à la S.A Standard de Liège (convention pluriannuelle)	50.000,00		50.000,00	50.000,00		
	764/640860/01	Subside à l'Asbl Waremmes VBC (formation des jeunes)	10.000,00				10.000,00	
	764/640861/01	Subside à l'Asbl Waremmes VBC (Beach Waremmes)	12.000,00		12.000,00			12.000,00
	764/640862/01	Subside à l'Asbl 361° (Woman Race)	1.500,00				1.500,00	
	764/640863/01	Subside à la Verband Deutschsprachiger Turnvereine (pôle d'excellence de gymnastique de la Communauté germanophone)	2.000,00		2.000,00			2.000,00
	764/640864/01	Subside au BehindertenSportClub (pôle d'excellence du sport pour moins valides de la Communauté germanophone)	2.000,00		2.000,00			2.000,00
	764/640865/01	Subside à la Regionaler Tennisverband der D.G (pôle d'excellence de tennis de la Communauté germanophone)	2.000,00		2.000,00			2.000,00

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	764/640867/01	Subside à l'Asbl Sports et Loisirs de Huy (programme d'activités sportives)						
	764/640871/01	Subside à l'Asbl "Moi aussi, je joue au ping !!!" (actions de formation pour jeunes en tennis de table)	25.000,00		25.000,00			25.000,00
	764/640872/01	Subside à l'Asbl "Vive le Sport" (organisation d'une formation d'aides- animateurs multisports)	5.000,00		5.000,00			5.000,00
		<b>Total T72 D.O. Transfert</b>	<b>1.894.655,00</b>		<b>1.687.165,00</b>	<b>1.479.660,00</b>	<b>207.490,00</b>	<b>207.505,00</b>
		<b>T7X D.O. Dettes - Complexe sportif de Naimette-Xhovémont</b>						
	764/430030/01	Remboursements d'emprunts	121.200,00		121.131,70	121.131,70	68,30	
	764/650010/01	Intérêts d'emprunts	16.500,00		16.226,37	16.226,37	273,63	
		<b>T7X D.O. Dettes - Piste d'apprentissage cycliste</b>						
	764/430030/01	Remboursements d'emprunts	17.100,00		17.025,01	17.025,01	74,99	
	764/650010/01	Intérêts d'emprunts	700,00		601,02	601,02	98,98	
		<b>T7X D.O. Dettes - Ctre rég. d'entraînement et formation de jeunes footballeurs</b>						
	764/430030/01	Remboursements d'emprunts	81.100,00		81.080,55	81.080,55	19,45	
	764/431030/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	161.900,00		161.859,67	161.859,67	40,33	
	764/650010/01	Intérêts d'emprunts	100,00		1,21	1,21	98,79	

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	764/650200/01	Intérêts d'emprunts subsidiés	22.700,00		19.236,23	19.236,23	3.463,77	
		<b>T7X D.O. Dettes - Centre de formation de tennis de table</b>						
	764/430030/01	Remboursements d'emprunts	45.000,00		44.971,21	44.971,21	28,79	
	764/650010/01	Intérêts d'emprunts	14.900,00		14.852,62	14.852,62	47,38	
		<b>T7X D.O. Dettes - Centre de formation de tennis</b>						
	764/430030/01	Remboursements d'emprunts	17.800,00		17.719,88	17.719,88	80,12	
	764/431030/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	45.900,00		45.827,26	45.827,26	72,74	
	764/650010/01	Intérêts d'emprunts	300,00		2,87	2,87	297,13	
	764/650200/01	Intérêts d'emprunts subsidiés	20.900,00		20.857,29	20.857,29	42,71	
		<b>T7X D.O. Dettes - Sports</b>						
	764/430030/01	Remboursements d'emprunts	19.500,00		19.500,00	19.500,00		
		<b>Total T7X D.O. Dettes</b>	<b>585.600,00</b>		<b>580.892,89</b>	<b>580.892,89</b>	<b>4.707,11</b>	
	<b>Total Sports</b>		<b>8.920.890,46</b>		<b>8.634.105,05</b>	<b>8.240.545,64</b>	<b>286.785,41</b>	<b>393.559,41</b>
<b>F789</b>	<b>Arts</b>							
		PV - Conseil provincial du 24 septembre 2020						
								Page 341 sur 493

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		<b>T70 D.O. Personnel - Service des musées et expositions</b>						
	771/620000/01	Rémunérations	3.365.740,00		3.342.991,84	3.342.991,84	22.748,16	
	771/620900/01	Rémunérations des vacataires	190.176,79		105.371,46	93.371,46	84.805,33	12.000,00
	771/621000/01	Allocations sociales directes	240.295,05		240.295,05	240.295,05		
	771/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	10,00				10,00	
	771/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	631.210,00		623.706,50	623.706,50	7.503,50	
	771/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	51.500,00		29.711,46	26.249,46	21.788,54	3.462,00
	771/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	790.476,52		789.601,18	789.601,18	875,34	
	771/625000/01	Abonnements sociaux	21.463,60		18.304,46	18.304,46	3.159,14	
	771/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	609,61		609,61	609,61		
		<b>T70 D.O. Personnel - Château de Jehay</b>						
	771/620000/01	Rémunérations	813.709,33		813.709,33	813.709,33		
	771/620900/01	Rémunérations des vacataires	27.600,00		24.126,91	24.126,91	3.473,09	
	771/621000/01	Allocations sociales directes	53.105,42		53.105,42	53.105,42		

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	771/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	10,00				10,00	
	771/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	153.814,04		153.814,04	153.814,04		
	771/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	8.000,00		6.961,99	6.961,99	1.038,01	
	771/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	185.190,00		183.659,87	183.659,87	1.530,13	
	771/625000/01	Abonnements sociaux	800,00		370,78	370,78	429,22	
	771/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	10,00				10,00	
		<b>Total T70 D.O. Personnel</b>	<b>6.533.720,36</b>		<b>6.386.339,90</b>	<b>6.370.877,90</b>	<b>147.380,46</b>	<b>15.462,00</b>
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Service des musées et expositions</b>						
	771/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	9.100,00		8.817,00	8.817,00	283,00	
	771/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	7.125,78		5.769,13	4.769,13	1.356,65	1.000,00
	771/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	976,22		975,22	975,22	1,00	
	771/613100/01	Fonctionnement administratif	369.740,00		349.917,39	219.624,40	19.822,61	130.292,99
	771/613200/01	Fonctionnement technique	156.030,00		150.020,43	108.646,98	6.009,57	41.373,45
	771/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	709.500,00		692.530,11	654.222,54	16.969,89	38.307,57

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	771/613400/01	Frais d'usage des véhicules	7.400,00		4.741,04	3.339,65	2.658,96	1.401,39
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Château de Jehay</b>						
	771/613100/01	Fonctionnement administratif	2.000,00		193,23	53,51	1.806,77	139,72
	771/613200/01	Fonctionnement technique	46.500,00		43.142,55		3.357,45	43.142,55
	771/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	13.900,00		4.641,07	3.762,37	9.258,93	878,70
		<b>Total T71 D.O. Fonctionnement</b>	<b>1.322.272,00</b>		<b>1.260.747,17</b>	<b>1.004.210,80</b>	<b>61.524,83</b>	<b>256.536,37</b>
		<b>T72 D.O. Transfert - Musées</b>						
	771/640570/01	Subside à l'Asbl de gestion du Château de Jehay	271.000,00		271.000,00	271.000,00		
	771/640571/01	Subventions aux institutions privées	32.226,00		32.057,00		169,00	32.057,00
	771/640572/01	Subventions aux institutions communales	42.063,00		42.008,00		55,00	42.008,00
		<b>T72 D.O. Transfert - Théâtres, concerts, ballets, opéras, musique</b>						
	772/640571/01	Subventions aux institutions privées	110.752,00		109.726,00		1.026,00	109.726,00
	772/640574/01	Subvention à l'Opéra Royal de Wallonie	237.400,00		237.400,00	237.400,00		
	772/640575/01	Subside à l'Asbl Théâtre de Liège	45.000,00		45.000,00	45.000,00		



**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	772/640576/01	Subvention à l'Orchestre philharmonique de Liège	100.000,00		100.000,00	100.000,00		
	772/640582/01	Subside à la Société Royale d'Encouragement à l'Art wallon	25.000,00		25.000,00	25.000,00		
	772/640583/01	Subside à l'Asbl Cinéma Liège Accueil - Province	30.000,00				30.000,00	
		<b>T72 D.O. Transfert - Littérature</b>						
	776/640577/01	Subventions en faveur d'organismes privés	5.000,00		500,00		4.500,00	500,00
		<b>T72 D.O. Transfert - Radio, télévision, presse</b>						
	780/640578/01	Subventions en faveur d'organismes privés	50.000,00		50.000,00	50.000,00		
	780/640580/01	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Subsidés à la BRF	90.000,00		90.000,00			90.000,00
	780/640581/01	Partenariat Province/RTC Liège-Huy-Waremme et Télévesdre pour un journal sportif	124.000,00		124.000,00	66.000,00		58.000,00
		<b>Total T72 D.O. Transfert</b>	<b>1.162.441,00</b>		<b>1.126.691,00</b>	<b>794.400,00</b>	<b>35.750,00</b>	<b>332.291,00</b>
		<b>T7X D.O. Dettes - Musée de la Vie wallonne</b>						
	771/430030/01	Remboursements d'emprunts	252.000,00		251.943,14	251.943,14	56,86	
	771/650010/01	Intérêts d'emprunts	117.900,00		117.855,07	117.855,07	44,93	
		<b>T7X D.O. Dettes - Château de Jehay</b>						
	PV - Conseil provincial	du 24 septembre 2020						

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	771/430030/01	Remboursements d'emprunts	233.400,00		233.344,58	233.344,58	55,42	
	771/650010/01	Intérêts d'emprunts	29.300,00		28.176,51	28.176,51	1.123,49	
		<b>T7X D.O. Dettes - Église Saint-Antoine</b>						
	771/430030/01	Remboursements d'emprunts	13.300,00		13.269,39	13.269,39	30,61	
	771/650010/01	Intérêts d'emprunts	700,00		696,84	696,84	3,16	
		<b>T7X D.O. Dettes - Théâtres, concerts, ballets, opéras, musique</b>						
	772/430030/01	Remboursements d'emprunts	9.400,00		9.326,14	9.326,14	73,86	
	772/650010/01	Intérêts d'emprunts	2.000,00		1.930,41	1.930,41	69,59	
		<b>T7X D.O. Dettes - Édifices classés</b>						
	773/430030/01	Remboursements d'emprunts	273.400,00		273.338,74	273.338,74	61,26	
	773/650010/01	Intérêts d'emprunts	35.700,00		35.269,22	35.269,22	430,78	
		<b>Total T7X D.O. Dettes</b>	<b>967.100,00</b>		<b>965.150,04</b>	<b>965.150,04</b>	<b>1.949,96</b>	
	<b>Total Arts</b>		<b>9.985.533,36</b>		<b>9.738.928,11</b>	<b>9.134.638,74</b>	<b>246.605,25</b>	<b>604.289,37</b>
<b>F799</b>	<b>Cultes et laïcité</b>							
	PV - Conseil provincial du 24 septembre 2020							

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Cultes</b>						
	790/610001/01	Indemnités de logement aux prêtres orthodoxes	32.500,00		31.722,00	31.722,00	778,00	
	790/610002/01	Indemnités de logement aux officiants du culte islamique	21.500,00		21.414,12	21.414,12	85,88	
		<b>Total T71 D.O. Fonctionnement</b>	<b>54.000,00</b>		<b>53.136,12</b>	<b>53.136,12</b>	<b>863,88</b>	
		<b>T72 D.O. Transfert - Cultes</b>						
	790/640600/01	Intervention en faveur des paroisses du culte orthodoxe	15.000,00		14.134,84	14.134,80	865,16	0,04
	790/640601/01	Intervention en faveur du Culte Islamique	102.470,00		102.399,43	69.514,20	70,57	32.885,23
		<b>T72 D.O. Transfert - Laïcité</b>						
	791/640602/01	Subventions aux Maisons de la Laïcité reconnues par le Ministère	74.368,00		67.607,20		6.760,80	67.607,20
	791/640603/01	Intervention pour les Communautés philosophiques non confessionnelles reconnues	1.569.750,00		1.569.750,00	1.569.750,00		
		<b>Total T72 D.O. Transfert</b>	<b>1.761.588,00</b>		<b>1.753.891,47</b>	<b>1.653.399,00</b>	<b>7.696,53</b>	<b>100.492,47</b>
		<b>T7X D.O. Dettes - Cultes</b>						
	790/430030/01	Remboursements d'emprunts	116.500,00		116.442,03	116.442,03	57,97	
	790/650010/01	Intérêts d'emprunts	11.200,00		11.116,89	11.116,89		

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		<b>Total T7X D.O. Dettes</b>	<b>127.700,00</b>		<b>127.558,92</b>	<b>127.558,92</b>	<b>141,08</b>	
		<b>Total Cultes et laïcité</b>	<b>1.943.288,00</b>		<b>1.934.586,51</b>	<b>1.834.094,04</b>	<b>8.701,49</b>	<b>100.492,47</b>
<b>F869</b>		<b>Interventions sociales et famille</b>						
		<b>T70 D.O. Personnel - Maison du social</b>						
	840/620000/01	Rémunérations	2.511.541,82		2.488.778,77	2.488.778,77	22.763,05	
	840/620900/01	Rémunérations des vacataires	95.834,85		19.409,47	19.409,47	76.425,38	
	840/621000/01	Allocations sociales directes	195.395,00		195.395,00	195.395,00		
	840/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	10,00				10,00	
	840/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	490.937,80		486.964,06	486.964,06	3.973,74	
	840/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	8.750,00		4.754,55	4.754,55	3.995,45	
	840/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	535.592,24		528.437,74	528.437,74	7.154,50	
	840/625000/01	Abonnements sociaux	14.482,50		12.464,84	12.464,84	2.017,66	
	840/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	142,65		142,65	142,65		
	PV - Conseil provincial	<b>T70 D.O. Personnel - Centre d'accueil socio sanitaire</b>						

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	840/620000/01	Rémunérations	326.282,54		325.775,99	325.775,99	506,55	
	840/620900/01	Rémunérations des vacataires	14.250,00				14.250,00	
	840/621000/01	Allocations sociales directes	7.888,29		7.888,29	7.888,29		
	840/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	10,00				10,00	
	840/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	89.640,00		89.179,77	89.179,77	460,23	
	840/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	1.450,00				1.450,00	
	840/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	9.040,00		2.254,02	2.254,02	6.785,98	
	840/625000/01	Abonnements sociaux	815,60		325,60	325,60	490,00	
	840/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	10,00				10,00	
		<b>Total T70 D.O. Personnel</b>	<b>4.302.073,29</b>		<b>4.161.770,75</b>	<b>4.161.770,75</b>	<b>140.302,54</b>	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Maison du social</b>						
	840/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	2.300,00		2.300,00			2.300,00
	840/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	70.500,00		30.539,66	25.539,66	39.960,34	5.000,00
	840/612000/01	Honoraires, jetons de présence, aux extérieurs	5.000,00		386,47	386,47	4.613,53	

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	840/613100/01	Fonctionnement administratif	365.215,00		216.345,22	179.812,85	148.869,78	36.532,37
	840/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	26.670,00		20.008,46	18.521,97	6.661,54	1.486,49
	840/613400/01	Frais d'usage des véhicules	6.500,00		2.046,38	1.846,09	4.453,62	200,29
	840/613517/01	Cotisation au Forum européen pour la sécurité urbaine	8.610,00		8.600,00	8.600,00	10,00	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Centre d'accueil socio sanitaire</b>						
	840/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	127.000,00		75.000,00	75.000,00	52.000,00	
	840/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	3.000,00		514,57	514,57	2.485,43	
	840/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	2.500,00				2.500,00	
	840/613100/01	Fonctionnement administratif	44.600,00		14.029,75	12.900,95	30.570,25	1.128,80
	840/613200/01	Fonctionnement technique	107.000,00		66.640,85	46.450,75	40.359,15	20.190,10
	840/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	13.000,00		7.900,37	7.471,46	5.099,63	428,91
		<b>Total T71 D.O. Fonctionnement</b>	<b>781.895,00</b>		<b>444.311,73</b>	<b>377.044,77</b>	<b>337.583,27</b>	<b>67.266,96</b>
		<b>T72 D.O. Transfert - Maison du social</b>						
	840/640646/01	Subside à l'APW Secteur Affaires sociales						

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		<b>T72 D.O. Transfert - Aide et action sociales</b>						
	801/640620/01	Participation à l'Asbl "L'Observatoire", revue d'action sociale et médico-sociale, en partenariat avec la Région wallonne	6.000,00		6.000,00			6.000,00
	801/640642/01	Actions sociales	180.000,00		178.202,33	126.168,07	1.797,67	52.034,26
		<b>T72 D.O. Transfert - Oeuvres pour personnes âgées</b>						
	834/640626/01	Subventions en faveur des personnes du troisième âge (Téléphone et Biotélévigilance)	350.000,00		256.390,00	231.390,00	93.610,00	25.000,00
		<b>T72 D.O. Transfert - Réparations aux personnes</b>						
	841/640628/01	Soutien à l'Asbl "Fonds d'entraide de la Province de Liège"	4.000,00		4.000,00			4.000,00
	841/640638/01	Subsides à l'Asbl Centre d'Etudes et de Documentation Sociale de la Province de Liège	50.000,00		50.000,00	50.000,00		
		<b>T72 D.O. Transfert - La famille</b>						
	844/640629/01	Allocations de naissance aux bénéficiaires de prêts	1.000,00				1.000,00	
	844/640631/01	Subventions aux services privés agréés d'aide aux familles, fonctionnant sur le territoire de la Province de Liège	318.220,00		318.220,00			318.220,00
	844/640633/01	Subsides aux services publics agréés d'aide aux familles, fonctionnant sur le territoire de la Province de Liège	79.078,00		58.987,82		20.090,18	58.987,82
		<b>Total T72 D.O. Transfert</b>	<b>988.298,00</b>		<b>871.800,15</b>	<b>407.558,07</b>	<b>116.497,85</b>	<b>464.242,08</b>
		<b>T7X D.O. Dettes - Maison du social</b>						
	PV - Conseil provincial	du 24 septembre 2020						

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	840/430030/01	Remboursements d'emprunts	7.800,00		7.763,75	7.763,75	36,25	
	840/431030/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	2.700,00		2.604,32	2.604,32	95,68	
	840/650010/01	Intérêts d'emprunts	800,00		384,10	384,10	415,90	
	840/650200/01	Intérêts d'emprunts subsidiés	800,00		779,44	779,44	20,56	
		<b>T7X D.O. Dettes - Centre d'accueil socio sanitaire</b>						
	840/650010/01	Intérêts d'emprunts						
		<b>T7X D.O. Dettes - La famille</b>						
	844/430030/01	Remboursements d'emprunts	21.600,00		21.529,32	21.529,32	70,68	
	844/650010/01	Intérêts d'emprunts	500,00		400,04	400,04	99,96	
		<b>Total T7X D.O. Dettes</b>	<b>34.200,00</b>		<b>33.460,97</b>	<b>33.460,97</b>	<b>739,03</b>	
	<b>Total Interventions sociales et famille</b>		<b>6.106.466,29</b>		<b>5.511.343,60</b>	<b>4.979.834,56</b>	<b>595.122,69</b>	<b>531.509,04</b>
<b>F872</b>	<b>Soins de santé</b>							
		<b>T70 D.O. Personnel - DG Santé, Affaires sociales, Agriculture et Ruralité</b>						
	870/620000/01	Rémunérations	1.824.330,00		1.809.414,49	1.809.414,49	14.915,51	



**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	870/621000/01	Allocations sociales directes	130.105,97		130.105,97	130.105,97		
	870/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	341.810,00		340.922,11	340.922,11	887,89	
	870/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	414.060,00		412.510,84	412.510,84	1.549,16	
	870/625000/01	Abonnements sociaux	6.000,00		4.316,97	4.316,97	1.683,03	
		<b>T70 D.O. Personnel - Service de la qualité de la vie</b>						
	871/620000/01	Rémunérations	763.160,00		751.846,17	751.846,17	11.313,83	
	871/620900/01	Rémunérations des vacataires	18.900,00		16.826,44	16.826,44	2.073,56	
	871/621000/01	Allocations sociales directes	53.720,00		53.714,55	53.714,55	5,45	
	871/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	10,00				10,00	
	871/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	137.370,00		135.064,65	135.064,65	2.305,35	
	871/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	5.400,00		4.855,95	4.855,95	544,05	
	871/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	186.410,00		183.625,21	183.625,21	2.784,79	
	871/625000/01	Abonnements sociaux	4.010,00		2.695,70	2.695,70	1.314,30	
	871/625000/01	Abonnements sociaux des vacataires	10,00				10,00	

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		<b>T70 D.O. Personnel - Médecine du Sport</b>						
	871/620000/01	Rémunérations	662.151,18		645.350,66	645.350,66	16.800,52	
	871/621000/01	Allocations sociales directes	50.833,67		50.833,67	50.833,67		
	871/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	105.430,00		100.608,45	100.608,45	4.821,55	
	871/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	205.650,00		190.612,00	190.612,00	15.038,00	
	871/625000/01	Abonnements sociaux	958,82		958,82	958,82		
		<b>T70 D.O. Personnel - I PROM'S</b>						
	871/620000/01	Rémunérations	2.438.915,63		2.438.915,63	2.438.915,63		
	871/620900/01	Rémunérations des vacataires	8.200,00		5.841,65	5.841,65	2.358,35	
	871/621000/01	Allocations sociales directes	179.923,20		179.923,20	179.923,20		
	871/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	10,00				10,00	
	871/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	474.762,17		474.762,17	474.762,17		
	871/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	2.400,00		1.685,90	1.685,90	714,10	
	871/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	529.743,74		528.162,41	528.162,41	1.581,33	

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	871/625000/01	Abonnements sociaux	2.000,00		1.911,24	1.911,24	88,76	
	871/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	10,00				10,00	
		<b>T70 D.O. Personnel - Observatoire de la Santé</b>						
	871/620000/01	Rémunérations	203.120,00		201.925,69	201.925,69	1.194,31	
	871/621000/01	Allocations sociales directes	12.502,00		12.502,00	12.502,00		
	871/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	36.990,00		36.635,40	36.635,40	354,60	
	871/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	51.150,00		51.084,12	51.084,12	65,88	
	871/625000/01	Abonnements sociaux	1.000,00		296,40	296,40	703,60	
		<b>T70 D.O. Personnel - L'accueil - Centre hospitalier spécialisé, à Lierneux</b>						
	872/620000/01	Rémunérations	145.380,00		144.005,47	144.005,47	1.374,53	
	872/621000/01	Allocations sociales directes	12.985,50		12.985,50	12.985,50		
	872/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	22.190,00		21.675,14	21.675,14	514,86	
	872/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	41.320,00		41.219,88	41.219,88	100,12	
	872/625000/01	Abonnements sociaux	10,00					

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		<b>T70 D.O. Personnel - Centre Princesse Astrid</b>						
	872/620000/01	Rémunérations	747.428,77		739.428,53	739.428,53	8.000,24	
	872/621000/01	Allocations sociales directes	52.920,00		52.916,06	52.916,06	3,94	
	872/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	166.040,00		164.368,40	164.368,40	1.671,60	
	872/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	103.721,23		103.721,23	103.721,23		
	872/625000/01	Abonnements sociaux	7.000,00		4.389,17	4.389,17	2.610,83	
	872/628010/01	Remboursements de traitements						
		<b>Total T70 D.O. Personnel</b>	<b>10.150.041,88</b>		<b>10.052.617,84</b>	<b>10.052.617,84</b>	<b>97.424,04</b>	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - DG Santé, Affaires sociales, Agriculture et Ruralité</b>						
	870/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	38.500,00		37.985,00	37.985,00	515,00	
	870/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	3.800,00		3.516,47	3.516,47	283,53	
	870/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	870/613100/01	Fonctionnement administratif	52.000,00		43.825,56	40.633,45	8.174,44	3.192,11
	870/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	79.849,00		67.491,75	57.686,42	12.357,25	9.805,33

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	870/613400/01	Frais d'usage des véhicules	5.351,00		5.231,05	5.231,05	119,95	
	870/613513/01	Cotisation au réseau belge francophone des villes santé	2.500,00		2.500,00			2.500,00
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Service de la qualité de la vie</b>						
	871/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	6.500,00		3.425,39	3.425,39	3.074,61	
	871/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	100,00				100,00	
	871/613100/01	Fonctionnement administratif	11.425,00		4.065,62	3.816,94	7.359,38	248,68
	871/613200/01	Fonctionnement technique	8.225,00		6.158,35	5.220,60	2.066,65	937,75
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Médecine du Sport</b>						
	871/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	1.250,00		581,75	581,75	668,25	
	871/613100/01	Fonctionnement administratif	25.500,00		10.433,85	9.593,36	15.066,15	840,49
	871/613200/01	Fonctionnement technique	60.500,00		8.101,22	3.315,36	52.398,78	4.785,86
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - I PROM'S</b>						
	871/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	47.886,13		47.886,13	47.886,13		
	871/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	4.378,00		3.853,00	178,00	525,00	3.675,00

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	871/613100/01	Fonctionnement administratif	205.567,04		82.751,06	59.786,26	122.815,98	22.964,80
	871/613200/01	Fonctionnement technique	68.369,83		39.121,56	17.921,69	29.248,27	21.199,87
	871/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	35.700,00		32.598,09	28.776,98	3.101,91	3.821,11
	871/613400/01	Frais d'usage des véhicules	67.000,00		46.987,77	33.727,77	20.012,23	13.260,00
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Observatoire de la Santé</b>						
	871/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	5.000,00		1.973,62	1.973,62	3.026,38	
	871/613100/01	Fonctionnement administratif	19.800,00		9.381,05	8.752,70	10.418,95	628,35
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - L'accueil - Centre hospitalier spécialisé, à Lierneux</b>						
	872/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	1,00				1,00	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Centre Princesse Astrid</b>						
	872/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	1,00				1,00	
	872/613100/01	Fonctionnement administratif	1,00				1,00	
	872/613200/01	Fonctionnement technique	1,00				1,00	
	872/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	1,00				1,00	

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		<b>Total T71 D.O. Fonctionnement</b>	<b>749.207,00</b>		<b>457.868,29</b>	<b>370.008,94</b>	<b>291.338,71</b>	<b>87.859,35</b>
		<b>T72 D.O. Transfert - L'accueil - Centre hospitalier spécialisé, à Lierneux</b>						
	872/642630/01	Intervention dans le déficit des hôpitaux	1.000.000,00		1.000.000,00	500.000,00		500.000,00
		<b>T72 D.O. Transfert - Fondation Tadam</b>						
	872/640759/01	Subside à la Fondation Tadam						
		<b>T72 D.O. Transfert - Santé</b>						
	871/640700/01	Subsides en faveur d'organismes oeuvrant dans le secteur de la santé	147.799,00		115.587,84	95.685,10	32.211,16	19.902,74
		<b>Total T72 D.O. Transfert</b>	<b>1.147.799,00</b>		<b>1.115.587,84</b>	<b>595.685,10</b>	<b>32.211,16</b>	<b>519.902,74</b>
		<b>T7X D.O. Dettes - DG Santé, Affaires sociales, Agriculture et Ruralité</b>						
	870/430030/01	Remboursements d'emprunts	135.400,00		135.268,77	135.268,77	131,23	
	870/650010/01	Intérêts d'emprunts	27.900,00		27.722,50	27.722,50	177,50	
		<b>T7X D.O. Dettes - I PROM'S</b>						
	871/430030/01	Remboursements d'emprunts	98.400,00		98.349,08	98.349,08	50,92	
	871/650010/01	Intérêts d'emprunts	1.200,00		1.031,37	1.031,37		

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		<b>Total T7X D.O. Dettes</b>	<b>262.900,00</b>		<b>262.371,72</b>	<b>262.371,72</b>	<b>528,28</b>	
		<b>Total Soins de santé</b>	<b>12.309.947,88</b>		<b>11.888.445,69</b>	<b>11.280.683,60</b>	<b>421.502,19</b>	<b>607.762,09</b>
<b>F879</b>		<b>Hygiène et salubrité publique</b>						
		<b>T70 D.O. Personnel - Service interne de prévention et de la protection du travail</b>						
	879/620000/01	Rémunérations	569.340,18		569.340,18	569.340,18		
	879/621000/01	Allocations sociales directes	43.784,54		43.784,54	43.784,54		
	879/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	112.126,40		112.126,40	112.126,40		
	879/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	113.996,21		113.996,21	113.996,21		
	879/625000/01	Abonnements sociaux	500,00		235,44	235,44	264,56	
		<b>Total T70 D.O. Personnel</b>	<b>839.747,33</b>		<b>839.482,77</b>	<b>839.482,77</b>	<b>264,56</b>	
		<b>T71 D.O. Fonctionnement - Service interne de prévention et de la protection du travail</b>						
	879/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	7.500,00		6.418,22	6.418,22	1.081,78	
	879/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	7.800,00		6.815,02	6.015,02	984,98	800,00
	879/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	



**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	879/613100/01	Fonctionnement administratif	65.600,00		56.802,37	54.252,55	8.797,63	2.549,82
		<b>Total T71 D.O. Fonctionnement</b>	<b>80.901,00</b>		<b>70.035,61</b>	<b>66.685,79</b>	<b>10.865,39</b>	<b>3.349,82</b>
		<b>T72 D.O. Transfert - Traitement des immondices</b>						
	876/640752/01	Subvention de fonctionnement à Intradel, en partenariat avec la Région wallonne	495.787,00		495.787,00			495.787,00
		<b>T72 D.O. Transfert - Traitement des eaux usées</b>						
	877/640753/01	Subvention de fonctionnement à l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuraton des communes de la région liégeoise, en partenariat avec la Région wallonne	292.638,00		292.638,00	292.638,00		
		<b>T72 D.O. Transfert - Environnement</b>						
	879/640754/01	Subvention d'encouragement à l'amélioration de l'environnement soins	21.789,00		21.789,00	9.650,00		12.139,00
	879/640758/01	Subvention d'aide à l'organisation du Prix du Développement Durable de la Province de Liège						
		<b>Total T72 D.O. Transfert</b>	<b>810.214,00</b>		<b>810.214,00</b>	<b>302.288,00</b>		<b>507.926,00</b>
		<b>T7X D.O. Dettes - Adduction et distribution d'eau</b>						
	874/653040/01	Annuités souscrites pour la constitution de capital des services régionaux et locaux de distribution d'eau	9.700,00		9.694,04	9.694,04	5,96	
		<b>T7X D.O. Dettes - Traitement des eaux usées</b>						
	877/430046/01	Remboursements d'emprunts couvrant la participation provinciale dans les dépenses pour travaux entrepris par l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuraton des communes de la région liégeoise, en partenariat avec la Région wallonne	256.300,00		256.287,19	256.287,19		

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	877/650038/01	Intérêts d'emprunts couvrant la participation provinciale dans les dépenses pour travaux entrepris par l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuraton des communes de la région liégeoise, en partenariat avec la Région wallonne	19.000,00		18.615,39	18.615,39	384,61	
		<b>Total T7X D.O. Dettes</b>	<b>285.000,00</b>		<b>284.596,62</b>	<b>284.596,62</b>	<b>403,38</b>	
	<b>Total Hygiène et salubrité publique</b>		<b>2.015.862,33</b>		<b>2.004.329,00</b>	<b>1.493.053,18</b>	<b>11.533,33</b>	<b>511.275,82</b>
<b>F939</b>	<b>Logement et aménagement du territoire</b>							
		<b>T72 D.O. Transfert - Habitations sociales et politique du logement</b>						
	922/640629/01	Allocations de naissance aux bénéficiaires de prêts	1.000,00		372,00	372,00	628,00	
		<b>Total T72 D.O. Transfert</b>	<b>1.000,00</b>		<b>372,00</b>	<b>372,00</b>	<b>628,00</b>	
		<b>T7X D.O. Dettes - Habitations sociales et politique du logement</b>						
	922/430039/01	Remboursements d'emprunts couvrant la participation provinciale dans l'aide au logement social	179.800,00		179.772,98	179.772,98	27,02	
	922/430048/01	Remboursements d'emprunts couvrant les prêts à la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales	880.700,00		880.661,83	880.661,83	38,17	
	922/650039/01	Intérêts d'emprunts couvrant la participation provinciale dans l'aide au logement social	47.700,00		47.640,84	47.640,84	59,16	
	922/650042/01	Intérêts d'emprunts couvrant les prêts à la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales	281.800,00		281.598,30	281.598,30	201,70	
		<b>Total T7X D.O. Dettes</b>	<b>1.390.000,00</b>		<b>1.389.673,95</b>	<b>1.389.673,95</b>	<b>326,05</b>	
	<b>Total Logement et aménagement du territoire</b>		<b>1.391.000,00</b>		<b>1.390.045,95</b>	<b>1.390.045,95</b>	<b>954,05</b>	

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		Total fonds propre	460.237.845,98		449.635.477,18	432.322.438,89	10.602.368,80	17.313.038,29
		TOTAL GENERAL	460.237.845,98		449.635.477,18	432.322.438,89	10.602.368,80	17.313.038,29

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF ENGAGEMENTS)**

FONCTION	DESIGNATION	PERSONNEL 000/70	FONCTIONNEMENT 000/71	TRANSFERTS 000/72	DETTE 000/7X	TOTAL 000/73
F009	Général		617.401,21		4.001,44	621.402,65
F019	Dettes générales				65.749,49	65.749,49
F049	Impôts		6.026,05	2.078.364,66		2.084.390,71
F059	Assurances	1.020.350,81	2.229.699,29			3.250.050,10
F069	Prélèvements					35.112.570,00
F103	Autorités provinciales	2.601.337,72	584.305,06	227.920,00	22.900,10	3.436.462,88
F123	Administration générale	37.866.299,22	4.862.006,79	1.577.846,97	1.617.363,32	45.923.516,30
F129	Patrimoine privé		436.601,31		290.697,12	727.298,43
F139	Services généraux	19.112.839,12	8.766.156,49		237.572,10	28.116.567,71
F169	Etranger et calamités	539.422,28	248.691,13	56.254,86		844.368,27
F399	Sécurité et ordre public	641.307,59	223.995,89	2.968.205,06		3.833.508,54
F429	Communications routières	5.266.219,13	600.818,72		141.999,66	6.009.037,51
F449	Voies navigables - Hydraulique		506.743,67	43.627,18	396.053,50	946.424,35
F529	Economie, commerce et artisanat		1.750,00	52.559,00		54.309,00
F559	Industrie et énergie	499.114,67		1.495.664,61	1.135.091,78	3.129.871,06
F569	Tourisme	4.570.201,50		2.192.216,00	866.976,12	7.629.393,62
F699	Agriculture	7.130.693,00	1.002.592,25	436.055,85	206.984,94	8.776.326,04
F719	Enseignement : Affaires générales	27.489.938,15	5.900.090,79	402.141,09	964.661,87	34.756.831,90
F739	PV - Conseil provincial du 24 septembre 2020	119.410.930,29	6.468.926,81		256.478,493	129.108.871,88

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF ENGAGEMENTS)**

FONCTION	DESIGNATION	PERSONNEL 000/70	FONCTIONNEMENT 000/71	TRANSFERTS 000/72	DETTE 000/7X	TOTAL 000/73
F749	Enseignement supérieur	51.221.293,22	3.127.133,39	984.365,34	1.870.941,25	57.203.733,20
F759	Enseignement pour handicapés	8.050.959,45	472.770,77	30.000,00	147.989,79	8.701.720,01
F760	Complexes de délasserment	3.852.611,31	946.005,44		289.212,02	5.087.828,77
F761	Jeunesse	2.601.153,44	340.597,24	56.548,21	45.033,06	3.043.331,95
F763	Culture, loisirs et fêtes	14.484.023,99	2.784.544,81	2.664.700,99	136.859,11	20.070.128,90
F769	Sports	5.423.301,04	942.746,12	1.687.165,00	580.892,89	8.634.105,05
F789	Arts	6.386.339,90	1.260.747,17	1.126.691,00	965.150,04	9.738.928,11
F799	Cultes et laïcité		53.136,12	1.753.891,47	127.558,92	1.934.586,51
F869	Interventions sociales et famille	4.161.770,75	444.311,73	871.800,15	33.460,97	5.511.343,60
F872	Soins de santé	10.052.617,84	457.868,29	1.115.587,84	262.371,72	11.888.445,69
F879	Hygiène et salubrité publique	839.482,77	70.035,61	810.214,00	284.596,62	2.004.329,00
F939	Logement et aménagement du territoire			372,00	1.389.673,95	1.390.045,95
	<b>TOTAUX</b>	<b>333.222.207,19</b>	<b>43.355.702,15</b>	<b>22.632.191,28</b>	<b>15.312.806,56</b>	<b>449.635.477,18</b>

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF IMPUTATIONS)**

FONCTION	DESIGNATION	PERSONNEL 000/70	FONCTIONNEMENT 000/71	TRANSFERTS 000/72	DETTE 000/7X	TOTAL 000/73
F009	Général		617.401,21		4.001,44	621.402,65
F019	Dettes générales				65.749,49	65.749,49
F049	Impôts		5.570,64	2.078.364,66		2.083.935,30
F059	Assurances	1.020.350,81	2.169.019,40			3.189.370,21
F069	Prélèvements					35.112.570,00
F103	Autorités provinciales	2.580.891,21	545.300,12	227.920,00	22.900,10	3.377.011,43
F123	Administration générale	36.705.000,33	3.971.417,52	204.178,00	1.617.363,32	42.497.959,17
F129	Patrimoine privé		277.820,23		290.697,12	568.517,35
F139	Services généraux	19.102.839,12	7.121.441,04		237.572,10	26.461.852,26
F169	Etranger et calamités	539.422,28	248.543,26	49.775,76		837.741,30
F399	Sécurité et ordre public	559.646,56	185.409,16	2.968.205,06		3.713.260,78
F429	Communications routières	5.266.219,13	530.581,63		141.999,66	5.938.800,42
F449	Voies navigables - Hydraulique		65.447,06	34.195,68	396.053,50	495.696,24
F529	Economie, commerce et artisanat		1.750,00	2.979,00		4.729,00
F559	Industrie et énergie	499.114,67			1.135.091,78	1.634.206,45
F569	Tourisme	4.570.201,50		1.933.051,00	866.976,12	7.370.228,62
F699	Agriculture	7.130.693,00	864.527,44	333.462,20	206.984,94	8.535.667,58
F719	Enseignement : Affaires générales	27.283.048,87	4.896.461,14	356.688,53	964.661,87	33.500.860,41
F739	PV - Conseil provincial du 24 septembre 2020	119.284.866,29	5.197.627,37		256.478,493	127.711.508,44

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES ORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF IMPUTATIONS)**

FONCTION	DESIGNATION	PERSONNEL 000/70	FONCTIONNEMENT 000/71	TRANSFERTS 000/72	DETTE 000/7X	TOTAL 000/73
F749	Enseignement supérieur	51.000.018,22	2.370.186,22	242.865,34	1.870.941,25	55.484.011,03
F759	Enseignement pour handicapés	8.042.659,45	396.749,88	30.000,00	147.989,79	8.617.399,12
F760	Complexes de délasserment	3.852.611,31	858.126,47		289.212,02	4.999.949,80
F761	Jeunesse	2.601.153,44	285.855,58	4.800,00	45.033,06	2.936.842,08
F763	Culture, loisirs et fêtes	14.393.828,99	2.124.001,38	1.555.584,57	136.859,11	18.210.274,05
F769	Sports	5.410.931,04	769.061,71	1.479.660,00	580.892,89	8.240.545,64
F789	Arts	6.370.877,90	1.004.210,80	794.400,00	965.150,04	9.134.638,74
F799	Cultes et laïcité		53.136,12	1.653.399,00	127.558,92	1.834.094,04
F869	Interventions sociales et famille	4.161.770,75	377.044,77	407.558,07	33.460,97	4.979.834,56
F872	Soins de santé	10.052.617,84	370.008,94	595.685,10	262.371,72	11.280.683,60
F879	Hygiène et salubrité publique	839.482,77	66.685,79	302.288,00	284.596,62	1.493.053,18
F939	Logement et aménagement du territoire			372,00	1.389.673,95	1.390.045,95
	<b>TOTAUX</b>	<b>331.268.245,48</b>	<b>35.373.384,88</b>	<b>15.255.431,97</b>	<b>15.312.806,56</b>	<b>432.322.438,89</b>

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : TABLEAU RECAPITULATIF (ORDINAIRE)**

	PROPRE	ANTERIEUR	TOTAL
1. Droit constaté au profit de la province	454.067.324,27	33.368.499,24	487.435.823,51
- Irrécouvrables et non-valeur	- 24,49	-	- 24,49
= Droits constatés nets	= 454.067.299,78	= 33.368.499,24	= 487.435.799,02
- Engagements	- 414.522.907,18	- 24.192.765,96	- 438.715.673,14
= Résultat budgétaire avant prélèvement	= 39.544.392,60	= 9.175.733,28	= 48.720.125,88
+ Prélèvements positif	+ 7.770.000,00		+ 7.770.000,00
- Prélèvements négatifs	- 35.112.570,00		- 35.112.570,00
= Résultat budgétaire de l'exercice	Excédent Déficit	= 12.201.822,60 = 9.175.733,28	= 21.377.555,88
2. Droit constaté au profit de la province	454.067.324,27	33.368.499,24	487.435.823,51
- Irrécouvrables et non-valeur	- 24,49	-	- 24,49
= Droits constatés nets	= 454.067.299,78	= 33.368.499,24	= 487.435.799,02
- Imputations sur engagements	- 397.209.868,89	- 24.190.935,88	- 421.400.804,77
= Résultat comptable avant prélèvement	= 56.857.430,89	= 9.177.563,36	= 66.034.994,25
+ Prélèvements positif	+ 7.770.000,00		+ 7.770.000,00
- Prélèvements négatifs	- 35.112.570,00		- 35.112.570,00
= Résultat comptable de l'exercice	Excédent Déficit	= 29.514.860,89 = 9.177.563,36	= 38.692.424,25
3. Engagements totaux de l'exercice	414.522.907,18	24.192.765,96	438.715.673,14
- Imputations totales de l'exercice	- 397.209.868,89	- 24.190.935,88	- 421.400.804,77
= Engagements à reporter sur l'exercice suivant	= 17.313.038,29	= 1.830,08	= 17.314.868,37





**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE ANTERIEUR)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
		<b>Total T82 R.E. Dettes</b>	<b>4.164.466,27</b>	<b>4.164.466,27</b>		<b>4.164.466,27</b>
	<b>Total Administration générale</b>		<b>4.164.466,27</b>	<b>4.164.466,27</b>		<b>4.164.466,27</b>
<b>F129</b>	<b>Patrimoine privé</b>					
		<b>T82 R.E. Dettes - Administration générale</b>				
	124/170110/01/2019.2015	Emprunts pour travaux	8.908,71	8.908,71		8.908,71
	124/170110/01/2019.2016	Emprunts pour travaux	294.362,96	294.362,96		294.362,96
	124/170110/01/2019.2017	Emprunts pour travaux	122.305,83	122.305,83		122.305,83
	124/170110/01/2019.2018	Emprunts pour travaux				
		<b>Total T82 R.E. Dettes</b>	<b>425.577,50</b>	<b>425.577,50</b>		<b>425.577,50</b>
	<b>Total Patrimoine privé</b>		<b>425.577,50</b>	<b>425.577,50</b>		<b>425.577,50</b>
<b>F139</b>	<b>Services généraux</b>					
		<b>T82 R.E. Dettes - Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable</b>				
	137/170110/01/2019.2013	Emprunts pour travaux	17.200,00	17.200,00		17.200,00
	137/170110/01/2019.2014	Emprunts pour travaux	46.083,25	46.083,25		46.083,25
	137/170110/01/2019.2016	Emprunts pour travaux	86.000,00	86.000,00		86.000,00
	137/170110/01/2019.2017	Emprunts pour travaux	55.225,70	55.225,70		55.225,70
		<b>Total T82 R.E. Dettes</b>	<b>204.508,95</b>	<b>204.508,95</b>		<b>204.508,95</b>
	<b>Total Services généraux</b>		<b>204.508,95</b>	<b>204.508,95</b>		<b>204.508,95</b>
<b>F399</b>	<b>Securite en milieu public</b>					

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE ANTERIEUR)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
		<b>T82 R.E. Dettes - Sécurité civile</b>				
	351/170110/01/2019.2016	Emprunts pour travaux				
		<b>Total T82 R.E. Dettes</b>				
	<b>Total Sécurité et ordre public</b>					
<b>F429</b>	<b>Communications routières</b>					
		<b>T82 R.E. Dettes - Voirie</b>				
	421/170140/01/2019.2012	Emprunts relatifs aux interventions provinciales extraordinaires				
		<b>Total T82 R.E. Dettes</b>				
	<b>Total Communications routières</b>					
<b>F449</b>	<b>Voies navigables - Hydraulique</b>					
		<b>T82 R.E. Dettes - Cours d'eau non navigables</b>				
	484/170114/01/2019.2016	Emprunts pour travaux extraordinaires aux cours d'eau non navigables et acquisition de terrains	382.940,72	382.940,72		382.940,72
		<b>Total T82 R.E. Dettes</b>	<b>382.940,72</b>	<b>382.940,72</b>		<b>382.940,72</b>
	<b>Total Voies navigables - Hydraulique</b>		<b>382.940,72</b>	<b>382.940,72</b>		<b>382.940,72</b>
<b>F569</b>	<b>Tourisme</b>					
		<b>T82 R.E. Dettes - Tourisme</b>				
	560/170110/01/2019.2014	Emprunts pour travaux				
	560/170110/01/2019.2015	Emprunts pour travaux	111.463,08	111.463,08		111.463,08
	560/170110/01/2019.2016	Emprunts pour travaux				
	560/170110/01/2019.2017	Emprunts pour travaux				
	560/170110/01/2019.2018	Emprunts pour travaux				
	560/170110/01/2019.2019	Emprunts pour travaux				
	560/170110/01/2019.2020	Emprunts pour travaux	42.773,50	42.773,50		42.773,50

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE ANTERIEUR)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	560/170110/01/2019.2017	Emprunts pour travaux	57.542,55	57.542,55		57.542,55
		<b>Total T82 R.E. Dettes</b>	<b>211.779,13</b>	<b>211.779,13</b>		<b>211.779,13</b>
	<b>Total Tourisme</b>		<b>211.779,13</b>	<b>211.779,13</b>		<b>211.779,13</b>
<b>F699</b>	<b>Agriculture</b>					
		<b>T82 R.E. Dettes - Direction des services agricoles</b>				
	621/170110/01/2019.2015	Emprunts pour travaux	29.610,57	29.610,57		29.610,57
	621/170110/01/2019.2016	Emprunts pour travaux	30.748,03	30.748,03		30.748,03
		<b>T82 R.E. Dettes - Ferme d'expérimentation de La Haye - Jevoumont</b>				
	621/170110/01/2019.2017	Emprunts pour travaux				
		<b>Total T82 R.E. Dettes</b>	<b>60.358,60</b>	<b>60.358,60</b>		<b>60.358,60</b>
	<b>Total Agriculture</b>		<b>60.358,60</b>	<b>60.358,60</b>		<b>60.358,60</b>
<b>F719</b>	<b>Enseignement : Affaires générales</b>					
		<b>T82 R.E. Dettes - Centres Psycho-médico-sociaux</b>				
	706/170110/01/2019.2013	Emprunts pour travaux	2.925,88	2.925,88		2.925,88
	706/170110/01/2019.2015	Emprunts pour travaux				
		<b>T82 R.E. Dettes - Internats</b>				
	708/170110/01/2019.2013	Emprunts pour travaux				
	708/170110/01/2019.2014	Emprunts pour travaux	23.669,67	23.669,67		23.669,67
	708/170110/01/2019.2015	Emprunts pour travaux	59.875,08	59.875,08		59.875,08

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE ANTERIEUR)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	708/170110/01/2019.2016	Emprunts pour travaux	73.864,82	73.864,82		73.864,82
	708/170110/01/2019.2017	Emprunts pour travaux	601.319,11	601.319,11		601.319,11
	708/170110/01/2019.2018	Emprunts pour travaux				
		<b>T82 R.E. Dettes - Prêts d'études</b>				
	703/170151/01/2019.2017	Emprunts pour prêts d'études	39.350,00	39.350,00		39.350,00
	703/170151/01/2019.2018	Emprunts pour prêts d'études	59.460,00	59.460,00		59.460,00
		<b>T82 R.E. Dettes - Enseignement - Affaires générales</b>				
	700/170110/01/2019.2013	Emprunts pour travaux	5.870,00	5.870,00		5.870,00
	700/170110/01/2019.2015	Emprunts pour travaux		55.084,17		55.084,17
	700/170110/01/2019.2016	Emprunts pour travaux		237.872,07		237.872,07
		<b>Total T82 R.E. Dettes</b>	<b>866.334,56</b>	<b>1.159.290,80</b>		<b>1.159.290,80</b>
	<b>Total Enseignement : Affaires générales</b>		<b>866.334,56</b>	<b>1.159.290,80</b>		<b>1.159.290,80</b>
<b>F739</b>	<b>Enseignement secondaire</b>					
		<b>T82 R.E. Dettes - Enseignement agricole et horticole</b>				
	732/170110/01/2019.2014	Emprunts pour travaux				
	732/170110/01/2019.2015	Emprunts pour travaux	9.380,06	9.380,06		9.380,06
		<b>T82 R.E. Dettes - Enseignement secondaire</b>				
	735/170110/01/2019.2012	Emprunts pour travaux	17.669,86	17.669,86		17.669,86
	PS/1700 Conseil provincial du 24 septembre 2020 PS/1700 Conseil provincial du 24 septembre 2020					

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE ANTERIEUR)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	735/170110/01/2019.2014	Emprunts pour travaux	106.866,31	106.866,31		106.866,31
	735/170110/01/2019.2015	Emprunts pour travaux	315.555,27	315.555,27		315.555,27
	735/170110/01/2019.2016	Emprunts pour travaux	1.237.408,75	1.237.408,75		1.237.408,75
	735/170110/01/2019.2017	Emprunts pour travaux	1.144.291,61	1.144.291,61		1.144.291,61
	735/170110/01/2019.2018	Emprunts pour travaux	329.728,70	329.728,70		329.728,70
		<b>Total T82 R.E. Dettes</b>	<b>3.160.900,56</b>	<b>3.160.900,56</b>		<b>3.160.900,56</b>
	<b>Total Enseignement secondaire</b>		<b>3.160.900,56</b>	<b>3.160.900,56</b>		<b>3.160.900,56</b>
<b>F749</b>	<b>Enseignement supérieur</b>					
		<b>T82 R.E. Dettes - Enseignement supérieur non universitaire</b>				
	741/170110/01/2019.2013	Emprunts pour travaux	502.301,94	502.301,94		502.301,94
	741/170110/01/2019.2014	Emprunts pour travaux				
	741/170110/01/2019.2015	Emprunts pour travaux	1.129.808,44	1.074.724,27		1.074.724,27
	741/170110/01/2019.2016	Emprunts pour travaux	6.554.561,04	6.316.688,97		6.316.688,97
	741/170110/01/2019.2018	Emprunts pour travaux	791.610,74	791.610,74		791.610,74
		<b>T82 R.E. Dettes - Ferme d'expérimentation de La Haye - Jevoumont</b>				
	741/170110/01/2019.2017	Emprunts pour travaux	213.158,16	213.158,16		213.158,16
	741/170110/01/2019.2018	Emprunts pour travaux	8.836,06	8.836,06		8.836,06
		<b>Total T82 R.E. Dettes</b>	<b>9.200.276,38</b>	<b>8.907.320,14</b>		<b>8.907.320,14</b>
	<b>Total Enseignement supérieur</b>		<b>9.200.276,38</b>	<b>8.907.320,14</b>		<b>8.907.320,14</b>
	Budget des dépenses du 24 septembre 2020					
	Total Enseignement supérieur		<b>9.200.276,38</b>	<b>8.907.320,14</b>	Page 374 sur 493	<b>8.907.320,14</b>

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE ANTERIEUR)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
F759	<b>Enseignement pour handicapés</b>					
		<b>T82 R.E. Dettes - Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé</b>				
	752/170110/01/2019.2017	Emprunts pour travaux	332.505,43	332.505,43		332.505,43
	752/170110/01/2019.2018	Emprunts pour travaux	36.521,69	36.521,69		36.521,69
		<b>T82 R.E. Dettes - Centre de réadaptation au travail</b>				
752/170110/01/2019.2017	Emprunts pour travaux					
	<b>Total T82 R.E. Dettes</b>		<b>369.027,12</b>	<b>369.027,12</b>		<b>369.027,12</b>
<b>Total Enseignement pour handicapés</b>			<b>369.027,12</b>	<b>369.027,12</b>		<b>369.027,12</b>
F760	<b>Complexes de délassement</b>					
		<b>T82 R.E. Dettes - Domaine provincial de Wégimont</b>				
	760/170110/01/2019.2016	Emprunts pour travaux	9.272,18	9.272,18		9.272,18
	760/170110/01/2019.2018	Emprunts pour travaux	4.562,80	4.562,80		4.562,80
		<b>Total T82 R.E. Dettes</b>		<b>13.834,98</b>	<b>13.834,98</b>	
<b>Total Complexes de délassement</b>			<b>13.834,98</b>	<b>13.834,98</b>		<b>13.834,98</b>
F763	<b>Culture, loisirs et fêtes</b>					
		<b>T82 R.E. Dettes - Service des affaires culturelles - Bibliothèques</b>				
767/170140/01/2019.2015	Emprunts relatifs aux interventions provinciales extraordinaires	96.797,99	96.797,99		96.797,99	
	<b>T82 R.E. Dettes - Culture et loisirs</b>					
767/170140/01/2019.2015	Emprunts relatifs aux interventions provinciales extraordinaires					

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE ANTERIEUR)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	767/170110/01/2019.2018	<b>T82 R.E. Dettes - Pôle des savoirs</b> Emprunts pour travaux				
		<b>Total T82 R.E. Dettes</b>	<b>96.797,99</b>	<b>96.797,99</b>		<b>96.797,99</b>
	<b>Total Culture, loisirs et fêtes</b>		<b>96.797,99</b>	<b>96.797,99</b>		<b>96.797,99</b>
<b>F769</b>	<b>Sports</b>					
	764/170110/01/2019.2016	<b>T82 R.E. Dettes - Complexe sportif de Naimette-Xhovémont</b> Emprunts pour travaux	30.134,63	30.134,63		30.134,63
	764/170110/01/2019.2016	<b>T82 R.E. Dettes - Ctre rég. d'entraînement et formation de jeunes footballeurs</b> Emprunts pour travaux	10.684,98	10.684,98		10.684,98
	764/170110/01/2019.2016	<b>T82 R.E. Dettes - Centre de formation de tennis</b> Emprunts pour travaux	25.491,47	25.491,47		25.491,47
		<b>Total T82 R.E. Dettes</b>	<b>66.311,08</b>	<b>66.311,08</b>		<b>66.311,08</b>
	<b>Total Sports</b>		<b>66.311,08</b>	<b>66.311,08</b>		<b>66.311,08</b>
<b>F789</b>	<b>Arts</b>					
	771/170110/01/2019.2013	<b>T82 R.E. Dettes - Musée de la Vie wallonne</b> Emprunts pour travaux				
	771/170110/01/2019.2013	<b>T82 R.E. Dettes - Château de Jehay</b> Emprunts pour travaux	40.573,59	40.573,59		40.573,59
	771/170110/01/2019.2013	<b>T82 R.E. Dettes - Musée de la Vie wallonne</b> Emprunts pour travaux	89.467,97	89.467,97		89.467,97



**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE ANTERIEUR)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
		<b>Total T82 R.E. Dettes</b>	<b>130.041,56</b>	<b>130.041,56</b>		<b>130.041,56</b>
	<b>Total Arts</b>		<b>130.041,56</b>	<b>130.041,56</b>		<b>130.041,56</b>
<b>F869</b>	<b>Interventions sociales et famille</b>					
		<b>T82 R.E. Dettes - Maison du social</b>				
	840/170110/01/2019.2015	Emprunts pour travaux	40.924,96	40.924,96		40.924,96
		<b>Total T82 R.E. Dettes</b>	<b>40.924,96</b>	<b>40.924,96</b>		<b>40.924,96</b>
	<b>Total Interventions sociales et famille</b>		<b>40.924,96</b>	<b>40.924,96</b>		<b>40.924,96</b>
<b>F872</b>	<b>Soins de santé</b>					
		<b>T82 R.E. Dettes - I PROM'S</b>				
	871/170110/01/2019.2014	Emprunts pour travaux	18.190,75	18.190,75		18.190,75
		<b>Total T82 R.E. Dettes</b>	<b>18.190,75</b>	<b>18.190,75</b>		<b>18.190,75</b>
	<b>Total Soins de santé</b>		<b>18.190,75</b>	<b>18.190,75</b>		<b>18.190,75</b>
<b>F939</b>	<b>Logement et aménagement du territoire</b>					
		<b>T82 R.E. Dettes - Habitations sociales et politique du logement</b>				
	922/170153/01/2019.2014	Emprunts couvrant les prêts pour la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales	12.995,68	12.995,68		12.995,68
		<b>Total T82 R.E. Dettes</b>	<b>12.995,68</b>	<b>12.995,68</b>		<b>12.995,68</b>
	<b>Total Logement et aménagement du territoire</b>		<b>12.995,68</b>	<b>12.995,68</b>		<b>12.995,68</b>
		<b>Total fonds antérieurs</b>	<b>26.555.273,22</b>	<b>141.617.738,26</b>		<b>141.617.738,26</b>
	PV - Conseil provincial	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>26.555.273,22</b>	<b>141.617.738,26</b>	Page 377 sur 493	<b>141.617.738,26</b>

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : RECETTES EXTRAORDINAIRES ANTERIEURES (RECAPITULATIF)**

FONCTION	DESIGNATION	TRANSFERTS 000/80	INVESTISSEMENTS 000/81	DETTE 000/82	TOTAL 000/83
F009	Général				122.157.491,20
F103	Autorités provinciales			34.980,27	34.980,27
F123	Administration générale			4.164.466,27	4.164.466,27
F129	Patrimoine privé			425.577,50	425.577,50
F139	Services généraux			204.508,95	204.508,95
F399	Sécurité et ordre public				
F429	Communications routières				
F449	Voies navigables - Hydraulique			382.940,72	382.940,72
F569	Tourisme			211.779,13	211.779,13
F699	Agriculture			60.358,60	60.358,60
F719	Enseignement : Affaires générales			1.159.290,80	1.159.290,80
F739	Enseignement secondaire			3.160.900,56	3.160.900,56
F749	Enseignement supérieur			8.907.320,14	8.907.320,14
F759	Enseignement pour handicapés			369.027,12	369.027,12
F760	Complexes de délasserment			13.834,98	13.834,98
F763	Culture, loisirs et fêtes			96.797,99	96.797,99
F769	Sports			66.311,08	66.311,08
F789	Arts			130.041,56	130.041,56
F869	PV - Comptes provisionnels et 24 septembre 2020			40.924,96	40.924,96

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : RECETTES EXTRAORDINAIRES ANTERIEURES (RECAPITULATIF)**

FONCTION	DESIGNATION	TRANSFERTS 000/80	INVESTISSEMENTS 000/81	DETTE 000/82	TOTAL 000/83
F872	Soins de santé			18.190,75	18.190,75
F939	Logement et aménagement du territoire			12.995,68	12.995,68
	<b>TOTAUX</b>			<b>19.460.247,06</b>	<b>141.617.738,26</b>

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
F009	<b>Général</b>					
		<b>T81 R.E. Investissements - Recettes et dépenses générales</b>				
	000/761000/01	Autres produits exceptionnels	5.000,00	6.023,22		6.023,22
		<b>Total T81 R.E. Investissements</b>	<b>5.000,00</b>	<b>6.023,22</b>		<b>6.023,22</b>
	<b>Total Général</b>	<b>5.000,00</b>	<b>6.023,22</b>		<b>6.023,22</b>	
F059	<b>Assurances</b>					
		<b>T80 R.E. Transferts - Assurances</b>				
	050/761030/01	Capitaux reçus à titre de dédommagement	140.000,00	6.925,88		6.925,88
		<b>Total T80 R.E. Transferts</b>	<b>140.000,00</b>	<b>6.925,88</b>		<b>6.925,88</b>
	<b>Total Assurances</b>	<b>140.000,00</b>	<b>6.925,88</b>		<b>6.925,88</b>	
F069	<b>Prélèvements</b>					
		<b>T88 Prélèvements - Prélèvements</b>				
	060/781000/01	Transfert du budget ordinaire	34.480.000,00	34.480.000,00		34.480.000,00
		<b>Total T88 Prélèvements</b>	<b>34.480.000,00</b>	<b>34.480.000,00</b>		<b>34.480.000,00</b>
	<b>Total Prélèvements</b>	<b>34.480.000,00</b>	<b>34.480.000,00</b>		<b>34.480.000,00</b>	
F103	<b>Autorités provinciales</b>					
		<b>T80 R.E. Transferts - Autorités provinciales</b>				
	101/151210/01	Subsides de la Région wallonne pour travaux		5.386,50		5.386,50
	<b>Total T80 R.E. Transferts</b>		<b>5.386,50</b>		<b>5.386,50</b>	
	PV - Conseil provincial	Total 2019 et 2020				
				<b>5.386,50</b>	Page 380 sur 493	<b>5.386,50</b>

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
		<b>T81 R.E. Investissements - Autorités provinciales</b>				
	101/231020/01	Matériel informatique - vente		196,66		196,66
		<b>Total T81 R.E. Investissements</b>		<b>196,66</b>		<b>196,66</b>
		<b>T82 R.E. Dettes - Autorités provinciales</b>				
	101/170110/01	Emprunts pour travaux				
		<b>Total T82 R.E. Dettes</b>				
	<b>Total Autorités provinciales</b>			<b>5.583,16</b>		<b>5.583,16</b>
<b>F123</b>	<b>Administration générale</b>					
		<b>T80 R.E. Transferts - Administration générale</b>				
	104/151210/01	Subsides de la Région wallonne pour travaux	210.000,00	31.523,71		31.523,71
	104/151220/01	Subsides d'équipements de la Région Wallonne		3.313,64		3.313,64
	104/151600/01	Subsides d'investissement d'autres pouvoirs publics				
		<b>T80 R.E. Transferts - Maison de la Formation</b>				
	106/151210/01	Subsides de la Région wallonne pour travaux		231.401,64		231.401,64
		<b>Total T80 R.E. Transferts</b>	<b>210.000,00</b>	<b>266.238,99</b>		<b>266.238,99</b>
		<b>T81 R.E. Investissements - Administration générale</b>				
	104/230020/01	Revente d'autres machines et matériel		8,00		8,00
	104/231020/01	Matériel informatique - vente	2.000,00			
	104/240020/01	Matériel informatique - vente	2.000,00	4,00		4,00

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	104/240120/01	Revente de matériel de bureau	1.000,00			
	104/241020/01	Revente de véhicules provinciaux	10.000,00	6.050,00		6.050,00
		<b>Total T81 R.E. Investissements</b>	<b>15.000,00</b>	<b>6.062,00</b>		<b>6.062,00</b>
		<b>T82 R.E. Dettes - Administration générale</b>				
	104/170110/01	Emprunts pour travaux				
	104/170120/01	Emprunts pour équipement				
		<b>T82 R.E. Dettes - Maison de la Formation</b>				
	106/170110/01	Emprunts pour travaux				
		<b>Total T82 R.E. Dettes</b>				
		<b>Total Administration générale</b>	<b>225.000,00</b>	<b>272.300,99</b>		<b>272.300,99</b>
<b>F129</b>	<b>Patrimoine privé</b>					
		<b>T81 R.E. Investissements - Patrimoine</b>				
	124/220020/01	Vente de biens immobiliers	25,00			
	124/221020/01	Constructions - vente	25,00			
		<b>Total T81 R.E. Investissements</b>	<b>50,00</b>			
		<b>T82 R.E. Dettes - Administration générale</b>				
	124/170110/01	Emprunts pour travaux				
		<b>T82 R.E. Dettes - Bâtiment Charlemagne - place de la République Française n°1, 4000 Liège</b>				

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	124/170110/01	<b>T82 R.E. Dettes - Boulevard d'Avroy 28-30, 4000 Liège (anc. Maison du Social)</b> Emprunts pour travaux				
		<b>Total T82 R.E. Dettes</b>				
	<b>Total Patrimoine privé</b>		<b>50,00</b>			
<b>F139</b>	<b>Services généraux</b>					
	138/151210/01	<b>T80 R.E. Transferts - Complexe des Hauts-Sarts</b> Subsides de la Région wallonne pour travaux	20.000,00			
		<b>Total T80 R.E. Transferts</b>	<b>20.000,00</b>			
	139/231020/01	<b>T81 R.E. Investissements - Service informatique central</b> Matériel informatique - vente	25,00	6.592,97		6.592,97
		<b>Total T81 R.E. Investissements</b>	<b>25,00</b>	<b>6.592,97</b>		<b>6.592,97</b>
	137/170110/01	<b>T82 R.E. Dettes - Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable</b> Emprunts pour travaux				
	138/170110/01	<b>T82 R.E. Dettes - Complexe des Hauts-Sarts</b> Emprunts pour travaux				
	139/170120/01	<b>T82 R.E. Dettes - Service informatique central</b> Emprunts pour équipement				
		<b>Total T82 R.E. Dettes</b>				
<b>Total Services généraux</b>			<b>20.025,00</b>	<b>6.592,97</b>		<b>6.592,97</b>

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
F449	<b>Voies navigables - Hydraulique</b>					
	484/226020/01	<b>T81 R.E. Investissements - Cours d'eau non navigables</b>				
		Cours et plans d'eau - vente	1,00			
		<b>Total T81 R.E. Investissements</b>	<b>1,00</b>			
	484/170114/01	<b>T82 R.E. Dettes - Cours d'eau non navigables</b>				
		Emprunts pour travaux extraordinaires aux cours d'eau non navigables et acquisition de terrains				
	<b>Total T82 R.E. Dettes</b>					
	<b>Total Voies navigables - Hydraulique</b>	<b>1,00</b>				
F559	<b>Industrie et énergie</b>					
	530/170171/01	<b>T82 R.E. Dettes - Industrie et énergie</b>				
		Emprunts pour libération de parts à la SPI				
		<b>Total T82 R.E. Dettes</b>				
	<b>Total Industrie et énergie</b>					
F569	<b>Tourisme</b>					
	560/151210/01	<b>T80 R.E. Transferts - Tourisme</b>				
		Subsides de la Région wallonne pour travaux	361.520,00	5.236,00		5.236,00
		<b>Total T80 R.E. Transferts</b>	<b>361.520,00</b>	<b>5.236,00</b>		<b>5.236,00</b>
	<b>T82 R.E. Dettes - Tourisme</b>					



**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
		<b>Total T82 R.E. Dettes</b>				
	<b>Total Tourisme</b>		<b>361.520,00</b>	<b>5.236,00</b>		<b>5.236,00</b>
<b>F699</b>	<b>Agriculture</b>					
		<b>T82 R.E. Dettes - Direction des services agricoles</b>				
	621/170110/01	Emprunts pour travaux				
		<b>T82 R.E. Dettes - Station d'analyses agricoles</b>				
	621/170110/01	Emprunts pour travaux				
		<b>T82 R.E. Dettes - Centre d'insémination artificielle de l'espèce porcine</b>				
	621/170110/01	Emprunts pour travaux				
		<b>T82 R.E. Dettes - Abattoir de volaille</b>				
	621/170110/01	Emprunts pour travaux				
		<b>Total T82 R.E. Dettes</b>				
	<b>Total Agriculture</b>					
<b>F719</b>	<b>Enseignement : Affaires générales</b>					
		<b>T80 R.E. Transferts - Centres Psycho-médico-sociaux</b>				
	706/151210/01	Subsides de la Région wallonne pour travaux		7.161,41		7.161,41
		<b>T80 R.E. Transferts - Internats</b>				
	703/151210/01	Subsides de la Région wallonne pour travaux				
	PV - Conseil provincial	<b>T80 R.E. Transferts - Enseignement supérieur non universitaire</b>				

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	700/151210/01	Subsides de la Région wallonne pour travaux		16.874,25		16.874,25
		<b>T80 R.E. Transferts - Enseignement - Affaires générales</b>				
	700/151210/01	Subsides de la Région wallonne pour travaux				
	700/151420/01	Subsides d'équipements de la Fédération Wallonie-Bruxelles	670.000,00	225.741,00		225.741,00
		<b>Total T80 R.E. Transferts</b>	<b>670.000,00</b>	<b>249.776,66</b>		<b>249.776,66</b>
		<b>T82 R.E. Dettes - Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation</b>				
	701/170120/01	Emprunts pour équipement				
		<b>T82 R.E. Dettes - Internats</b>				
	708/170110/01	Emprunts pour travaux				
		<b>T82 R.E. Dettes - Promotion de la santé à l'école</b>				
	706/170110/01	Emprunts pour travaux				
		<b>T82 R.E. Dettes - Prêts d'études</b>				
	703/170151/01	Emprunts pour prêts d'études				
		<b>T82 R.E. Dettes - Enseignement - Affaires générales</b>				
	700/170110/01	Emprunts pour travaux				
	700/170120/01	Emprunts pour équipement				
		<b>Total T82 R.E. Dettes</b>				
		<b>Total Enseignement : Affaires générales</b>	<b>670.000,00</b>	<b>249.776,66</b>		<b>249.776,66</b>
F739	Enseignement - Affaires générales					

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
		<b>T80 R.E. Transferts - Enseignement secondaire</b>				
	735/151210/01	Subsides de la Région wallonne pour travaux		8.561,75		8.561,75
	735/151410/01	Subsides pour travaux de la Fédération Wallonie-Bruxelles	630.000,00			
	735/151600/01	Subsides d'investissement d'autres pouvoirs publics	200.416,00	200.415,87		200.415,87
		<b>Total T80 R.E. Transferts</b>	<b>830.416,00</b>	<b>208.977,62</b>		<b>208.977,62</b>
		<b>T81 R.E. Investissements - Enseignement secondaire</b>				
	735/220020/01	Vente de biens immobiliers	1,00			
	735/221020/01	Constructions - vente	1,00			
		<b>Total T81 R.E. Investissements</b>	<b>2,00</b>			
		<b>T82 R.E. Dettes - Enseignement agricole et horticole</b>				
	732/170110/01	Emprunts pour travaux				
		<b>T82 R.E. Dettes - Enseignement secondaire</b>				
	735/170110/01	Emprunts pour travaux				
	735/171000/01	Emprunts à charge des autorités supérieures		63.854,90		63.854,90
		<b>T82 R.E. Dettes - Enseignement secondaire de promotion sociale</b>				
	736/170110/01	Emprunts pour travaux				
		<b>Total T82 R.E. Dettes</b>		<b>63.854,90</b>		<b>63.854,90</b>
		<b>Total Enseignement secondaire</b>	<b>830.418,00</b>	<b>272.832,52</b>		<b>272.832,52</b>
F749	Enseignement secondaire					
Enseignement supérieur						

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	741/151210/01	<b>T80 R.E. Transferts - Enseignement supérieur non universitaire</b> Subsides de la Région wallonne pour travaux		284.054,81		284.054,81
		<b>Total T80 R.E. Transferts</b>		<b>284.054,81</b>		<b>284.054,81</b>
	741/220020/01	<b>T81 R.E. Investissements - Enseignement supérieur non universitaire</b> Vente de biens immobiliers	1,00			
	741/221020/01	Constructions - vente	1,00			
		<b>Total T81 R.E. Investissements</b>	<b>2,00</b>			
	741/170110/01	<b>T82 R.E. Dettes - Enseignement supérieur non universitaire</b> Emprunts pour travaux				
	741/170110/01	<b>T82 R.E. Dettes - Ferme d'expérimentation de La Haye - Jevoumont</b> Emprunts pour travaux				
		<b>Total T82 R.E. Dettes</b>				
	<b>Total Enseignement supérieur</b>		<b>2,00</b>	<b>284.054,81</b>		<b>284.054,81</b>
<b>F759</b>	<b>Enseignement pour handicapés</b>					
	752/170110/01	<b>T82 R.E. Dettes - Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé</b> Emprunts pour travaux				
	752/170110/01	<b>T82 R.E. Dettes - Centre de réadaptation au travail</b> Emprunts pour travaux				
	PV - Conseil provincial	<b>Total T82 R.E. Dettes 2020</b>				

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	<b>Total Enseignement pour handicapés</b>					
<b>F760</b>	<b>Complexes de délassement</b>					
	760/151210/01	<b>T80 R.E. Transferts - Domaine provincial de Wégimont</b> Subsides de la Région wallonne pour travaux		6.209,00		6.209,00
		<b>Total T80 R.E. Transferts</b>		<b>6.209,00</b>		<b>6.209,00</b>
	760/170110/01	<b>T82 R.E. Dettes - Domaine provincial de Wégimont</b> Emprunts pour travaux				
		<b>Total T82 R.E. Dettes</b>				
	<b>Total Complexes de délassement</b>			<b>6.209,00</b>		<b>6.209,00</b>
<b>F761</b>	<b>Jeunesse</b>					
	761/170110/01	<b>T82 R.E. Dettes - Service provincial de la jeunesse</b> Emprunts pour travaux				
		<b>Total T82 R.E. Dettes</b>				
	<b>Total Jeunesse</b>					
<b>F763</b>	<b>Culture, loisirs et fêtes</b>					
	762/170110/01	<b>T82 R.E. Dettes - Service des affaires culturelles - Administration</b> Emprunts pour travaux				
		<b>T82 R.E. Dettes - Service des affaires culturelles - Bibliothèques</b>				

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	767/170110/01	<b>T82 R.E. Dettes - Pôle des savoirs</b> Emprunts pour travaux				
		<b>Total T82 R.E. Dettes</b>				
	<b>Total Culture, loisirs et fêtes</b>					
<b>F769</b>	<b>Sports</b>					
	764/151210/01	<b>T80 R.E. Transferts - Complexe sportif de Naimette-Xhovémont</b> Subsides de la Région wallonne pour travaux				
	764/151210/01	<b>T80 R.E. Transferts - Centre de formation de tennis</b> Subsides de la Région wallonne pour travaux	40.000,00			
		<b>Total T80 R.E. Transferts</b>	<b>40.000,00</b>			
	764/170110/01	<b>T82 R.E. Dettes - Complexe sportif de Naimette-Xhovémont</b> Emprunts pour travaux				
	764/170110/01	<b>T82 R.E. Dettes - Piste d'apprentissage cycliste</b> Emprunts pour travaux				
	764/170110/01	<b>T82 R.E. Dettes - Centre de formation de tennis</b> Emprunts pour travaux				
		<b>Total T82 R.E. Dettes</b>				
	<b>Total Sports</b>		<b>40.000,00</b>			
<b>F789</b>	<b>APL - Conseil provincial du 24 septembre 2020</b>					

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
		<b>T82 R.E. Dettes - Musée de la Vie wallonne</b>				
	771/170110/01	Emprunts pour travaux				
		<b>T82 R.E. Dettes - Château de Jehay</b>				
	771/170110/01	Emprunts pour travaux				
		<b>Total T82 R.E. Dettes</b>				
	<b>Total Arts</b>					
<b>F869</b>	<b>Interventions sociales et famille</b>					
		<b>T82 R.E. Dettes - Maison du social</b>				
	840/170110/01	Emprunts pour travaux				
		<b>T82 R.E. Dettes - Centre d'accueil socio sanitaire</b>				
	840/170110/01	Emprunts pour travaux				
		<b>T82 R.E. Dettes - La famille</b>				
	844/170152/01	Emprunts pour prêts installation jeunes				
		<b>Total T82 R.E. Dettes</b>				
	<b>Total Interventions sociales et famille</b>					
<b>F872</b>	<b>Soins de santé</b>					
		<b>T82 R.E. Dettes - DG Santé, Affaires sociales, Agriculture et Ruralité</b>				
	870/170110/01	Emprunts pour travaux				
	PV - Conseil provincial	<b>Total T82 R.E. Dettes 2020</b>				

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	<b>Total Soins de santé</b>					
<b>F939</b>	<b>Logement et aménagement du territoire</b>					
		<b>T80 R.E. Transferts - Habitations sociales et politique du logement</b>				
	922/764000/01	Remboursement de subsides extraordinaires	66.000,00	66.000,00		66.000,00
		<b>Total T80 R.E. Transferts</b>	<b>66.000,00</b>	<b>66.000,00</b>		<b>66.000,00</b>
	<b>Total Logement et aménagement du territoire</b>		<b>66.000,00</b>	<b>66.000,00</b>		<b>66.000,00</b>
		<b>Total fonds propre</b>	<b>36.838.016,00</b>	<b>35.661.535,21</b>		<b>35.661.535,21</b>
		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>36.838.016,00</b>	<b>35.661.535,21</b>		<b>35.661.535,21</b>



**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : RECETTES EXTRAORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF)**

FONCTION	DESIGNATION	TRANSFERTS 000/80	INVESTISSEMENTS 000/81	DETTE 000/82	TOTAL 000/83
F009	Général		6.023,22		6.023,22
F059	Assurances	6.925,88			6.925,88
F069	Prélèvements				34.480.000,00
F103	Autorités provinciales	5.386,50	196,66		5.583,16
F123	Administration générale	266.238,99	6.062,00		272.300,99
F129	Patrimoine privé				
F139	Services généraux		6.592,97		6.592,97
F449	Voies navigables - Hydraulique				
F559	Industrie et énergie				
F569	Tourisme	5.236,00			5.236,00
F699	Agriculture				
F719	Enseignement : Affaires générales	249.776,66			249.776,66
F739	Enseignement secondaire	208.977,62		63.854,90	272.832,52
F749	Enseignement supérieur	284.054,81			284.054,81
F759	Enseignement pour handicapés				
F760	Complexes de délasserment	6.209,00			6.209,00
F761	Jeunesse				
F763	Culture, loisirs et fêtes				
F769	PV - Conseil provincial du 24 septembre 2020				

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : RECETTES EXTRAORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF)**

FONCTION	DESIGNATION	TRANSFERTS 000/80	INVESTISSEMENTS 000/81	DETTE 000/82	TOTAL 000/83
F789	Arts				
F869	Interventions sociales et famille				
F872	Soins de santé				
F939	Logement et aménagement du territoire	66.000,00			66.000,00
	<b>TOTAUX</b>	<b>1.098.805,46</b>	<b>18.874,85</b>	<b>63.854,90</b>	<b>35.661.535,21</b>

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
F059	<b>Assurances</b>							
		<b>T91 D.E. Investissements - Assurances</b>						
	050/221010/01/2017.2017	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		8.941,40	8.941,40			8.941,40
	050/221010/01/2018.2018	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		43.432,99	43.432,99	39.851,31	3.581,68	
	050/230000/01/2018.2018	Machines, matériel - acquisition		760,27	760,27	760,27		
		<b>Total T91 D.E. Investissements</b>		<b>53.134,66</b>	<b>53.134,66</b>	<b>40.611,58</b>	<b>3.581,68</b>	<b>8.941,40</b>
	<b>Total Assurances</b>			<b>53.134,66</b>	<b>53.134,66</b>	<b>40.611,58</b>	<b>3.581,68</b>	<b>8.941,40</b>
F103	<b>Autorités provinciales</b>							
		<b>T91 D.E. Investissements - Autorités provinciales</b>						
	101/221010/01/2017.2017	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		5.447,51	5.447,51			5.447,51
	101/221010/01/2018.2018	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		4.522,95	4.522,95	4.519,71	3,24	
		<b>Total T91 D.E. Investissements</b>		<b>9.970,46</b>	<b>9.970,46</b>	<b>4.519,71</b>	<b>3,24</b>	<b>5.447,51</b>
	<b>Total Autorités provinciales</b>			<b>9.970,46</b>	<b>9.970,46</b>	<b>4.519,71</b>	<b>3,24</b>	<b>5.447,51</b>
F123	<b>Administration générale</b>							
	PV - Conseil provincial du 24 septembre 2020							

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		<b>T90 D.E. Transferts - Administration générale</b>						
	104/262400/01/2017.2017	Subsides d'investissements alloués		230.000,00	230.000,00			230.000,00
	104/262400/962433/2015.201	Interventions dans les projets supracommunaux, dont 10% du fonds des provinces au moins à affecter à des actions additionnelles de supracommunalité		574.512,08	574.512,08	313.981,37	112,83	260.417,88
	104/262400/962433/2016.2016	Interventions dans les projets supracommunaux, dont 10% du fonds des provinces au moins à affecter à des actions additionnelles de supracommunalité		1.676.440,75	1.676.440,75	678.700,55		997.740,20
	104/262400/962433/2017.2017	Interventions dans les projets supracommunaux, dont 10% du fonds des provinces au moins à affecter à des actions additionnelles de supracommunalité		3.247.014,96	3.247.014,96	2.471.241,75		775.773,21
	104/262400/962433/2018.2018	Interventions dans les projets supracommunaux, dont 10% du fonds des provinces au moins à affecter à des actions additionnelles de supracommunalité		5.271.089,60	5.271.089,60	1.306.396,16	4.855,42	3.959.838,02
		<b>T90 D.E. Transferts - Maison de la Formation</b>						
	106/262400/01/2018.2018	Subsides d'investissements alloués		275.000,00	275.000,00			275.000,00
		<b>Total T90 D.E. Transferts</b>		<b>11.274.057,39</b>	<b>11.274.057,39</b>	<b>4.770.319,83</b>	<b>4.968,25</b>	<b>6.498.769,31</b>
		<b>T91 D.E. Investissements - Administration générale</b>						
	104/221010/01/2015.2015	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		307.067,17	307.067,17	65.079,52		241.987,65
	104/221010/01/2016.2016	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		196.995,99	196.995,99	83.612,05		113.383,94
	104/221010/01/2018.2018	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		1.732.700,00	1.732.700,00	31.417,38		1.701.282,62
	104/230000/01/2015.2015	Machines, matériel - acquisition		2.480,50	2.480,50			2.480,50

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	104/230000/01/2017.2017	Machines, matériel - acquisition		60.920,31	60.920,31	1.747,23	1.001,90	58.171,18
	104/230000/01/2018.2018	Machines, matériel - acquisition		354.367,93	354.367,93	345.687,12	6.573,59	2.107,22
	104/240000/01/2018.2018	Mobilier - acquisition		328.531,02	328.570,95	327.015,73	1.555,22	
	104/240100/01/2018.2018	Machines de bureau - acquisition		942,57	942,57	942,57		
	104/241000/01/2014.2014	Matériel roulant - acquisition		1,00	1,00		1,00	
	104/241000/01/2018.2018	Matériel roulant - acquisition		562.366,20	562.366,20	67.803,56		494.562,64
	104/244300/01/2017.2017	Matériel de cuisine - acquisition		18.375,79	18.375,79		249,99	18.125,80
	104/244300/01/2018.2018	Matériel de cuisine - acquisition		115.008,15	115.008,15	114.692,22		315,93
	104/270105/01/2013.2013	Travaux d'intérêt général		23.325,92	23.325,92	13.951,46	9.374,46	
	104/270105/01/2014.2014	Travaux d'intérêt général		25.446,72	25.446,72	16.242,34	1.658,82	7.545,56
	104/270105/01/2015.2015	Travaux d'intérêt général		52.766,62	52.766,62	35.779,16	16.987,46	
	104/270105/01/2016.2016	Travaux d'intérêt général		444.247,02	444.247,02	40.483,08	19.990,66	383.773,28
	104/270105/01/2017.2017	Travaux d'intérêt général		353.160,31	353.160,31	216.499,15	43.073,05	93.588,11
	104/270105/01/2018.2018	Travaux d'intérêt général		639.465,44	639.465,44	221.149,82	16.469,47	401.846,15

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		<b>T91 D.E. Investissements - Maison de la Formation</b>						
	106/221010/01/2015.2015	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		923.648,44	923.648,44	644.358,91	279.289,53	
	106/221010/01/2017.2017	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		156.420,72	156.420,72	142.200,65	14.220,07	
	106/221010/01/2018.2018	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		5.450.840,75	5.450.840,75	228.684,08	11.183,73	5.210.972,94
	106/230000/01/2016.2016	Machines, matériel - acquisition		1.265,99	1.265,99		1.265,99	
	106/230000/01/2017.2017	Machines, matériel - acquisition		99.952,47	99.952,47	99.952,47		
	106/230000/01/2018.2018	Machines, matériel - acquisition		685.853,67	685.853,67	685.379,34	474,33	
		<b>T91 D.E. Investissements - Maison du Canton de Hannut</b>						
	104/221010/01/2015.2015	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		16.195,52	16.195,52	15.285,60	909,92	
	104/221010/01/2018.2018	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		78.000,00	78.000,00	48.148,12		29.851,88
		<b>Total T91 D.E. Investissements</b>		<b>12.630.346,22</b>	<b>12.630.386,15</b>	<b>3.446.111,56</b>	<b>424.279,19</b>	<b>8.759.995,40</b>
		<b>Total Administration générale</b>		<b>23.904.403,61</b>	<b>23.904.443,54</b>	<b>8.216.431,39</b>	<b>429.247,44</b>	<b>15.258.764,71</b>
<b>F129</b>	<b>Patrimoine privé</b>							
	PV - Conseil provincial	<b>T91 D.E. Investissements - Administration générale</b>						

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	124/221010/01/2017.2017	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		38.536,53	38.536,53	11.519,60	27.016,93	
	124/221010/01/2018.2018	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		73.429,68	73.429,68	62.054,65	11.375,03	
		<b>Total T91 D.E. Investissements</b>		<b>111.966,21</b>	<b>111.966,21</b>	<b>73.574,25</b>	<b>38.391,96</b>	
	<b>Total Patrimoine privé</b>			<b>111.966,21</b>	<b>111.966,21</b>	<b>73.574,25</b>	<b>38.391,96</b>	
<b>F139</b>	<b>Services généraux</b>							
		<b>T91 D.E. Investissements - Archives provinciales</b>						
	133/221010/01/2017.2017	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		49.840,89	49.840,89	43.194,70		6.646,19
		<b>T91 D.E. Investissements - Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable</b>						
	137/221010/01/2010.2010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		88.290,55	88.290,55		88.290,55	
	137/221010/01/2013.2013	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		17.200,01	17.200,01	17.200,00	0,01	
	137/221010/01/2014.2014	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		83.967,44	83.967,44	54.901,96	29.065,48	
	137/221010/01/2017.2017	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		39.279,68	39.279,68	20.431,94		18.847,74
	137/221010/01/2018.2018	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		27.089,84	27.089,84			27.089,84
	PV - Conseil provincial	<b>T91 D.E. Investissements - Service informatique central</b>						

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	139/231000/01/2016.2016	Matériel informatique - acquisition		64.164,51	64.164,51	60.943,47		3.221,04
	139/231000/01/2017.2017	Matériel informatique - acquisition		175.316,54	175.316,54	164.596,26	3.511,98	7.208,30
	139/231000/01/2018.2018	Matériel informatique - acquisition		598.886,12	598.886,12	464.013,83	770,62	134.101,67
		<b>Total T91 D.E. Investissements</b>		<b>1.144.035,58</b>	<b>1.144.035,58</b>	<b>825.282,16</b>	<b>121.638,64</b>	<b>197.114,78</b>
	<b>Total Services généraux</b>			<b>1.144.035,58</b>	<b>1.144.035,58</b>	<b>825.282,16</b>	<b>121.638,64</b>	<b>197.114,78</b>
<b>F399</b>	<b>Sécurité et ordre public</b>							
		<b>T90 D.E. Transferts - Secours d'urgence</b>						
	352/262400/01/2018.2018	Subsides d'investissements alloués		46.000,00	46.000,00	32.633,44		13.366,56
		<b>Total T90 D.E. Transferts</b>		<b>46.000,00</b>	<b>46.000,00</b>	<b>32.633,44</b>		<b>13.366,56</b>
		<b>T91 D.E. Investissements - Sécurité civile</b>						
	351/221010/01/2016.2016	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		2.050.000,00	2.050.000,00			2.050.000,00
	351/230000/01/2018.2018	Machines, matériel - acquisition		909.811,31	909.811,31	371.517,82		538.293,49
		<b>Total T91 D.E. Investissements</b>		<b>2.959.811,31</b>	<b>2.959.811,31</b>	<b>371.517,82</b>		<b>2.588.293,49</b>
	<b>Total Sécurité et ordre public</b>			<b>3.005.811,31</b>	<b>3.005.811,31</b>	<b>404.151,26</b>		<b>2.601.660,05</b>



**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
<b>F429</b>	<b>Communications routières</b>							
		<b>T90 D.E. Transferts - Voirie</b>						
	421/262400/962432/2012.2012	Subsides aux communes pour les voiries		34.136,00	34.136,00			34.136,00
	421/262400/962432/2014.2014	Subsides aux communes pour les voiries		175.000,00	175.000,00			175.000,00
		<b>Total T90 D.E. Transferts</b>		<b>209.136,00</b>	<b>209.136,00</b>			<b>209.136,00</b>
	<b>Total Communications routières</b>			<b>209.136,00</b>	<b>209.136,00</b>			<b>209.136,00</b>
<b>F449</b>	<b>Voies navigables - Hydraulique</b>							
		<b>T91 D.E. Investissements - Cours d'eau non navigables</b>						
	484/226010/01/2016.2016	Travaux extraordinaires d'urgence, d'amélioration ou de modification des cours d'eau non navigables de 2ème catégorie		38.568,63	38.568,63	23.721,95	14.846,68	
	484/226010/01/2017.2017	Travaux extraordinaires d'urgence, d'amélioration ou de modification des cours d'eau non navigables de 2ème catégorie		41.440,16	41.440,16	41.249,99	190,17	
	484/226010/01/2018.2018	Travaux extraordinaires d'urgence, d'amélioration ou de modification des cours d'eau non navigables de 2ème catégorie		587.006,62	587.006,62	237.013,50	31.754,23	318.238,89
		<b>Total T91 D.E. Investissements</b>		<b>667.015,41</b>	<b>667.015,41</b>	<b>301.985,44</b>	<b>46.791,08</b>	<b>318.238,89</b>
	<b>Total Voies navigables - Hydraulique</b>			<b>667.015,41</b>	<b>667.015,41</b>	<b>301.985,44</b>	<b>46.791,08</b>	<b>318.238,89</b>
<b>F569</b>	<b>Tourisme</b>							
	PV - Conseil provincial du 24 septembre 2020							

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		<b>T90 D.E. Transferts - Tourisme</b>						
	560/262400/962460/2018.2018	Subsides pour équipement touristique		191.180,00	191.180,00	109.180,00		82.000,00
		<b>Total T90 D.E. Transferts</b>		<b>191.180,00</b>	<b>191.180,00</b>	<b>109.180,00</b>		<b>82.000,00</b>
		<b>T91 D.E. Investissements - Tourisme</b>						
	560/221010/01/2015.2015	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		1.934,37	1.934,37			1.934,37
	560/221010/01/2017.2017	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		9.144,93	9.144,93	9.144,93		
	560/221010/01/2018.2018	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		969.221,06	969.221,06	2.421,17	0,01	966.799,88
		<b>Total T91 D.E. Investissements</b>		<b>980.300,36</b>	<b>980.300,36</b>	<b>11.566,10</b>	<b>0,01</b>	<b>968.734,25</b>
	<b>Total Tourisme</b>			<b>1.171.480,36</b>	<b>1.171.480,36</b>	<b>120.746,10</b>	<b>0,01</b>	<b>1.050.734,25</b>
<b>F699</b>	<b>Agriculture</b>							
		<b>T91 D.E. Investissements - Station d'analyses agricoles</b>						
	621/221010/01/2018.2018	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		155.000,00	155.000,00	152.282,63	2.717,37	
		<b>T91 D.E. Investissements - Centre d'insémination artificielle de l'espèce porcine</b>						
	621/221010/01/2018.2018	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		17.879,20	17.879,20	14.628,44		3.250,76

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		<b>T91 D.E. Investissements - Ferme d'expérimentation de La Haye - Jevoumont</b>						
	621/221010/01/2014.2014	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		20.235,19	20.235,19			20.235,19
	621/221010/01/2017.2017	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		99.647,87	99.647,87	94.744,64	4.903,23	
		<b>Total T91 D.E. Investissements</b>		<b>292.762,26</b>	<b>292.762,26</b>	<b>261.655,71</b>	<b>7.620,60</b>	<b>23.485,95</b>
	<b>Total Agriculture</b>			<b>292.762,26</b>	<b>292.762,26</b>	<b>261.655,71</b>	<b>7.620,60</b>	<b>23.485,95</b>
<b>F719</b>	<b>Enseignement : Affaires générales</b>							
		<b>T91 D.E. Investissements - Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation</b>						
	701/244200/01/2016.2016	Equipement didactique - acquisition		3.795,34	3.795,34		665,50	3.129,84
	701/244200/01/2017.2017	Equipement didactique - acquisition		3.951,89	3.951,89	2.083,57	1.745,84	122,48
	701/244200/01/2018.2018	Equipement didactique - acquisition		897.812,21	897.812,21	842.709,53	3.422,85	51.679,83
		<b>T91 D.E. Investissements - Internats</b>						
	708/221010/01/2013.2013	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		20.075,95	20.075,95			20.075,95
	708/221010/01/2017.2017	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		7.255.183,45	7.255.183,45	1.165.022,81	141.338,94	5.948.821,70
	708/221010/01/2018.2018	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		376.578,11	376.578,11	106.728,48	10.923,47	258.926,16

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		<b>T91 D.E. Investissements - Enseignement supérieur non universitaire</b>						
	700/221010/01/2016.2016	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		143.612,81	143.612,81			143.612,81
	700/221010/01/2017.2017	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		20.685,78	20.685,78	18.805,25	1.880,53	
		<b>T91 D.E. Investissements - Enseignement - Affaires générales</b>						
	700/240000/01/2018.2018	Mobilier - acquisition		97.319,10	97.319,10	97.319,10		
	700/244200/01/2017.2017	Equipement didactique - acquisition		6.030,94	6.030,94			6.030,94
	700/244200/01/2018.2018	Equipement didactique - acquisition		392.988,95	392.988,95	184.416,26	31,04	208.541,65
	700/270102/01/2014.2014	Marchés de peintures et revêtements de sol dans les établissements scolaires, y compris conciergeries		66.058,42	66.058,42	57.624,86	8.433,56	
	700/270102/01/2017.2017	Marchés de peintures et revêtements de sol dans les établissements scolaires, y compris conciergeries		38.572,58	38.572,58	20.269,96	18.302,62	
	700/270102/01/2018.2018	Marchés de peintures et revêtements de sol dans les établissements scolaires, y compris conciergeries		138.517,99	138.517,99	19.173,32	1.428,78	117.915,89
	700/270103/01/2016.2016	Sécurisation des abords des écoles		127.703,60	127.703,60	126.743,56	960,04	
	700/270103/01/2018.2018	Sécurisation des abords des écoles		23.969,81	23.969,81	23.229,29	740,52	
	700/270106/01/2017.2017	Entretien et réparation des chambres froides		18.527,52	18.527,52	16.230,72	2.296,80	
	700/270106/01/2018.2018	Entretien et réparation des chambres froides		68.368,89	68.368,89	30.099,68		38.269,21

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		<b>Total T91 D.E. Investissements</b>		<b>9.699.753,34</b>	<b>9.699.753,34</b>	<b>2.710.456,39</b>	<b>192.170,49</b>	<b>6.797.126,46</b>
		<b>T92 D.E Dettes - Prêts d'études</b>						
	703/292100/01/2018.2018	Prêts d'études		8.960,00	8.960,00	8.960,00		
		<b>Total T92 D.E Dettes</b>		<b>8.960,00</b>	<b>8.960,00</b>	<b>8.960,00</b>		
		<b>Total Enseignement : Affaires générales</b>		<b>9.708.713,34</b>	<b>9.708.713,34</b>	<b>2.719.416,39</b>	<b>192.170,49</b>	<b>6.797.126,46</b>
<b>F739</b>	<b>Enseignement secondaire</b>							
		<b>T91 D.E. Investissements - Enseignement agricole et horticole</b>						
	732/221010/01/2014.2014	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		28.894,94	28.894,94			28.894,94
	732/221010/01/2017.2017	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		2.154.269,00	2.154.269,00			2.154.269,00
		<b>T91 D.E. Investissements - Enseignement secondaire</b>						
	735/221010/01/2013.2013	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		32.273,92	32.273,92	11.332,11	16.126,32	4.815,49
	735/221010/01/2014.2014	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		531.310,00	531.310,00	176.389,07	47.334,08	307.586,85
	735/221010/01/2015.2015	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		148.891,88	148.891,88	59.913,05	77.905,65	11.073,18
	735/221010/01/2016.2016	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		3.225.277,98	3.225.277,98	1.863.881,94	22.449,67	1.338.946,37

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	735/221010/01/2017.2017	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		8.442.358,32	8.442.358,32	3.728.827,50	24.675,64	4.688.855,18
	735/221010/01/2018.2018	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		2.309.752,11	2.309.752,11	1.079.483,15	69.780,66	1.160.488,30
		<b>Total T91 D.E. Investissements</b>		<b>16.873.028,15</b>	<b>16.873.028,15</b>	<b>6.919.826,82</b>	<b>258.272,02</b>	<b>9.694.929,31</b>
	<b>Total Enseignement secondaire</b>			<b>16.873.028,15</b>	<b>16.873.028,15</b>	<b>6.919.826,82</b>	<b>258.272,02</b>	<b>9.694.929,31</b>
<b>F749</b>	<b>Enseignement supérieur</b>							
		<b>T91 D.E. Investissements - Enseignement supérieur non universitaire</b>						
	741/221010/01/2013.2013	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		409.743,48	409.743,48			409.743,48
	741/221010/01/2015.2015	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		277.854,74	277.854,74	5.709,55	2.966,46	269.178,73
	741/221010/01/2016.2016	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		1.840.176,55	1.840.176,55	1.827.573,81		12.602,74
	741/221010/01/2017.2017	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		931.290,37	931.290,37	27.393,10	13.426,48	890.470,79
	741/221010/01/2018.2018	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		552.478,68	552.478,68	148.240,71	3.430,35	400.807,62
		<b>T91 D.E. Investissements - Ferme d'expérimentation de La Haye - Jevoumont</b>						
	741/221010/01/2018.2018	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		395.552,03	395.552,03	235.703,57	3.254,75	156.593,71
		<b>Total T91 D.E. Investissements</b>		<b>4.407.095,85</b>	<b>4.407.095,85</b>	<b>2.244.620,74</b>	<b>23.078,04</b>	<b>2.139.397,07</b>
	PV - Conseil provincial du 24 septembre 2020							

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	<b>Total Enseignement supérieur</b>			<b>4.407.095,85</b>	<b>4.407.095,85</b>	<b>2.244.620,74</b>	<b>23.078,04</b>	<b>2.139.397,07</b>
<b>F759</b>	<b>Enseignement pour handicapés</b>							
		<b>T91 D.E. Investissements - Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé</b>						
	752/221010/01/2017.2017	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		1.482.282,16	1.482.282,16	859.159,72		623.122,44
	752/221010/01/2018.2018	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		142.705,32	142.705,32	39.973,80	73.878,33	28.853,19
		<b>T91 D.E. Investissements - Centre de réadaptation au travail</b>						
	752/221010/01/2017.2017	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		99.035,31	99.035,31	77.885,47		21.149,84
	752/221010/01/2018.2018	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		26.608,14	26.608,14	17.024,15	9.583,99	
		<b>Total T91 D.E. Investissements</b>		<b>1.750.630,93</b>	<b>1.750.630,93</b>	<b>994.043,14</b>	<b>83.462,32</b>	<b>673.125,47</b>
	<b>Total Enseignement pour handicapés</b>			<b>1.750.630,93</b>	<b>1.750.630,93</b>	<b>994.043,14</b>	<b>83.462,32</b>	<b>673.125,47</b>
<b>F760</b>	<b>Complexes de délaçement</b>							
		<b>T91 D.E. Investissements - Domaine provincial de Wégimont</b>						
	760/221010/01/2017.2017	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		31.177,98	31.177,98	3.574,49	6.707,32	20.896,17
	760/221010/01/2018.2018	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		148.819,98	148.819,98	89.299,36	7.975,22	51.545,40

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		<b>Total T91 D.E. Investissements</b>		<b>179.997,96</b>	<b>179.997,96</b>	<b>92.873,85</b>	<b>14.682,54</b>	<b>72.441,57</b>
		<b>Total Complexes de délasserment</b>		<b>179.997,96</b>	<b>179.997,96</b>	<b>92.873,85</b>	<b>14.682,54</b>	<b>72.441,57</b>
<b>F761</b>	<b>Jeunesse</b>							
		<b>T91 D.E. Investissements - Service provincial de la jeunesse</b>						
	761/221010/01/2018.2018	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		67.838,01	67.838,01			67.838,01
		<b>Total T91 D.E. Investissements</b>		<b>67.838,01</b>	<b>67.838,01</b>			<b>67.838,01</b>
		<b>Total Jeunesse</b>		<b>67.838,01</b>	<b>67.838,01</b>			<b>67.838,01</b>
<b>F763</b>	<b>Culture, loisirs et fêtes</b>							
		<b>T90 D.E. Transferts - Culture et loisirs</b>						
	762/262400/962481/2015.201	Subsides pour équipement culturel en partenariat avec les communes ou des opérateurs culturels		200.000,00	200.000,00			200.000,00
	762/262400/962481/2017.2017	Subsides pour équipement culturel en partenariat avec les communes ou des opérateurs culturels		45.000,00	45.000,00			45.000,00
	762/262400/962482/2018.2018	Soutien en partenariat avec les communes ou opérateurs culturels en vue de l'aménagement de lieux à vocation culturelle		86.164,64	86.164,64	73.664,64		12.500,00
		<b>Total T90 D.E. Transferts</b>		<b>331.164,64</b>	<b>331.164,64</b>	<b>73.664,64</b>		<b>257.500,00</b>
		<b>T91 D.E. Investissements - Service des affaires culturelles - Bibliothèques</b>						
	PV - Conseil provincial							



**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	767/221010/01/2016.2016	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		17.074,80	17.074,80			17.074,80
	767/221010/01/2017.2017	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		688.412,97	688.412,97			688.412,97
		<b>T91 D.E. Investissements - Culture et loisirs</b>						
	762/242000/01/2018.2018	Patrimoine artistique - acquisition		18.431,50	18.431,50	18.363,20	68,30	
		<b>T91 D.E. Investissements - Pôle des savoirs</b>						
	767/221010/01/2018.2018	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		42.276.878,01	42.276.878,01	5.077.622,66		37.199.255,35
		<b>T91 D.E. Investissements - O.M. de Seraing</b>						
	762/221010/01/2018.2018	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		625.139,24	625.139,24			625.139,24
		<b>Total T91 D.E. Investissements</b>		<b>43.625.936,52</b>	<b>43.625.936,52</b>	<b>5.095.985,86</b>	<b>68,30</b>	<b>38.529.882,36</b>
		<b>Total Culture, loisirs et fêtes</b>		<b>43.957.101,16</b>	<b>43.957.101,16</b>	<b>5.169.650,50</b>	<b>68,30</b>	<b>38.787.382,36</b>
<b>F769</b>	<b>Sports</b>							
		<b>T91 D.E. Investissements - Ctre rég. d'entraînement et formation de jeunes footballeurs</b>						
	764/221010/01/2012.2012	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		47.947,40	47.947,40		47.947,40	
		<b>T91 D.E. Investissements - Pôle Ballons à Waremme</b>						

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	764/221010/01/2017.2017	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		50.365,64	50.365,64	23.632,77	26.732,87	
		<b>Total T91 D.E. Investissements</b>		<b>98.313,04</b>	<b>98.313,04</b>	<b>23.632,77</b>	<b>74.680,27</b>	
	<b>Total Sports</b>			<b>98.313,04</b>	<b>98.313,04</b>	<b>23.632,77</b>	<b>74.680,27</b>	
<b>F789</b>	<b>Arts</b>							
		<b>T90 D.E. Transferts - Édifices classés</b>						
	773/262400/01/2017.2017	Subsides d'investissements alloués		73.765,76	73.765,76	15.373,69	58.392,07	
	773/262400/962440/2018.2018	Subsides pour grosses réparations et restauration d'édifices classés, propriétés de personnes privées		44.919,67	44.919,67	44.919,67		
		<b>Total T90 D.E. Transferts</b>		<b>118.685,43</b>	<b>118.685,43</b>	<b>60.293,36</b>	<b>58.392,07</b>	
		<b>T91 D.E. Investissements - Musée de la Vie wallonne</b>						
	771/221010/01/2017.2017	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		152.129,41	152.129,41	142.055,30		10.074,11
	771/221010/01/2018.2018	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		25.000,00	25.000,00	24.999,81	0,19	
	771/242000/01/2018.2018	Patrimoine artistique - acquisition		480,00	480,00	480,00		
		<b>T91 D.E. Investissements - Château de Jehay</b>						
	771/221010/01/2016.2016	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		5.290,81	5.290,81			

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	771/221010/01/2017.2017	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		5.203.764,06	5.203.764,06	1.010.621,79	12.534,66	4.180.607,61
	771/221010/01/2018.2018	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		1.558.761,64	1.558.761,64	229.738,58	12.498,92	1.316.524,14
		<b>Total T91 D.E. Investissements</b>		<b>6.945.425,92</b>	<b>6.945.425,92</b>	<b>1.407.895,48</b>	<b>30.324,58</b>	<b>5.507.205,86</b>
	<b>Total Arts</b>			<b>7.064.111,35</b>	<b>7.064.111,35</b>	<b>1.468.188,84</b>	<b>88.716,65</b>	<b>5.507.205,86</b>
<b>F799</b>	<b>Cultes et laïcité</b>							
		<b>T90 D.E. Transferts - Cultes</b>						
	790/262400/962420/2018.2018	Subsides pour grosses réparations et restaurations d'églises et presbytères classés, effectuées par les communes, en partenariat avec la Région wallonne		586,17	586,17	586,17		
	790/262400/962450/2018.2018	Subsides pour participation aux frais de grosses réparations et restaurations d'églises et presbytères classés, effectuées par les fabriques d'églises, en partenariat avec la Région wallonne		44.288,29	44.288,29	10.977,28		33.311,01
		<b>Total T90 D.E. Transferts</b>		<b>44.874,46</b>	<b>44.874,46</b>	<b>11.563,45</b>		<b>33.311,01</b>
	<b>Total Cultes et laïcité</b>			<b>44.874,46</b>	<b>44.874,46</b>	<b>11.563,45</b>		<b>33.311,01</b>
<b>F869</b>	<b>Interventions sociales et famille</b>							
		<b>T90 D.E. Transferts - Aide et action sociales</b>						
	801/262400/01/2017.2017	Subsides d'investissements alloués		2.000,00	2.000,00			2.000,00
	801/262400/01/2018.2018	Subsides d'investissements alloués		3.500,00	3.500,00	3.500,00		

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		<b>Total T90 D.E. Transferts</b>		<b>5.500,00</b>	<b>5.500,00</b>	<b>3.500,00</b>		<b>2.000,00</b>
		<b>Total Interventions sociales et famille</b>		<b>5.500,00</b>	<b>5.500,00</b>	<b>3.500,00</b>		<b>2.000,00</b>
<b>F872</b>		<b>Soins de santé</b>						
		<b>T91 D.E. Investissements - DG Santé, Affaires sociales, Agriculture et Ruralité</b>						
	870/221010/01/2017.2017	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		5.894,27	5.894,27	3.762,25	2.132,02	
		<b>T91 D.E. Investissements - I PROM'S</b>						
	871/221010/01/2014.2014	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		26.880,58	26.880,58	13.240,23	13.640,35	
		<b>Total T91 D.E. Investissements</b>		<b>32.774,85</b>	<b>32.774,85</b>	<b>17.002,48</b>	<b>15.772,37</b>	
		<b>Total Soins de santé</b>		<b>32.774,85</b>	<b>32.774,85</b>	<b>17.002,48</b>	<b>15.772,37</b>	
<b>F879</b>		<b>Hygiène et salubrité publique</b>						
		<b>T90 D.E. Transferts - Traitement des eaux usées</b>						
	877/262400/962430/2018.2018	Participation dans les dépenses pour travaux entrepris par l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuraton des communes de la province de Liège, en partenariat avec la Région wallonne		293.742,24	293.742,24	293.742,24		
		<b>Total T90 D.E. Transferts</b>		<b>293.742,24</b>	<b>293.742,24</b>	<b>293.742,24</b>		
		<b>T92 D.E. Dettes - Adduction et distribution d'eau</b>						
	PV - Conseil provincial							

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	874/280110/01/2011.2011	Libération de parts à la CILE		6.938,00	6.938,00		6.938,00	
		<b>Total T92 D.E Dettes</b>		<b>6.938,00</b>	<b>6.938,00</b>		<b>6.938,00</b>	
		<b>Total Hygiène et salubrité publique</b>		<b>300.680,24</b>	<b>300.680,24</b>	<b>293.742,24</b>	<b>6.938,00</b>	
		<b>Total fonds reportés</b>		<b>115.060.375,20</b>	<b>115.060.415,13</b>	<b>30.207.018,82</b>	<b>1.405.115,65</b>	<b>83.448.280,66</b>

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE ANTERIEUR)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
F009	<b>Général</b>							
	000/662002/01/2019.2018	<b>T91 D.E. Investissements - Recettes et dépenses générales</b>						
		Dépenses afférentes aux années antérieures - B.E	25.000,00		11.457,68	11.457,68	13.542,32	
		<b>Total T91 D.E. Investissements</b>	<b>25.000,00</b>		<b>11.457,68</b>	<b>11.457,68</b>	<b>13.542,32</b>	
	000/096990/01/2019.2018	<b>T96 Mali exercices antérieurs BE - Recettes et dépenses générales</b>						
		Engagements reportés d'exercices antérieurs financés par emprunts à contracter - Pour mémoire						
<b>Total T96 Mali exercices antérieurs BE</b>								
<b>Total Général</b>			<b>25.000,00</b>		<b>11.457,68</b>	<b>11.457,68</b>	<b>13.542,32</b>	
		<b>Total fonds antérieurs</b>	<b>25.000,00</b>		<b>11.457,68</b>	<b>11.457,68</b>	<b>13.542,32</b>	
		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>25.000,00</b>	<b>115.060.375,20</b>	<b>115.071.872,81</b>	<b>30.218.476,50</b>	<b>1.418.657,97</b>	<b>83.448.280,66</b>

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES ANTERIEURES (RECAPITULATIF ENGAGEMENTS)**

FONCTION	DESIGNATION	TRANSFERTS 000/90	INVESTISSEMENTS 000/91	DETTE 000/92	TOTAL 000/93
F009	Général		11.457,68		11.457,68
F059	Assurances		53.134,66		53.134,66
F103	Autorités provinciales		9.970,46		9.970,46
F123	Administration générale	11.274.057,39	12.630.386,15		23.904.443,54
F129	Patrimoine privé		111.966,21		111.966,21
F139	Services généraux		1.144.035,58		1.144.035,58
F399	Sécurité et ordre public	46.000,00	2.959.811,31		3.005.811,31
F429	Communications routières	209.136,00			209.136,00
F449	Voies navigables - Hydraulique		667.015,41		667.015,41
F569	Tourisme	191.180,00	980.300,36		1.171.480,36
F699	Agriculture		292.762,26		292.762,26
F719	Enseignement : Affaires générales		9.699.753,34	8.960,00	9.708.713,34
F739	Enseignement secondaire		16.873.028,15		16.873.028,15
F749	Enseignement supérieur		4.407.095,85		4.407.095,85
F759	Enseignement pour handicapés		1.750.630,93		1.750.630,93
F760	Complexes de délasserment		179.997,96		179.997,96
F761	Jeunesse		67.838,01		67.838,01
F763	Culture, loisirs et fêtes	331.164,64	43.625.936,52		43.957.101,16
F769	PV - Conseils provincial du 24 septembre 2020		98.313,04		98.313,04

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES ANTERIEURES (RECAPITULATIF ENGAGEMENTS)**

FONCTION	DESIGNATION	TRANSFERTS 000/90	INVESTISSEMENTS 000/91	DETTE 000/92	TOTAL 000/93
F789	Arts	118.685,43	6.945.425,92		7.064.111,35
F799	Cultes et laïcité	44.874,46			44.874,46
F869	Interventions sociales et famille	5.500,00			5.500,00
F872	Soins de santé		32.774,85		32.774,85
F879	Hygiène et salubrité publique	293.742,24		6.938,00	300.680,24
	<b>TOTAUX</b>	<b>12.514.340,16</b>	<b>102.541.634,65</b>	<b>15.898,00</b>	<b>115.071.872,81</b>



**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES ANTERIEURES (RECAPITULATIF IMPUTATIONS)**

FONCTION	DESIGNATION	TRANSFERTS 000/90	INVESTISSEMENTS 000/91	DETTE 000/92	TOTAL 000/93
F009	Général		11.457,68		11.457,68
F059	Assurances		40.611,58		40.611,58
F103	Autorités provinciales		4.519,71		4.519,71
F123	Administration générale	4.770.319,83	3.446.111,56		8.216.431,39
F129	Patrimoine privé		73.574,25		73.574,25
F139	Services généraux		825.282,16		825.282,16
F399	Sécurité et ordre public	32.633,44	371.517,82		404.151,26
F429	Communications routières				
F449	Voies navigables - Hydraulique		301.985,44		301.985,44
F569	Tourisme	109.180,00	11.566,10		120.746,10
F699	Agriculture		261.655,71		261.655,71
F719	Enseignement : Affaires générales		2.710.456,39	8.960,00	2.719.416,39
F739	Enseignement secondaire		6.919.826,82		6.919.826,82
F749	Enseignement supérieur		2.244.620,74		2.244.620,74
F759	Enseignement pour handicapés		994.043,14		994.043,14
F760	Complexes de délasserment		92.873,85		92.873,85
F761	Jeunesse				
F763	Culture, loisirs et fêtes	73.664,64	5.095.985,86		5.169.650,50
F769	PV - Conseils provincial du 24 septembre 2020		23.632,77		23.632,77

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES ANTERIEURES (RECAPITULATIF IMPUTATIONS)**

FONCTION	DESIGNATION	TRANSFERTS 000/90	INVESTISSEMENTS 000/91	DETTE 000/92	TOTAL 000/93
F789	Arts	60.293,36	1.407.895,48		1.468.188,84
F799	Cultes et laïcité	11.563,45			11.563,45
F869	Interventions sociales et famille	3.500,00			3.500,00
F872	Soins de santé		17.002,48		17.002,48
F879	Hygiène et salubrité publique	293.742,24			293.742,24
	<b>TOTAUX</b>	<b>5.354.896,96</b>	<b>24.854.619,54</b>	<b>8.960,00</b>	<b>30.218.476,50</b>

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
F009	<b>Général</b>							
		<b>T90 D.E. Transferts - Recettes et dépenses générales</b>						
	000/642190/01	Non-valeurs, irrécouvrables ou annulations de droits constatés au service extraordinaire	125.000,00		111.323,85	111.323,85	13.676,15	
		<b>Total T90 D.E. Transferts</b>	<b>125.000,00</b>		<b>111.323,85</b>	<b>111.323,85</b>	<b>13.676,15</b>	
		<b>T91 D.E. Investissements - Recettes et dépenses générales</b>						
	000/662100/01	Dépenses accidentelles ou imprévues	15.000,00				15.000,00	
	000/900010/01	Crédit destiné à pallier par voie de transfert les insuffisances de crédits budgétaires pour dépenses extraordinaires	15.756,61				15.756,61	
	<b>Total T91 D.E. Investissements</b>	<b>30.756,61</b>				<b>30.756,61</b>		
	<b>Total Général</b>		<b>155.756,61</b>		<b>111.323,85</b>	<b>111.323,85</b>	<b>44.432,76</b>	
F059	<b>Assurances</b>							
		<b>T91 D.E. Investissements - Assurances</b>						
	050/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	100.000,00		47.591,17	12.063,92	52.408,83	35.527,25
	050/230000/01	Machines, matériel - acquisition	40.000,00		4.288,85	2.517,34	35.711,15	1.771,51
	<b>Total T91 D.E. Investissements</b>	<b>140.000,00</b>		<b>51.880,02</b>	<b>14.581,26</b>	<b>88.119,98</b>	<b>37.298,76</b>	

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	<b>Total Assurances</b>		<b>140.000,00</b>		<b>51.880,02</b>	<b>14.581,26</b>	<b>88.119,98</b>	<b>37.298,76</b>
<b>F103</b>	<b>Autorités provinciales</b>							
		<b>T91 D.E. Investissements - Autorités provinciales</b>						
	101/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	35.000,00				35.000,00	
		<b>Total T91 D.E. Investissements</b>	<b>35.000,00</b>				<b>35.000,00</b>	
	<b>Total Autorités provinciales</b>		<b>35.000,00</b>				<b>35.000,00</b>	
<b>F123</b>	<b>Administration générale</b>							
		<b>T90 D.E. Transferts - Administration générale</b>						
	104/262400/962433	Interventions dans les projets supracommunaux, dont 10% du fonds des provinces au moins à affecter à des actions additionnelles de supracommunalité	1.500.000,00		1.157.894,43	254.158,36	342.105,57	903.736,07
		<b>Total T90 D.E. Transferts</b>	<b>1.500.000,00</b>		<b>1.157.894,43</b>	<b>254.158,36</b>	<b>342.105,57</b>	<b>903.736,07</b>
		<b>T91 D.E. Investissements - Administration générale</b>						
	104/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	265.000,00		249.561,03		15.438,97	249.561,03
	104/230000/01	Machines, matériel - acquisition	1.205.000,00		876.523,59	116.575,55	328.476,41	759.948,04
	104/240000/01	Mobilier - acquisition	542.200,00		521.250,08	162.386,51	30.949,92	358.863,57

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	104/240100/01	Machines de bureau - acquisition	15.000,00		8.820,99	5.293,84	6.179,01	3.527,15
	104/241000/01	Matériel roulant - acquisition	800.000,00		778.581,32	354.911,18	21.418,68	423.670,14
	104/244300/01	Matériel de cuisine - acquisition	140.000,00		136.659,99	41.795,65	3.340,01	94.864,34
	104/270105/01	Travaux d'intérêt général	2.111.000,00		1.032.192,60	262.836,50	1.078.807,40	769.356,10
	104/270107/01	Travaux d'amélioration énergétique	2.000.000,00				2.000.000,00	
		<b>T91 D.E. Investissements - Maison de la Formation</b>						
	106/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	165.001,00		21.977,74		143.023,26	21.977,74
	106/230000/01	Machines, matériel - acquisition	550.000,00		502.160,37	229.261,56	47.839,63	272.898,81
		<b>T91 D.E. Investissements - Service de la Communication</b>						
	104/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement						
		<b>T91 D.E. Investissements - Maison du Canton de Hannut</b>						
	104/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	89.000,00		55.860,21		33.139,79	55.860,21
		<b>Total T91 D.E. Investissements</b>	<b>7.882.201,00</b>		<b>4.183.587,92</b>	<b>1.173.060,79</b>	<b>3.698.613,08</b>	<b>3.010.527,13</b>
	<b>Total Administration générale</b>		<b>9.382.201,00</b>		<b>5.341.482,35</b>	<b>1.427.219,15</b>	<b>4.049.718,65</b>	<b>3.914.263,20</b>

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
F129	<b>Patrimoine privé</b>							
		<b>T91 D.E. Investissements - Administration générale</b>						
	124/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	325.000,00		194.894,16	9.695,73	130.105,84	185.198,43
		<b>T91 D.E. Investissements - Bâtiment Charlemagne - place de la République Française n°1, 4000 Liège</b>						
	124/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	115.000,00		73.009,61		41.990,39	73.009,61
		<b>T91 D.E. Investissements - Espace Saint-Jean bld de la Sauvenière n°77, 4000 Liège</b>						
	124/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	1,00				1,00	
	<b>T91 D.E. Investissements - Boulevard d'Avroy 28-30, 4000 Liège (anc. Maison du Social)</b>							
124/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement							
	<b>T91 D.E. Investissements - Caserne de Saive</b>							
124/221000/01	Constructions - acquisition	1.100.000,00		1.003.345,63	1.003.345,63	96.654,37		
	<b>Total T91 D.E. Investissements</b>		<b>1.540.001,00</b>		<b>1.271.249,40</b>	<b>1.013.041,36</b>	<b>268.751,60</b>	<b>258.208,04</b>
	<b>Total Patrimoine privé</b>		<b>1.540.001,00</b>		<b>1.271.249,40</b>	<b>1.013.041,36</b>	<b>268.751,60</b>	<b>258.208,04</b>
F139	<b>Services généraux</b>							
	PV - Conseil provincial du 24 septembre 2020							

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		<b>T91 D.E. Investissements - Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable</b>						
	137/221000/01	Constructions - acquisition	24.000.000,00		23.990.989,45	14.393.906,09	9.010,55	9.597.083,36
	137/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	355.000,00		64.903,38		290.096,62	64.903,38
		<b>T91 D.E. Investissements - Complexe des Hauts-Sarts</b>						
	138/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	220.958,41		220.958,41			220.958,41
		<b>T91 D.E. Investissements - Service informatique central</b>						
	139/231000/01	Matériel informatique - acquisition	800.000,00		762.224,57	191.287,93	37.775,43	570.936,64
		<b>Total T91 D.E. Investissements</b>	<b>25.375.958,41</b>		<b>25.039.075,81</b>	<b>14.585.194,02</b>	<b>336.882,60</b>	<b>10.453.881,79</b>
	<b>Total Services généraux</b>		<b>25.375.958,41</b>		<b>25.039.075,81</b>	<b>14.585.194,02</b>	<b>336.882,60</b>	<b>10.453.881,79</b>
<b>F169</b>	<b>Etranger et calamités</b>							
		<b>T90 D.E. Transferts - Calamités</b>						
	141/262400/01	Subsides d'investissements alloués	1,00				1,00	
		<b>Total T90 D.E. Transferts</b>	<b>1,00</b>				<b>1,00</b>	
	<b>Total Etranger et calamités</b>		<b>1,00</b>					

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
<b>F399</b>	<b>Sécurité et ordre public</b>							
	352/262400/01	<b>T90 D.E. Transferts - Secours d'urgence</b>  Subsides d'investissements alloués	40.000,00				40.000,00	
		<b>Total T90 D.E. Transferts</b>	<b>40.000,00</b>				<b>40.000,00</b>	
	<b>Total Sécurité et ordre public</b>		<b>40.000,00</b>				<b>40.000,00</b>	
<b>F449</b>	<b>Voies navigables - Hydraulique</b>							
	484/262400/962431	<b>T90 D.E. Transferts - Cours d'eau non navigables</b>  Subsides aux communes pour la réalisation de travaux sur les cours d'eau non navigables en vue d'éviter les inondations	1,00				1,00	
		<b>Total T90 D.E. Transferts</b>	<b>1,00</b>				<b>1,00</b>	
	484/226000/01	<b>T91 D.E. Investissements - Cours d'eau non navigables</b>  Cours et plans d'eau - acquisition de terrains	1,00				1,00	
	484/226010/01	Travaux extraordinaires d'urgence, d'amélioration ou de modification des cours d'eau non navigables de 2ème catégorie	452.551,76		446.278,99	49.439,86	6.272,77	396.839,13
		<b>Total T91 D.E. Investissements</b>	<b>452.552,76</b>		<b>446.278,99</b>	<b>49.439,86</b>	<b>6.273,77</b>	<b>396.839,13</b>
	<b>Total Voies navigables - Hydraulique</b>		<b>452.553,76</b>		<b>446.278,99</b>	<b>49.439,86</b>	<b>6.274,77</b>	<b>396.839,13</b>



**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
F559	<b>Industrie et énergie</b>							
	530/280000/01	<b>T92 D.E Dettes - Industrie et énergie</b>						
		Libération de parts B au capital de la SPI	1.370.675,00		1.370.675,00			1.370.675,00
		<b>Total T92 D.E Dettes</b>	<b>1.370.675,00</b>		<b>1.370.675,00</b>			<b>1.370.675,00</b>
	<b>Total Industrie et énergie</b>	<b>1.370.675,00</b>		<b>1.370.675,00</b>			<b>1.370.675,00</b>	
F569	<b>Tourisme</b>							
	560/262400/962460	<b>T90 D.E. Transferts - Tourisme</b>						
		Subsides pour équipement touristique	500.000,00		500.000,00	420.000,00		80.000,00
	560/262400/962461	Subside à la Ville de Liège pour le Cloître Saint-Jean dans le cadre du circuit des collégiales	380.000,00		380.000,00			380.000,00
		<b>Total T90 D.E. Transferts</b>	<b>880.000,00</b>		<b>880.000,00</b>	<b>420.000,00</b>		<b>460.000,00</b>
	560/220000/01	<b>T91 D.E. Investissements - Tourisme</b>						
Terrains - acquisition		7.500,00		7.500,00	1.500,00		6.000,00	
560/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	1.340.500,00		1.063.994,05	29.003,70	276.505,95	1.034.990,35	
	<b>Total T91 D.E. Investissements</b>	<b>1.348.000,00</b>		<b>1.071.494,05</b>	<b>30.503,70</b>	<b>276.505,95</b>	<b>1.040.990,35</b>	
	PV - Conseil provincial du 24 septembre 2020							

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	<b>Total Tourisme</b>		<b>2.228.000,00</b>		<b>1.951.494,05</b>	<b>450.503,70</b>	<b>276.505,95</b>	<b>1.500.990,35</b>
<b>F699</b>	<b>Agriculture</b>							
		<b>T91 D.E. Investissements - Direction des services agricoles</b>						
	621/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	55.000,00				55.000,00	
		<b>T91 D.E. Investissements - Station d'analyses agricoles</b>						
	621/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	70.000,00		52.457,71		17.542,29	52.457,71
		<b>T91 D.E. Investissements - Centre d'insémination artificielle de l'espèce porcine</b>						
	621/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	80.000,00				80.000,00	
		<b>T91 D.E. Investissements - Abattoir de volaille</b>						
	621/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	80.000,00				80.000,00	
		<b>Total T91 D.E. Investissements</b>	<b>285.000,00</b>		<b>52.457,71</b>		<b>232.542,29</b>	<b>52.457,71</b>
	<b>Total Agriculture</b>		<b>285.000,00</b>		<b>52.457,71</b>		<b>232.542,29</b>	<b>52.457,71</b>
<b>F719</b>	<b>Enseignement : Affaires générales</b>							
	PV - Conseil provincial	<b>T90 D.E. Transferts - Enseignement - Affaires générales</b>						

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	700/642191/01	Remboursements de subsides	5.000,00				5.000,00	
		<b>Total T90 D.E. Transferts</b>	<b>5.000,00</b>				<b>5.000,00</b>	
		<b>T91 D.E. Investissements - Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation</b>						
	701/244200/01	Equipement didactique - acquisition	1.400.000,00		1.202.010,39	346.260,86	197.989,61	855.749,53
		<b>T91 D.E. Investissements - Internats</b>						
	708/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	920.500,00		855.790,96		64.709,04	855.790,96
		<b>T91 D.E. Investissements - Promotion de la santé à l'école</b>						
	706/221000/01	Constructions - acquisition	1,00				1,00	
	706/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	68.000,00		30.064,04		37.935,96	30.064,04
		<b>T91 D.E. Investissements - Enseignement - Affaires générales</b>						
	700/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	20.000,00				20.000,00	
	700/240000/01	Mobilier - acquisition	110.000,00		100.054,44	84.997,44	9.945,56	15.057,00
	700/244200/01	Equipement didactique - acquisition	650.000,00		470.829,50	100.433,42	179.170,50	370.396,08
	700/270102/01	Marchés de peintures et revêtements de sol dans les établissements scolaires, y compris	500.000,00		230.474,72	150.816,78	269.525,28	79.657,94
		du 1 <sup>er</sup> septembre 2020						

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	700/270103/01	Sécurisation des abords des écoles	650.000,00		577.441,42	40.811,49	72.558,58	536.629,93
	700/270105/01	Travaux d'intérêt général	400.000,00		274.865,29	137.760,68	125.134,71	137.104,61
	700/270106/01	Entretien et réparation des chambres froides	20.000,00		12.826,00		7.174,00	12.826,00
		<b>Total T91 D.E. Investissements</b>	<b>4.738.501,00</b>		<b>3.754.356,76</b>	<b>861.080,67</b>	<b>984.144,24</b>	<b>2.893.276,09</b>
		<b>T92 D.E Dettes - Prêts d'études</b>						
	703/292100/01	Prêts d'études	70.000,00		22.030,00	22.030,00	47.970,00	
		<b>Total T92 D.E Dettes</b>	<b>70.000,00</b>		<b>22.030,00</b>	<b>22.030,00</b>	<b>47.970,00</b>	
		<b>Total Enseignement : Affaires générales</b>	<b>4.813.501,00</b>		<b>3.776.386,76</b>	<b>883.110,67</b>	<b>1.037.114,24</b>	<b>2.893.276,09</b>
<b>F739</b>	<b>Enseignement secondaire</b>							
		<b>T90 D.E. Transferts - Enseignement secondaire</b>						
	735/262400/01	Subsides d'investissements alloués						
		<b>Total T90 D.E. Transferts</b>						
		<b>T91 D.E. Investissements - Enseignement agricole et horticole</b>						
	733/221010/01	Constructions - gros entretien - frais d'aménagement	148.000,00		6.978,79		141.021,21	6.978,79

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		<b>T91 D.E. Investissements - Enseignement secondaire</b>						
	735/221000/01	Constructions - acquisition	185.000,00				185.000,00	
	735/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	5.402.500,00		3.461.311,70	134.989,37	1.941.188,30	3.326.322,33
		<b>T91 D.E. Investissements - Enseignement secondaire de promotion sociale</b>						
	736/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement						
		<b>Total T91 D.E. Investissements</b>	<b>5.735.500,00</b>		<b>3.468.290,49</b>	<b>134.989,37</b>	<b>2.267.209,51</b>	<b>3.333.301,12</b>
	<b>Total Enseignement secondaire</b>		<b>5.735.500,00</b>		<b>3.468.290,49</b>	<b>134.989,37</b>	<b>2.267.209,51</b>	<b>3.333.301,12</b>
<b>F749</b>	<b>Enseignement supérieur</b>							
		<b>T91 D.E. Investissements - Enseignement supérieur non universitaire</b>						
	741/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	2.147.001,00		1.775.103,53	487.219,43	371.897,47	1.287.884,10
		<b>T91 D.E. Investissements - Ferme d'expérimentation de La Haye - Jevoumont</b>						
	741/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	150.000,00		143.294,43		6.705,57	143.294,43
		<b>Total T91 D.E. Investissements</b>	<b>2.297.001,00</b>		<b>1.918.397,96</b>	<b>487.219,43</b>	<b>378.603,04</b>	<b>1.431.178,53</b>
	<b>Total Enseignement supérieur</b>		<b>2.297.001,00</b>		<b>1.918.397,96</b>	<b>487.219,43</b>	<b>378.603,04</b>	<b>1.431.178,53</b>

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
F759	<b>Enseignement pour handicapés</b>							
	752/221010/01	<b>T91 D.E. Investissements - Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé</b> Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	130.000,00				130.000,00	
	752/221010/01	<b>T91 D.E. Investissements - Centre de réadaptation au travail</b> Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	76.550,00				76.550,00	
		<b>Total T91 D.E. Investissements</b>	<b>206.550,00</b>				<b>206.550,00</b>	
	<b>Total Enseignement pour handicapés</b>		<b>206.550,00</b>				<b>206.550,00</b>	
F760	<b>Complexes de délassement</b>							
	760/221010/01	<b>T91 D.E. Investissements - Domaine provincial de Wégimont</b> Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	248.000,00		246.736,35		1.263,65	246.736,35
		<b>Total T91 D.E. Investissements</b>	<b>248.000,00</b>		<b>246.736,35</b>		<b>1.263,65</b>	<b>246.736,35</b>
	<b>Total Complexes de délassement</b>		<b>248.000,00</b>		<b>246.736,35</b>		<b>1.263,65</b>	<b>246.736,35</b>
F761	<b>Jeunesse</b>							
	PV - Conseil provincial	<b>T91 D.E. Investissements - Service provincial de la jeunesse</b>						

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	761/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	20.000,00		19.898,36	19.898,36	101,64	
		<b>Total T91 D.E. Investissements</b>	<b>20.000,00</b>		<b>19.898,36</b>	<b>19.898,36</b>	<b>101,64</b>	
	<b>Total Jeunesse</b>		<b>20.000,00</b>		<b>19.898,36</b>	<b>19.898,36</b>	<b>101,64</b>	
<b>F763</b>	<b>Culture, loisirs et fêtes</b>							
		<b>T90 D.E. Transferts - Culture et loisirs</b>						
	762/262400/962482	Soutien en partenariat avec les communes ou opérateurs culturels en vue de l'aménagement de lieux à vocation culturelle	200.000,00		196.290,00		3.710,00	196.290,00
		<b>Total T90 D.E. Transferts</b>	<b>200.000,00</b>		<b>196.290,00</b>		<b>3.710,00</b>	<b>196.290,00</b>
		<b>T91 D.E. Investissements - Service des affaires culturelles - Administration</b>						
	762/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	25.000,00				25.000,00	
		<b>T91 D.E. Investissements - Service des affaires culturelles - Bibliothèques</b>						
	767/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	1.469.836,40		1.469.836,40			1.469.836,40
		<b>T91 D.E. Investissements - Culture et loisirs</b>						
	762/242000/01	Patrimoine artistique - acquisition	50.000,00		48.963,11	6.203,10	1.036,89	42.760,01
	PV - Conseil provincial du 24 septembre 2020	<b>T91 D.E. Investissements - Rôle des savoirs</b>						

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	767/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	467.303,00		467.302,33		0,67	467.302,33
		<b>T91 D.E. Investissements - O.M. de Seraing</b>						
	762/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement						
		<b>Total T91 D.E. Investissements</b>	<b>2.012.139,40</b>		<b>1.986.101,84</b>	<b>6.203,10</b>	<b>26.037,56</b>	<b>1.979.898,74</b>
	<b>Total Culture, loisirs et fêtes</b>		<b>2.212.139,40</b>		<b>2.182.391,84</b>	<b>6.203,10</b>	<b>29.747,56</b>	<b>2.176.188,74</b>
<b>F769</b>	<b>Sports</b>							
		<b>T90 D.E. Transferts - Sports</b>						
	764/262400/01	Subsides d'investissements alloués						
	764/262400/962401	Subside à la Ville de Hannut pour le hall d'athlétisme indoor	152.500,00		137.706,61		14.793,39	137.706,61
		<b>Total T90 D.E. Transferts</b>	<b>152.500,00</b>		<b>137.706,61</b>		<b>14.793,39</b>	<b>137.706,61</b>
		<b>T91 D.E. Investissements - Complexe sportif de Naimette-Xhovémont</b>						
	764/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	10.000,00				10.000,00	
		<b>T91 D.E. Investissements - Piste d'apprentissage cycliste</b>						
	764/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	160.000,00		73.768,07		86.231,93	73.768,07



**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		<b>T91 D.E. Investissements - Centre de formation de tennis</b>						
	764/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	850.000,00		682.263,78		167.736,22	682.263,78
		<b>Total T91 D.E. Investissements</b>	<b>1.020.000,00</b>		<b>756.031,85</b>		<b>263.968,15</b>	<b>756.031,85</b>
	<b>Total Sports</b>		<b>1.172.500,00</b>		<b>893.738,46</b>		<b>278.761,54</b>	<b>893.738,46</b>
<b>F789</b>	<b>Arts</b>							
		<b>T90 D.E. Transferts - Musée de la Vie wallonne</b>						
	771/262400/01	Subsides d'investissements alloués						
		<b>T90 D.E. Transferts - Édifices classés</b>						
	773/262400/01	Subsides d'investissements alloués	110.000,00		92.673,68		17.326,32	92.673,68
	773/262400/962410	Subsides pour grosses réparations et restauration d'édifices classés, propriétés de pouvoirs publics autres que l'Etat	100.000,00		85.873,03	85.873,03	14.126,97	
	773/262400/962440	Subsides pour grosses réparations et restauration d'édifices classés, propriétés de personnes privées	110.000,00		38.174,59	38.174,59	71.825,41	
		<b>Total T90 D.E. Transferts</b>	<b>320.000,00</b>		<b>216.721,30</b>	<b>124.047,62</b>	<b>103.278,70</b>	<b>92.673,68</b>
		<b>T91 D.E. Investissements - Musée de la Vie wallonne</b>						
	771/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	148.000,00		116.295,81	30.564,81	31.704,19	85.731,00

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		<b>T91 D.E. Investissements - Service des musées et expositions</b>						
	771/242000/01	Patrimoine artistique - acquisition	5.000,00		1.804,00	1.320,00	3.196,00	484,00
		<b>T91 D.E. Investissements - Château de Jehay</b>						
	771/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	2.630.000,00		2.287.058,78	221.066,31	342.941,22	2.065.992,47
		<b>Total T91 D.E. Investissements</b>	<b>2.783.000,00</b>		<b>2.405.158,59</b>	<b>252.951,12</b>	<b>377.841,41</b>	<b>2.152.207,47</b>
	<b>Total Arts</b>		<b>3.103.000,00</b>		<b>2.621.879,89</b>	<b>376.998,74</b>	<b>481.120,11</b>	<b>2.244.881,15</b>
<b>F799</b>	<b>Cultes et laïcité</b>							
		<b>T90 D.E. Transferts - Cultes</b>						
	790/262400/962420	Subsides pour grosses réparations et restaurations d'églises et presbytères classés, effectuées par les communes, en partenariat avec la Région wallonne	50.000,00		17.382,75	17.382,75	32.617,25	
	790/262400/962450	Subsides pour participation aux frais de grosses réparations et restaurations d'églises et presbytères classés, effectuées par les fabriques d'églises, en partenariat avec la Région wallonne	75.000,00		41.957,82	35.321,21	33.042,18	6.636,61
		<b>Total T90 D.E. Transferts</b>	<b>125.000,00</b>		<b>59.340,57</b>	<b>52.703,96</b>	<b>65.659,43</b>	<b>6.636,61</b>
	<b>Total Cultes et laïcité</b>		<b>125.000,00</b>		<b>59.340,57</b>	<b>52.703,96</b>	<b>65.659,43</b>	<b>6.636,61</b>
<b>F869</b>	<b>Interventions sociales et famille</b>							
	PV - Conseil provincial	<b>T90 D.E. Transferts - Aide et action sociales</b>						

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	801/262400/01	Subsides d'investissements alloués	27.000,00		26.870,00	17.373,00	130,00	9.497,00
		<b>Total T90 D.E. Transferts</b>	<b>27.000,00</b>		<b>26.870,00</b>	<b>17.373,00</b>	<b>130,00</b>	<b>9.497,00</b>
		<b>T91 D.E. Investissements - Maison du social</b>						
	840/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	25.896,82		25.896,82			25.896,82
		<b>T91 D.E. Investissements - Centre d'accueil socio sanitaire</b>						
	840/221000/01	Constructions - acquisition						
	840/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	850.000,00		850.000,00			850.000,00
		<b>Total T91 D.E. Investissements</b>	<b>875.896,82</b>		<b>875.896,82</b>			<b>875.896,82</b>
		<b>T92 D.E Dettes - La famille</b>						
	844/292200/01	Prêts installation jeunes						
		<b>Total T92 D.E Dettes</b>						
		<b>Total Interventions sociales et famille</b>	<b>902.896,82</b>		<b>902.766,82</b>	<b>17.373,00</b>	<b>130,00</b>	<b>885.393,82</b>
<b>F872</b>	<b>Soins de santé</b>							
	PV - Conseil provincial	<b>T90 D.E. Transferts - Santé</b>						

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	871/262400/01	Subsides d'investissements alloués	27.000,00		18.000,00		9.000,00	18.000,00
		<b>Total T90 D.E. Transferts</b>	<b>27.000,00</b>		<b>18.000,00</b>		<b>9.000,00</b>	<b>18.000,00</b>
		<b>T91 D.E. Investissements - DG Santé, Affaires sociales, Agriculture et Ruralité</b>						
	870/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	150.000,00		61.903,51		88.096,49	61.903,51
		<b>Total T91 D.E. Investissements</b>	<b>150.000,00</b>		<b>61.903,51</b>		<b>88.096,49</b>	<b>61.903,51</b>
		<b>T92 D.E Dettes - Soins de santé</b>						
	872/292500/01	Prêts remboursables sans intérêts	1.000.000,00		1.000.000,00	1.000.000,00		
		<b>Total T92 D.E Dettes</b>	<b>1.000.000,00</b>		<b>1.000.000,00</b>	<b>1.000.000,00</b>		
	<b>Total Soins de santé</b>		<b>1.177.000,00</b>		<b>1.079.903,51</b>	<b>1.000.000,00</b>	<b>97.096,49</b>	<b>79.903,51</b>
<b>F879</b>	<b>Hygiène et salubrité publique</b>							
		<b>T90 D.E. Transferts - Traitement des eaux usées</b>						
	877/262400/962430	Participation dans les dépenses pour travaux entrepris par l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuraton des communes de la province de Liège, en partenariat avec la Région wallonne	327.500,00		327.480,90	327.480,90	19,10	
		<b>Total T90 D.E. Transferts</b>	<b>327.500,00</b>		<b>327.480,90</b>	<b>327.480,90</b>	<b>19,10</b>	
	<b>Total Hygiène et salubrité publique</b>		<b>327.500,00</b>		<b>327.480,90</b>	<b>327.480,90</b>	<b>19,10</b>	

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		Total fonds propre	63.345.735,00		53.133.129,09	20.957.280,73	10.212.605,91	32.175.848,36
		TOTAL GENERAL	63.345.735,00		53.133.129,09	20.957.280,73	10.212.605,91	32.175.848,36

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF ENGAGEMENTS)**

FONCTION	DESIGNATION	TRANSFERTS 000/90	INVESTISSEMENTS 000/91	DETTE 000/92	TOTAL 000/93
F009	Général	111.323,85			111.323,85
F059	Assurances		51.880,02		51.880,02
F103	Autorités provinciales				
F123	Administration générale	1.157.894,43	4.183.587,92		5.341.482,35
F129	Patrimoine privé		1.271.249,40		1.271.249,40
F139	Services généraux		25.039.075,81		25.039.075,81
F169	Etranger et calamités				
F399	Sécurité et ordre public				
F449	Voies navigables - Hydraulique		446.278,99		446.278,99
F559	Industrie et énergie			1.370.675,00	1.370.675,00
F569	Tourisme	880.000,00	1.071.494,05		1.951.494,05
F699	Agriculture		52.457,71		52.457,71
F719	Enseignement : Affaires générales		3.754.356,76	22.030,00	3.776.386,76
F739	Enseignement secondaire		3.468.290,49		3.468.290,49
F749	Enseignement supérieur		1.918.397,96		1.918.397,96
F759	Enseignement pour handicapés				
F760	Complexes de délasserment		246.736,35		246.736,35
F761	Jeunesse		19.898,36		19.898,36
F763	PV - Conseil provincial du 24 septembre 2020	196.290,00	1.986.101,84		2.182.391,84

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF ENGAGEMENTS)**

FUNCTION	DESIGNATION	TRANSFERTS 000/90	INVESTISSEMENTS 000/91	DETTE 000/92	TOTAL 000/93
F769	Sports	137.706,61	756.031,85		893.738,46
F789	Arts	216.721,30	2.405.158,59		2.621.879,89
F799	Cultes et laïcité	59.340,57			59.340,57
F869	Interventions sociales et famille	26.870,00	875.896,82		902.766,82
F872	Soins de santé	18.000,00	61.903,51	1.000.000,00	1.079.903,51
F879	Hygiène et salubrité publique	327.480,90			327.480,90
	<b>TOTAUX</b>	<b>3.131.627,66</b>	<b>47.608.796,43</b>	<b>2.392.705,00</b>	<b>53.133.129,09</b>

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF IMPUTATIONS)**

FONCTION	DESIGNATION	TRANSFERTS 000/90	INVESTISSEMENTS 000/91	DETTE 000/92	TOTAL 000/93
F009	Général	111.323,85			111.323,85
F059	Assurances		14.581,26		14.581,26
F103	Autorités provinciales				
F123	Administration générale	254.158,36	1.173.060,79		1.427.219,15
F129	Patrimoine privé		1.013.041,36		1.013.041,36
F139	Services généraux		14.585.194,02		14.585.194,02
F169	Etranger et calamités				
F399	Sécurité et ordre public				
F449	Voies navigables - Hydraulique		49.439,86		49.439,86
F559	Industrie et énergie				
F569	Tourisme	420.000,00	30.503,70		450.503,70
F699	Agriculture				
F719	Enseignement : Affaires générales		861.080,67	22.030,00	883.110,67
F739	Enseignement secondaire		134.989,37		134.989,37
F749	Enseignement supérieur		487.219,43		487.219,43
F759	Enseignement pour handicapés				
F760	Complexes de délassement				
F761	Jeunesse		19.898,36		19.898,36
F763	PV - Conseil provincial du 24 septembre 2020		6.203,10		6.203,10



**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF IMPUTATIONS)**

FONCTION	DESIGNATION	TRANSFERTS 000/90	INVESTISSEMENTS 000/91	DETTE 000/92	TOTAL 000/93
F769	Sports				
F789	Arts	124.047,62	252.951,12		376.998,74
F799	Cultes et laïcité	52.703,96			52.703,96
F869	Interventions sociales et famille	17.373,00			17.373,00
F872	Soins de santé			1.000.000,00	1.000.000,00
F879	Hygiène et salubrité publique	327.480,90			327.480,90
	<b>TOTAUX</b>	<b>1.307.087,69</b>	<b>18.628.163,04</b>	<b>1.022.030,00</b>	<b>20.957.280,73</b>

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2019 : TABLEAU RECAPITULATIF (EXTRAORDINAIRE)**

	PROPRE	ANTERIEUR	TOTAL
1. Droit constaté au profit de la province	1.181.535,21	141.617.738,26	142.799.273,47
- Irrécouvrables et non-valeur			
= Droits constatés nets	= 1.181.535,21	= 141.617.738,26	= 142.799.273,47
- Engagements	- 53.133.129,09	- 113.666.757,16	- 166.799.886,25
= Résultat budgétaire avant prélèvement	= -51.951.593,88	= 27.950.981,10	= -24.000.612,78
+ Prélèvements positif	+ 34.480.000,00		+ 34.480.000,00
- Prélèvements négatifs			
= Résultat budgétaire de l'exercice		= 27.950.981,10	= 10.479.387,22
	Excédent		
	Déficit	= -17.471.593,88	
2. Droit constaté au profit de la province	1.181.535,21	141.617.738,26	142.799.273,47
- Irrécouvrables et non-valeur			
= Droits constatés nets	= 1.181.535,21	= 141.617.738,26	= 142.799.273,47
- Imputations sur engagements	- 20.957.280,73	- 30.218.476,50	- 51.175.757,23
= Résultat comptable avant prélèvement	= -19.775.745,52	= 111.399.261,76	= 91.623.516,24
+ Prélèvements positif	+ 34.480.000,00		+ 34.480.000,00
- Prélèvements négatifs			
= Résultat comptable de l'exercice		= 111.399.261,76	= 126.103.516,24
	Excédent	= 14.704.254,48	
	Déficit		
3. Engagements totaux de l'exercice	53.133.129,09	113.666.757,16	166.799.886,25
- Imputations totales de l'exercice	- 20.957.280,73	- 30.218.476,50	- 51.175.757,23
= Engagements à reporter sur l'exercice suivant	= 32.175.848,36	= 83.448.280,66	= 115.624.129,02

# Bilan, compte de résultats et annexes

**BILAN****ACTIF**

	Codes	2019	2018
ACTIFS IMMOBILISES	20/29	596.942.062	570.584.901
<b>I . Frais d'établissement</b> .....	20		
<b>II . Immobilisations incorporelles</b> .....	21		
<b>III. Immobilisations corporelles</b> .....	22/27	318.810.215	291.512.872
A. Patrimoine immobilier			
Terrains, constructions et bois .....	22	220.348.218	204.965.061
B. Patrimoine mobilier .....			
1.Installations, machines, outillage et matériel informatique.....	23	7.772.908	7.344.379
2.Mobilier, matériel roulant et patrimoine artistique .....	24	11.488.486	12.014.146
C. Immeuble en location-financement et droits similaires .....	25		
D. Immobilisations corporelles en cours .....	27	53.296.910	44.775.856
E. Autres immobilisations corporelles .....	261	8.176.060	8.176.060
F. Immobilisations non affectés à l'exploitation .....	262	17.727.633	14.237.369
<b>IV. Immobilisations financières</b> .....	28	259.187.458	259.187.458
A. Participations, actions et parts.....	280	259.187.458	259.187.458
B. Créances .....	281		
C. Cautionnements versés en numéraire.....	288		
<b>V. Créances à plus d'un an</b> .....	29	18.944.389	19.884.570
A. Créances pour prestations .....	290		
B. Promesse de subsides à recevoir .....	291	10.249.706	10.859.309
C. Autres créances .....	292	8.694.683	9.025.262
ACTIFS CIRCULANTS	30/58	275.162.144	269.957.335
<b>VI. Stocks et commandes en cours d'exécution</b> .....	30	205.000	205.000
<b>VII. Créances à un an au plus</b> .....	40/41	48.894.794	51.563.912
A. Créances pour impôts et exploitation .....	40	27.034.475	22.485.473
B. Autres créances.....	41	21.860.318	29.078.439
<b>VIII. Placements de trésorerie</b> .....	51/53	235.085	235.349
<b>IX. Valeurs disponibles</b> .....	54/58	225.827.266	217.953.074
<b>X. Comptes de régularisation</b> .....	490/1		
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	20/58	872.104.207	840.542.236

## BILAN

<b>PASSIF</b>	Codes	<b>2019</b>	<b>2018</b>
FONDS PROPRES	10/15	719.928.931	697.868.369
<b>I. Capital</b> .....	10	235.833.642	235.833.642
<b>II. Patrimoine permanent résultant de dons</b> .....	11		
<b>III. Plus-values de réévaluation</b> .....	12	116.713.199	116.713.199
<b>IV. Réserves</b> .....	13	95.082.499	102.219.929
A. Fonds de réserve ordinaire, transfert du SO.....	130	95.082.499	102.219.929
B. Fonds de réserve extraordinaire, transfert du SE.....	131		
C. Fonds de réserve extraordinaire, transfert du SO.....	132		
<b>V. Résultats reportés</b> .....	14	217.066.720	185.173.603
<b>VI. Subsidés d'investissement</b> .....	15	55.232.869	57.927.995
PROVISIONS	16		
<b>VII. Provisions pour risques et charges</b> .....	160/6		
A. Provisions pour pensions et obligations similaires .....	160		
B. Provisions pour grosses réparation et gros entretien .....	161		
C. Provisions pour arriérés de rénumération.....	162		
D. Provisions pour autres risques et charges.....	163/6		
DETTES	17/49	152.175.276	142.673.867
<b>VIII. Dettes à plus d'un an</b> .....	17	123.625.269	117.900.563
A. Dettes financières.....	170/4	120.305.954	114.054.843
1. Emprunts à charge de la Province .....	170	110.056.248	103.195.534
2. Emprunts à charge des autorités supérieures.....	171	10.249.706	10.859.309
3. Emprunts à charge de tiers.....	172		
B. Autres dettes.....	175	3.319.316	3.845.720
C. Cautionnements reçus en numéraire.....	178		
<b>IX. Dettes à un an au plus</b> .....	42/8	28.252.541	24.055.415
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année.....	42	13.793.711	13.078.425
B. Dettes financières .....	43	2.096.415	2.308.271
C. Dettes de fonctionnement .....	44	7.346.916	3.966.066
D. Dettes fiscales, salariales et sociales .....	45	1.845.085	1.543.610
E. Acomptes perçus .....	46	203.112	217.754
F. Dettes relatives à la gestion de fonds de tiers .....	47	2.646.716	2.625.407
G. Dettes diverses .....	48	320.587	315.882
<b>X. Comptes de régularisation</b> .....	49	297.466	717.889
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	10/49	872.104.207	840.542.236

**COMPTE DE RESULTATS**

	Annexe	Codes	2019	2018
<b>I. Produits d'exploitation</b>		70/74	451.417.115	451.633.111
A. Produits de fonctionnement		70	230.537.295	229.732.497
1. Produits de la fiscalité		701	218.534.798	217.473.675
2. Produits de fonctionnement		702	12.002.497	12.258.822
B. Variations de stock		71		
C. Travaux internes passés à immobilisée		72		
D. Autres produits d'exploitation		74	220.879.820	221.900.614
<b>III. Mali d'exploitation (I - II)</b>				
<b>IV. Produits financiers</b>		75	4.133.263	3.917.515
A. Produits des immobilisations financières		750	106	158.112
B. Produits des actifs circulants		751	116.723	131.455
C. Autres produits financiers		752	7.109	5.241
D. Réductions de subsides d'investissements reçus		753	3.784.860	3.390.986
E. Subventions d'intérêts		754	224.465	231.720
<b>VI. Mali financier (IV - V)</b>				
<b>VII. Mali courant (III + VI)</b>				
<b>VIII. Produits exceptionnels</b>		76	372.117	633.991
A. Plus-values sur réalisations d'actifs immobilisés		760	11.133	37.233
B. Autres produits exceptionnels		761	360.984	596.758
C. Reprises d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions		762/4		
<b>X. Mali exceptionnel (VIII - IX)</b>			<b>-663.688</b>	<b>-1.430.906</b>
<b>XI. Mali de l'exercice (VII + X)</b>				
<b>XIII. Prélèvements sur les fonds de réserve</b>		78	7.770.000	111.195.000
<b>XIV. Mali de l'exercice à reporter</b>		<b>79</b>		

**COMPTE DE RESULTATS**

	Annexe	Codes	2019	2018
<b>II. Charges de fonctionnement</b>		60/64	427.893.086	415.300.082
A. Biens gérés comme stock		60		
1. Achats		600/8		
2. Variation des stocks		609		
B. Services et biens d'exploitation		61	39.494.316	40.844.225
C. Rémunérations, charges sociales et pensions		62	343.880.364	331.425.452
D. Amortissements, réductions de valeurs et provisions pour risques et charges		63	22.697.991	22.218.919
E. Autres charges d'exploitation		64	21.820.415	20.811.486
<b>III. Boni d'exploitation (I - II)</b>			<b>23.524.029</b>	<b>36.333.029</b>
<b>V. Charges financières</b>		65	2.237.917	2.520.462
A. Charges des dettes		650	2.213.031	2.484.387
B. Réductions de valeurs sur actifs circulants		651		
C. Moins-values sur réalisations d'actifs circulants		652		
D. Autres charges financières		653	24.886	36.074
<b>VI. Boni financier (IV - V)</b>			<b>1.895.346</b>	<b>1.397.054</b>
<b>VII. Boni courant (III + VI)</b>			<b>25.419.375</b>	<b>37.730.083</b>
<b>IX. Charges exceptionnelles</b>		66	1.035.805	2.064.897
A. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		660	3.195	31.098
B. Réductions de valeurs sur immobilisations financières		661		
B. Autres charges exceptionnelles		662	1.032.609	2.033.799
<b>X. Boni exceptionnel (VIII - IX)</b>				
<b>XI. Boni de l'exercice (VII + X)</b>			<b>24.755.688</b>	<b>36.299.177</b>
<b>XIII. Transferts aux fonds de réserve</b>		68	632.570	74.527.570
<b>XIV. Boni de l'exercice à reporter</b>		<b>69</b>	<b>31.893.118</b>	<b>72.966.607</b>

**I - FRAIS D'ETABLISSEMENT** (rubrique 20 de l'actif)

Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent  
 Mutations de l'exercice :  
 - Nouveaux frais imputés  
 - Amortissements (-)

**Valeur comptable nette au terme de l'exercice**

Frais de restructuration
0
.....
.....
<b>0</b>

**II - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES** (rubrique 21 de l'actif)

**a) VALEUR D'ACQUISITION**

Au terme de l'exercice précédent  
 Mutations de l'exercice  
 . Acquisitions (+)  
 . Cessions et désaffectations (-)  
 . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

**b) AMORTISSEMENTS**

Au terme de l'exercice précédent  
 Mutations de l'exercice  
 . Actés (+)  
 . Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)  
 . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

**c) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Concessions, brevets, licences, logiciels...
0
.....
0
.....
0
.....
0
.....
<b>0</b>



## COMPTES ANNUELS 2019

## III - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Patrimoine immobilier	Patrimoine mobilier
<b>a) VALEUR D'ACQUISITION</b>		
Au terme de l'exercice précédent	565.523.629	39.481.198
Mutations de l'exercice		
. Acquisitions (+)	15.398.752	5.504.961
. Cessions et désaffectations (-)		-58.836
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)		
Au terme de l'exercice	580.922.380	44.927.323
<b>b) AMENAGEMENTS ET GROS ENTRETIEN</b>		
Au terme de l'exercice précédent	179.225.516	
Mutations de l'exercice		
. Acquisitions (+)	165	
. Cessions et désaffectations (-)		
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	14.057.851	
Au terme de l'exercice	193.283.531	
<b>c) AMORTISSEMENTS ANNUELS</b>		
Au terme de l'exercice précédent	416.658.064	20.122.673
Mutations de l'exercice		
. Actés (+)	5.785.089	5.563.984
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)		-20.727
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)		
Au terme de l'exercice	422.443.153	25.665.930
<b>d) AMORT. SUR AMENAGEMENTS ET GROS ENTRETIEN</b>		
Au terme de l'exercice précédent	123.126.021	
Mutations de l'exercice		
. Actés (+)	8.288.522	
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)		
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)		
Au terme de l'exercice	131.414.543	
<b>e) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>220.348.218</b>	<b>19.261.394</b>

## II - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

## A. PATRIMOINE IMMOBILIER

## a) VALEUR D'ACQUISITION

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

. Acquisitions (+)

. Cessions et désaffectations (-)

. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

## b) AMÉNAGEMENTS ET GROS ENTRETIEN

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

. Acquisitions (+)

. Cessions et désaffectations (-)

. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

## c) AMORTISSEMENTS ANNUELS

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

. Actés (+)

. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)

. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

## d) AMORT. SUR AMÉNAGEMENTS ET GROS ENTRETIEN

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

. Actés (+)

. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)

. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

## e) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Terrains	Constructions
29.301.893	536.221.736
1.500	15.397.252
29.303.392,94	551.618.987,34
494.443	174.948.685
	165
	13.655.437
494.443	188.604.286,56
0	416.658.064
	5.785.089
0	422.443.152,65
90.941	121.186.800
10.217	7.870.241
101.158,02	129.057.041,25
<b>29.696.678</b>	<b>188.723.080</b>

## II - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

## A. PATRIMOINE IMMOBILIER (suite)

## a) VALEUR D'ACQUISITION

Au terme de l'exercice précédent  
 Mutations de l'exercice  
 . Acquisitions (+)  
 . Cessions et désaffectations (-)  
 . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

## b) AMÉNAGEMENTS ET GROS ENTRETIEN

Au terme de l'exercice précédent  
 Mutations de l'exercice  
 . Acquisitions (+)  
 . Cessions et désaffectations (-)  
 . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

## c) AMORTISSEMENTS ANNUELS

Au terme de l'exercice précédent  
 Mutations de l'exercice  
 . Actés (+)  
 . Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)  
 . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

## d) AMORT. SUR AMÉNAGEMENTS ET GROS ENTRETIEN

Au terme de l'exercice précédent  
 Mutations de l'exercice  
 . Actés (+)  
 . Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)  
 . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

## e) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Voirie	Cours et plans d'eau	Total
		565.523.629
		0
		15.398.752
		0
		0
0	0	580.922.380
705.475	3.076.913	179.225.516
		0
		165
		0
	402.414	14.057.851
705.475,00	3.479.327	193.283.532
		416.658.064
		0
		5.785.089
		0
		0
0	0	422.443.153
411.107	1.437.173	123.126.021
		0
70.548	337.516	8.288.522
0	0	0
		0
481.654	1.774.689	131.414.543
<b>223.821</b>	<b>1.704.638</b>	<b>220.348.217</b>

## II - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

## B. PATRIMOINE MOBILIER

## 1. Installations, machines, outillage et matériel informatique

## a) VALEUR D'ACQUISITION

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

. Acquisitions (+)

. Cessions et désaffectations (-)

. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

## b) GROS ENTRETIEN

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

. Acquisitions (+)

. Cessions et désaffectations (-)

. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

## c) AMORTISSEMENTS ANNUELS

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

. Actés (+)

. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)

. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

## d) AMORTISSEMENTS SUR GROS ENTRETIEN

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

. Actés (+)

. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)

. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

## e) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

	Installations, machines, outillage	Matériel informatique	Total
	12.929.030	3.711.681	16.640.711
	1.864.652	880.841	2.745.493
	-51.509	-7.327	-58.836
	14.742.172	4.585.196	19.327.368
			0
	0	0	0
	7.077.247	2.219.085	9.296.332
	1.493.110	785.745	2.278.855
	-15.932	-4.795	-20.727
	8.554.426	3.000.035	11.554.460
			0
	0	0	0
	<b>6.187.747</b>	<b>1.585.161</b>	<b>7.772.908</b>

## II - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

## B. PATRIMOINE MOBILIER

## 2. Mobilier, matériel roulant et patrimoine artistique

## a) VALEUR D'ACQUISITION

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

. Acquisitions (+)

. Cessions et désaffectations (-)

. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

## b) AMORTISSEMENTS ANNUELS

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

. Actés (+)

. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)

. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

## c) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Mobilier	Matériel de bureau	Matériel didactique
3.260.559	38.155	7.941.645
671.759	6.236	1.475.904
3.932.318	44.391	9.417.549
2.041.651	28.500	4.839.894
597.953	5.021	1.513.412
2.639.604	33.521	6.353.306
<b>1.292.714</b>	<b>10.870</b>	<b>3.064.243</b>

## a) VALEUR D'ACQUISITION

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

. Acquisitions (+)

. Cessions et désaffectations (-)

. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

## b) AMORTISSEMENTS ANNUELS

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

. Actés (+)

. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)

. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

## e) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Matériel roulant	Matériel de cuisine	Patrimoine artistique
5.320.821 0	1.216.591	5.062.716
422.715	156.488	26.366
5.743.536	1.373.079	5.089.082
3.301.729	614.567	
1.007.306	161.436	
4.309.035	776.004	
<b>1.434.501</b>	<b>597.076</b>	<b>5.089.082</b>

## II - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

## a) VALEUR D'ACQUISITION

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

. Acquisitions (+)

. Cessions et désaffectations (-)

. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

## b) AMORTISSEMENTS ANNUELS

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

. Actés (+)

. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)

. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

## c) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Immobilisations corporelles en cours	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations non affectées à l'exploitation
44.775.856	8.176.060	37.676.228
22.578.905		6.550.661
-14.057.851		
53.296.910	8.176.060	44.226.888
		23.438.858
		3.060.397
0	0	26.499.255
<b>53.296.910</b>	<b>8.176.060</b>	<b>17.727.633</b>

## IV - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

## A. Participations actions et parts

## a) VALEUR D'ACQUISITION

Au terme de l'exercice précédent

218.547.412

Mutations de l'exercice

. Acquisitions (+)

. Cessions et désaffectations (-)

. Régularisation suivant inventaire (+) (-)

Au terme de l'exercice

218.547.412

## b) MONTANTS NON APPELÉS

Au terme de l'exercice précédent

-56.086.685

Mutations de l'exercice

. Acquisitions et souscriptions (+)

0

. Cessions et désaffectations (-)

0

Au terme de l'exercice

-56.086.685

## c) + Value de réévaluation

Au terme de l'exercice précédent

96.726.731

Mutations de l'exercice

. Actée (+)

. Cessions et désaffectations (-)

Au terme de l'exercice

96.726.731

## d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

259.187.458

**V - CREANCES À PLUS D'UN AN**

**B. Promesses de subsides d'investissement à recevoir de l'Autorité supérieure**

	En capital et en récupération de remboursement d'emprunts
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	10.859.309
. Promesses reçues (+)	63.855
. Promesses transférée	
. Transferts à moins d'un an (-)	-673.457
. Mise en non valeur (-)	
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>10.249.706</b>

**C. Autres créances**

**MONTANTS ACCORDES**

Valeur comptable au terme de l'exercice précédent
. Nouveaux prêts accordés (+)
. Remboursements (-)
. Transfert du montant échéant dans l'année (-)
. Transfert en créances douteuses (-)
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE AU TERME DE L'EXERCICE</b>

Prêts d'études	Prêts aux jeunes ménages
343.469	1.134
30.990	
-58.563	-1.134
<b>315.896</b>	<b>0</b>

**MONTANTS ACCORDES**

Valeur comptable au terme de l'exercice précédent
. Nouveaux prêts accordés (+)
. Remboursements (-)
. Transfert du montant échéant dans l'année (-)
. Transfert en créances douteuses (-)
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE AU TERME DE L'EXERCICE</b>

Prêts pour habitations sociales	Prêts aux communes
5.517.808	3.162.850
	1.000.000
-669.301	-632.570
<b>4.848.507</b>	<b>3.530.280</b>

**MONTANTS ACCORDES**

Valeur comptable au terme de l'exercice précédent
. Nouveaux prêts accordés (+)
. Remboursements (-)
. Transfert du montant échéant dans l'année (-)
. Transfert en créances douteuses (-)
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE AU TERME DE L'EXERCICE</b>

Total
9.025.262
1.030.990
-1.361.569
<b>8.694.683</b>



**IV. - RESERVES**

Au terme de l'exercice précédent  
 Mutations de l'exercice  
 . Dotations (+)  
 . Prélèvements (-)  
 Au terme de l'exercice

Fonds de réserve ordinaire, transfert du SO	Fonds de réserve extraordinaire, transfert du SO
102.219.929	0
632.570	
-7.770.000	
95.082.499	0

**VI - SUBSIDES D'INVESTISSEMENT**

Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent  
 Mutations de l'exercice  
 . Nouveaux subsides (+)  
 . Réductions de l'exercice (-)  
 . Non valeurs (-)  
 Valeur comptable nette au terme de l'exercice

Total
57.927.995
1.210.191
-3.905.317
55.232.869

**VIII - DETTES A PLUS D'AN**

Au terme de l'exercice précédent  
 Mutations de l'exercice  
 . Nouveaux emprunts (+)  
 . Ajustement billets de trésorerie (+/-)  
 . Emprunts regularisation transfert N-1  
 . Non valeurs (-)  
 . Remboursements anticipés (-)  
 . Transfert du montant échéant dans l'année (-)  
  
 Au terme de l'exercice

Dettes financières	Autres dettes
114.054.843	3.845.720
19.524.102	
-5.685	
-13.267.306	-526.405
120.305.954	3.319.316

-13.267.306

**VENTILATION DES DETTES FINANCIERES**

Au terme de l'exercice précédent  
 Mutations de l'exercice  
 . Nouveaux emprunts (+)  
 . Ajustement billets de trésorerie (+/-)  
 . Emprunts regularisation transfert N-1  
 . Non valeurs (-)  
 . Remboursements anticipés (-)  
 . Transfert du montant échéant dans l'année (-)  
  
 Au terme de l'exercice

Emprunts à charge de la Province	Emprunts à charge des autorités supérieures
103.195.534	10.859.309
19.460.247	63.855
-5.685	
-12.595.127	-672.179
110.054.969	10.250.985

Liste des adjudicataires des marchés de travaux, de fournitures ou de services pour lesquels le Conseil provincial a choisi le mode de passation et a fixé les conditions

<b>Article Budgétaire</b>	<b>N° GED -</b>	<b>Objet du marché</b>	<b>Nature du Marché</b>	<b>Mode de passation choisi</b>	<b>Montant de l'attribution HTVA et Adjudicataire</b>	<b>Date de la délibération du Conseil provincial</b>	<b>Date de l'envoi de la délibération à la tutelle</b>
764/751000/921010	2019-01369 voir aussi 2019-03834	Réfection de la piste d'athlétisme, des aires de concours et du terrain de sports de Naimette-Xhovémont	travaux	PROCEDURE OUVERTE	1.276.587,50 EUR HTVA	28/02/2019 et 25/04/2019	
104/...../244200 104/...../244300 104/...../230000 701/...../244200 700/...../244200	2019-01613	Acquisition, dans le cadre du plan d'Equipeement didactique 2019, des plans globaux « Matériel de cuisine » et « Autres machines et matériel » 2019, de la modernisation des équipements pédagogiques de pointe de l'Enseignement qualifiant 2019 (Appel à projets 2017-2018) et du CEFA, de matériel de cuisine pour les besoins du secteur de l'Enseignement et de la Formation de la Province de Liège - Marché-stock de fournitures (débutant le lendemain de la notification au soumissionnaire de l'approbation de son offre, et au plus tôt le 1er juin 2019, pour se terminer au 31 mai 2020)	fournitures	PROCEDURE NEGOCIEE DIRECTE AVEC PUBLICATION PREALABLE	SPRL POLYMAT de Grâce-Hollogne pour les lots 1,2,3,17,18 et 25 montant total 11.790,87 EUR HTVA SA JACOBY de Liège pour les lots 4,7,10,13 à 16,19, 23,24,26 et 27 pour un montant total de 78.415,00 EUR HTVA; SA GBM d'Awans pour les lots 6 et 12 d'un montant de 5.490,00 EUR HTVA SPRL ICE PROD JM d'Alleur pour les lots 8,9, 11 et 22 d'un montant de 1.164,85 EUR HTVA SPRL CONDROMAT de Villers-le-Temple pour le lot 21 d'un montant de 714,40 EUR HTVA	25-03-2019	27-08-19
560/58000/273000	2019-01673	Réorganisation des bureaux et agrandissement de la cafétéria à la Maison du Parc naturel Hautes Fagnes Eifel	travaux	PROCEDURE NEGOCIEE DIRECTE AVEC PUBLICATION PREALABLE	SM IRENO-ZUNE de Stavelot d'un montant de 191.107,53 EUR HTVA	25-03-2019	
741/28100/273000	2019-01675	Rénovation de l'installation électrique du 1er étage et du rez-de-chaussée à l'Ecole de la Province de Liège - site du Barbou	travaux	PROCEDURE NEGOCIEE DIRECTE AVEC PUBLICATION PREALABLE	SPRL Ets SERVAIS de Louveigné d'un montant de 283.490,57 EUR HTVA	25-03-2019	02-07-19
106/11440/230000 et 701/27501/244200 106/11440/613276 741/27501/613276 BO 2020 à 2021	2019-02451	Acquisition de matériel de simulation pour les besoins des services d'intervention d'urgence (bâtiment 2 de la Maison Provinciale de la Formation) et la Catégorie paramédicale de la HEPL avec maintenance de type "full omnium" pour une durée de 2 ans - Marché de fournitures passé par voie de procédure négociée sans publication préalable auprès de la GMBH SIMSTATION de VIENNE (Autriche) (spécificité) - Rapport de Principe.	fournitures	PROCEDURE NEGOCIEE DIRECTE SANS PUBLICATION PREALABLE	GMBH SIMSTATION de Vienne d'n montant de 211.710,00 EUR HTVA	25-04-2019	25-07-19

<b>Article Budgétaire</b>	<b>N° GED -</b>	<b>Objet du marché</b>	<b>Nature du Marché</b>	<b>Mode de passation choisi</b>	<b>Montant de l'attribution HTVA et Adjudicataire</b>	<b>Date de la délibération du Conseil provincial</b>	<b>Date de l'envoi de la délibération à la tutelle</b>
764/751000/921010	2019-03834	Modification du cahier spécial des charges de Naimette-Xhovémont - réfection de la piste d'athlétisme, des aires de concours et du terrain de sports	travaux			25-04-2019	
	2019-04388	Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 144.000,00 EUR hors TVA pour la période du 1er janvier 2019 au 31 mars 2019.	travaux			23-05-2019	
104/...../270105	2019-03857	Divers établissements provinciaux - Mise en conformité de six cabines haute tension	travaux	PROCEDURE NEGOCIEE DIRECTE AVEC PUBLICATION PREALABLE	ELECTRONIQUE ET MECANIQUE PUTMAN Frères d'Anderlecht d'un montant de 194.737,38 EUR HTVA	23-05-2019	
771/77200/273000	2019-04076	Remplacement des menuiseries extérieures du Château de Jehay	travaux	PROCEDURE OUVERTE	LOT 1 - SM LIXON-MOURY-MOSABOIS d'un montant de 896.222,46 EUR; LOT 2 - GAMMA PLAN d'un montant de 103.095,00 EUR.	23-05-2019	
560/56800/273000	2019-04680	Aménagement d'un Centre d'hébergement : électricité - chauffage et ventilation	travaux	PROCEDURE NEGOCIEE DIRECTE AVEC PUBLICATION PREALABLE	chauffage et ventilation SA TPF UTILITIES d'un montant de 111.304,52 EUR HTVA Electricité SPRL SERVAIS de Louveigné d'un montant de 112.539,06 EUR HTVA Ascenseur KONE de Woluwé-Saint-Lambert d'un montant de 51.569,90 EUR HTVA	26-06-2019	
735/24800/273000	2019-05496	Aménagements des abords de l'extension à l'Ecole polytechnique de Huy	travaux	PROCEDURE OUVERTE	SA BODARWE de Malmédy d'un montant de 155.989,50 EUR HTVA	26-06-2019	
764/75800/273000	2019-05517	Aménagement de 2 terrains de padel au Centre provincial de Formation de Tennis de Huy	travaux	PROCEDURE OUVERTE	LESUCO de Gembloux d'un montant de 227.201,39 EUR HTVA	26-06-2019	
741/27900/273000	2019-05928	Mise en conformité de l'installation électrique : remplacement des tableaux divisionnaires à la Haute Ecole de la Province de Liège - Site Gloesener	travaux	PROCEDURE NEGOCIEE DIRECTE AVEC PUBLICATION PREALABLE	SPRL ELI AUTOMATION de Mortier d'un montant de 112.735,00 EUR HTVA	26-06-2019	

<b>Article Budgétaire</b>	<b>N° GED -</b>	<b>Objet du marché</b>	<b>Nature du Marché</b>	<b>Mode de passation choisi</b>	<b>Montant de l'attribution HTVA et Adjudicataire</b>	<b>Date de la délibération du Conseil provincial</b>	<b>Date de l'envoi de la délibération à la tutelle</b>
138/12200/273000	2019-05941	Rénovation de l'installation de chauffage et passage au gaz naturel au Complexe provincial des Hauts-Sarts	travaux	PROCEDURE NEGOCIEE DIRECTE AVEC PUBLICATION PREALABLE	SPRL LERUSE HOLLANGE d'Aywaille d'un montant de 215.773,32 EUR HTVA	26-06-2019	
767/73310/273000	2019-08437	Rénovation des bureaux à la Bibliothèque itinérante	travaux	PROCEDURE OUVERTE	lot 1 - SA WYCOTEC d'Alleur pour un montant de 639.443,38 EUR HTVA; lots 2 et 3 - Ent. SERVAIS pour un montant de 266.143,96 EUR HTVA et SA BDH d'Harre pour un montant de 198.722,50 EUR HTVP	26-09-2019	
735/25700/273000	2019-08440	Mise en conformité de l'installation électrique : Institut provincial d'Enseignement secondaire de Hesbaye - site rue de Huy	travaux	PROCEDURE NEGOCIEE DIRECTE AVEC PUBLICATION PREALABLE	SA COLLIGNON d'Erezée d'un montant de 164.563,61 EUR HTVA	26-09-2019	
735/24600/273000	2019-08442	Sécurisation de la façade côté quai à l'Ecole polytechnique de Herstal	travaux	PROCEDURE NEGOCIEE DIRECTE AVEC PUBLICATION PREALABLE	TRAVAUX ET RENOVATIONS de Herstal pour un montant de 219.573,87 EUR HTVA	26-09-2019	
735/25500/273000	2019-12397	Mise en conformité de l'installation électrique à l'Ecole polytechnique de Verviers	travaux	PROCEDURE NEGOCIEE DIRECTE AVEC PUBLICATION PREALABLE	SA COLLIGNON d'Erezée d'un montant de 216.929,00 EUR HTVA	26-09-2019	
104/11040/273000	2019-08491	Aménagement d'un nouveau hall de stockage sur le site provincial de stockage de sel de déneigement à Amay	travaux	PROCEDURE NEGOCIEE DIRECTE AVEC PUBLICATION PREALABLE	SPRL THOMASSEN ET FILS de Visé pour un montant de 196.427,41 EUR HTVA	26-09-2019	
764/75800/273000	2019-08527	Remplacement de la couverture de la toiture du hall au Centre provincial de Formation de Tennis de Huy	travaux	PROCEDURE NEGOCIEE DIRECTE AVEC PUBLICATION PREALABLE	SPRL JACOBS ET FILS de Burg-Reuland pour un montant de 285.393,49 EUR HTVA	26-09-2019	
735/25010/273000	2019-08534	Assainissement et remplacement des façades et de la toiture du bâtiment dit "Le Chalet" à l'Institut provincial d'Enseignement secondaire de Seraing	travaux	PROCEDURE NEGOCIEE DIRECTE AVEC PUBLICATION PREALABLE	MENUISERIE KEPPELNE d'Oreye lot 1 pour un montant de 57.665,16 EUR HTVAC lot 2 SA BSP CONSTRUCTION Liège pour un montant de 224.337,85 EUR HTVA	26-09-2019	
840/81050/273000 104/01050/270105	2019-08558	Aménagement de l'aile de l'Abbé du 2ème étage du Bâtiment Monulphe et des sanitaires de l'aile Vivier au Quartier militaire Saint-Laurent	travaux	PROCEDURE NEGOCIEE DIRECTE AVEC PUBLICATION PREALABLE	LOT 1 gros-œuvres et parachèvement SA LAURENTY BATIMENT de Liège pour un montant de 504.699,47 EUR HTVA LOT 2-Electricité SA LAMELEC de Bomal sur Ourthe d'un montant de 62.335,15 EUR HTVA LOT 3 - SA Ets VRANCKEN de Grivegnée pour un montant de 98.350,19 EUR HTVA	26-09-2019	

<b>Article Budgétaire</b>	<b>N° GED -</b>	<b>Objet du marché</b>	<b>Nature du Marché</b>	<b>Mode de passation choisi</b>	<b>Montant de l'attribution HTVA et Adjudicataire</b>	<b>Date de la délibération du Conseil provincial</b>	<b>Date de l'envoi de la délibération à la tutelle</b>
741/27900/273000	2019-08564	Démolition de la passerelle à la Haute Ecole de la Province de Liège - Site Gloesener	travaux	PROCEDURE NEGOCIEE DIRECTE AVEC PUBLICATION PREALABLE	SA ETS MAURICE WANTY de Binche pour un montant de 74.000,00	26-09-2019	
708/23600/273000	2019-11918	Remplacement des portes et garde-robes des chambrettes aile Nord et compartimentage des cages d'escalier à l'Internat mixte de Hesbaye	travaux	PROCEDURE NEGOCIEE DIRECTE AVEC PUBLICATION PREALABLE	MENUISERIE KEPPELNE d'Oreye pour un montant De 171.515,65 EUR HTVA	26-09-2019	
700/...../270103	2019-08572	Sécurisation des abords des écoles dans divers établissements provinciaux	travaux	PROCEDURE NEGOCIEE DIRECTE AVEC PUBLICATION PREALABLE	SA COLLIGNON Eng d'Eresée pour un montant de 460.231,49 EUR HTVA	26-09-2019	
771/77200/273000	2019-08656	Réfection du mur des Douves Ouest ) première partie au Château de Jehay	travaux	PROCEDURE NEGOCIEE AVEC PUBLICATION PREALABLE	AM COGEPRO/COUMONT de Verviers pour un montant de 148.593,78 EUR HTVA	26-09-2019	
	2019-08450	Contrat de performance énergétique n° 2 portant sur divers Etablissements provinciaux	services	PROCEDURE OUVERTE	RENONCIATION ET RELANCE (voir ged 2020-04614)		
	2019-08070	Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 144.000,00 EUR hors TVA pour la période du 1er avril 2019 au 30 juin 2019.	travaux			10-2019	
	2019-10072	Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 144.000,00 EUR hors TVA pour la période du 1er juillet 2019 au 30 septembre 2019	travaux			21-11-2019	
741/27900/273000	2019-09997	Démolition de la passerelle à la Haute Ecole de la Province de Liège - Site Gloesener - Approbation de l'addenda n° 1	travaux	PROCEDURE NEGOCIEE AVEC PUBLICATION PREALABLE	SA ETS MAURICE WANTY de Binche pour un montant de 74.000,00	21-11-2019	
104/63100/241000	2019-09790	acquisition de 4 SSV 4 X 4 utilitaires et de six sondes de prélèvement d'échantillons de terre agricole pour la Station provinciale d'Analyses agricoles de Tinlot	fournitures	PROCEDURE OUVERTE	SA JOSKIN ( voit GED 2020-01517)		
	2019-04664	Programme triennal des travaux subsidiés par la Région wallonne - Années 2019-2021.	travaux			12-12-2019	

Vu pour être annexé à la résolution du Conseil provincial du 24 septembre 2020 (document 19-20/321).

En séance à Liège, le 24 septembre 2020.

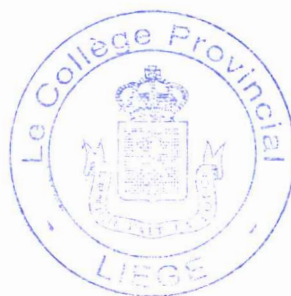
Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Marianne LONHAY

Le Président,

Jean-Claude JADOT.









Cour des comptes

Province de Liège

Comptes annuels 2019



Rapport approuvé le 16 septembre 2020 par la chambre française de la Cour des comptes

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1.</b>	<b>Résultats de l'exercice 2019</b>	<b>4</b>
<b>1.1.</b>	<b>Résultats ex ante</b>	<b>4</b>
<b>1.2.</b>	<b>Résultats ex post</b>	<b>4</b>
	1.2.1. Compte d'exécution du budget	4
	1.2.2. Compte de résultats (comptabilité générale en partie double)	6
<b>2.</b>	<b>Compte d'exécution du budget</b>	<b>8</b>
<b>2.1.</b>	<b>Budget ordinaire</b>	<b>8</b>
	2.1.1. Recettes	8
	2.1.2. Dépenses	11
<b>2.2.</b>	<b>Budget extraordinaire</b>	<b>15</b>
	2.2.1. Recettes	15
	2.2.2. Dépenses	17
<b>3.</b>	<b>Compte de résultats et bilan</b>	<b>18</b>
<b>3.1.</b>	<b>Analyse de diverses rubriques de la comptabilité générale</b>	<b>19</b>
	3.1.1. Immobilisations corporelles	19
	3.1.2. Participations financières	19
	3.1.3. Créances à un an au plus	20
	3.1.4. Trésorerie	20
	3.1.5. Fonds de réserve	21
	3.1.6. Encours de la dette provinciale	21
	3.1.7. Comptes de régularisation du passif	23
	3.1.8. Droits et engagements hors bilan	23
<b>4.</b>	<b>Synthèse</b>	<b>24</b>
<b>4.1.</b>	<b>Compte d'exécution du budget</b>	<b>24</b>
	4.1.2 Budget ordinaire	24
	4.1.3 Budget extraordinaire	24
<b>4.2.</b>	<b>Compte de résultats et bilan</b>	<b>24</b>
<b>5.</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>25</b>
<b>5.1.</b>	<b>Compte de résultats (exercices 2015 à 2019)</b>	<b>25</b>
<b>5.2.</b>	<b>Actif du bilan (exercices 2015 à 2019)</b>	<b>26</b>
<b>5.3.</b>	<b>Passif du bilan (exercices 2015 à 2019)</b>	<b>27</b>

## AVANT-PROPOS

En application de l'article 66, § 2, de la loi provinciale<sup>1</sup>, qui prévoit que « *Chaque année, lors d'une séance qui a lieu au mois d'octobre, la députation permanente (le collège provincial) soumet au conseil provincial (...) les comptes de l'exercice précédent, accompagnés des observations de la Cour des comptes* », la Cour des comptes a procédé à l'examen des comptes annuels de la province pour l'année 2019, qui lui ont été transmis par le collège le 27 août 2020.

Le code de la démocratie locale et de la décentralisation<sup>2</sup> a toutefois modifié l'échéance évoquée ci-avant. En effet, l'article L2231-8 de ce dernier prévoit désormais que le collège provincial arrête chaque année le compte budgétaire provisoire de l'exercice précédent durant le mois de février<sup>3</sup> et que le conseil provincial arrête chaque année les comptes annuels de l'exercice précédent durant le mois de mai au plus tard.

La Cour observe que la province n'a pas été en mesure de respecter la nouvelle échéance fixée pour l'arrêt des comptes par le conseil provincial.

Par ailleurs, l'article 49, § 2, de l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale<sup>4</sup>, qui prescrit que les comptes des receveurs spéciaux doivent être transmis à la Cour des comptes avant le 1<sup>er</sup> juillet suivant l'année à laquelle ils se rapportent, n'a pas été adapté. Il en résulte que la Cour des comptes n'a pas la garantie de pouvoir disposer de ces comptes particuliers – dont les opérations sont intégrées dans les comptes généraux – dans des délais lui permettant d'en réaliser le contrôle avant l'adoption de son rapport sur les comptes généraux. Elle précise que, à la clôture du présent rapport, l'ensemble des comptes des receveurs spéciaux pour l'année 2019 lui ont été transmis, non approuvés par le directeur financier et par le collège.

L'examen des comptes a essentiellement porté sur le respect des dispositions qui règlent la comptabilisation des opérations de recettes et de dépenses provinciales, ainsi que l'établissement des comptes annuels, particulièrement celles du CDLD, du RGCP et des deux arrêtés ministériels du 15 février 2001 portant exécution, le premier, des articles 18 et 21, § 1<sup>er</sup>, et le second, de l'article 41 du RGCP.

---

<sup>1</sup> En vertu de l'article 137 du décret du conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, la loi provinciale a été abrogée pour tout le territoire de la Région wallonne. Cette abrogation est toutefois assortie d'exceptions. Le décret wallon a ainsi maintenu en application toutes les dispositions de la loi provinciale relatives à la Cour des comptes.

<sup>2</sup> Arrêté royal du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux (intégrant notamment le décret du conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes), ci-après dénommé le CDLD.

<sup>3</sup> Le compte provisoire 2019 a été adressé à la tutelle le 14 février 2020.

<sup>4</sup> Ci-après dénommé le RGCP.

## 1. RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2019

### 1.1. Résultats ex ante

Le budget 2019 a été voté par le conseil provincial le 29 novembre 2018. Trois modifications budgétaires ont été adoptées au cours de l'année 2019<sup>5</sup>. Le budget ainsi ajusté présente un résultat ex ante de 31 milliers d'euros à l'ordinaire et de 23 milliers d'euros à l'extraordinaire.

Tableau 1<sup>6</sup> – Prévisions budgétaires et soldes ex ante

Exercice 2019		Budget ordinaire		Budget extraordinaire	
		initial	ajusté	initial	ajusté
Exercice propre	Recettes	436.050	441.008	33.896	2.358
	Dépenses	-424.770	-425.125	-40.675	-63.346
<b>Solde de l'exercice propre</b>		<b>11.280</b>	<b>15.883</b>	<b>-6.779</b>	<b>-60.988</b>
Exercices antérieurs	Recettes	98	23.906	59.092	26.555
	Dépenses	-12.120	-12.416	-59.093	-25
<b>Solde des exercices antérieurs</b>		<b>-12.021</b>	<b>11.491</b>	<b>-1</b>	<b>26.530</b>
Prélèvements	Recettes	8.200	7.770	6.800	34.480
	Dépenses	-7.433	-35.113	0	0
<b>Solde des prélèvements</b>		<b>767</b>	<b>-27.343</b>	<b>6.800</b>	<b>34.480</b>
Exercice global	Recettes	444.348	472.684	99.788	63.393
	Dépenses	-444.322	-472.654	-99.768	-63.371
<b>Solde de l'exercice global</b>		<b>26</b>	<b>31</b>	<b>20</b>	<b>23</b>

Les soldes globaux des budgets ordinaire et extraordinaire respectent l'obligation d'équilibre imposé par l'arrêté royal n° 110 du 13 décembre 1982 imposant l'équilibre budgétaire aux provinces, communes, agglomérations et fédérations de communes.

De même, le solde de l'exercice propre à l'ordinaire, tant à l'initial qu'à l'ajusté, est en équilibre, conformément aux dispositions de la circulaire du 5 juillet 2018 relative à l'élaboration des budgets provinciaux pour l'année 2019.

### 1.2. Résultats ex post

#### 1.2.1. Compte d'exécution du budget

Le compte budgétaire dégage d'une part, un résultat budgétaire établi sur la base de la différence entre les droits et les engagements et d'autre part, un résultat comptable établi sur la base de la différence entre les droits et les imputations.

<sup>5</sup> Les 25 mars, 13 juin et 24 octobre 2019.

<sup>6</sup> Sauf indications contraires, tous les montants repris dans les tableaux et figures de ce rapport sont exprimés en milliers d'euros. Par ailleurs, les calculs étant effectués avec plusieurs décimales, une différence, due aux arrondis automatiques, pourrait apparaître entre un total et la somme des éléments qui le composent.

Tableau 2 – Résultats du compte budgétaire<sup>7</sup>

Exercice 2019	Budget ordinaire		Budget extraordinaire	
	Droits nets	Droits nets	Droits nets	Droits nets
<b>Recettes</b>				
Exercice propre	454.067	454.067	1.182	1.182
Exercices antérieurs hors boni des EA	0	0	19.460	19.460
Prélèvements	7.770	7.770	34.480	34.480
Exercice global hors boni des EA	461.837	461.837	55.122	55.122
<b>Dépenses</b>	<b>Engagements</b>	<b>Imputations</b>	<b>Engagements</b>	<b>Imputations</b>
Exercice propre	-414.523	-397.210	-53.133	-20.957
Exercices antérieurs	-12.166	-12.165	-11	-11
Prélèvements	-35.113	-35.113	0	0
Crédits reportés (imputations)		-12.026		-30.207
Exercice global	-461.802	-456.513	-53.145	-51.176
<b>Résultats de l'année</b>	<b>budgétaire</b>	<b>comptable</b>	<b>budgétaire</b>	<b>comptable</b>
<b>Exercice propre</b>	<b>39.544</b>		<b>-51.952</b>	
Exercices antérieurs hors boni des EA	-12.166		19.449	
Prélèvements	-27.343		34.480	
<b>Résultats de l'année</b>	<b>35</b>	<b>5.324</b>	<b>1.977</b>	<b>3.946</b>
<b>Résultats cumulés</b>	<b>budgétaire</b>	<b>comptable</b>	<b>budgétaire</b>	<b>comptable</b>
Boni des EA	33.368	33.368	122.157	122.157
Engagements reportés	-12.026		-113.655	
<b>Résultats cumulés</b>	<b>21.378</b>	<b>38.692</b>	<b>10.479</b>	<b>126.104</b>

### 1.2.1.1. Résultats budgétaires

Le résultat budgétaire est défini comme la différence entre les droits constatés nets et les engagements. En vertu de l'article 9 du RGCP, ce résultat, une fois arrêté par le conseil provincial, doit remplacer, par voie de modification budgétaire, le résultat présumé qui a été porté au budget initial de l'année ultérieure. Cette opération sera réalisée lors de l'approbation par le conseil de la quatrième modification budgétaire 2020 programmée pour fin octobre 2020.

L'exécution du budget 2019 se solde par un boni de 35 milliers d'euros à l'ordinaire et de 2,0 millions d'euros à l'extraordinaire. Le résultat définitif s'obtient quant à lui en y additionnant le boni des exercices antérieurs et en défalquant les engagements reportés<sup>8</sup>. L'opération se solde par un boni cumulé de 21,4 millions d'euros à l'ordinaire et de 10,5 millions d'euros à l'extraordinaire.

À l'ordinaire, le solde budgétaire à l'exercice propre (39,5 millions d'euros) respecte ex post l'obligation de présenter un résultat en équilibre<sup>9</sup>.

<sup>7</sup> Dans les tableaux qui suivent, ces abréviations seront occasionnellement utilisées : EP pour exercice propre, EA pour exercices antérieurs et EG pour exercice global.

<sup>8</sup> À l'ordinaire, il s'agit du montant des imputations à la charge des engagements reportés. À l'extraordinaire, le montant repris dans le tableau correspond à la différence entre les crédits reportés de 2018 et la partie de ces crédits considérée comme sans emploi au 31 décembre 2019.

<sup>9</sup> Cette obligation n'est pas imposée pour le budget extraordinaire.

**1.2.1.2. Résultats comptables**

Le résultat comptable représente la différence entre les droits constatés nets et les imputations de dépenses<sup>10</sup>.

L'exécution du budget 2019 se solde par un résultat comptable positif de 5,3 millions d'euros à l'ordinaire et de 3,9 millions d'euros à l'extraordinaire. En ajoutant le résultat reporté des années antérieures, on obtient le solde à reporter au compte de l'exercice 2020, soit un boni cumulé de 38,7 millions d'euros à l'ordinaire et de 126,1 millions d'euros à l'extraordinaire.

La différence entre les résultats comptable et budgétaire cumulés est égale aux montants des crédits engagés qui ont été reportés à l'exercice 2020, à savoir 17,3 millions d'euros à l'ordinaire et 115,6 millions d'euros à l'extraordinaire<sup>11</sup>.

**1.2.2. Compte de résultats (comptabilité générale en partie double)**

Le résultat de l'exercice s'élève à 24,8 millions d'euros. Les mouvements de l'année sur les fonds de réserve se soldent par un boni de 7,1 millions d'euros. Il en résulte que le compte 2019 se clôture par un résultat de l'exercice à reporter de 31,9 millions d'euros (-41,1 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent), qui a été intégré à la rubrique V du passif *Résultats reportés*. Cette évolution à la baisse s'explique par celle des opérations sur fonds de réserves (-29,5 millions d'euros) et d'exploitation (-12,8 millions d'euros).

Tableau 3 – Compte de résultats<sup>12</sup>

Exercice 2019	Produits	Charges	Résultats
Opérations d'exploitation	451.417	-427.893	23.524
Opérations financières	4.133	-2.238	1.895
Opérations exceptionnelles	372	-1.036	-664
<b>Total de l'exercice</b>	<b>455.922</b>	<b>-431.167</b>	<b>24.756</b>
Opérations sur FR	7.770	-633	7.137
<b>Total</b>	<b>463.692</b>	<b>-431.799</b>	<b>31.893</b>

Le résultat d'exploitation (23,5 millions d'euros) diminue par rapport à celui de l'exercice précédent (-12,8 millions d'euros).

Le résultat financier se solde par un boni de 1,9 million d'euros, en amélioration de 498 milliers d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel affiche un mali de 664 milliers d'euros. Celui-ci s'améliore de 767 milliers d'euros par rapport à 2018.

Afin de rapprocher le résultat comptable du budget ordinaire et celui du compte de résultats, la Cour des comptes a examiné la concordance entre les écritures budgétaires ordinaires et celles du compte de résultats.

<sup>10</sup> Le dernier alinéa de l'article 69, § 1<sup>er</sup>, du RGCP précise en outre que le résultat comptable constitue le solde à reporter à l'exercice suivant et que ce résultat inclut le résultat comptable cumulé des exercices antérieurs.

<sup>11</sup> Voir les tableaux 7 et 9 du rapport.

<sup>12</sup> L'abréviation FR utilisée à la ligne 5 du tableau correspond au terme fonds de réserves.

### 1.2.2.1. Concordance entre les droits nets et les produits

Hors boni des exercices antérieurs, le total des droits constatés, imputés au budget ordinaire, s'est élevé à 461,8 millions d'euros. Les produits enregistrés au compte de résultats ont atteint, quant à eux, le montant de 463,7 millions d'euros.

Pour réconcilier ces deux montants, il faut défalquer des droits constatés ceux qui n'ont pas été enregistrés en produits au compte de résultats et ajouter aux droits constatés le montant des produits qui n'ont pas fait l'objet d'une imputation budgétaire au service ordinaire.

Tableau 4 – Concordance entre les recettes budgétaires ordinaires et les produits du compte de résultats

		Comptes	Montant
<b>Droits constatés nets du budget ordinaire (1)</b>			<b>461.837</b>
Droits constatés sans contrepartie en produits	<i>Remboursements en capital au profit de la province (prêts)</i>	41xxxx	2.024
<b>Sous-total à soustraire (2)</b>			<b>2.024</b>
	<i>Réduction subsides d'investissements</i>	753xxx	3.785
	<i>Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés</i>	760000	11
Produits sans contrepartie en droits constatés (au budget ordinaire)	<i>Remboursement subsides (BE)</i>	764xxx	66
	<i>Autres produits exceptionnels (BE)</i>	761xxx	13
	<i>Opérations correctives</i>	761xxx	4
<b>Sous-total à ajouter (3)</b>			<b>3.879</b>
<b>Total des produits (1) - (2) + (3)</b>			<b>463.692</b>

### 1.2.2.2. Concordance entre les imputations et les charges

Le total des imputations, enregistrées au budget ordinaire, s'est élevé à 456,5 millions d'euros. Les charges comptabilisées au compte de résultats ont atteint globalement 431,8 millions d'euros<sup>13</sup>.

Afin de réconcilier ces deux montants, il convient de soustraire des imputations celles qui n'ont pas été répercutées en charges au compte de résultats et d'y ajouter le montant des charges qui n'ont pas fait l'objet d'une imputation budgétaire au service ordinaire.

Tableau 5 – Concordance entre les dépenses budgétaires ordinaires et les charges du compte de résultats

		Comptes	Montant
<b>Imputations du budget ordinaire (1)</b>			<b>456.513.374,77</b>
Imputations sans contrepartie en charges	<i>Remboursements périodiques d'emprunts</i>	43xxxx	13.057.354,83
	<i>Annuités capital SNCV</i>	410xxx	22.348,67
	<i>Transferts du SO vers le SE</i>	681xxx	34.480.000,00
<b>Sous-total à soustraire (2)</b>			<b>47.559.703,50</b>
	<i>Amortissements</i>	630xxx	22.697.991,27
Charges sans contrepartie en imputations (au budget ordinaire)	<i>Amortissements exceptionnels</i>	662xxx	33.195,64
	<i>Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés</i>	660xxx	3.195,31
	<i>Non valeurs sur exercices clos (BE)</i>	642xxx	111.323,85
<b>Sous-total à ajouter (3)</b>			<b>22.845.706,07</b>
<b>Total des charges (1) - (2) + (3)</b>			<b>431.799.377,34</b>

<sup>13</sup> Hors résultat de l'exercice à reporter (31.893 milliers d'euros).



## 2. COMPTE D'EXÉCUTION DU BUDGET

### 2.1. Budget ordinaire

#### 2.1.1. Recettes

Hors boni des exercices antérieurs, les prévisions de recettes (454,8 millions d'euros) ont été réalisées à hauteur de 101,6 % (461,8 millions d'euros<sup>14</sup>). La Cour des comptes observe que ce taux est supérieur à celui de l'exercice précédent (101,4 %) ainsi qu'à celui de la moyenne de la mandature 2013-2018 (99,0 %)<sup>15</sup>. En valeur absolue, les recettes globales de 2019 diminuent de 30,1 millions d'euros (-6,1 %), essentiellement à la faveur de la baisse des recettes de prélèvements (-29,5 millions d'euros).

Tableau 6 – Ventilation des prévisions de recettes et des réalisations de 2019 selon leur nature économique<sup>16</sup>

	Prévisions ajustées	Droits constatés	Annulations	Droits nets	Taux de réalisation
	a	b	c	d = b - c	d / a
EP					
Prestations	16.140	16.506	0	16.506	102,3%
Transferts	417.147	430.000	-	430.000	103,1%
Dettes	7.721	7.562	-	7.562	97,9%
<b>Exercice propre</b>	<b>441.008</b>	<b>454.067</b>	<b>0</b>	<b>454.067</b>	<b>103,0%</b>
EA					
Boni des EA	17.906	33.368	-	33.368	186,4%
Prestations	-	-	-	-	-
Transferts	6.000	-	-	-	0,0%
Dettes	-	-	-	-	-
<b>Exercices antérieurs</b>	<b>23.906</b>	<b>33.368</b>	<b>-</b>	<b>33.368</b>	<b>139,6%</b>
Prélèvements	7.770	7.770	-	7.770	100,0%
<b>Exercice global</b>	<b>472.684</b>	<b>495.206</b>	<b>0</b>	<b>495.206</b>	<b>104,8%</b>
<b>EG - boni des EA</b>	<b>454.778</b>	<b>461.837</b>	<b>0</b>	<b>461.837</b>	<b>101,6%</b>

#### 2.1.1.1. Recettes de transferts : 93,1 % du total des droits<sup>17</sup>

Les prévisions de recettes de cette nature (423,1 millions d'euros<sup>18</sup>) ont été réalisées à hauteur de 430,0 millions d'euros (101,6 %). Par rapport à l'exercice précédent, elles s'accroissent de 2,8 millions d'euros (+0,7 %).

#### *Centimes additionnels au précompte immobilier*

La principale ressource ordinaire de la province est constituée par les centimes additionnels au précompte immobilier, pour lesquels les prévisions (196,5 millions d'euros) ont donné lieu à 207,1 millions d'euros de droits constatés. Ce montant est constitué de la somme des additionnels attribués à la province en 2019 (205,1 millions d'euros) et de la contrepartie des

<sup>14</sup> Dont 141,0 millions d'euros de subventions-traitements pour lesquels les droits nets sont égaux aux dépenses engagées et imputées. Ces opérations, qui n'ont aucun impact sur les soldes budgétaire et comptable, ne suscitent aucun commentaire.

<sup>15</sup> La moyenne de la mandature précédente (2007 – 2012) s'établissait à 97,1 %.

<sup>16</sup> En matière de résultat cumulé des exercices antérieurs, la mise en parallèle des prévisions et des réalisations n'est pas pertinente. En effet, le montant inscrit au budget ajusté correspond au résultat budgétaire au 31 décembre 2018, alors que les droits constatés reflètent le résultat comptable au 31 décembre 2018.

<sup>17</sup> Hors boni des exercices antérieurs.

<sup>18</sup> Dont 6,0 millions d'euros de droits en instance en matière d'additionnels au précompte immobilier aux exercices antérieurs. Ceux-ci ne génèrent aucun droit constaté.

prélèvements d'office opérés par le SPF Finances comptabilisés en dépenses pour un montant de 2.077.914,66 euros. Ce résultat a été obtenu à la faveur des mesures de prudence mises en œuvre dans le cadre de l'élaboration du budget 2019 où ces recettes ont été évaluées en tenant compte d'un taux de dégrèvement de 7,0 %, ce qui représentait une moins-value de 14,4 millions d'euros<sup>19</sup> par rapport à la prévision autorisée par la circulaire budgétaire 2019. En valeur absolue, ces recettes sont en augmentation de 935 milliers d'euros par rapport à l'exercice précédent.

#### *Fonds des provinces et compensations régionales*

L'intégralité de la prévision de recettes en provenance du fonds des provinces (31,2 millions d'euros) a été enregistrée en droits constatés. Cette recette diminue de 3,6 millions d'euros (-10,3 %) par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution à la baisse s'explique d'une part, par une réduction de 3,0 % du fonds imposée par la Région wallonne (-1,1 million d'euros) et d'autre part, par un prélèvement destiné à financer la mise en place d'un second pilier de pension pour les agents contractuels des pouvoirs locaux<sup>20</sup> (-2,5 millions d'euros).

En ce qui concerne les trois interventions compensatoires émanant de la Région wallonne, les prévisions (10,5 millions d'euros) ont été réalisées à hauteur de 10,7 millions d'euros (101,1 %). Elles augmentent de 165 milliers d'euros par rapport à l'exercice précédent (+1,6 %).

La Cour des comptes a pu s'assurer, sur la base des documents probants, que les recettes imputées en matière d'additionnels au précompte immobilier, de fonds des provinces et de compensations régionales correspondent aux montants communiqués par le SPF Finances et la Région wallonne<sup>21</sup>.

#### *Recettes de transferts résiduelles*

Les prévisions relatives aux recettes de transferts résiduelles<sup>22</sup> (37,2 millions d'euros) ont été réalisées à hauteur de 39,3 millions d'euros (105,8 %). Elles ont diminué de 710 milliers d'euros (-1,8 %) par rapport à 2018. Cette tendance globale doit être nuancée car certaines recettes ont connu des évolutions significatives en 2019. La Cour s'est intéressée aux sept variations les plus conséquentes en valeur absolue. Les subsides de fonctionnement alloués à la Maison de la formation pour l'école du feu (2,9 millions d'euros) ont diminué de 633 milliers d'euros. Les subsides alloués par l'AviQ pour l'intégration des personnes handicapées (1,6 million d'euros) ont augmenté de 875 milliers d'euros. Les récupérations des rémunérations payées aux agents provinciaux victimes d'accidents (721 milliers d'euros) ont baissé de 299 milliers d'euros. Les subventions de fonctionnement allouées par la Communauté française pour l'enseignement secondaire de promotion sociale (709 milliers d'euros) se sont accrues de 232 milliers d'euros. Les interventions pour la réalisation de projets subsidiés dans l'enseignement (498 milliers d'euros) ont diminué de 270 milliers d'euros. Les allocations octroyées par la Région wallonne dans le cadre du pacte pour une fonction publique locale et solidaire (288 milliers d'euros) ont réduit de 532 milliers d'euros. Enfin, la province avait récupéré, en 2018, une avance de trésorerie versée au CHS de Lierneux de 689 milliers d'euros ; une telle opération ne s'est pas reproduite en 2019. La province n'a pas justifié de façon satisfaisante les raisons des évolutions à la hausse évoquées ci-dessus.

<sup>19</sup> Soit un montant très proche des dégrèvements réellement accordés en 2019 (14,0 millions d'euros).

<sup>20</sup> Afin d'encourager les pouvoirs locaux à recourir à ce second pilier de pension, la Région wallonne accorde depuis 2019, et pour une durée de trois ans, une prime de 198,71 euros par ETP.

<sup>21</sup> Ces contrôles valident 86,1 % des montants enregistrés en droits constatés à l'exercice propre hors subventions-traitements : 249,0 millions d'euros contrôlés sur pièces sur un total de 289,0 millions d'euros de droits constatés de recettes de transferts à l'exercice propre.

<sup>22</sup> Essentiellement des subventions allouées par l'État fédéral, la Communauté française et la Région wallonne.

La Cour des comptes a interrogé la province sur l'absence d'ajustement des prévisions<sup>23</sup> sur les sept articles pour lesquels les réalisations s'écartent le plus de celles-ci :

- Les prévisions (1,1 million d'euros) relatives aux subsides de l'Aviq pour l'intégration des personnes handicapées ont été réalisées à hauteur de 1,6 million d'euros (149,1 %). La province explique qu'elle n'a pas de contrôle sur ces recettes car elles font régulièrement l'objet de régularisation d'années antérieures.
- Les crédits (400 milliers d'euros) destinés au subventionnement de l'enseignement de promotion sociale ont été réalisés à hauteur de 708 milliers d'euros (177,1 %). La province justifie cet écart par le fait qu'une régularisation imprévisible de 323 milliers d'euros relatives aux années 2008 à 2018 a été versée à la province après le dernier ajustement.
- Les crédits (500 milliers d'euros) dédiés aux interventions de la Communauté française pour les projets subsidiés de l'enseignement ont été réalisés à concurrence de 703 milliers d'euros (140,6 %). La province motive cet écart par le fait que le dernier ajustement est préparé avant la rentrée scolaire et que les montants de ces interventions sont dès lors difficiles à estimer à ce moment.
- Les crédits (150 milliers d'euros) concernant les indemnités versées par les compagnies d'assurance pour sinistres ont été réalisées à hauteur de 278 milliers d'euros (185,1 %). La province n'a apporté aucune justification à l'absence d'ajustement de ces crédits.
- Les prévisions ajustées (100 milliers d'euros) relatives au subventionnement par la Communauté française du Musée de la vie wallonne ont été réalisées à hauteur de 250 milliers d'euros (250,0 %). L'absence d'ajustement s'explique par le fait que la reconnaissance en catégorie A<sup>24</sup> du musée en question n'est parvenue à la province qu'après la dernière modification budgétaire.
- Les crédits (144 milliers d'euros) qui se rapportent aux subsides visant le financement de dépenses de personnel dans l'enseignement ont été réalisées à hauteur de 190 milliers d'euros. La province n'a pas motivé de façon satisfaisante le défaut de contrôle budgétaire sur ces prévisions.
- Les prévisions (140 milliers d'euros) concernant les subsides octroyés dans le cadre du programme européen Interreg intitulé « Pierres numériques<sup>25</sup> » n'ont été réalisées qu'à concurrence de 53 milliers d'euros (37,7 %). La province explique cette sous-réalisation par l'approbation tardive des déclarations de créance relatives à ce projet. Aucune justification n'est avancée pour motiver l'absence d'ajustement de cette prévision.

#### 2.1.1.2. Les recettes de prestations : 3,6 % du total des droits

Les prévisions de recettes de cette nature (16,1 millions d'euros) ont été réalisées à hauteur de 16,5 millions d'euros (102,3 %). Elles diminuent de 280 milliers d'euros (- 1,7 %) par rapport à 2018.

La Cour des comptes a interrogé la province sur l'absence d'ajustement des prévisions<sup>26</sup> sur les trois articles pour lesquels les réalisations s'écartent le plus de celles-ci :

- Les prévisions (251 milliers d'euros) relatives au remboursement des frais d'énergie du bâtiment « Opéra » ont été réalisées à hauteur de 370 milliers d'euros (147,2 %).

<sup>23</sup> Supérieures à 100 milliers d'euros.

<sup>24</sup> Qui fait passer le subside de 100 milliers d'euros à 250 milliers d'euros.

<sup>25</sup> Opération de valorisation, de promotion, de mise en événement des patrimoines remarquables de la Grande Région à travers les arts numériques.

<sup>26</sup> Supérieures à 100 milliers d'euros.

La province n'a fourni aucune explication satisfaisante pour justifier l'absence d'ajustement de ces crédits.

- Les crédits (100 milliers d'euros) concernant les prêts de manuels scolaires n'ont été réalisés qu'à concurrence de 74 milliers d'euros (74,1 %). La province expose que ces recettes sont comptabilisées en année scolaire et qu'il n'est pas possible de procéder à un ajustement correct de cette prévision car les montants réels ne sont pour la plupart connus qu'en septembre, voire en octobre.
- Les prévisions (160 milliers d'euros) se rapportant aux participations des étudiants aux dépenses obligatoires de l'enseignement secondaire n'ont été réalisées qu'à hauteur de 106 milliers d'euros (66,3 %). La province avance les mêmes justifications que pour la sous-réalisation précédente.

En ce qui concerne les remboursements de dépenses de personnel, comme chaque année, la Cour des comptes constate une variation substantielle dans les taux de réalisation des articles les concernant<sup>27</sup> (de 0,0 % à 436.074,4 %) qui traduit une absence de contrôle budgétaire réaliste sur ceux-ci et un non-respect du principe de spécialité budgétaire. La province explique que, pour les régularisations de paie (code fonctionnel erroné), l'application informatique du service du personnel ne permet pas, pour des raisons techniques, d'ajuster les prévisions.

#### **2.1.1.3. Les recettes du service de la dette : 1,6 % du total des droits**

Les prévisions de recettes de cette nature (7,7 millions d'euros) ont été réalisées à hauteur de 7,6 millions d'euros (97,9 %). Par rapport à l'exercice 2018, elles diminuent de 3,1 millions d'euros (-29,2 %). Cette évolution se constate essentiellement au niveau des ristournes de l'intercommunale Publifin (Enodia) qui ont diminué de 2,6 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Cette tendance à la baisse s'explique partiellement par le fait qu'en 2018, la province avait bénéficié d'un complément de ristourne relatif à 2017 d'un montant de 1,9 million d'euros.

Elles comprennent également les remboursements des prêts octroyés dans le secteur du logement<sup>28</sup> (758 milliers d'euros) et le remboursement annuel<sup>29</sup> des prêts sans intérêts octroyés aux communes dans le cadre du financement des services d'incendie (633 milliers d'euros).

#### **2.1.1.4. Les recettes de prélèvements : 1,7 % du total des droits**

Les prévisions de recettes de prélèvements 2019 (7,8 millions d'euros) ont été intégralement réalisées. Elles diminuent de 29,5 millions d'euros par rapport à 2018. Elles consistent en une reprise opérée sur le fonds de réserves ordinaires.

#### **2.1.2. Dépenses**

Les crédits votés en 2019 (472,7 millions d'euros) ont été globalement consommés en engagement à hauteur de 461,8 millions d'euros (97,7 %). Ce taux est légèrement inférieur à celui atteint lors de l'exercice précédent (98,3 %) mais identique à celui du mandat 2013 - 2018 (97,7 %)<sup>30</sup>. En valeur absolue, les engagements 2019 sont inférieurs de 28,1 millions d'euros à ceux de 2018, ce qui représente une diminution de 5,7 %. Cette évolution à la baisse

<sup>27</sup> 34 articles dotés de 3,1 millions de crédits et sur lesquels 3,2 millions d'euros de droits constatés ont été comptabilisés.

<sup>28</sup> On rappellera que la politique du logement a été régionalisée au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Les remboursements dont il est question concernent l'encours des prêts octroyés antérieurement à cette date.

<sup>29</sup> S'étalant sur dix ans.

<sup>30</sup> La moyenne de la mandature 2007 – 2012 s'établissait à 97,3 %.

s'explique notamment par celle des prélèvements (+ 39,4 millions d'euros) partiellement compensée par la hausse des dépenses de personnel (+12,4 millions d'euros).

Les imputations totales de l'année 2019 se chiffrent à 456,5 millions d'euros dont 444,5 millions d'euros sur les crédits votés en 2019 et 12,0 millions d'euros sur crédits reportés de 2018.

Tableau 7 – Ventilation des crédits, des engagements et des imputations de 2019 selon leur nature économique

	Crédits ajustés	Engagements	Imputations	Crédits sans emploi	Crédits à reporter à 2020	Taux de consommation	
	a	b	c	a - b	b - c	b / a	
Crédits votés en 2019	Personnel	337.811	333.222	331.268	4.589	98,6%	
	Fonctionnement	47.570	43.356	35.373	4.214	91,1%	
	EP Transferts	24.129	22.632	15.255	1.497	93,8%	
	Dette	15.616	15.313	15.313	303	98,1%	
	<b>Sous-total EP</b>	<b>425.125</b>	<b>414.523</b>	<b>397.210</b>	<b>10.602</b>	<b>17.313</b>	<b>97,5%</b>
	Mali des EA	-	-	-	-	-	-
	EA Personnel	11.766	11.606	11.606	160	-	98,6%
	Fonctionnement	650	560	559	90	2	86,2%
	Transferts	-	-	-	-	-	-
	Dette	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total EA</b>	<b>12.416</b>	<b>12.166</b>	<b>12.165</b>	<b>249</b>	<b>2</b>	<b>98,0%</b>	
Prélèvements	35.113	35.113	35.113	-	-	100,0%	
<b>Exercice global</b>	<b>472.654</b>	<b>461.802</b>	<b>444.487</b>	<b>10.852</b>	<b>17.315</b>	<b>97,7%</b>	
<b>EG - mali des EA</b>	<b>472.654</b>	<b>461.802</b>	<b>444.487</b>	<b>10.852</b>	<b>17.315</b>	<b>97,7%</b>	
<b>Crédits reportés de 2018</b>	<b>15.462</b>	<b>15.462</b>	<b>12.026</b>	<b>3.436</b>	<b>-</b>	<b>100,0%</b>	
<b>Totaux</b>			<b>456.513</b>	<b>14.288</b>	<b>17.315</b>		

L'article 67 du RGCP impose au directeur financier de dresser, à la clôture de l'exercice, la liste des crédits à reporter et sans emploi, laquelle doit être approuvée par le collège provincial avant la fin du premier trimestre de l'année suivante<sup>31</sup>. La Cour des comptes s'est assurée que les montants qui y sont mentionnés correspondent à ceux calculés dans le tableau ci-dessus.

En 2019, les crédits sans emploi<sup>32</sup> atteignent 14,3 millions d'euros dont 10,9 millions sur les crédits votés en 2019 et 3,4 millions d'euros sur les crédits reportés de 2018.

À l'ordinaire, les crédits engagés ne pouvant être reportés qu'une seule fois, seuls les crédits votés en 2019 ont pu faire l'objet d'un report qui s'établit à 17,3 millions d'euros, en augmentation de 1,9 million d'euros par rapport à l'exercice précédent (15,5 millions d'euros).

En outre, la Cour des comptes s'est assurée qu'il n'y a pas d'articles en dépassement dans le compte budgétaire 2019<sup>33</sup>.

#### 2.1.2.1. Exercices antérieurs

Chaque année, la Cour des comptes constate que les crédits libellés au titre de dépenses de fonctionnement relatives aux exercices antérieurs (2,0 millions d'euros en 2018) contreviennent au principe de spécialité budgétaire car ces dépenses de natures diverses sont

<sup>31</sup> Le collège provincial a approuvé cette liste le 20 août 2020.

<sup>32</sup> Correspondant aux crédits ajustés diminués des engagements.

<sup>33</sup> L'article 10, alinéa 2, du RGCP dispose que les crédits de dépenses sont limitatifs, à l'exception de ceux relatifs aux dépenses prélevées d'office.

imputées sur un seul article du budget<sup>34</sup>. Les codifications fonctionnelle et économique utilisées sont, selon la réglementation, dédiées aux dépenses non imputables aux fonctions et aux autres charges exceptionnelles. Or, les dépenses comptabilisées sur cet article sont nettement circonscrites quant à leur fonction et à leur nature économique.

La Cour des comptes recommande depuis plusieurs années à la province de prévoir des articles codifiés de façon réglementaire et adéquate, tant au niveau fonctionnel qu'économique, afin de veiller au respect du principe de spécialité budgétaire. En 2019, elle constate deux améliorations. D'une part, l'article unique a été ventilé en deux articles, l'un pour les dépenses de personnel (600 milliers d'euros), l'autre pour les dépenses de fonctionnement (650 milliers d'euros). D'autre part, le nombre d'opérations ainsi que le montant global engagé évolue à la baisse (1,0 million d'euros d'engagements en 2019 contre 2 millions d'euros en 2018).

#### 2.1.2.2. Dépenses de personnel<sup>35</sup> : 74,7 % des dépenses totales

Les crédits dédiés aux dépenses de personnel (349,6 millions d'euros) ont été consommés à hauteur de 344,8 millions d'euros, soit à 98,6 %. Ce taux est inférieur à celui de l'exercice 2018 (99,4 %) ainsi qu'à celui du mandat 2013 – 2018 (99,2 %). Par rapport à l'exercice précédent, les dépenses de personnel augmentent de 12,4 millions d'euros (+ 3,7 %). Cet accroissement s'observe tant sur les subventions-traitements (+6,0 millions d'euros)<sup>36</sup> que sur les autres dépenses de personnel (+6,4 millions d'euros). Hors subventions-traitements, l'évolution à la hausse s'explique principalement par celle des rémunérations (+ 1,5 million d'euros) et des cotisations patronales pour pensions (+ 3,4 millions d'euros).

Les dépenses de rémunérations proprement dites augmentent de 1,5 million d'euros (+1,3 %) par rapport à l'exercice précédent sous l'effet d'un accroissement de l'effectif des agents provinciaux (+8,99 ETP<sup>37</sup>) et de la dérive barémique.

La cotisation de responsabilisation due à l'ONSS pour 2018 (11,0 millions d'euros) est reprise aux exercices antérieurs, conformément à la recommandation du ministre de tutelle et les crédits inscrits ont été suffisants pour couvrir l'intégralité du montant dû<sup>38</sup>.

Les cotisations patronales pour pensions augmentent également par rapport à 2018 (+3,4 millions d'euros). Cette évolution à la hausse s'explique par l'apparition d'un nouvel article dû à une modification du régime de paiement de la cotisation de responsabilisation. La circulaire du 6 mars 2018 y relative<sup>39</sup> expose que la cotisation de responsabilisation fera, à l'horizon 2024, l'objet d'un paiement mensuel durant l'exercice et non plus annuel lors de l'exercice suivant. La réforme prévoit un programme de rattrapage étalé de 2019 à 2024 afin de lisser la charge dans le temps. Pour 2019, ladite circulaire prévoit un taux de couverture de 30,0 % de la cotisation de responsabilisation de l'année en cours. Pour la province de Liège, cette intervention s'est chiffrée à 2,6 millions d'euros dans les budget et compte 2019.

<sup>34</sup> Article 000/662001.

<sup>35</sup> Les commentaires des cinq points suivants concernent uniquement les engagements.

<sup>36</sup> On rappellera que les subventions-traitements s'équivalent en recettes et en dépenses. Les résultats ne sont dès lors pas affectés par cette augmentation de dépenses.

<sup>37</sup> Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2019, l'effectif des agents provinciaux est passé de 2.985,22 à 2.994,21 ETP.

<sup>38</sup> Facture de l'ONSS du 12 septembre 2019.

<sup>39</sup> Circulaire relative à l'octroi d'un crédit d'aide extraordinaire au travers du compte Crac long terme sans intervention régionale afin de permettre la prise en charge des cotisations de responsabilisation des pensions des agents des pouvoirs locaux.

La Cour des comptes a pu, par ailleurs, s'assurer que la cotisation de solidarité due à l'ONSS, dont la part patronale doit équivaloir à 34,0 % de la masse salariale du personnel statutaire, est bien atteinte au niveau du compte. En effet, selon les derniers éléments transmis par l'ONSS<sup>40</sup>, la masse salariale<sup>41</sup> 2019 peut être évaluée à 72,4 millions d'euros, ce qui représente une cotisation de solidarité estimée à 24,6 millions d'euros<sup>42</sup>. La Cour constate que le montant total des cotisations patronales pour la caisse des pensions engagées en dépenses dans le compte 2019 s'établit globalement à 29,9 millions d'euros.

Par ailleurs, la Cour constate que les dépenses de remboursement de traitements d'agents détachés à la province<sup>43</sup> (2,2 millions d'euros) augmentent pour la troisième année consécutive (+ 383 milliers d'euros).

#### **2.1.2.3. Dépenses de fonctionnement : 9,5 % des dépenses totales.**

Les crédits de dépenses de fonctionnement (48,2 millions d'euros) ont été consommés à hauteur de 91,1 % (43,9 millions d'euros). Ce ratio est supérieur à celui de l'exercice précédent (90,6 %) ainsi qu' à celui de la mandature 2013 – 2018 (88,8 %). Les dépenses de cette nature diminuent en valeur absolue de 1,7 million d'euros<sup>44</sup> par rapport à l'exercice précédent (-3,7 %). Elles sont relativement stables à l'exercice propre (-262 milliers d'euros ou -0,6 %).

Par ailleurs, la Cour des comptes a interrogé la province sur les articles enregistrant des sous-consommations les plus significatives des crédits supérieurs à 100 milliers d'euros ainsi que sur les justifications de l'absence d'ajustement budgétaire adéquat sur ceux-ci en fin d'exercice. Les libellés des articles étant peu précis, voire abscons, la Cour a également demandé à la province de contextualiser la nature des dépenses concernées. Cet examen a porté sur neuf articles dont les crédits globaux (2,5 millions d'euros) ont été consommés à hauteur de 1,3 million d'euros (51,8 %). D'une manière générale, les justifications avancées par la province ont été insuffisantes pour permettre à la Cour de porter un jugement objectif et pertinent sur la qualité du contrôle budgétaire sur ces articles.

#### **2.1.2.4. Dépenses de transferts : 4,9 % des dépenses totales**

Les crédits de transferts (24,1 millions d'euros) ont été consommés à hauteur de 22,6 millions d'euros (93,8 %). Par rapport à l'exercice 2018, ces dépenses augmentent de 1,5 million d'euros (+7,1 %). Cette évolution à la hausse s'explique par les prélèvements d'office opérés par le SPF Finances<sup>45</sup> en 2019 en matière de centimes additionnels au précompte immobilier, opérations absentes du compte 2018.

#### **2.1.2.5. Dépenses de la dette : 3,3 % des dépenses totales**

Les crédits attribués au service de la dette (15,6 millions d'euros) ont été engagés à hauteur de 15,3 millions d'euros (98,1 %), exclusivement à l'exercice propre. Ce taux de consommation s'améliore tant par rapport à l'exercice précédent (96,6 %) que par rapport à celui de la mandature 2013 – 2018 (97,3 %). Vu le faible recours à l'emprunt de ces dernières années, ces

<sup>40</sup> Simulation de l'ONSS du 6 juillet 2020.

<sup>41</sup> Des agents statutaires.

<sup>42</sup> 34,0 % de la masse salariale.

<sup>43</sup> En 2019, 29 agents étaient détachés à la province contre 24 à l'issue de l'exercice 2018.

<sup>44</sup> Essentiellement aux exercices antérieurs (-1,4 million d'euros).

<sup>45</sup> Ces prélèvements sont opérés très occasionnellement lorsque les encaissements mensuels de la part provinciale des additionnels au précompte immobilier sont inférieurs à ce que la province doit rembourser dans le cadre de contentieux tranchés en défaveur des pouvoirs taxateurs (dont la province).

charges poursuivent leur diminution : - 1,0 million par rapport à 2018 (- 5,7 %) et, à titre indicatif, - 9,9 millions d'euros sur dix ans (- 39,4 %).

#### 2.1.2.6. Dépenses de prélèvements : 7,6 % des dépenses totales

Les crédits prévus pour les dépenses de prélèvements (35,1 millions d'euros) ont été totalement engagés. Ces dépenses diminuent de 39,4 millions d'euros par rapport à l'exercice 2018. Elles se rapportent d'une part, à un transfert au profit du budget extraordinaire en vue de contribuer au financement des investissements de la province (34,5 millions d'euros) et d'autre part, à l'alimentation du fonds spécial de réserves pour les projets supracommunaux (633 milliers d'euros). Le premier est financé partiellement par un apport du fonds de réserves ordinaire (7,7 millions d'euros) et la seconde intégralement par le remboursement des prêts octroyés aux communes pour le financement des services d'incendie.

## 2.2. Budget extraordinaire

### 2.2.1. Recettes

Hors boni des exercices antérieurs, les prévisions de recettes (56,3 millions d'euros) ont été réalisées à hauteur de 55,1 millions d'euros (97,9 %) <sup>46</sup>.

Tableau 8 – Ventilation des prévisions et réalisations de 2019 selon leur nature économique

	Prévisions ajustées a	Droits constatés b	Annulations c	Droits constatés nets d = b - c	Taux de réalisation d / a
Transferts	2.338	1.099	-	1.099	47,0%
EP Investissements	20	19	-	19	94,0%
EP Dette	-	64	-	64	
<b>Sous-total EP</b>	<b>2.358</b>	<b>1.182</b>	<b>-</b>	<b>1.182</b>	<b>50,1%</b>
Boni des EA	7.095	122.157	-	122.157	1721,7%
EA Transferts	-	-	-	-	-
EA Investissements	-	-	-	-	-
EA Dette	19.460	19.460	-	19.460	100,0%
<b>Sous-total EA</b>	<b>26.555</b>	<b>141.618</b>	<b>-</b>	<b>141.618</b>	<b>533,3%</b>
Prélèvements	34.480	34.480	-	34.480	100,0%
<b>Exercice global</b>	<b>63.393</b>	<b>177.279</b>	<b>-</b>	<b>177.279</b>	<b>279,6%</b>
<b>EG - boni des EA</b>	<b>56.298</b>	<b>55.122</b>	<b>-</b>	<b>55.122</b>	<b>97,9%</b>

Alors que les recettes et dépenses extraordinaires avaient augmenté de façon significative les deux dernières années<sup>47</sup>, celles de 2019 évoluent à la baisse par rapport à 2018 : -21,6 millions d'euros en recettes (- 28,2 %) et -25,9 millions d'euros en dépenses (- 32,8 %).

Les moyens de financement 2019 du budget extraordinaire se déclinent comme suit :

- 62,6 % de transferts d'excédents du service ordinaire : 34,5 millions d'euros ;
- 35,4 % d'emprunts quasi exclusivement enregistrés aux exercices antérieurs : 19,5 millions d'euros ;

<sup>46</sup> 98,7 % en 2018.

<sup>47</sup> En 2018, les recettes et les dépenses avaient respectivement augmenté de 17,7 millions d'euros (+29,9 %) et de 18,5 millions d'euros (+30,5 %) par rapport à l'exercice 2017.



- 1,9 % de subsides inscrits en recettes de transferts à l'exercice propre : 1,0 million d'euros ;
- 0,2 % d'autres recettes<sup>48</sup> : 92 milliers d'euros.

La Cour des comptes constate que, pour la seconde fois depuis de nombreuses années, la province n'a pas fait usage de billets de trésorerie comme moyen de financement des dépenses extraordinaires. Elle remarque par ailleurs que les moyens de financement globaux (55,1 millions d'euros) dépassent tant les dépenses engagées (53,1 millions d'euros) que les dépenses imputées (51,1 millions d'euros). Cet excédent de moyens de financement contribue à augmenter de façon inutile le boni des exercices antérieurs, lequel s'accroît systématiquement, de façon significative, depuis plusieurs années : 56,5 millions en 2016, 61,2 en 2017, 84,5 en 2018 et 122,2 en 2019 (+101 millions d'euros en 10 ans<sup>49</sup>). Cette évolution est due à un surplus chronique de droits constatés sur les engagements.

La Cour invite dès lors la province à reconsidérer la nécessité de poursuivre les transferts d'excédents de l'ordinaire ou de recourir à l'emprunt à un tel niveau, sachant que le boni des exercices antérieurs peut contribuer au financement des dépenses.

#### **2.2.1.1. Recettes du service de la dette**

Les emprunts constatés en recettes aux exercices antérieurs (19,5 millions d'euros) ont été souscrits en vue de reconstituer la trésorerie utilisée antérieurement en préfinancement des dépenses extraordinaires.

Les emprunts inscrits à l'exercice propre (64 milliers d'euros) ont été conclus sans avoir fait l'objet d'une prévision budgétaire et – partant – sans avoir été préalablement autorisés par le conseil. Il s'agit d'emprunts Crac<sup>50</sup> pour lesquels les droits ont été constatés sur la base des conventions passées avec cet organisme.

La Cour des comptes recommande à la province de Liège d'autoriser au préalable ce type d'emprunt et d'inscrire au budget les crédits nécessaires y afférents.

#### **2.2.1.2. Recettes de transferts**

La Cour des comptes a examiné les pièces comptables sous-tendant les écritures des droits constatés les plus significatifs<sup>51</sup>. Elle constate que les promesses fermes de subsides de la Région wallonne pour la direction générale de l'Infrastructure (243 milliers d'euros) et pour la Maison de la formation à Seraing (1,7 millions d'euros) ont été respectivement communiquées à la province les 15 janvier et 15 février 2016. Conformément à l'article 44, § 2, e) du RGCP, les droits auraient dû être constatés dans le compte de 2016. Par ailleurs, les montants enregistrés en droits constatés en 2019 ne correspondent pas aux montants mentionnés sur lesdites promesses mais aux montants encaissés au cours de l'exercice.

La Cour recommande qu'à l'avenir, l'ensemble des promesses fermes de subsides adressées à la province par les pouvoirs subsidiaires soient comptabilisées en droits constatés l'année de leur réception, conformément aux dispositions du RGCP.

<sup>48</sup> Ventes de biens et produits exceptionnels.

<sup>49</sup> De 21,2 millions d'euros en 2010 à 122,2 millions d'euros en 2019.

<sup>50</sup> Centre régional d'aide aux communes.

<sup>51</sup> Quatre articles portant globalement sur 741 milliers d'euros.

### 2.2.2. Dépenses

Les crédits de 2019 (63,4 millions d'euros) ont été consommés en engagement à hauteur de 53,1 millions d'euros (83,9 %). Ce taux, inférieur à celui atteint lors de l'exercice 2018 (92,5 %), traduit une détérioration du contrôle budgétaire sur les crédits extraordinaires. En valeur absolue, les engagements 2019 diminuent de 25,9 millions d'euros par rapport à ceux de l'an dernier (-32,8 %). Cette évolution à la baisse s'explique essentiellement par celle des investissements (-21,8 millions d'euros).

Les imputations totales de l'année 2019 s'élèvent à 51,2 millions d'euros, dont 21,0 millions d'euros sur les crédits votés en 2019 et 30,2 millions d'euros sur les crédits reportés de 2018.

Tableau 9 – Ventilation des crédits, des engagements et des imputations 2019 selon leur nature économique

		Crédits ajustés	Engagements	Imputations	Crédits sans emploi	Crédits à reporter à 2020	Taux de consommation
		a	b	c	a - b	b - c	b / a
Crédits votés en 2019	Transferts	3.729	3.132	1.307	1.825	597	84,0%
	EP Investissements	57.176	47.609	18.628	28.981	9.567	83,3%
	EP Dette	2.441	2.393	1.022	1.371	48	98,0%
	<b>Sous-total EP</b>	<b>63.346</b>	<b>53.133</b>	<b>20.957</b>	<b>10.213</b>	<b>32.176</b>	<b>83,9%</b>
	Mali des EA	-	-	-	-	-	-
	EA Transferts	-	-	-	-	-	-
	EA Investissements	25	11	11	-	14	45,8%
	EA Dette	-	-	-	-	-	-
	<b>Sous-total EA</b>	<b>25</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>14</b>	<b>-</b>	<b>45,8%</b>
	Prélèvements	-	-	-	-	-	-
<b>Exercice global</b>	<b>63.371</b>	<b>53.145</b>	<b>20.969</b>	<b>10.226</b>	<b>32.176</b>	<b>83,9%</b>	
<b>Crédits reportés de 2018</b>	<b>115.060</b>	<b>115.060</b>	<b>30.207</b>	<b>1.405</b>	<b>83.448</b>	<b>100,0%</b>	
<b>Totaux</b>			<b>51.176</b>	<b>11.631</b>	<b>115.624</b>		

L'article 67 du RGCP impose au directeur financier de dresser, à la clôture de l'exercice, la liste des crédits et engagements à reporter et des crédits sans emploi, laquelle doit être approuvée par le collège provincial avant la fin du premier trimestre de l'année suivante<sup>52</sup>. La Cour des comptes s'est assurée que les montants qui y sont mentionnés correspondent à ceux calculés dans le tableau ci-dessus.

Les crédits sans emploi atteignent en 2019, 11,6 millions d'euros dont 10,2 millions sur les crédits votés en 2019 et 1,4 million d'euros sur les crédits reportés de 2018.

Les crédits reportés à 2020 s'établissent à 115,6 millions d'euros dont 32,2 millions d'euros sur les crédits votés en 2019 et 83,4 millions d'euros sur ceux reportés de 2018.

En 2019, les dépenses du service extraordinaire se répartissent comme suit :

- 89,6 % de dépenses d'investissements : 47,6 millions d'euros ;
- 5,9 % de subsides d'investissement<sup>53</sup> : 3,1 millions d'euros dont 1,2 million d'euros d'interventions dans des projets supracommunaux ;

<sup>52</sup> Le collège provincial a approuvé cette liste le 20 août 2020.

<sup>53</sup> Classés en dépenses de transferts.

- 4,5 % de dépenses du service de la dette : 2,4 millions d'euros dont 1,4 million d'euros de participation à l'intercommunale SPI+<sup>54</sup>.

#### 2.2.2.1. Crédits à reporter à 2020

À l'issue de l'exercice 2019, les crédits à reporter à 2020 atteignent 115,6 millions d'euros, soit près du double (182,5 %) des crédits votés en 2019 (63,4 millions d'euros). Cet encours d'engagements significatif risque de peser sur la situation de la trésorerie, arrêtée au 31 décembre 2019 à 226,1 millions d'euros.

La Cour des comptes a dès lors procédé à une analyse de ces crédits, plus particulièrement ceux qui sont reportés une nouvelle fois<sup>55</sup>, soit des crédits engagés avant le 31 décembre 2017 (83,4 millions d'euros). La Cour constate que 67,3 % de ce montant (55,9 millions d'euros) a été engagé en 2018<sup>56</sup>. S'agissant de dépenses d'investissements dont la réalisation est étendue sur plusieurs exercices, ces reports ne suscitent a priori pas d'inquiétude. La Cour a interrogé la province sur les justifications du maintien des crédits reportés les plus anciens et les plus significatifs, à savoir 6 articles totalisant 5,5 millions de crédits reportés engagés entre 2013 et 2016. Les reports les plus significatifs concernent la construction d'un dispatching provincial pour les pompiers sur le site de la police fédérale de Vottem (2,1 millions d'euros), la construction d'un nouveau bâtiment scolaire à l'école provinciale de Huy (1,3 million d'euros), l'aménagement des abords du Val Benoît (998 milliers d'euros), des travaux de restauration des façades et des charpentes ainsi que des travaux de stabilité au Château de Jehay (410 milliers d'euros). La province a fourni des explications pertinentes justifiant la poursuite du report de ces crédits.

#### 2.2.2.2. Dépenses d'investissements

En matière de dépenses d'investissements, la Cour des comptes a examiné les pièces comptables<sup>57</sup> relatives à sept engagements significatifs portant globalement sur 28,0 millions d'euros, soit 58,8 % du total des dépenses de cette nature en 2019. Les vérifications ont porté sur le respect de l'annualité, de la régularité des codes fonctionnels et économiques utilisés, sur les montants, sur l'identité des adjudicataires et sur l'existence d'un visa du directeur financier. Ce contrôle n'a révélé aucune anomalie.

### 3. COMPTE DE RÉSULTATS ET BILAN

L'examen du compte de résultats et du bilan établis au 31 décembre 2019 vise principalement à établir la concordance entre les deux comptabilités (budgétaire et générale) et à effectuer divers rapprochements entre certains postes du bilan et du compte de résultats.

Le pied de bilan au 31 décembre 2019 s'élève à 872,1 millions d'euros et augmente de 31,6 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. À l'actif, cette augmentation est principalement due à l'accroissement des immobilisations corporelles (+ 27,2 millions d'euros) et des valeurs disponibles (+ 7,9 millions d'euros). Les créances à plus d'un an et à moins d'un an diminuent respectivement de 1,9 million d'euros et de 2,7 millions d'euros. Au passif, les fonds de réserve enregistrent une diminution de 7,1 millions d'euros, de même que les subsides d'investissement, à hauteur de 2,7 millions d'euros. Les dettes sont en

<sup>54</sup> Services Promotion Initiatives en province de Liège.

<sup>55</sup> Soit des crédits déjà reportés par le passé.

<sup>56</sup> Dont 41,5 millions d'euros relatifs à la construction d'un pôle des savoirs sur le site de Bavière pour laquelle les marchés les plus significatifs ont été passés fin novembre 2018.

<sup>57</sup> Les arrêtés d'attribution du collège.

augmentation de 9,5 millions d'euros. Le résultat de l'année reporté s'élève à 31,9 millions d'euros et est en diminution de 41,1 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

### **3.1. Analyse de diverses rubriques de la comptabilité générale**

#### **3.1.1. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles s'élèvent, au 31 décembre 2019, à 318,8 millions d'euros, soit une augmentation de 27,3 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent (+ 9,36 %).

La Cour des comptes a réconcilié les écritures des amortissements enregistrés au compte de résultats et leur contrepartie dans les comptes des immobilisés correspondants de l'actif du bilan.

Elle a procédé à un test par échantillon de l'imputation des nouvelles acquisitions. Elle a examiné les pièces justificatives des six plus importantes acquisitions réalisées en 2019 (16,3 millions d'euros sur un total de 20,9 millions, soit 77,88 %) et des quatre plus importantes imputations en immobilisation en cours (7,5 millions d'euros sur un total de 22,6 millions d'euros, soit 33,07 %).

La Cour a également accordé une attention particulière aux opérations de reclassement des immobilisations en cours vers les rubriques d'immobilisations correspondantes.

Au cours de l'exercice 2019, la province a opéré des transferts de la rubrique des immobilisations corporelles en cours vers celle des immobilisations à hauteur de 14,1 millions d'euros. La Cour a examiné les quatre transferts les plus importants, dont le montant total s'élève à 5,9 millions d'euros soit 42,62 % de la somme globale transférée, et leurs pièces justificatives (factures et procès-verbaux de réception provisoire) .

Elle a également validé les immobilisations non affectées à l'exploitation et, plus particulièrement, les subsides octroyés au regard des dépenses extraordinaires de transferts corrélatives enregistrées dans le compte budgétaire.

#### **3.1.2. Participations financières**

Au 31 décembre 2019, les participations financières de la province restent inchangées et sont valorisées à hauteur de 259,2 millions d'euros.

Tableau 10 – Valeurs comptables des participations provinciales au 31 décembre 2019

Institutions	Situation au 31/12/2018	Situation au 31/12/2019	Variations
Publifin	203.674	203.674	0
S.P.I. +	33.757	33.757	0
S.W.D.E.	7.874	7.874	0
ISOsL	3.308	3.308	0
C.H.R. Citadelle	2.479	2.479	0
Circuit de Spa-Francorchamps SA	1.742	1.742	0
IMMOVAL - Immobilière du Val Saint Lambert	1.250	1.250	0
S.R.W.T.	1.087	1.087	0
Intercommunale du centre funéraire de Liège	1.054	1.054	0
Autres (17 bénéficiaires)	2.963	2.963	0
<b>Total</b>	<b>259.187</b>	<b>259.187</b>	<b>0</b>

### 3.1.3. Créances à un an au plus

Les créances à un an au plus sont réparties entre les comptes généraux 40 *Créances pour impôts et exploitation* et 41 *Autres créances*. Ces rubriques affichent respectivement un solde au 31 décembre 2019 de 27 millions<sup>58</sup> (+ 4,6 millions d'euros) et 21,9 millions d'euros (- 7,2 millions d'euros). L'augmentation du solde des créances pour impôts et exploitation résulte du solde à percevoir en matière de centimes additionnels au précompte immobilier. Ces créances sont en effet recouvrées par le SPF Finances et ensuite rétrocédées le mois suivant à la province. Au cours de l'exercice 2019, la province a enregistré des droits constatés à hauteur de 207,1 millions d'euros ainsi que des dégrèvements à hauteur de 2,1 millions d'euros (soit -1,1 million d'euros par rapport à l'exercice précédent) et des encaissements corrélatifs de l'ordre de 203,4 millions d'euros. La Cour des comptes s'est assurée que les montants enregistrés correspondent aux montants renseignés dans les relevés 61bis délivrés par le SPF Finances.

La Cour a procédé à divers travaux de réconciliation entre les droits constatés nets à recouvrer et les créances à un an au plus, sur la base des différentes balances comptables<sup>59</sup>, de la liste des droits constatés à recouvrer au 31 décembre 2019 et des comptes de gestion rendus par les différents receveurs de la province<sup>60</sup>. Ces travaux n'ont pas mis de discordance en évidence.

Lors de l'examen du compte général 2017, la Cour avait identifié 54 comptes de gestion (90 %) qui ne présentaient pas une ventilation des recettes versées sur le compte du directeur financier, tel que le prescrit l'article 49, § 3, du RGCP<sup>61</sup>. Elle constate que les annexes desdits comptes n'ont pas été adaptées et recommande à nouveau à la province de procéder à l'adaptation du format de ces comptes afin qu'ils répondent aux dispositions légales.

### 3.1.4. Trésorerie

Les comptes de placements de trésorerie et de valeurs disponibles au 31 décembre 2019 représentent un montant de 226,1 millions d'euros, soit une augmentation de 7,9 millions

<sup>58</sup> Dont 10,9 millions de créances relatives aux recettes des centimes additionnels au précompte immobilier et 242,5 milliers de créances relatives aux taxes provinciales. Le solde se compose des créances de fonctionnement (15,9 millions d'euros).

<sup>59</sup> La balance des comptes généraux et la balance des comptes particuliers clients.

<sup>60</sup> Soixante-quatre comptes de gestion pour l'exercice 2019.

<sup>61</sup> Cet article précise notamment que « le compte du receveur spécial comprend, par exercice budgétaire et par article budgétaire, le total des versements sur le compte financier du directeur financier. »

d'euros par rapport à l'exercice précédent<sup>62</sup>. Les soldes des différents comptes enregistrés dans la rubrique *Valeurs disponibles* de l'actif ont été réconciliés avec les extraits de compte bancaire.

La Cour des comptes a également rapproché les soldes de ces comptes avec ceux enregistrés dans le compte de trésorerie du directeur financier et des extraits de comptes bancaires corrélatifs.

En outre, un compte bancaire<sup>63</sup> présentant un solde négatif, aurait dû faire l'objet d'un reclassement au passif du bilan lors de la clôture de l'exercice. En effet, les comptes d'actif (de passif) qui présentent un solde créditeur (débit) doivent être reclassés dans un compte ad hoc du passif (de l'actif).

### 3.1.5. Fonds de réserve

Les fonds de réserve repris au passif du bilan pour un montant de 95,1 millions d'euros ont diminué globalement de 7,1 millions d'euros au cours de l'exercice 2019 (-7 %).

La Cour des comptes a réconcilié les opérations imputées en comptabilité budgétaire et celles enregistrées dans le compte de résultats<sup>64</sup>. Elle a également établi la concordance entre les opérations comptabilisées au compte de résultats et les écritures de contrepartie passées sur les fonds de réserve inscrits au passif du bilan<sup>65</sup>. Ces travaux n'ont mis en évidence aucune anomalie.

### 3.1.6. Encours de la dette provinciale

Les dettes à plus d'un an (123,6 millions d'euros) sont constituées exclusivement par la part de l'encours de la dette provinciale à long terme<sup>66</sup>. Alors qu'elles avaient diminué en 2018 (- 12,7 millions d'euros), elles s'inscrivent à la hausse en 2019 (+5,7 millions d'euros).

---

<sup>62</sup> Cette augmentation concerne uniquement les valeurs disponibles.

<sup>63</sup> Le compte BE75 0913 3921 1251 *Ouverture de crédit 5817* présente un solde de -63.854,90 euros.

<sup>64</sup> Respectivement pour les charges et les produits dans les comptes 68 et 78.

<sup>65</sup> Compte 13.

<sup>66</sup> Le montant mentionné ne reprend pas l'encours total de la dette provinciale puisqu'il ne tient pas compte des montants venus à échéance en 2019. Ceux-ci sont en effet reclassés dans la dette à moins d'un an.

Tableau 11 – Évolution de la dette à plus d'un an

Dettes à plus d'un an (17)			Solde créditeur au 31/12/2018	Opérations de 2019			Solde créditeur au 31/12/2019
Comptes généraux	Débiteurs des charges	Institutions prêteuses		Débit		Crédit	
			Encours de la dette au 31/12/2018	Correction au 31/12/2019 : remboursements supplémentaires ou régularisations	Reclassements vers le court terme (classe 42)	Nouveaux emprunts et OC de 2019	Encours de la dette au 31/12/2019
		Belfius	25.124	0	4.048	0	21.076
		ING	15.039	0	1.593	0	13.446
		BNP	0	0	1.170	19.460	18.290
170	Province	Billets de trésorerie	63.032	4	5.784	0	57.244
		SRWT	110	0	22	0	89
		Solico	0	0	0	0	0
		PPP	3.735	0	505	0	3.230
		<b>Sous-total</b>	<b>107.041</b>	<b>4</b>	<b>13.122</b>	<b>19.460</b>	<b>113.376</b>
171	Pouvoirs subsidants		10.859	1	672	64	10.250
	<b>Total</b>		<b>117.901</b>	<b>6</b>	<b>13.794</b>	<b>19.524</b>	<b>123.625</b>

La Cour des comptes a établi la concordance entre les recettes extraordinaires du service de la dette, mentionnées dans le compte budgétaire, et les opérations enregistrées au crédit<sup>67</sup> du compte *Dettes à plus d'un an* au passif du bilan (19,5 millions d'euros). Comme elle l'a déjà fait remarquer par le passé, la Cour considère que les opérations sur billets de trésorerie ne constituent pas des dettes à long terme mais bien des dettes à court terme à comptabiliser en dettes financières à un an au plus. Un tel reclassement de ces opérations n'altère toutefois pas le solde de l'encours global de la dette provinciale présenté dans le tableau 13 ci-après.

La Cour constate par ailleurs l'exactitude des écritures de reclassement de la dette à long terme<sup>68</sup> réalisées en fin d'exercice comptable, vers la dette à court terme<sup>69</sup>.

Tableau 12 – Évolution de la dette à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année (42)			Solde créditeur au 31/12/2018	Opérations de 2019			Solde créditeur au 31/12/2019
Comptes généraux	Débiteurs des charges	Institutions prêteuses		Débit	Crédit		
			Remboursements des charges d'amortissements	Correction au 31/12/2019 : remboursements en plus	Reclassements en provenance du long terme		
		Belfius	4.132	4.132	0	4.048	4.048
		ING	1.625	1.625	0	1.593	1.593
		BNP	0	0	0	1.170	1.170
420	Province	Billets de trésorerie	6.143	6.143	0	5.784	5.784
		SRWT	22	22	0	22	22
		PPP	496	496	0	505	505
		Solico	12.418	0	0	0	13.122
		<b>Sous-total</b>	<b>12.418</b>	<b>12.418</b>	<b>0</b>	<b>13.122</b>	<b>13.122</b>
421	Pouvoirs subsidants		660	662	1	672	672
	<b>Total</b>		<b>13.078</b>	<b>13.080</b>	<b>1</b>	<b>13.794</b>	<b>13.794</b>

Le tableau suivant présente l'encours global de la dette provinciale au 31 décembre 2019 et son évolution par rapport à l'exercice précédent.

<sup>67</sup> Indiquant un accroissement de la dette.

<sup>68</sup> Compte 17.

<sup>69</sup> Compte 42.

Tableau 13 – Encours de la dette provinciale au 31 décembre 2019

Encours de la dette provinciale au 31/12/2019	Solde créditeur au 31/12/2018	Solde créditeur au 31/12/2019	Variations
à long terme (17)	117.901	123.625	5.725
à court terme (42)	13.078	13.794	715
<b>Total</b>	<b>130.979</b>	<b>137.419</b>	<b>6.440</b>

L'endettement global de la province s'établit à 137,4 millions d'euros, ce qui représente une diminution de 6,4 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

### 3.1.7. Comptes de régularisation du passif

Les comptes de régularisation du passif présentent un solde de 297 milliers d'euros<sup>70</sup>, en diminution de 420 milliers d'euros par rapport à l'exercice précédent.

La Cour des comptes a procédé à un examen des soldes des différents comptes d'attente et de régularisation, sur la base des historiques ouverts des comptes généraux<sup>71</sup>. Cet examen révèle que les soldes enregistrés se composent, parfois, de montants très anciens<sup>72</sup>.

Les opérations comptables réalisées en fin d'exercice en vue d'établir les comptes annuels consistent notamment à justifier les comptes d'attente et à les reclasser dans les rubriques comptables adéquates. Ils doivent dès lors présenter un solde nul au terme de l'exercice.

La province a entamé le reclassement des montants inscrits dans les comptes d'attente. Dès lors, la Cour recommande de poursuivre cet examen des comptes d'attente et de régularisation, en accordant une attention particulière aux montants les plus anciens.

### 3.1.8. Droits et engagements hors bilan

Le tableau suivant reprend les garanties octroyées par la province pour des emprunts contractés par des tiers, telles qu'elles sont enregistrées dans les comptes 2019.

Tableau 14 – Liste des garanties octroyées par la province à des emprunts contractés par des tiers

Catégories de bénéficiaires	Bénéficiaires	Montants
Intercommunales	SWDE	27
	CHR La Tourelle	34
	CILE	75.500
	Intradel	23.000
	ISoSL	3.521
		102.082
Autres	CPL-Animal	39
<b>Total</b>		<b>102.121</b>

Les comptes de droits et engagements hors bilan présentent un solde de 102,1 millions d'euros, en augmentation de 1,2 million d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Cette augmentation résulte de l'utilisation, par Intradel, d'une tranche supplémentaire de la garantie octroyée en sa faveur.

<sup>70</sup> À l'actif, cette même rubrique présente un solde nul.

<sup>71</sup> Ces listings comptables permettent d'identifier les mouvements non soldés sur chaque compte, ainsi que l'ancienneté des montants enregistrés.

<sup>72</sup> De 2003 à 2019.



## 4. SYNTHÈSE

### 4.1. Compte d'exécution du budget

L'exercice 2019 se solde par un boni budgétaire de 21,4 millions d'euros à l'ordinaire et de 10,5 millions d'euros à l'extraordinaire. L'obligation d'équilibre à l'exercice propre du budget ordinaire est respectée ex post (boni de 39,5 millions d'euros).

#### 4.1.2 Budget ordinaire

Le taux de réalisation des prévisions de recettes s'améliore et celui de consommation des crédits de dépenses se tasse. Ils témoignent de la continuité d'un contrôle budgétaire adéquat.

La Cour a relevé un certain nombre de crédits de fonctionnement sous-consommés. La province n'a pas justifié, dans tous les cas, de façon satisfaisante l'absence d'ajustement adéquat de ceux-ci.

#### 4.1.3 Budget extraordinaire

Le taux de réalisation des prévisions de recettes s'améliore alors que celui de consommation des crédits de dépenses se détériore.

Le boni des exercices antérieurs (122,2 millions d'euros) s'accroît de façon chronique en raison d'un surplus de droits constatés sur les engagements. Il pourrait utilement contribuer au financement des dépenses extraordinaires et limiter le recours aux autres moyens de financement.

Les crédits reportés poursuivent leur évolution à la hausse et atteignent désormais 115,6 millions d'euros.

La Cour rappelle que les subsides d'investissements doivent être inscrits en droits constatés sur la base des promesses fermes de subsides et non sur les encaissements de ceux-ci.

### 4.2. Compte de résultats et bilan

La présentation de la majorité des comptes de gestion des receveurs spéciaux (90 %) n'est pas conforme aux prescriptions légales. La Cour des comptes recommande une mise en conformité du format de ces comptes.

La Cour a identifié un compte bancaire présentant un solde créditeur qui aurait dû être reclassé, lors des opérations de clôture d'exercice, dans un compte de passif ad hoc.

L'encours global de la dette provinciale est en baisse par rapport à l'exercice précédent. La Cour réitère sa remarque relative à l'intégration des billets de trésorerie en dette à long terme et recommande de comptabiliser ces opérations en dettes financières à court terme.

La province a entamé le reclassement des montants inscrits dans les comptes d'attente. La Cour recommande toutefois de poursuivre ces régularisations, en accordant une attention particulière aux montants les plus anciens.

## 5. ANNEXES

### 5.1. Compte de résultats (exercices 2015 à 2019)

Rubriques	Comptes	2019	2018	2017	2016	2015		
<b>I. Produits d'exploitation</b>		<b>451.417.114,67</b>	<b>-215.996,82</b>	<b>0%</b>	<b>451.633.111,49</b>	<b>443.694.925,65</b>	<b>417.642.679,12</b>	<b>418.580.130,49</b>
A Produits de fonctionnement	70	230.537.294,65	804.797,54	0%	229.732.497,11	222.596.080,08	202.873.441,45	207.648.542,62
1	701	218.534.797,73	1.061.122,68	0%	217.473.675,05	210.648.985,75	190.087.600,00	193.120.346,31
2	702	12.002.496,92	-256.325,14	-2%	12.258.822,06	11.947.094,33	12.785.841,45	14.528.196,31
3	703	0,00	0,00	0%	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres produits de fonctionnement								
B Variations des stocks	71	0,00	0,00	0%	0,00	0,00	0,00	0,00
C Travaux internes passés à l'immobilisé	72	0,00	0,00	0%	0,00	0,00	0,00	0,00
D Utilisations et reprises de provisions	73	0,00	0,00	0%	0,00	0,00	0,00	0,00
E Autres produits d'exploitation	74	220.879.820,02	-1.020.794,36	0%	221.900.614,38	221.098.845,57	214.769.237,67	210.931.587,87
<b>II. Charges d'exploitation</b>		<b>427.893.085,75</b>	<b>12.593.003,62</b>	<b>3%</b>	<b>415.300.082,13</b>	<b>411.544.961,60</b>	<b>396.970.432,73</b>	<b>389.024.754,78</b>
A Biens gérés au titre de stock	60	0,00	0,00	0%	0,00	0,00	0,00	0,00
B Services et biens d'exploitation	61	39.494.315,89	-1.349.908,61	-3%	40.844.224,50	38.986.935,73	37.155.575,09	39.439.728,26
C Rémunérations, charges sociales et pensions	62	343.880.363,80	12.454.911,31	4%	331.425.452,49	327.422.121,23	317.801.843,55	306.614.349,58
D Amortissements, réductions de valeur et provisions...	63	22.697.991,27	479.071,84	2%	22.218.919,43	21.296.773,09	21.108.298,57	22.247.582,27
E Autres charges d'exploitation	64	21.820.414,79	1.008.929,08	5%	20.811.485,71	23.839.131,55	20.904.715,52	20.723.094,67
<b>III. Résultat d'exploitation (I - II)</b>		<b>23.524.028,92</b>	<b>-12.809.000,44</b>	<b>-35%</b>	<b>36.333.029,36</b>	<b>32.149.964,05</b>	<b>20.672.246,39</b>	<b>29.555.375,71</b>
<b>IV. Produits financiers</b>		<b>4.133.263,35</b>	<b>215.748,02</b>	<b>6%</b>	<b>3.917.515,33</b>	<b>4.048.022,17</b>	<b>3.029.021,67</b>	<b>3.045.615,04</b>
A Produits des immobilisations financières	750	105,68	-158.006,60	-100%	158.112,28	158.106,90	158.102,79	158.120,78
B Produits des actifs circulants	751	116.723,29	-14.731,97	-11%	131.455,26	208.501,29	310.141,53	509.595,51
C Produits financiers	752	7.108,68	1.867,19	36%	5.241,49	4.400,84	31,79	2.048,37
D Réductions de subsides d'investissements reçus	753	3.784.860,39	393.874,07	12%	3.390.986,32	3.442.514,73	2.330.751,00	2.264.068,68
E Subventions d'intérêts	754	224.465,31	-7.254,67	-3%	231.719,98	234.498,41	229.994,56	111.781,70
<b>V. Charges financières</b>		<b>2.237.916,98</b>	<b>-282.544,53</b>	<b>-11%</b>	<b>2.520.461,51</b>	<b>2.689.568,76</b>	<b>3.037.353,58</b>	<b>3.360.407,43</b>
A Charges de dettes	650	2.213.031,25	-271.355,97	-11%	2.484.387,22	2.655.708,07	3.011.252,99	3.298.952,83
B Réductions de valeurs sur actifs circulants	651	0,00	0,00	0%	0,00	0,00	0,00	0,00
C Moins-values sur réalisation d'actifs circulants	652	0,00	0,00	0%	0,00	0,00	0,00	0,00
D Autres charges financières	653	24.885,73	-11.188,56	-31%	36.074,29	33.860,69	26.100,59	61.454,60
<b>VI. Résultat financier (IV - V)</b>		<b>1.895.346,37</b>	<b>498.292,55</b>	<b>36%</b>	<b>1.397.053,82</b>	<b>1.358.453,41</b>	<b>-8.331,91</b>	<b>-314.792,39</b>
<b>VII. Résultat courant (III - VI)</b>		<b>25.419.375,29</b>	<b>-12.310.707,89</b>	<b>-33%</b>	<b>37.730.083,18</b>	<b>33.508.417,46</b>	<b>20.663.914,48</b>	<b>29.240.583,32</b>
<b>VIII. Produits exceptionnels</b>		<b>372.116,83</b>	<b>-261.874,44</b>	<b>-41%</b>	<b>633.991,27</b>	<b>2.819.816,93</b>	<b>340.084,52</b>	<b>378.371,78</b>
A Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	760	11.133,03	-26.099,93	-70%	37.232,96	1.987.122,51	21.217,71	235.653,02
B Autres produits exceptionnels	761	360.983,80	-235.774,51	-40%	596.758,31	832.694,42	318.866,81	142.718,76
C Reprises d'amortissements, de réductions de valeurs,...	762	0,00	0,00	0%	0,00	0,00	0,00	0,00
D Autres produits exceptionnels	763/764	0,00	0,00	0%	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>IX. Charges exceptionnelles</b>		<b>1.035.804,61</b>	<b>-1.029.092,39</b>	<b>-50%</b>	<b>2.064.897,00</b>	<b>1.400.502,51</b>	<b>1.171.962,40</b>	<b>2.179.886,88</b>
A Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	660	3.195,31	-27.902,49	-90%	31.097,80	358,12	1.834,46	132,64
B Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	0,00	0,00	0%	0,00	0,00	0,00	0,00
C Amortissements et réductions de valeurs exceptionnelles	662	33.195,64	23.137,29	230%	10.058,35	149.012,92	67,60	0,00
D Autres charges exceptionnelles	662	999.413,66	-1.024.327,19	-51%	2.023.740,85	1.251.131,47	1.170.060,34	2.179.754,24
<b>X. Résultat exceptionnel (VIII - IX)</b>		<b>-663.687,78</b>	<b>767.217,95</b>	<b>-54%</b>	<b>-1.430.905,73</b>	<b>1.419.314,42</b>	<b>-831.877,88</b>	<b>-1.801.515,10</b>
<b>XI. Résultat de l'exercice (VII - X)</b>		<b>24.755.687,51</b>	<b>-11.543.489,94</b>	<b>-32%</b>	<b>36.299.177,45</b>	<b>34.927.731,88</b>	<b>19.832.036,60</b>	<b>27.439.068,22</b>
<b>XII. Prélèvements sur les fonds de réserve</b>	78	<b>7.770.000,00</b>	<b>-103.425.000,00</b>	<b>-93%</b>	<b>111.195.000,00</b>	<b>873.177,00</b>	<b>14.204.210,00</b>	<b>13.803.108,00</b>
<b>Transferts vers les fonds de réserve</b>	68	<b>-632.570,00</b>	<b>73.895.000,00</b>	<b>-99%</b>	<b>-74.527.570,00</b>	<b>-20.432.570,00</b>	<b>-31.682.570,00</b>	<b>-37.507.856,00</b>
<b>XIV. Résultat de l'exercice à reporter (XI - XIII)</b>		<b>31.893.117,51</b>	<b>-41.073.489,94</b>	<b>-56%</b>	<b>72.966.607,45</b>	<b>15.368.338,88</b>	<b>2.353.676,60</b>	<b>3.734.320,22</b>

## 5.2. Actif du bilan (exercices 2015 à 2019)

## Variations 2018 - 2019

Rubriques	Classes	2019	Analyse verticale	2018	Analyse verticale	Analyse horizontale	En %	2017	Analyse verticale	2016	Analyse verticale	2015	Analyse verticale
<b>Actifs immobilisés</b>		<b>596.942.062,44</b>	<b>68,4%</b>	<b>570.584.900,89</b>	<b>67,9%</b>	<b>26.357.161,55</b>	<b>4,62%</b>	<b>555.819.058,73</b>	<b>67,7%</b>	<b>543.662.942,85</b>	<b>72,4%</b>	<b>453.015.183,99</b>	<b>70,3%</b>
I Frais d'établissement	20	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00		0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%
II Immobilisations incorporelles	21	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00		0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%
III Immobilisations corporelles		<b>318.810.214,86</b>	<b>36,6%</b>	<b>291.512.872,30</b>	<b>34,7%</b>	<b>27.297.342,56</b>	<b>9,36%</b>	<b>276.554.482,08</b>	<b>33,7%</b>	<b>263.513.719,98</b>	<b>35,1%</b>	<b>259.954.107,73</b>	<b>40,4%</b>
<i>Patrimoine immobilier</i>	22	220.348.217,81	25,3%	204.965.061,06	24,4%	15.383.156,75	7,51%	192.970.225,34	23,5%	198.153.457,77	26,4%	202.889.859,18	31,5%
<i>Installations, machines,...</i>	23	7.772.907,72	0,9%	7.344.379,40	0,9%	428.528,32	5,83%	6.437.721,97	0,8%	6.396.070,67	0,9%	6.626.106,03	1,0%
<i>Mobilier et matériel roulant,...</i>	24	11.488.486,13	1,3%	12.014.146,44	1,4%	-525.660,31	-4,38%	12.248.072,02	1,5%	12.537.496,07	1,7%	12.555.481,71	1,9%
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	261	8.176.060,07	0,9%	8.176.060,07	1,0%	0,00	0,00%	8.176.060,07	1,0%	8.176.060,07	1,1%	8.176.060,07	1,3%
<i>Immobilisations non affectées à l'exploitation</i>	262	17.727.632,92	2,0%	14.237.369,41	1,7%	3.490.263,51	24,51%	12.828.773,49	1,6%	11.212.935,84	1,5%	8.154.387,74	1,3%
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>	27	53.296.910,21	6,1%	44.775.855,92	5,3%	8.521.054,29	19,03%	43.893.629,19	5,3%	27.037.699,56	3,6%	21.552.213,00	3,3%
IV Immobilisations financières		<b>259.187.458,14</b>	<b>29,7%</b>	<b>259.187.458,14</b>	<b>30,8%</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>	<b>257.446.783,56</b>	<b>31,4%</b>	<b>256.198.188,71</b>	<b>34,1%</b>	<b>166.623.336,89</b>	<b>25,9%</b>
<i>Participations</i>	280	259.187.458,14	29,7%	259.187.458,14	30,8%	0,00	0,00%	257.446.783,56	31,4%	256.198.188,71	34,1%	166.623.336,89	25,9%
<i>Cautionnements versés en numéraire</i>	288	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00		0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%
V Créances à plus d'un an		<b>18.944.389,44</b>	<b>2,2%</b>	<b>19.884.570,45</b>	<b>2,4%</b>	<b>-940.181,01</b>	<b>-4,73%</b>	<b>21.817.793,09</b>	<b>2,7%</b>	<b>23.951.034,16</b>	<b>3,2%</b>	<b>26.437.739,37</b>	<b>4,1%</b>
<i>Créances pour prestations</i>	290	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00		0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%
<i>Promesses de subsides à recevoir</i>	291	10.249.706,12	1,2%	10.859.308,63	1,3%	-609.602,51	-5,61%	11.124.953,67	1,4%	11.755.062,50	1,6%	12.542.807,68	1,9%
<i>Autres créances</i>	292/293	8.694.683,32	1,0%	9.025.261,82	1,1%	-330.578,50	-3,66%	10.692.839,42	1,3%	12.195.971,66	1,6%	13.894.931,69	2,2%
<b>Actifs circulants</b>		<b>275.162.144,06</b>	<b>31,6%</b>	<b>269.957.335,28</b>	<b>32,1%</b>	<b>5.204.808,78</b>	<b>1,93%</b>	<b>265.096.652,39</b>	<b>32,3%</b>	<b>206.915.065,70</b>	<b>27,6%</b>	<b>191.028.221,68</b>	<b>29,7%</b>
VI Stocks et commandes en cours d'exécution	30	205.000,00	0,0%	205.000,00	0,0%	0,00	0,00%	205.000,00	0,0%	205.000,00	0,0%	205.000,00	0,0%
VII Créances à un an au plus		<b>48.894.793,67</b>	<b>5,6%</b>	<b>51.563.912,45</b>	<b>6,1%</b>	<b>-2.669.118,78</b>	<b>-5,18%</b>	<b>52.768.762,38</b>	<b>6,4%</b>	<b>96.827.848,03</b>	<b>12,9%</b>	<b>34.689.954,19</b>	<b>5,4%</b>
<i>Créances pour impôts et exploitation</i>	40	27.034.475,23	3,1%	22.485.473,30	2,7%	4.549.001,93	20,23%	21.390.659,71	2,6%	87.684.785,31	11,7%	22.843.099,13	3,5%
<i>Autres créances</i>	41	21.860.318,44	2,5%	29.078.439,15	3,5%	-7.218.120,71	-24,82%	31.378.102,67	3,8%	9.143.062,72	1,2%	11.846.855,06	1,8%
VIII Placements de trésorerie	51 à 53	235.084,78	0,0%	235.349,15	0,0%	-264,37	-0,11%	235.349,15	0,0%	235.349,15	0,0%	235.349,15	0,0%
IX Valeurs disponibles	54 à 58	225.827.265,61	25,9%	217.953.073,68	25,9%	7.874.191,93	3,61%	211.887.540,86	25,8%	109.646.868,52	14,6%	155.897.918,34	24,2%
X Comptes de régularisation	49	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00		0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%
<b>Total actif</b>		<b>872.104.206,50</b>	<b>100,0%</b>	<b>840.542.236,17</b>	<b>100,0%</b>	<b>31.561.970,33</b>	<b>3,75%</b>	<b>820.915.711,12</b>	<b>100,0%</b>	<b>750.578.008,55</b>	<b>100,0%</b>	<b>644.043.405,67</b>	<b>100,0%</b>

## 5.3. Passif du bilan (exercices 2015 à 2019)

Variations 2018 - 2019

Rubriques	Classes	2019	Analyse verticale	2018	Analyse verticale	Analyse horizontale	En %	2017	Analyse verticale	2016	Analyse verticale	2015	Analyse verticale
<b>Capitaux propres</b>		<b>719.928.930,67</b>	<b>82,6%</b>	<b>697.868.369,07</b>	<b>83,0%</b>	<b>22.060.561,60</b>	<b>3,2%</b>	<b>662.372.863,43</b>	<b>80,7%</b>	<b>603.103.625,61</b>	<b>80,4%</b>	<b>494.437.766,10</b>	<b>76,8%</b>
I Capital	10	235.833.642,19	27,0%	235.833.642,19	28,1%	0,00	0,0%	235.833.642,19	28,7%	235.833.642,19	31,4%	235.833.642,19	36,6%
II Patrimoine permanent résultant de dons	11	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%
III Plus-values de réévaluation	12	116.713.199,31	13,4%	116.713.199,31	13,9%	0,00	0,0%	116.713.199,31	14,2%	116.713.199,31	15,5%	28.498.380,95	4,4%
IV Fonds de réserve		95.082.499,48	10,9%	102.219.929,48	12,2%	-7.137.430,00	-7,0%	138.887.359,48	16,9%	119.327.966,48	15,9%	101.849.606,48	15,8%
Ordinaire, transferts du SO	130	95.082.499,48	10,9%	102.219.929,48	12,2%	-7.137.430,00	-7,0%	138.887.359,48	16,9%	119.327.966,48	15,9%	101.849.606,48	15,8%
Extraordinaire, transferts du SE	131	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%
Extraordinaire, transferts du SO	132	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%
V Résultats reportés	14	217.066.720,27	24,9%	185.173.602,76	22,0%	31.893.117,51	17,2%	112.206.995,31	13,7%	96.838.656,43	12,9%	94.484.979,73	14,7%
VI Subsides d'investissements	15	55.232.869,42	6,3%	57.927.995,33	6,9%	-2.695.125,91	-4,7%	58.731.667,14	7,2%	34.390.161,20	4,6%	33.771.156,75	5,2%
Provisions pour risques et charges		0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%
VII Provisions pour risques et charges		0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%
Provisions pour pensions et obligations similaires	160	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%
Provisions pour gros entretiens	161	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%
Provisions pour arriérés de rémunérations	162	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%
Provisions pour autres risques et charges	163 à 166	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%
<b>Dettes</b>		<b>152.175.275,83</b>	<b>17,4%</b>	<b>142.673.867,10</b>	<b>17,0%</b>	<b>9.501.408,73</b>	<b>6,7%</b>	<b>158.542.847,69</b>	<b>19,3%</b>	<b>147.474.382,94</b>	<b>19,6%</b>	<b>149.605.640,13</b>	<b>23,2%</b>
VIII Dettes à plus d'un an		123.625.269,38	14,2%	117.900.563,23	14,0%	5.724.706,15	4,9%	130.584.585,44	15,9%	116.021.779,92	15,5%	118.670.091,22	18,4%
Emprunts à charge de la province	170	110.056.247,65	12,6%	103.195.534,48	12,3%	6.860.713,17	6,6%	115.095.898,74	14,0%	104.111.411,59	13,9%	105.950.488,32	16,5%
Emprunts à charge d'autorités supérieures	171	10.249.706,12	1,2%	10.859.308,63	1,3%	-609.602,51	-5,6%	11.124.953,67	1,4%	11.755.062,50	1,6%	12.542.807,68	1,9%
Emprunts à charge de tiers	172	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%
Autres dettes	175	3.319.315,61	0,4%	3.845.720,12	0,5%	-526.404,51	-13,7%	4.363.733,03	0,5%	155.305,83	0,0%	176.795,22	0,0%
Cautionnements reçus en numéraire	178	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%
IX Dettes à un an au plus		28.252.540,81	3,2%	24.055.415,14	2,9%	4.197.125,67	17,4%	26.844.868,74	3,3%	29.926.047,81	4,0%	29.644.663,51	4,6%
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	13.793.710,85	1,6%	13.078.425,07	1,6%	715.285,78	5,5%	13.711.728,28	1,7%	16.357.564,24	2,2%	16.609.294,39	2,6%
Dettes financières	43	2.096.414,50	0,2%	2.308.270,92	0,3%	-211.856,42	-9,2%	2.381.970,21	0,3%	2.597.461,49	0,3%	2.604.484,00	0,4%
Dettes de fonctionnement	44	7.346.916,13	0,8%	3.966.065,67	0,5%	3.380.850,46	85,2%	6.832.169,41	0,8%	6.383.104,54	0,9%	5.789.282,51	0,9%
Dettes relatives aux impôts, rémunérations et charges sociales	45	1.845.084,55	0,2%	1.543.610,43	0,2%	301.474,12	19,5%	994.155,34	0,1%	1.721.182,89	0,2%	2.014.025,66	0,3%
Acomptes perçus	46	203.111,87	0,0%	217.754,23	0,0%	-14.642,36	-6,7%	151.901,28	0,0%	141.971,37	0,0%	113.877,30	0,0%
Dettes relatives à la gestion de fonds de tiers	47	2.646.715,50	0,3%	2.625.406,99	0,3%	21.308,51	0,8%	2.472.271,88	0,3%	2.359.362,20	0,3%	2.245.415,95	0,3%
Dettes diverses	48	320.587,41	0,0%	315.881,83	0,0%	4.705,58	1,5%	300.672,34	0,0%	365.401,08	0,0%	268.283,70	0,0%
X Comptes de régularisation	49	297.465,64	0,0%	717.888,73	0,1%	-420.423,09	-58,6%	1.113.393,51	0,1%	1.526.555,21	0,2%	1.290.885,40	0,2%
<b>Total passif</b>		<b>872.104.206,50</b>	<b>100,0%</b>	<b>840.542.236,17</b>	<b>100,0%</b>	<b>31.561.970,33</b>	<b>3,8%</b>	<b>820.915.711,12</b>	<b>100,0%</b>	<b>750.578.008,55</b>	<b>100,0%</b>	<b>644.043.406,23</b>	<b>100,0%</b>



**ADRESSE**

Cour des comptes  
Rue de la Régence 2  
B-1000 Bruxelles

**TÉL.**

+32 2 551 81 11

**FAX**

+32 2 551 86 22

[www.courdescomptes.be](http://www.courdescomptes.be)